



RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

de la zone spéciale de conservation

CHAÎNONS CALCAIRES DU PIÉMONT COMMINGEOIS

Fr7300885

Département de la Haute-Garonne



Juin 2009

**Document d'Objectifs
de la Zone Spéciale de Conservation**

**« Chaînon calcaires du piémont commingeois »
Site FR7300885**

Identifiant DOCOB009

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Validé en comité de pilotage le 20 mai 2008

**Réalisé par
L' OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**



Document d'objectifs de la Zone spéciale de Conservation « Chaînons calcaires du piémont commingeois » Site FR 7300885

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Validé par le comité de pilotage le 20 mai 2008

Opérateur : OFFICE NATIONAL DES FORÊTS,
Agence interdépartementale de la Haute Garonne et du Gers
262, route de Landorthe - 31800 Saint Gaudens

Coordination, élaboration et rédaction du Docob :
Florence Loustalot-Forest, Chargée d'étude environnement (ONF 31)

Cartographie des habitats naturels : Florence Loustalot-Forest, Hubert Mouren, Philippe Cardot, Gérard Baraillé (ONF 31) avec l'appui technique de François Prud'homme (Conservatoire Botanique Pyrénéen)

Cartographie des habitats d'espèces animales : Florence Loustalot-Forest (ONF 31) avec la contribution des données du GCMP, ONEMA, ESAP, et de Jean Pierre Mary

Cartographie des activités humaines : Florence Loustalot-Forest (ONF 31), sur la base des données de l'ADASEA 31 (activités agricoles), de l'Association Nature Comminges (activités de loisirs), et la contribution des Groupes de travail Natura 2000

Cartographie des actions proposées : Florence Loustalot-Forest, Ariane Bagnaud (ONF 31)

Conception et mise en page : Florence Loustalot-Forest, Corinne Miranda (ONF 31)

Système d'information géographique et analyse cartographique : Ariane Bagnaud (ONF 31)

Etudes préparatoires à la rédaction du Document d'objectifs :

- ✓ **Etude de la végétation :** typologie, identification et cartographie des habitats naturels par l'Office National des Forêts.
- ✓ **Etude sur l'Ecrevisse à pattes blanches :** bibliographie et prospections complémentaires par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Brigade de la Haute Garonne (Dominique Oulieu et Régis Sérié)
- ✓ **Etude sur les insectes saproxyliques :** phase de terrain (mise en place du dispositif de piégeage) et pré-dépouillement des relevés par l'ONF (Florence Loustalot-Forest, Jean Pierre Mary) ; dépouillement final, détermination et interprétation des données par les entomologistes de l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan (Hervé Brustel et Lionel Valladares).
- ✓ **Etude sur les lépidoptères :** bibliographie et prospection complémentaire par Jean Pierre Mary.
- ✓ **Etude sur les chiroptères :** recherche et prospection des gîtes par le Groupe Chiroptères Midi Pyrénées (François Prud'homme, Sylvain Dejean et Frédéric Néri).
- ✓ **Etude des activités agricoles :** enquête, cartographie et diagnostic de la situation agricole par l'ADASEA (Catherine Rieu et Guylaine Pignot)
- ✓ **Etude des activités de loisirs :** enquête, cartographie et diagnostic des activités par l'Association Nature Comminges (Irène Demont, Régine Gousse, Germain Cucuron, Marc Enjalbal, Max Hunot et Guillaume Castaing)
- ✓ **Etude de la situation de la Forêt privée :** Diagnostic de la situation en Forêt Privée par le CRPF (Philippe Bertrand, Jean Michel Faucher, Mathilde Harel)
- ✓ **Etude de la situation de la Forêt publique :** Diagnostic de la situation en Forêt Publique par l'ONF 31 (Florence Loustalot Forest, Philippe Cardot, Hubert Mouren, Patrick De Meerleer, Ariane Bagnaud)

Participation de la DIREN Midi Pyrénées (Michel Grassaud, Jean Pierre Cassagne, Thierry Renaux), de la DDAF 31 (Catherine Chaix, Elisabeth Couret), de la Communauté de communes du Haut Comminges, du SIVOM, des élus, de l'AREMIP, du CREN, de Nature Midi Pyrénées, et des Groupes de travail Natura 2000....

Les photographies qui illustrent ce document sont de Florence Loustalot-Forest, Philippe Cardot et Arnaud Celhay.

Document d'Objectifs
de la Zone Spéciale de Conservation
« Chaînon calcaires du piémont commingeois »
Site FR7300885

Liste des membres du Comité de pilotage local :

- Le Directeur Régional de l'Environnement,
- Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- Le Directeur Départemental de l'Équipement,
- Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports,
- Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
- Le Directeur de l'Agence Départementale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- Le Député de la 8^{ème} Circonscription,
- Le Sénateur,
- Le Conseiller Général du Canton de Barbazan,
- Le Conseiller Général du Canton d'Aspet,
- Le Président de la Communauté de Communes du Haut Comminges,
- Le Président de la Communauté de Communes des Trois Vallées,
- Le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Job,
- Le Président du Syndicat des Eaux de la Barousse et du Comminges,
- Le Maire d'Arbon,
- Le Maire d'Ardiège,
- Le Maire de Barbazan,
- Le Maire de Cier de Rivière,
- Le Maire de Galié,
- Le Maire de Génos,
- Le Maire de Gourdan Polignan,
- Le Maire d'Izaut de l'Hôtel,
- Le Maire de Juzet d'Izaut,
- Le Maire de Lourde,
- Le Maire de Luscan,
- Le Maire de Malvezie,
- Le Maire de Mont de Galié,
- Le Maire d'Ore,
- Le Maire de Payssous,
- Le Maire de Régade,
- Le Maire de Saint-Pé d'Ardet,
- Le Maire de Sauveterre de Comminges,
- Le Maire de Seilhan,
- Le Président de la Chambre d'Agriculture,
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Le Président de la Chambre des Métiers,
- Le Directeur de l'Agence Interdépartementale de la Haute-Garonne et du Gers de l'Office National des Forêts,
- Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées,
- Le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de la Haute-Garonne,

- Le Chef de la Brigade Départementale du Conseil Supérieur de la Pêche,
- Le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs,
- Le Président de l'AICA de « Clot del Thou »,
- Le Président de l'AICA du Bazert,
- Le Président de l'ACCA de Barbazan,
- Le Président de l'ACCA de Galié,
- Le Président de l'AICA des Hautes Frontignes,
- Le Président de l'ACCA de Gourdan Polignan,
- Le Président de l'ACCA d'Izaut de l'Hôtel,
- Le Président de l'ACCA de Luscan,
- Le Président de l'AICA Malvezie, Mont de Galié,
- Le Président de l'ACCA d'Ore,
- Le Président de l'ACCA de Payssous,
- Le Président de l'ACCA de Régades,
- Le Président de l'ACCA de Sauveterre de Comminges,
- Le Président de l'ACCA de Seilhan,
- Le Président de l'APPMA de Ger-Job,
- Le Président de l'APPMA de Marignac,
- Le Président de l'APPMA de Montréjeau,
- Le Président de l'APPMA de Saint-Gaudens,
- Le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,
- Le Président de l'Association Nature Comminges,
- La Présidente de l'Association Nature Midi-Pyrénées,
- Le Président du Comité Départemental de Spéléologie,
- Le Président de l'Office de Tourisme de Barbazan,
- Le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne,
- Le Directeur du Conservatoire Botanique Pyrénéen,
- Le Représentant du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel,
- Le Délégué Régional au Tourisme,
- Le Président de l'Association des Communes Forestières,
- Le Président de l'Association Recherche Environnement Midi-Pyrénées,
- Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Garonne,
- Le Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak,
- Le Président du Comité Départemental de Cyclisme ou le représentant de la commission « Vélo Tout Terrain »,
- Le Président du Comité Départemental de la Montagne et de l'Escalade.

AVANT PROPOS

Le Document d'objectifs du site 7300885 « Chaînons calcaires du piémont commingeois » se présente sous forme de deux documents distincts :

- le **DOCUMENT DE SYNTHÈSE** : destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site.

Ce DOCUMENT DE SYNTHÈSE est envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le Site Natura 2000. Il est également disponible sur le site Internet de la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées (<http://www.environnement.gouv.fr/midi-pyrenees/>)

- le **DOCUMENT DE COMPILATION** : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Ce DOCUMENT DE COMPILATION est constitué de la manière suivante :

- le Volume 1 qui est constitué de 3 parties :
 - le corps du texte
 - les annexes : ensemble des informations auquel le corps du texte fait référence (méthodologie, fiche de prospection, aide mémoire pour les enquêtes, ...)
 - les documents de communication et de concertation (liste des contacts, compte rendu des réunions, ...)
- le Volume 2 correspond à l'ensemble des cartes élaborées
- le Volume 3 est le recueil des « fiches habitats naturels » et « espèces »

Ce DOCUMENT DE COMPILATION pourra être consulté sur demande à la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, à la Préfecture de la Haute Garonne (Bureau de l'environnement et du tourisme), à la Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Haute-Garonne.

PREAMBULE

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, avec le soin de chercher à concilier les exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'Homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de :

- zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la Directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;
- zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la Directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion du site.

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une politique audacieuse d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	13
Le réseau Natura 2000	13
Historique et objectifs	13
Les étapes de la désignation d'un site Natura 2000	14
La mise en œuvre de Natura 2000 en Midi Pyrénées	16
Situation en Haute Garonne	16
PRESENTATION GENERALE DU SITE	19
Situation géographique	19
Situation physique	19
Géologie, hydrogéologie et pédologie	20
Climatologie et hydrologie	21
Autres composantes administratives et réglementaires	22
Historique de l'occupation du site	23
PARTIE 1 : L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL ET HUMAIN	27
1 - Les partenaires pour l'inventaire du Patrimoine naturel et humain	28
1.1 – Le contexte naturel	28
1.2 - Le contexte socio-économique	28
2 - Méthodes d'études naturalistes	28
2.1 - Etude de la végétation	28
2.1.1 - Méthodologie	28
2.1.1.A - Préparation de la phase de terrain.....	28
2.1.1.B - Phase de terrain.....	29
2.1.1.C - Cartographie et caractérisation des habitats	29
2.1.2 - Résultats de la prospection naturaliste	29
2.1.2.A- Rappel des données disponibles	29
2.1.2.B - Prospection de terrain	31
2.1.3 - Typologie pour la détermination des habitats naturels	38
2.2 - Etude de la faune	52
2.2.1 - Etude des chiroptères	52
2.2.1.A - Méthodologie.....	52
2.2.1.B - Résultats	53
2.2.2 - Etude de l'Ecrevisse à pattes blanches.....	55
2.2.2.A - Méthodologie.....	55
2.2.2.B - Résultats	56
2.2.3 - Etude des lépidoptères.....	58
2.2.3.A - Méthodologie.....	58
2.2.3.B - Résultats	59
2.2.4 - Etude des insectes saproxyliques	62
2.2.4.A - Méthodologie.....	62
2.2.4.B - Résultats	62
2.2.5 - Autres richesses faunistiques	64
2.2.5.A - Amphibiens et reptiles.....	64
2.2.5.B – Oiseaux	64
2.2.5.C - Mammifères	64
3 - Méthodes d'étude des activités humaines	65
3.1 - Etude des activités agricoles	65
3.1.1 - Méthodologie	65

3.1.2 - Résultats.....	65
3.1.2.A - Type d'activité agricole	66
3.1.2.B - Activités liées au tourisme	66
3.1.2.C - Projets des agriculteurs du secteur	66
3.1.2.D - Pérennité des structures agricoles	68
3.1.2.E - Devenir des exploitations du périmètre	68
3.1.2.F - Problèmes collectifs soulevés en communes	69
3.1.2.G - Itinéraires culturels sur prairies	69
3.2 - Etude des activités sylvicoles	71
3.2.1 – Méthodologie	71
3.2.2 – Résultats pour la forêt publique.....	71
3.2.2.A - Caractéristiques des zones forestières publiques gérées par l'ONF.....	71
3.2.2.B - Répartition des surfaces de forêt publique par commune sur le site.....	72
3.2.2.C - Les traitements sylvicoles et les types de peuplements.....	72
3.2.2.D - Les objectifs.....	73
3.2.2.E - L'exploitation du bois et les équipements forestiers	73
3.2.3 – Résultats pour la forêt privée.....	74
3.2.3.A - Évaluation de la structuration foncière.....	74
3.2.3.B - Les forêts soumises au Plan Simple de Gestion (PSG)	75
3.2.3.C - Caractérisation de la forêt privée (structure et composition).....	75
3.2.3.D - Evolution globale de la forêt privée sur la zone.....	76
3.2.3.E - Incidences éventuelles de la gestion forestière sur les habitats.....	76
3.3 – Etude des activités de tourisme et de loisirs.....	77
3.3.1 – Méthodologie	77
3.3.2 – Résultats.....	78
3.3.2.A - Fréquentation touristique	78
3.3.2.B - Accès et hébergements sur la zone	79
3.3.2.C - La randonnée non motorisée.....	79
3.3.2.D - La randonnée à VTT	79
3.3.2.E - La randonnée pédestre	79
3.3.2.F - La randonnée équestre	80
3.3.2.G - La cueillette.....	80
3.3.2.H - La randonnée motorisée.....	80
3.3.2.I - L'escalade	80
3.3.2.J - La spéléologie.....	81
3.3.2.K - L'archéologie.....	81
3.3.2.L - Parapente et aéronautisme	81
3.3.2.M - La baignade et le canyoning	81
3.3.2.N - Découverte, éducation à l'environnement	82
3.3.2.O - Associations à vocation culturelle et animation en milieu rural	83
3.3.2.P - Tir au pistolet.....	83
3.3.2.Q - La chasse	83
3.3.2.R - La pêche	84
4 - L'étape de concertation	85
4.1 - La consultation des élus locaux	85
4.2 - Les groupes de travail.....	85
4.2.1 - Objet des réunions de Groupes de travail.....	85
4.2.2 - Les Participants	86
4.3 – La communication	88
4.3.1 - Le bulletin d'information	88
4.3.2 - La presse et les manifestations locales	88
4.3.3. - Les rencontres individuelles.....	88
4.4 – Les questions soulevées par les participants aux groupes de travail.....	88
5 - Présentation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèce	90
6 – Les fiches « Habitat » et les fiches « Habitat d'espèce »	91

PARTIE 2 : LA HIERARCHISATION DES ENJEUX.....	157
1 - Enjeux et objectifs de conservation.....	158
1.1 - Analyse écologique.....	158
1.2 - Choix des critères.....	158
PARTIE 3 : LES PROPOSITIONS D’ACTION	167
1 - Conditions de mise en œuvre de la Directive Habitats	168
1.1 - Les contrats	168
1.1.1 - Le dispositif des MAE territorialisées (Contrats Natura 2000 pour les terres agricoles).	168
1.1.1.A - Définir les enjeux environnementaux et les zones d’action prioritaires	169
1.1.1.B - Cahiers des charges et engagements unitaires	169
1.1.2 - Les Contrats Natura 2000 (Hors surfaces agricoles)	170
1.2 - Autres mesures.....	170
1.3 - Travaux et projets.....	170
2 - Les financements mobilisables	172
2.1 - Le financement des contrats	172
2.2 - Les actions collectives et le suivi des mesures.....	172
3 - Proposition de mesures pour atteindre les objectifs de conservation du Site: Les fiches « action »	173
CONCLUSION.....	213
LEXIQUE	215
BIBLIOGRAPHIE	217
ANNEXES	221

INTRODUCTION

Le réseau Natura 2000

Historique et objectifs

L'union européenne s'est dotée de deux textes législatifs principaux qui définissent sa politique en faveur de la conservation de la nature ; il s'agit de la Directive 79/409/CEE du Conseil adoptée en avril 1979 et qui concerne la conservation des oiseaux sauvages (« Directive Oiseaux ») et de la Directive 92/43/CEE du Conseil, adoptée en mai 1992 et qui concerne la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (« Directive Habitats »).

La directive « Habitats » prévoit la constitution d'un réseau de sites d'intérêt communautaire (site dit Zone Spéciale de Conservation : ZSC), le réseau Natura 2000, abritant des habitats naturels ou des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

La directive « Oiseaux » permet la désignation de sites pour le réseau Natura 2000 pour leur richesse en espèces d'oiseaux listées dans cette même directive (sites dits Zones de Protection Spéciale : ZPS). Par conséquent, la directive « Habitats » ne traite pas de la problématique « oiseaux ».

Le site « Chainons calcaires du piémont commingeois est désigné pour intégrer le réseau Natura 2000 au titre de la Directive Habitats.

Le réseau Natura 2000

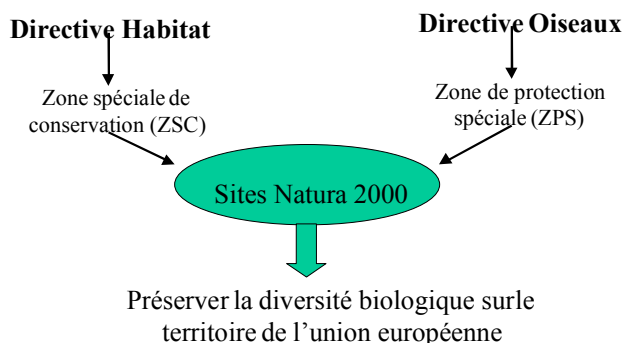


Schéma 1 : le principe du réseau Natura 2000

Dans le cadre de ces directives, les Etats membres doivent assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de la faune et de la flore sauvages dits d'intérêt communautaire et qui sont listés dans les annexes des directives. C'est pour cela qu'ils doivent constituer un réseau écologique d'espaces naturels au niveau européen cohérent et aux objectifs communs, dénommé Natura 2000 qui s'étend aussi bien aux sites qui tombent sous les dispositions de la directive Oiseaux qu'aux sites visés par la directive Habitats.

Les sites au sein desquels vont s'appliquer les Directives Oiseaux et Habitats sont sélectionnés pour leur richesse écologique (milieux, espèces animales et végétales dites d'intérêt communautaire).

La Directive Faune-Flore-Habitats n°92/43/CEE du 21 mai 1992 fixe la liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) en annexe 2. La liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion en annexe 5. Parmi les espèces mentionnées en annexe 2, certaines espèces sont classées prioritaires : la communauté porte une responsabilité particulière pour leur conservation, compte tenu de l'importance de leur aire de répartition naturelle. L'annexe 1 définit les habitats naturels d'intérêt communautaire.

Les habitats et espèces figurant aux annexes 1 et 2 de la Directive Faune-Flore-Habitats font l'objet de protection dans les sites Natura 2000 (au titre de l'article 6) : toutes les mesures doivent être prises pour assurer leur conservation.

Les espèces figurant aux annexes 4 et 5 de la Directive Faune-Flore-Habitats sont protégés sur l'ensemble du territoire national (au titre des articles 12 à 16). Il faut noter que bon nombre de ces espèces sont déjà protégées par la loi française.

Les étapes de la désignation d'un site Natura 2000

1/ Des inventaires sont réalisés permettant d'établir les formulaires standards de données et les premières délimitations des sites. Ces sites sont ensuite soumis à consultation par le préfet aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale.

Au regard de ces précédentes étapes de désignation, la France propose à la commission européenne une liste nationale de sites (sites transmis) susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire (en 1998 et 1999 pour la France) (pSIC : pré-site d'Intérêt Communautaire) sur base de critères scientifiques (annexe III de la Directive Habitats) et en consultation avec les acteurs locaux (circulaire DNP/SDEN N°2104 du 21/11/2001).

2/ Après une mise en cohérence et une sélection au niveau européen, la liste des sites d'importance communautaire (SIC) qui constitueront le réseau Natura 2000 est établie par la Commission européenne et le Comité Habitats en accord avec les Etats membres.

3/ Les Etats membres désignent ensuite ces SIC en Zones spéciales de Conservation (ZSC) ce qui les engage ainsi officiellement et définitivement la procédure Natura 2000. Le réseau Natura 2000 couvrant les Etats membres de l'Union européenne sera ainsi constitué de Zones de protection spéciales (ZPS) créées au titre de la Directive Oiseaux du 2 avril 1979 (79/409) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore du 21 mai 1992 (92/43)

Les Etats membres doivent alors, avec les moyens qu'ils choisissent, assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire en prenant en compte les activités socio-économiques sur les sites comme cela est précisé dans l'article 6 de la Directive Habitats.

L'article 2 de la directive Habitats recommande expressément de tenir compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales. Le futur réseau natura 2000 est donc mis en oeuvre dans une perspective de développement local durable.

La Directive « Habitats » fixe ainsi aux Etats membres une obligation de résultats, chacun ayant le choix des moyens à mettre en oeuvre. La France a choisi de privilégier une approche basée sur la concertation et la contractualisation.

Qu'est ce qu'un DOCOB ?

En France, le choix a été fait de faire un état des lieux précis des richesses naturalistes et des activités humaines ainsi qu'une sorte de plan de gestion des sites avant de les soumettre à la Commission pour désignation en ZSC. C'est le sujet du Document d'objectifs (ou « DOCOB »). Celui ci est rédigé par un Opérateur, encadré par un Comité de Pilotage constitué d'élus, d'administrations, de socio-professionnels, de représentants des fédérations et associations...

Ainsi chaque site Natura 2000 doit être doté d'un Document d'objectifs. Ce document identifie les priorités de conservation, les exigences socio-économiques locales, fixe les orientations de gestion et de conservation établis par l'autorité administrative sur chaque site en fonction des objectifs définis en commun par tous les acteurs du site et en concertation avec les administrations et les collectivités et les représentants des propriétaires et exploitants. Il soumet des moyens financiers d'accompagnement des mesures de gestion permettant de réaliser les objectifs.

Les acteurs :

Les acteurs de la mise en oeuvre de Natura 2000 :

La DIREN est le représentant légal et régional du Ministère de l'Environnement, du Développement et de l'Aménagement Durables. Son rôle est de mettre en oeuvre la politique de l'Etat, en matière de protection

du patrimoine naturel, au niveau régional et départemental (Natura 2000, inventaires Znieff...). Au niveau départemental, elle délègue ses responsabilités à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

La DDAF a donc un rôle de police de l'eau et de la nature, c'est à dire qu'elle permet la mise en application de la politique agricole, forestière et rurale, ainsi que des Mesures Agro environnementales définies par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et le Ministère de l'Environnement, du Développement et de l'Aménagement Durables.

Sur le site « Chaînons calcaires du piémont commingeois », l'Office National des Forêts a été choisi comme opérateur local pour la réalisation du DOCOB Natura 2000. C'est un organisme qui a pour rôle de gérer les forêts domaniales et de mettre en œuvre le régime forestier en forêts communales, mais également de préserver le patrimoine naturel. En tant qu'expert et opérateur Natura 2000, l'ONF réalise le DOCOB en s'entourant le cas échéant de compétences extérieures. En tant que gestionnaire, l'ONF intègre les prescriptions du DOCOB aux plans d'aménagements des forêts qu'elle au même titre que d'autres structures ayant une activité sur le site natura 2000.

Les propriétaires et les usagers :

D'autres acteurs interviennent dans le cadre de la mise en place de Natura 2000. Il s'agit des propriétaires et des usagers qui peuvent être les communes, les propriétaires privés, les agriculteurs, les chasseurs...

Les élus locaux sont des acteurs importants pour préserver la patrimoine naturel dont les communes sont les propriétaires.

Sur cette zone, les propriétaires privés sont les principaux gestionnaires rencontrés. Sans leur accord, aucune action ne pourra être mise en oeuvre sur leurs terrains.

Au delà des propriétaires, les gestionnaires ont un rôle important sur l'utilisation des territoires. Par exemple, les agriculteurs jouent un rôle non négligeable dans la gestion des milieux. Il interviennent sur la grande majorité des milieux ouverts et participent de plus en plus à la mise en oeuvre de mesures agri-environnementales du fait de leur connaissance du terrain et grâce à leur implantation locale.

Du côté des usagers, les chasseurs interviennent également sur des actions de conservation du patrimoine naturel, plus spécialement sur les espèces gibier.

Les acteurs de l'élaboration du DOCOB :

L'Etat est le maître d'ouvrage du Document d'objectifs. Il est le garant de l'application des Directives Européennes et des engagements qu'elles impliquent.

L'Etat confie par convention, la démarche, la coordination des études et la rédaction du DOCOB à un opérateur local, le maître d'oeuvre, qui n'est autre que l'ONF dans le cadre des Chaînons calcaires du piémont commingeois.

Afin de concerter toutes ces informations, un Comité de pilotage associe pour chaque site les acteurs de terrain et valide les différentes étapes de l'élaboration du DOCOB. Dans ce comité, les experts veillent à la cohérence des objectifs et du plan d'action en fonction des enjeux de conservation des habitats. La population représentée donne son avis afin de mieux engager la discussion et la négociation.

Il a également été mis en place des groupes de travail thématiques regroupant les organismes scientifiques (Université, Conservatoire...), les représentants de l'Etat et les acteurs socio-économiques concernés dans le but de traiter les différentes problématiques de manière sectorielle.

La mise en œuvre de Natura 2000 en Midi Pyrénées

En région Midi-Pyrénées, la mise en place de Natura 2000 a débuté en 1996 avec la compilation des données des sites retenus. Un Comité de pilotage par département est alors créé. Son rôle est d'associer les acteurs de terrain pour chaque site, d'aider à l'élaboration du Document d'objectifs mais également de le valider.

En décembre 1998, au terme d'une concertation régionale et locale, la DIREN a envoyé au niveau national une liste des sites susceptibles d'être retenus en tant que sites d'intérêt communautaires (pré-SIC). Celle-ci sera ensuite transmise à la Commission européenne. La désignation des sites s'effectue alors et l'élaboration des orientations de gestion pour chaque site donne lieu à la rédaction d'un Document d'objectifs.

Situation en Haute Garonne

En Haute-Garonne, 8 sites d'intérêt communautaire (SIC) ont été retenus.

Pour le site "Chaînon calcaires du piémont commingeois", l'élaboration du Document d'objectifs a débuté en décembre 2004. L'opérateur local choisi pour la réalisation du Document d'objectifs est l'Office National des Forêts, qui s'est également entouré de compétences extérieures pour mener à bien cette mission.

Le site "Chaînon calcaires du piémont commingeois" est désigné au titre d'une Directive européenne, la Directive « Habitats » du 21 mai 1992.

Il a été désigné en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) selon un arrêté du Ministère en charge de l'Ecologie et du Développement Durable en date du 04 mai 2007.

Ce document traite des objectifs résultant de l'application de la Directive « Habitats ».

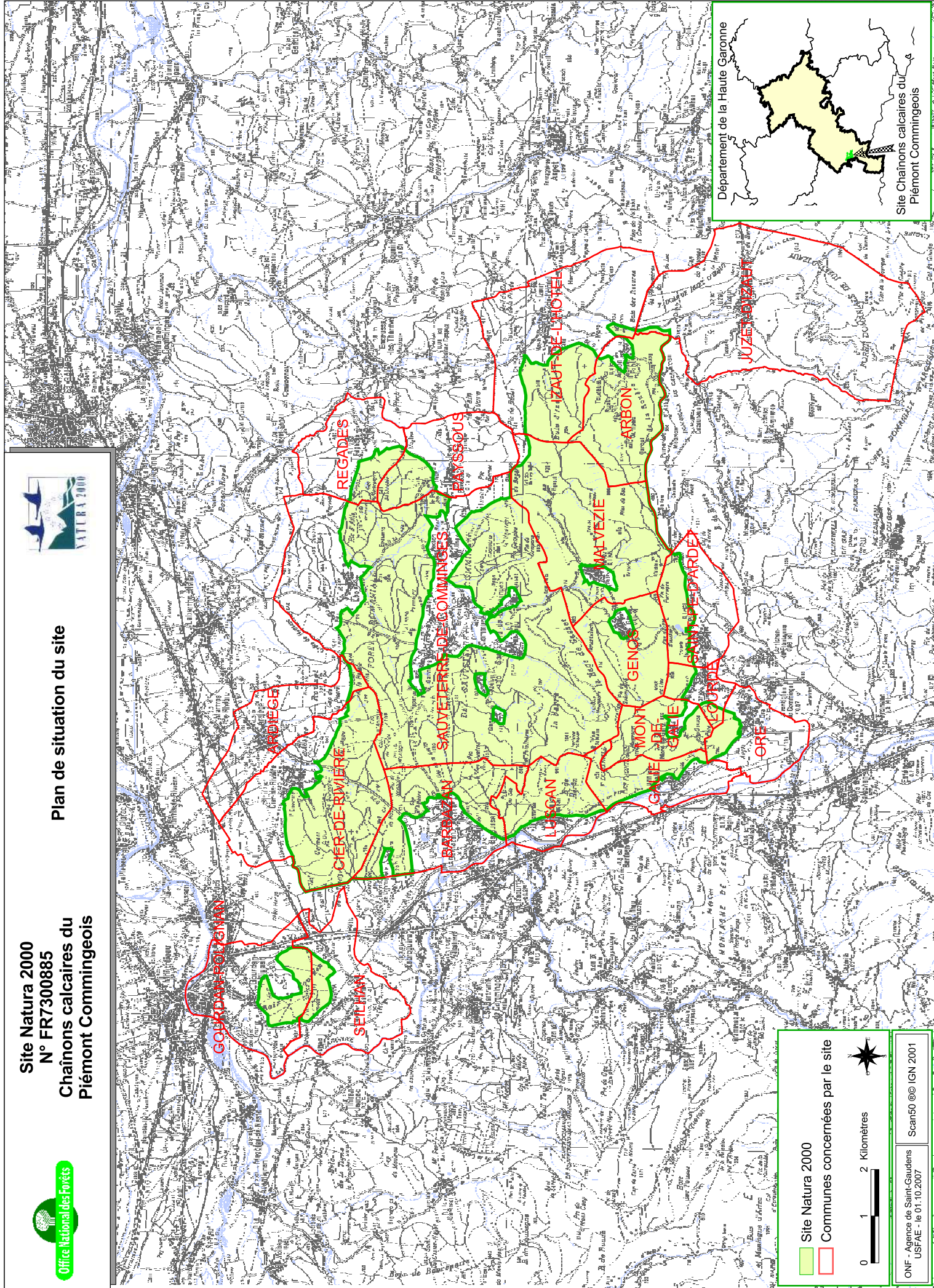


Sauveterre de Comminges : un paysage de bocage

Site Natura 2000
N° FR7300885
Chainons calcaires du
Piémont Commingeois



Plan de situation du site



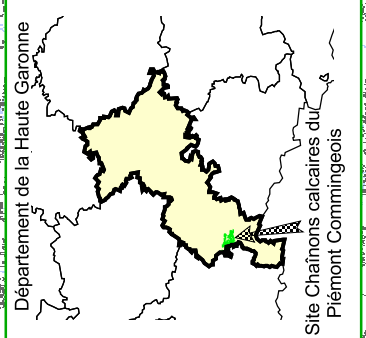
Site Natura 2000

Communes concernées par le site



ONF - Agence de Saint-Gaudens
USFAE - le 01.10.2007

Scan50 © IGN 2001



PRESENTATION GENERALE DU SITE

Situation géographique

Ensemble de chaînons et de bassins calcaires dont certains renferment des lacs d'origine glaciaire (Saint Pé d'Ardet), le site "Chaînons calcaires du piémont commingeois" n°FR7300885 correspond à un ensemble de basses et moyennes collines séparées par des bassins calcaires qui forment une des bandes les plus septentrionales des Pyrénées centrales.

Situé au sud du département de la Haute Garonne (région Midi-Pyrénées), dans le secteur historique du Comminges, sur les cantons de Barbazan et d'Aspet, il couvre une superficie totale de 6200 ha.

Les contours du site concernent pour tout ou partie le territoire administratif de 19 communes : Arbon, Ardiège, Barbazan, Cier-de-rivière, Galié, Genos, Gourdan-Polignan, Izaut-de-l'Hotel, Juzet d'Izaut, Lourde, Luscan, Malvezie, Mont-de-Galié, Ore, Payssous, Regades, Saint-Pé-d'Ardet, Sauveterre-de-Comminges, Seilhan.

Il est délimité au Nord par les collines boisées qui bordent la plaine de Rivière, la dépression reliant Barbazan, Sauveterre de Comminges et Encausse Les Thermes, au Sud Sud-est par le bassin de Génos, les Frontignes, et par la vallée de la Garonne.

Situation physique

Le site s'étend sur l'est de la Garonne, en excluant le lit majeur du fleuve qui fait l'objet d'un autre site, et englobe les versants des Frontignes et le bassin de Sauveterre de Comminges.

L'altitude minimale est de 440 m.

L'altitude maximale de 1041 m (Plamajou, près du refuge Saint Martin).

C'est un site caractéristique du piémont de la chaîne pyrénéenne, de l'étage collinéen à montagnard, et à dominante calcaire. La roche mère essentiellement calcaire et végétation marquée par la rencontre des influences atlantique, méditerranéenne et montagnarde.

Le site appartient au domaine montagnard et la région biogéographique atlantique.

La végétation y est essentiellement calcicole avec une succession altitudinale de forêts de feuillus d'affinité méditerranéenne (chêne verts), collinéenne puis montagnardes (hêtre), alternant avec des pâtures, prairies de fond de vallons ou pelouses et de zones à orchidées sur les versants et des zones rocheuses dans les secteurs karstiques.

Les reliefs vallonnés présentent un alternance de calcaires durs de types urgoniens, fissurés et perméables qui forment l'essentiel des crêtes et versants lapiazés marqués de dolines, en particulier dans la partie sud du site, et de calcaires marneux tendres qui s'accumulent en fond de vallons et dans les dépressions pour constituer des sols profonds riches en alluvions. Quelques terrains siliceux de nature morainique correspondant aux dépôts glaciaires et fluvio-glaciaires liés à l'avancée du bassin de la vallée de la Garonne sont présents en particulier dans la partie nord du site.

C'est un site majoritairement forestier, marqué par des faciès xérothermiques calcaires en versant sud, des pelouses et boisements d'affinité méditerranéenne (chênes verts) évoluant jusqu'aux boisements de type montagnard (hêtre) sur les sommets et les versants nord, et une diversité des formations de feuillus mixtes comprenant des tiliaies de pentes dans les zones les plus encaissées, à la rencontre des influences atlantiques. Les fonds de vallons sont de type bocager avec de nombreuses prairies permanentes et un linéaire de haies et de boisements rivulaires bien développé. Enfin de nombreux gouffres, grottes et falaises calcaires offrent un habitat remarquable pour une flore et une faune rares.

Géologie, hydrogéologie et pédologie

Alternant entre les marnes tendres et fissibles et des calcaires durs de faciès Urgonien, ces coteaux du piémont sont constitués par des terrains Aptiens et des roches du Crétacé inférieur et moyen et appartiennent à la zone nord pyrénéenne. Les séries de la base du crétacé inférieur et moyen sont à dominante calcaire et débutent par une brèche calcaréo-dolomitique. Les calcaires, variés, comportent des niveaux localement marneux (Calcschistes du gargasien et marnes noires à hypacanthoplites du gargasien-albien basal). Les termes sus-jacents du Crétacé moyen sont plus argileux. Il débutent par une puissante assise marneuse qui passe progressivement à des marnes noires dans lesquelles s'intercalent des niveaux de calcaires argileux gris.

Les marnes et calcaires argileux forment les crêtes des reliefs boisés. Les dépressions sont généralement tapissées par des éluvions limoneux provenant de la décalcification des terrains sous-jacents. On remarque également quelques dépôts glaciaires en fond de vallée ou sur certaines hauteurs (La Hage de Gesset).

Les calcaires semi-cristallins forment l'ossature de collines régulières, conoïdes, où la roche mère, fissurée et perméable, structure le relief par de nombreux affleurements. Du fait de la perméabilité des terrains, les eaux disparaissent sous le calcaire et prennent une circulation souterraine, avant de réapparaître à l'air libre. Le réseau karstique le plus important se trouve au Nord-Est d'Arbon (résurgence de la Maoure). Le calcaire s'est creusé de rainures, formant par place lapiaz, fissures, dolines, cavités plus ou moins profondes.

Les calcaires marneux forment des collines sur lesquelles a pu se constituer un sol plus épais, où l'influence de la roche mère se fait moins sentir.



Col des Ares : des affleurements rocheux fréquents



Saint Pé d'Ardet : des reliefs découpés par les calcaires durs

Enfin, des argiles provenant surtout de l'altération des marnes se sont accumulés dans les dépressions où sont installés les villages et les cultures, dans des petits bassins et des couloirs riches en alluvions.

Les terrains siliceux sont représentés par des dépôts glaciaires ou fluvio-glaciaires correspondant aux avancées du glacier de la vallée de la Garonne. Ce dernier a façonné le vallon morainique entre Seilhan et Labroquère, en rive droite du fleuve actuel. Ces dépôts sont d'ailleurs beaucoup plus étendus. Le glacier de la vallée de la Garonne a dû déborder vers le Nord la crête de plusieurs collines et s'insinuer dans les dépressions Sud-Nord. Ces marques de la glaciation sont visibles dans les Frontignes. Ainsi, le lac de Saint-Pé d'Ardet, résultant de la fusion d'un culot de glace du glacier garonnais tendant à franchir les crêtes enserrant le bassin de Barbazan. Plus au nord, on trouve d'importants dépôts avec de gros blocs erratiques

sur le versant Nord de la colline de Burs, face au village de Cier. D'autre part, presque toutes les dépressions transversales se terminent dans la plaine de Rivière, par des cônes de transition fluvioglaciales.

Les types de sols qui en résultent sont très diversifiés :

- en exposition nord : sols bruns argileux, très profonds, fertiles et frais en général (cantons de Plamajou, La Hage de Garnère, la Hourest).
- Aux autres expositions et parfois en exposition nord (Peyrège), sols argileux secs de fertilité variable selon la profondeur, avec des affleurements rocheux (Nord est de Peyrège, versant ouest du Pic d'Aillot, ...).

Climatologie et hydrologie

La proximité d'une ligne montagneuse orientée d'est en ouest d'une structure aussi importante que les Pyrénées, combinée à une influence atlantique dominante générant des perturbations océaniques, apporte toute sa singularité au climat des Pyrénées centrales. Les vents dominants sont ceux du secteur ouest, surtout du nord-ouest, amenant des pluies abondantes (1000 à 1200 mm par an) avec un maximum en mai et des minima en février, juillet et octobre. Les précipitations estivales ont une assez grande variabilité annuelle ; elles sont importantes dans ces piémonts où les premières collines du front pyrénéen constituent une importante zone de condensation.

L'hiver voit de belles journées ensoleillées, marquant l'influence du climat montagnard. Les brouillards, fréquents dans la plaine de Rivière, s'arrêtent au pied des collines, sur lesquelles le soleil fait rapidement dégeler le sol. L'influence de la montagne voisine se traduit aussi par la fraîcheur des nuits d'été. Après les vents du secteur ouest, les plus importants sont ceux du Sud (vent d'Espagne), soit des vents secs et chauds en été qui réchauffent aussi quelques journées d'automne et d'hiver.

Il existe de brusques changements de température dus au voisinage de la haute chaîne des Pyrénées, et l'enneigement est en général réduit, de l'ordre de 15 jours par an.

La station météorologique d'Arbas (390 m d'altitude) indique une pluviométrie de 1137.6 mm/an pour la période de référence 1971-2000.

La station météorologique de Labarthe de rivière (394 m d'altitude) indique une pluviométrie de 785,8 mm/an et une température moyenne de 11,4°C pour la période de référence 1975-2000.

Plusieurs ruisseaux à faible pente prennent leur source au cœur des chaînons calcaires du piémont commingeois :

- le ruisseau d'Arbon,
- le ruisseau de la Maoure,
- l'Arrioussac,
- le ruisseau de Sauveterre.

Tous ces ruisseaux sont des affluents du Job, qui a creusé son lit à l'ouest du site en amont d'Izaut de l'Hôtel dans des gorges très encaissées d'un grand intérêt écologique.

A ces cours d'eau s'ajoutent les déversoirs des Lacs de Saint-Pé d'Ardet et de Barbazan, qui se jettent dans la Garonne. Ces eaux sont limpides, semblent bien oxygénées. Leur débit est faible, principalement en été.

Autres composantes administratives et réglementaires

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) : L'inventaire ZNIEFF est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère en charge de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France. Cet inventaire différencie deux types de zone :

Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.

Les ZNIEFF de type 2, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

Le périmètre du site est concerné pour tout ou partie par le territoire des inventaires ZNIEFF listés dans le tableau ci-dessous :

Code national	Type de zone	Nom de la ZNIEFF (Inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)	Superficie ha
730011412	1	PICON-GARROS BOIS-DE-GOURDAN	194,27
730011039	1	BASSIN DE SAUVETERRE	1498,3
730011122	1	MASSIF DU MAGNOUET	599,72
730006566	1	PIC D'AILLO, CAP DU POUY	417,48
730011067	1	PLAN DE BAU, GROTTES DE LA MAOURE, PLATEAU DE CAMPELS	2823,91
730006563	1	LAC DE SAINT-PE D'ARDET ET SOULANE	47,95
730011119	1	SOULANE DE TARRIDE	91,58
730006561	1	BOIS D'ORE, ZONES A CHENES VERTS DES FRONTIGNES	155,69
730006562	1	BOIS DE GALIE	33,02
730011123	1	BASSIN DE GENOS ET MALVEZIE	129,15
730011066	1	LES GORGES DU JOB	73,85
730011120	1	SOULANE DE GENOS-BOIS DES VIGNES	50,2
730011041	1	BOIS DES SEPT SOEURS	9,27
730011040	1	CARMONT	13,18
730011118	2	MASSIF DES FRONTIGNES ET DE MAGNOUET	2588,9
730006548	2	MASSIF DU CAGIRE, DU GAR ET D'ESCALETTE	11606,03

Sites classés et sites inscrits : un site inscrit est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, soumis à des consignes de conservation de l'état actuel et de surveillance. Les travaux y sont réglementés et certaines activités interdites, mais de façon moins stricte que pour les sites classés. Il existe un site inscrit sur la zone, à Saint Pé d'Ardet (Lac) et un site classé à proximité immédiate (Col des Ares).

Sites classés :

Nom	Créé le texte décision	Commune concernée
TERRAIN COMMUNAL, AU LIEU DIT "DES PENTHIÈRES", PRES DU COL DES ARES	27/04/1927	Saint Pé d'Ardet

Sites inscrits :

Nom	Créé le texte décision	Commune concernée
LAC	07/10/1931	Saint Pé d'Ardet

Historique de l'occupation du site

Epoque préhistorique :

L'homme colonise les hautes vallées pyrénéennes dès le magdalénien, c'est à dire entre – 13.000 et – 8000 ans avant notre ère. Son impact sur le milieu naturel semble alors extrêmement réduit.

Dès le néolithique, en particulier vers – 4000 ans avant JC, les hommes envahissent les vallées avec une période de grande expansion vers la fin du IIIe millénaire. L'attrait de ces montagnes pour ces hommes provient selon Chevalier (1980) de la fertilité des sols plus faciles à travailler que les argiles des plaines proches, de l'abondance des soulans (versants sud) propices à l'élevage et des richesses minières. Dès lors, ces civilisations agropastorales commencèrent un travail de défrichement qui ne cessera vraiment qu'au XXe siècle.

On retrouve dans ces massifs karstiques du piémont pyrénéen, plusieurs témoignages de l'ancienneté de l'occupation humaine : vestiges du Paléolithique récent ("âge du Renne") tels que restes d'animaux, outils, objets artistiques; vestiges du Néolithique et de l'âge du Bronze dans la grotte de Gourdan et dans le secteur du Col des Ares (cercles de pierre, croix solaires). De ces âges reculés subsistent de nombreux sentiers unissant les fonds de vallées aux massifs montagneux (estives). Certains de ces vestiges répertoriés par le Service Régional d'Archéologie (S.R.A) sont encore visibles pour le randonneur du XXIe siècle.

Epoque historique :

Au début de l'ère historique (Ve siècle av.JC) une grande partie de la montagne est aménagée, avec un défrichement en bas de versant, pour l'établissement des cultures et l'abaissement des lisières supérieures de la forêt pour le pâturage.

C'est à l'époque romaine qu'il faut resituer les origines d'une ancienne tradition thermale qui restera bien vivante jusqu'au début du XXe siècle. A Barbazan, on a retrouvé des objets gallo-romains suggérant que ses eaux tièdes et bénéfiques pour les affections intestinales étaient connues à cette époque. En l'an 74 av.JC, les légions de Pompée avaient découvert la source sulfatée et calcique d'Encausse les Thermes, reconnue pour ses propriétés anticongestives, toniques, diurétiques. Celle-ci était considérée comme la meilleure de celles qui traitaient les paludéens.

De nombreuses pierres votives d'époque gallo-romaine ou de stèles adressées aux divinités topiques qui témoignent d'un culte des sources sont parfois incorporées à des édifices anciens.

Période récente :

La période du XVIe au XIXe siècle correspond à une poussée continue du défrichement par l'administration du XVIIIe, qui entraîne une forte dégradation et un morcellement de la forêt, sous l'effet d'une formidable poussée démographique. Sur cet ancien domaine des Comtes du Comminges, de nombreuses tours de gué ("Casteras") ont été édifiées, mais aussi des Eglises et des chapelles qui jalonnent le site. Ces lieux gardent encore le souvenir du passage des nombreux pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle qui rejoignaient Saint-Bertrand de Comminges et la route très fréquentée du Val d'Aran.

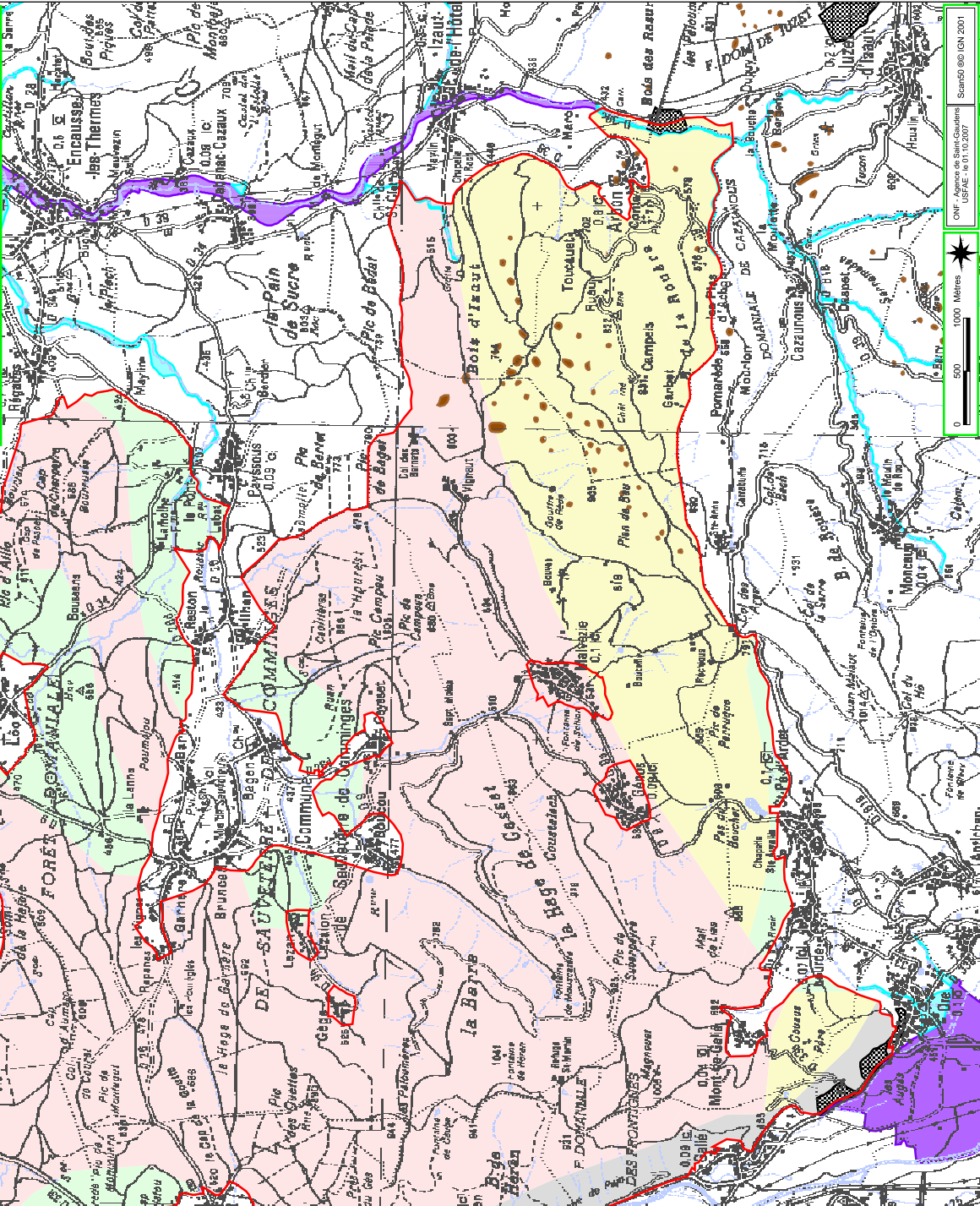
Une importante déprise agricole débute en 1850, à la suite de l'exode rural qui n'a toujours pas cessé de nos jours ; une accélération de cette déprise est provoquée par la Première guerre mondiale. Dans le même temps, on assiste à l'essor du tourisme mondain avec l'apogée du thermalisme, à la fin du XIXe siècle.

A la période coloniale, ces eaux étaient conseillées aux personnes atteintes de paludisme. La clientèle aisée, envoûtée par les bienfaits des eaux thermales viendra volontiers se montrer dans ces stations à la mode. Bon nombre de touristes traversant le Bas Comminges pour rejoindre la haute montagne, s'attarderont longuement sur la beauté de ces paysages de collines où "prairies, peupliers, vignes en hautain, châtaigniers, le Cagire, les multiples crêtes de la Barousse et Baronnies, le majestueux Pic du Midi, composent au soir un des plus beaux paysages de verdure et d'harmonie qui se puissent contempler." (Henri Gaussen).








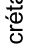

La mode du XIXe siècle sera relayée au XXe siècle par la fréquentation d'une nouvelle clientèle : les vacanciers aux congés payés et les nouveaux curistes se mettent à leur tour à fréquenter les stations pyrénéennes.



Saint Pé d'Ardet : préparation du brandon en été



LEGENDE

	Contours du site		crétacé inférieur
	Chute de bloc		holocène
	Effondrement		jurassique
	Crue		pléistocène moyen-supérieur
	Inondation		

Source : ONF-RTM Source : BRGM

***PARTIE 1 : L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE
NATUREL ET HUMAIN***

1 - L'inventaire du patrimoine naturel et humain

1.1 – Le contexte naturel

Afin de vérifier et de préciser les données du bordereau standard Natura 2000 de présentation du site, datant de janvier 2001, une place importante a été donnée aux inventaires naturalistes dans l'élaboration du Document d'objectifs :

- **Etude de la végétation** : typologie, identification et cartographie des habitats naturels par l'Office National des Forêts.
- **Etude sur l'Écrevisse à pattes blanches**: bibliographie et prospections complémentaires par le ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), Brigade de la Haute Garonne.
- **Etude sur les insectes saproxyliques** : phase de terrain (mise en place du dispositif de piégeage) et pré-dépouillement des relevés par l'ONF ; dépouillement final, détermination et interprétation des données par les entomologistes de l'ESAP (Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan).
- **Etude sur les lépidoptères**: bibliographie et prospection complémentaire par Jean Pierre Mary.
- **Etude sur les chiroptères** : recherche bibliographique et prospection sur le terrain par le GCMP (Groupe Chiroptères Midi Pyrénées).

1.2 - Le contexte socio-économique

L'étude des activités de loisirs (hors chasse et pêche) a été réalisée par l'Association Nature Comminges, l'étude des activités agricoles par l'ADASEA 31, l'étude de la situation de la forêt privée par le CRPF Midi Pyrénées. Les activités industrielles n'ont pas fait l'objet d'une étude particulière car elles sont très limitées sur le site.

2 - Méthodes d'études naturalistes

2.1 - Etude de la végétation

2.1.1 - Méthodologie

2.1.1.A - Préparation de la phase de terrain

La prospection sur le terrain a été préparée par la réalisation d'une **carte de prézonage** au 1 : 25000 constituée d'après :

- Photo-interprétation

L'analyse des photos aériennes (IRC et NB 1984) n'a permis qu'une distinction milieux rocheux – pelouses – landes – bois. La photo-interprétation a en grande partie reposé sur l'analyse des orthophotoplans mis à disposition par la DIREN. Ces délimitations ont parfois été complétées par des observations de limites physiologiques distinguées à partir du versant opposé au site observé.

- Consultation de la bibliographie

Une bibliographie a été consultée à partir des bibliothèques de l'ONF, du Conservatoire Botanique Pyrénéen et des bibliothèques universitaires de Toulouse. Ces publications listées en annexe ont permis une première caractérisation des habitats naturels déjà décrits sur le site ou dans les Pyrénées Centrales. Elles ont parfois permis la localisation d'espèces remarquables décrites sur le site par le passé.

- Consultation des agents de l'ONF travaillant sur le secteur

Il s'agit d'une consultation directe des agents travaillant sur le secteur et une consultation des données répertoriées dans les sommiers des forêts concernées.

- Consultation de naturalistes connaissant la zone

La rencontre avec des acteurs locaux (naturalistes, spéléologues, chasseurs) a permis de localiser quelques données naturalistes et parfois d'affiner la carte de prézonage.

2.1.1.B - Phase de terrain

Le site a été parcouru pour préciser les contours des différents habitats et les caractériser. Une fiche de prospection des habitats a été mise au point au sein du réseau DOCOB-ONF Midi Pyrénées en partenariat avec le Conservatoire Botanique Pyrénéen (Conservatoire National Midi-Pyrénées). Elle permet de décrire sur le terrain les unités cartographiées et indexées sur une carte de travail au 1/10 000.

La caractérisation des habitats a été réalisée selon trois niveaux de précision :

- Les unités parcourues ayant fait l'objet d'un ou plusieurs relevés et d'une fiche de prospection complète.
- Les unités parcourues sans avoir fait l'objet d'un relevé complet mais juste d'un rattachement à un habitat déjà défini par ailleurs sur le site.
- Les unités non parcourues et définies par extrapolation (falaises, quelques petites parcelles de pelouses ou pâtures de zones altitudinales intermédiaires).

2.1.1.C - Cartographie et caractérisation des habitats

Il est important de préciser que la totalité des habitats présents sur le site a été inventoriée et cartographiée (cartographie en plein). Cela permet d'aborder le site dans sa globalité (carte d'occupation du sol). Cependant, seuls les habitats relevant de la Directive Habitats ont été analysés et réfléchis en terme de conservation dans ce Document d'objectifs. La cartographie de terrain a été réalisée sur un fond IGN au 1/10000. La plus petite unité cartographiable a été fixée au ¼ d'hectare soit à 2500 m². Trois types d'habitats peuvent ainsi être caractérisés :

- Les habitats élémentaires, homogènes
- Les habitats en mosaïque, constitués d'un ensemble d'habitats élémentaires distincts mais non cartographiables individuellement
- Les habitats en complexe ou mélange, constitués d'au moins deux habitats élémentaires non identifiables. Par exemple, une pelouse envahie par une lande. Si cette colonisation est récente, les composantes de la pelouse sont toujours présentes mélangées aux composantes de la lande de façon indissociable.

Les habitats ont été caractérisés phytosociologiquement en suivant le référentiel du Prodrome de la végétation de France et les clés typologiques du Conservatoire botanique pyrénéen quand elles existent. Ensuite, ils ont été rattachés aux typologies codées : Code « Corine biotopes » et « Natura 2000 » à l'aide du manuel d'interprétation de la Directive Habitats dit manuel EUR15, du manuel CORINE biotopes (types d'habitats français) et des cahiers d'habitats disponibles. Enfin, le Conservatoire botanique pyrénéen a été consulté aux différentes étapes de l'élaboration de la carte des habitats naturels et a apporté son appui technique jusqu'à la validation finale. Trois sorties organisées sur le site avec le Conservatoire Botanique Pyrénéen ont permis d'affiner la typologie des habitats naturels.

2.1.2 - Résultats de la prospection naturaliste

2.1.2.A- Rappel des données disponibles

Le site Natura 2000 a fait l'objet d'un formulaire standard établi en 1995 et faisant un état des lieux succinct des connaissances naturalistes sur le site à cette époque. Cet état des lieux a défini les axes de prospection pour l'élaboration du Document d'objectifs. Il avait été fait de façon bénévole par des naturalistes locaux sur la base de connaissances propres ou de données d'enquête (ZNIEFF, etc...), ce qui explique qu'il ait été largement complété par les inventaires de la présente étude.

Dans sa version de 1997, le bordereau standard Natura 2000 de présentation du site « Chaînon calcaires du piémont commingeois » faisait état de 17 habitats d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires (signalés par le symbole : *) :

17 habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive « Habitats ») :

Code Corine biotopes : 31.7 – Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêts épineux
Code Corine biotopes : 31.82 – Formations stables à Buis des pentes rocheuses calcaires
Code Corine biotopes : 31.88 – Formations de Genévriers communs sur landes ou pelouses calcaires
Code Corine biotopes : 34.33* – Pelouses calcaires xérophiles
Code Corine biotopes : 34.32* – Pelouses calcaires mésophiles
Code Corine biotopes : 37.7 – Bordures herbacées nitrophiles humides
Code Corine biotopes : 37.31 – Prairies à Molinie sur calcaire et argile
Code Corine biotopes : 37.8 – Communautés à hautes herbes alpines et subalpines
Code Corine biotopes : 41.12 - Hêtraie à *Ilex* et *Taxus*, riches en épiphytes (*Ilici-Fagion*)
Code Corine biotopes : 41.16 – Hêtraies calcicoles à Céphalanthères
Code Corine biotopes : 41.24 – Chênaies du *Stellario-Carpinetum*
Code Corine biotopes : 41.4* - Forêts de ravins du *Tilio-Acerion*
Code Corine biotopes : 41.9 – Forêts de châtaigniers
Code Corine biotopes : 45.3 – Forêts à Chênes verts
Code Corine biotopes : 62.1 – Falaises calcaires des Pyrénées Centrales
Code Corine biotopes : 65 – Grottes non exploitées par le tourisme
Code Corine biotopes : 53.3* - Marais calcaires à *Cladium mariscus* &/ou *Carex davalliana*

8 espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la Directive « Habitats ») :

1305 - Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*), chauve souris
1083 - Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), insecte coléoptère
1087 - Rosalie des alpes (*Rosalia alpina*), insecte coléoptère
1088 - Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), insecte coléoptère
1084 - Barbot (*Osmoderma eremita*), insecte coléoptère
1074 - Laineuse du prunellier (*Eriogaster catax*), papillon
1071 - Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*), papillon
1092 - Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), crustacé

Sur les 17 habitats, il semble que 4 d'entre eux ne soient pas présents sur le site, pour des raisons stationnelles, ou par rapport aux précisions qui ont été apportées dans la typologie depuis les premières descriptions :

Code Corine biotopes : 37.31 – Prairies à Molinie sur calcaire et argile
Code Corine biotopes : 37.8 – Communautés à hautes herbes alpines et subalpines
Code Corine biotopes : 41.24 – Chênaies du *Stellario-Carpinetum*
Code Corine biotopes : 41.9 – Forêts de châtaigniers

Par contre 5 habitats d'intérêt communautaire supplémentaires ont permis d'affiner et compléter cette liste initiale :

Code Corine biotopes : 34.11* - Pelouses ouvertes à Orpins sur dalles rocheuses calcaires
Code Corine biotopes : 31.7 – Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêts épineux
Code Corine biotopes : 31.82 – Formations stables à Buis des pentes rocheuses calcaires
Code Corine biotopes : 31.88 – Formations de Genévriers communs sur landes ou pelouses calcaires
Code Corine biotopes : 34.33* – Pelouses calcaires xérophiles, dont :
Code Corine biotopes : 34.332G – Pelouses calcaires xérophiles pyrénéennes
Code Corine biotopes : 34.32* – Pelouses calcaires mésophiles, dont :
Code Corine biotopes : 34.322J – Pelouses calcaires mésophiles pyrénéennes
Code Corine biotopes : 34.323J – Pelouses calcaires mésophiles pyrénéennes dominées par le Brachypode
Code Corine biotopes : 34.325J – Pelouses calcaires mésophiles pyrénéennes à Seslerie bleuâtre
Code Corine biotopes : 37.7 – Bordures herbacées nitrophiles humides
Code Corine biotopes : 38.2 – Prairies maigres de fauche de basse altitude
Code Corine biotopes : 41.12 - Hêtraie à *Ilex* et *Taxus*, riches en épiphytes (*Ilici-Fagion*)
Code Corine biotopes : 41.16 – Hêtraies calcicoles à Céphalanthères
Code Corine biotopes : 41.4* - Forêts de ravins du *Tilio-Acerion*, dont :
Code Corine biotopes : 41.41* – Forêts de ravin à tilleuls, frênes et érables
Code Corine biotopes : 41.45* – Forêts thermophiles de ravin à tilleuls
Code Corine biotopes : 45.31 – Forêts à Chênes verts
Code Corine biotopes : 44.31* – Forêts alluviales de Frênes et d'Aulnes
Code Corine biotopes : 61.34 – Eboulis calcaires
Code Corine biotopes : 62.12 – Falaises calcaires des Pyrénées Centrales
Code Corine biotopes : 65 – Grottes non exploitées par le tourisme
Code Corine biotopes : 53.3* - Marais calcaires à *Cladium mariscus* &/ou *Carex davalliana*
Code Corine biotopes : 54.12* - Sources tuffeuses

2.1.2.B - Prospection de terrain

Les prospections de terrain durant l'année 2005, avec les relevés floristiques, de nombreuses discussions et expertises, ont permis d'identifier plus de 50 habitats, dont 18 habitats d'intérêt communautaires élémentaires, déclinés parfois en sous types, ce qui correspond à 24 habitats d'intérêt communautaire identifiés au total décrits dans 18 fiches « habitat » (chaque fiche décrivant un habitat élémentaire et ses sous types).

L'ensemble de la saison de végétation (printemps et été) aura été nécessaire à la prospection des 6200 hectares du site étalés entre 440 et 1041 mètres d'altitude.

Au niveau de la carte des habitats naturels, avec le jeu des mélanges et des mosaïques, on arrive à plus de 160 types d'entités. Et la prospection de terrain aura permis de différencier et cartographier plus de 2000 entités (polygones)... Au total plus de 700 entités (polygones) impliquent un habitat d'intérêt communautaire prioritaire ou non, en mélange ou non avec un autre habitat, pour 900 hectares (environ 15% du site).

La recherche des stations d'Aster des Pyrénées s'est déroulée lors des investigations de terrain pour la réalisation de la cartographie des habitats. L'espèce n'a pas été retrouvée sur le site.

Tous ces habitats sont identifiés sur la base d'un relevé de la flore et des conditions stationnelles. On a pu cependant, et dans le seul but de rendre leur compréhension plus simple dans ce rapport, élaborer une typologie simplifiée de détermination des habitats naturels des chaînons calcaires du piémont commingeois selon la typologie Corine biotopes. Cette typologie simplifiée ne concerne que les habitats naturels présents sur le territoire du site Natura 2000 « Chaînons calcaires du piémont commingeois » et ne remplace en aucun cas les critères phytosociologiques pour une détermination rigoureuse de l'habitat.

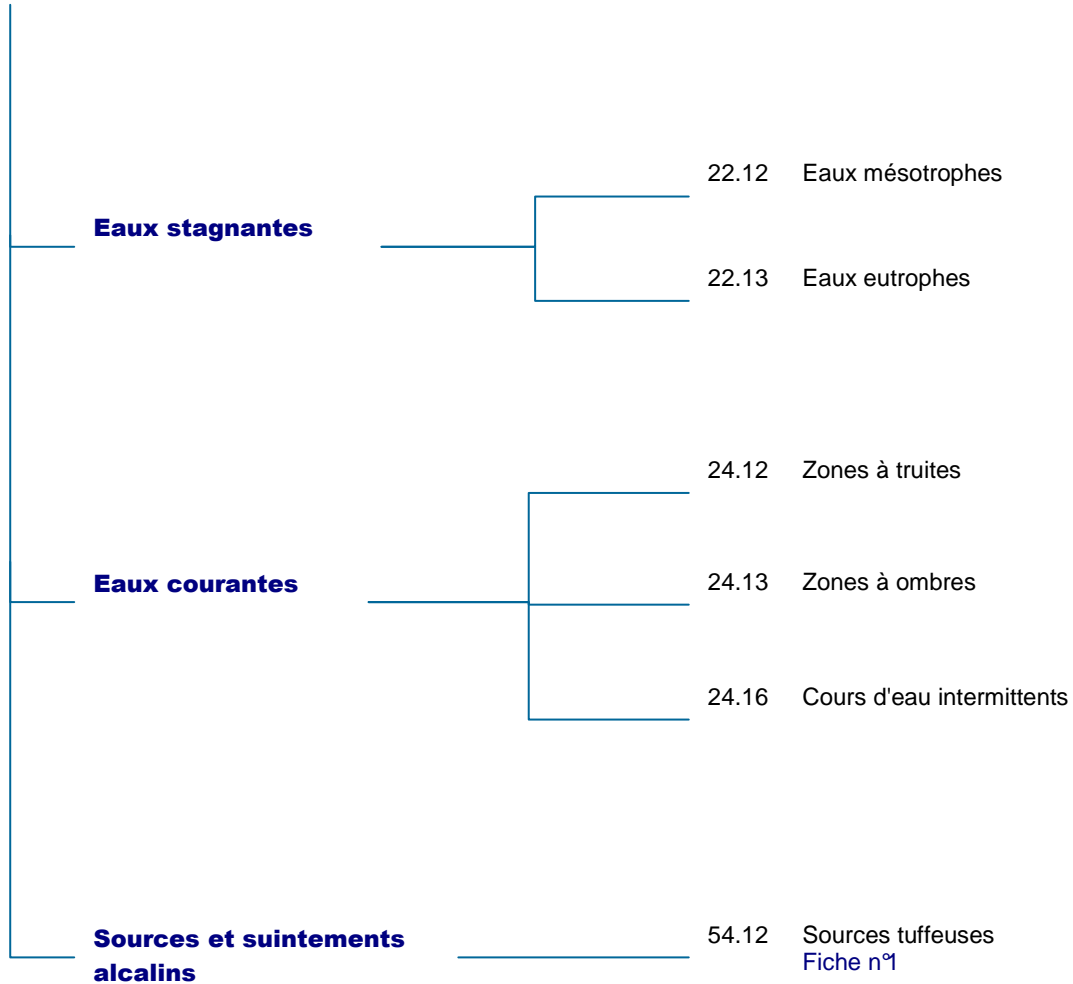
Cette typologie est présentée pages suivantes sous forme d'arborescence avec, pour chaque habitat d'intérêt communautaire, une référence à une **fiche « habitat »** qui décrit plus précisément l'habitat et les critères plus complets d'identification. Elle est suivie d'une typologie élaborée pour la réalisation de la cartographie des habitats.

La végétation appartient à la série du chêne pubescent ou du chêne pédonculée pour les étages subméditerranéen et atlantique et à la série du hêtre pour l'étage montagnard.

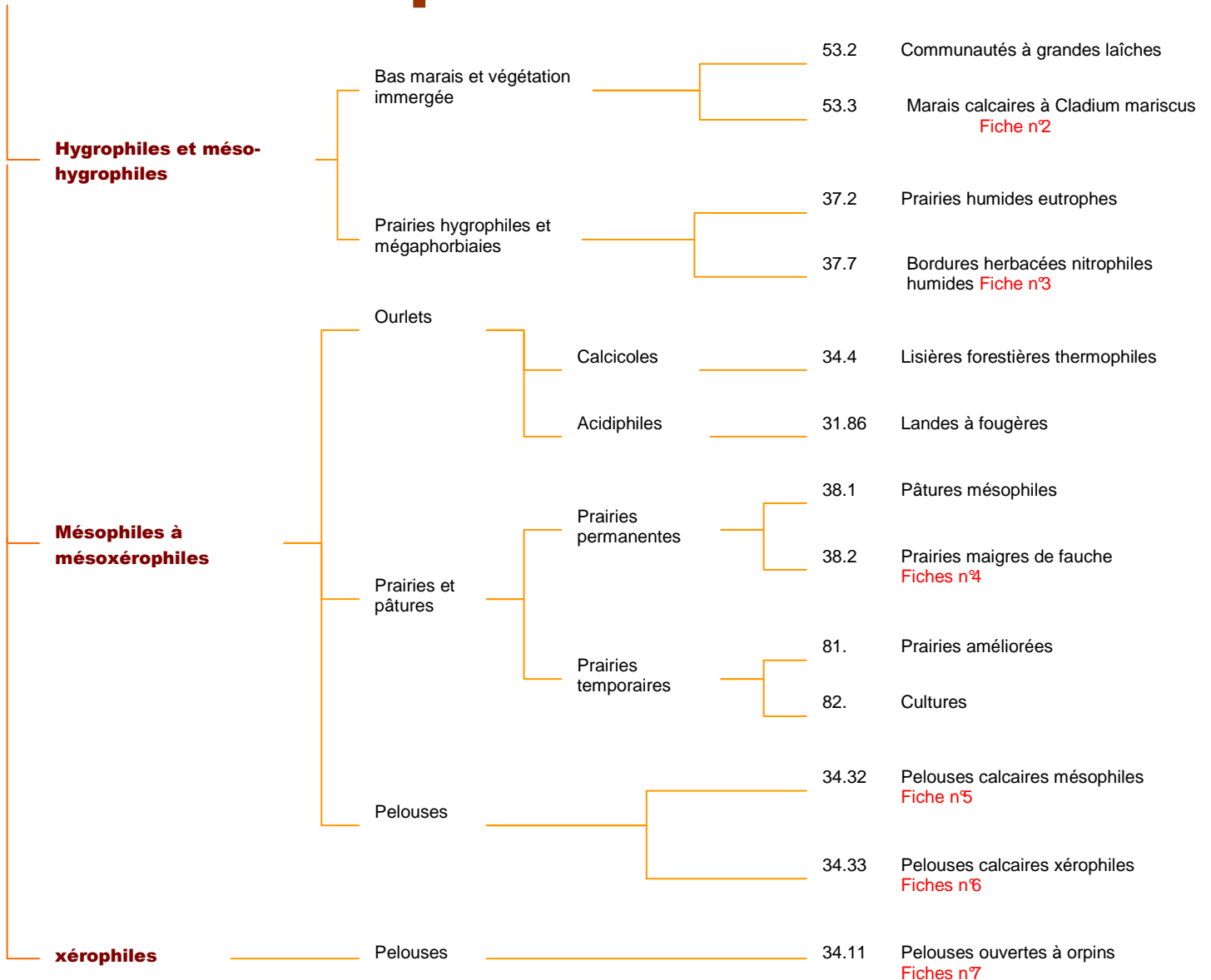
La flore est loin d'être banale ; elle réserve de belles surprises botaniques et plus de variété que ne le laissait supposer l'altitude relativement basse. Cette originalité a été décrite par Henri Gaussen, puis par Georges Dupias, dans un article du Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de Toulouse¹, puis par les prospections réalisées par l'AREMIP. Cette région d'avant monts représente une zone de transition où, aux plantes de plaine d'Aquitaine, viennent se mêler des espèces orophiles descendues de la haute chaîne (*Fritillaria nigra*, *Eryngium bourgatii*, *Crocus nudiflorus*...), tandis que s'y rejoignent deux courants du bord des mers qui baignent les Pyrénées. Un important courant atlantique qui a suivi le bord septentrional de la chaîne (*Quercus pedunculata*, *Ilex aquifolium*, *Scilla verna*...) et un courant méditerranéen, beaucoup plus timide venu probablement du versant espagnol (*Quercus pubescens*, *Quercus ilex*, *Osyris alba*, *Rhamnus alaternus*...), dont le développement est favorisé par un éloignement du climat rigoureux de la haute montagne, sur les stations les plus sèches, exposées en soulane.

¹ « Végétation d'un coin du Comminges ; les collines au Sud de la plaine de Rivière », T.79, 1944, PL III

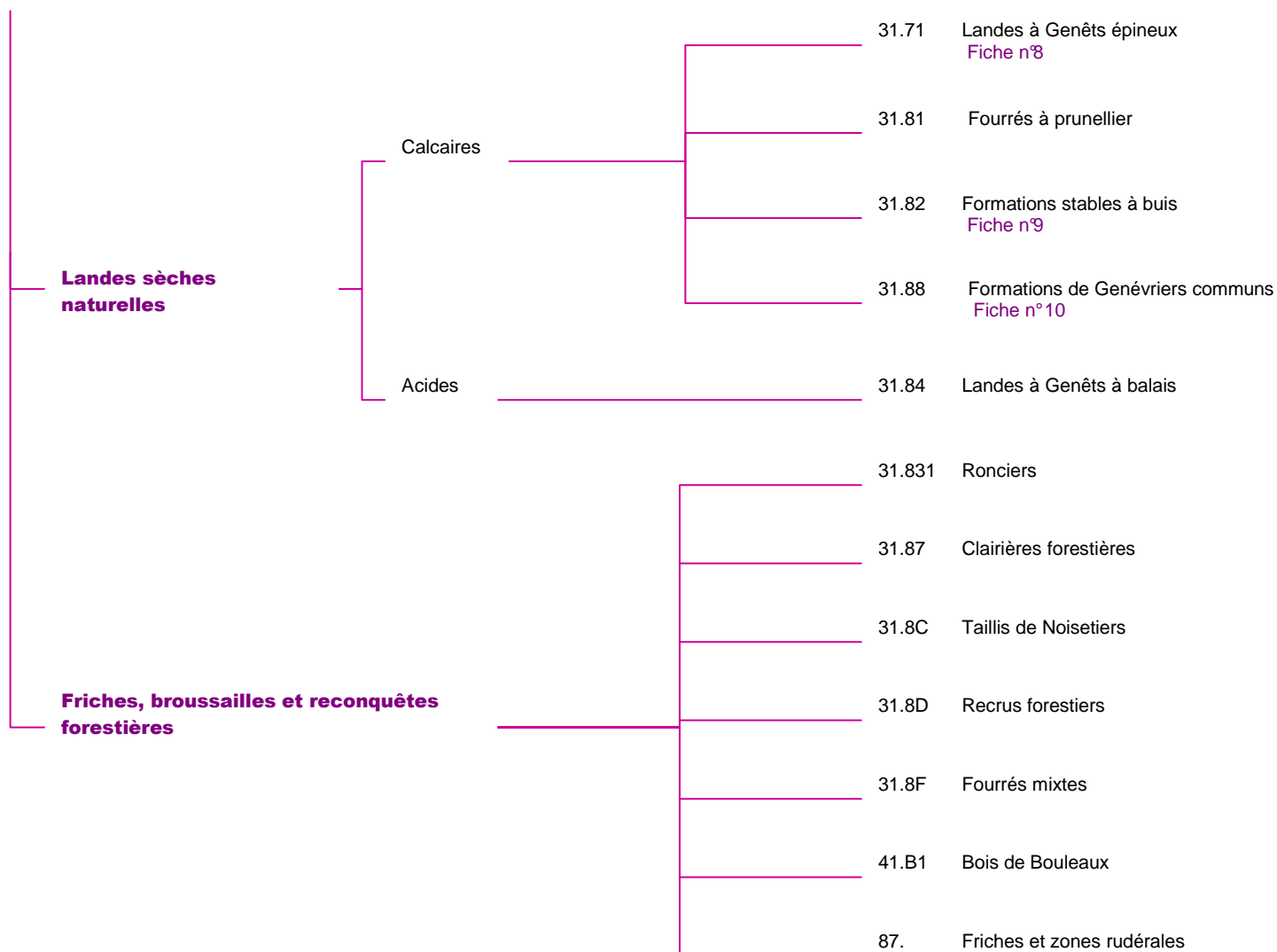
milieux aquatiques



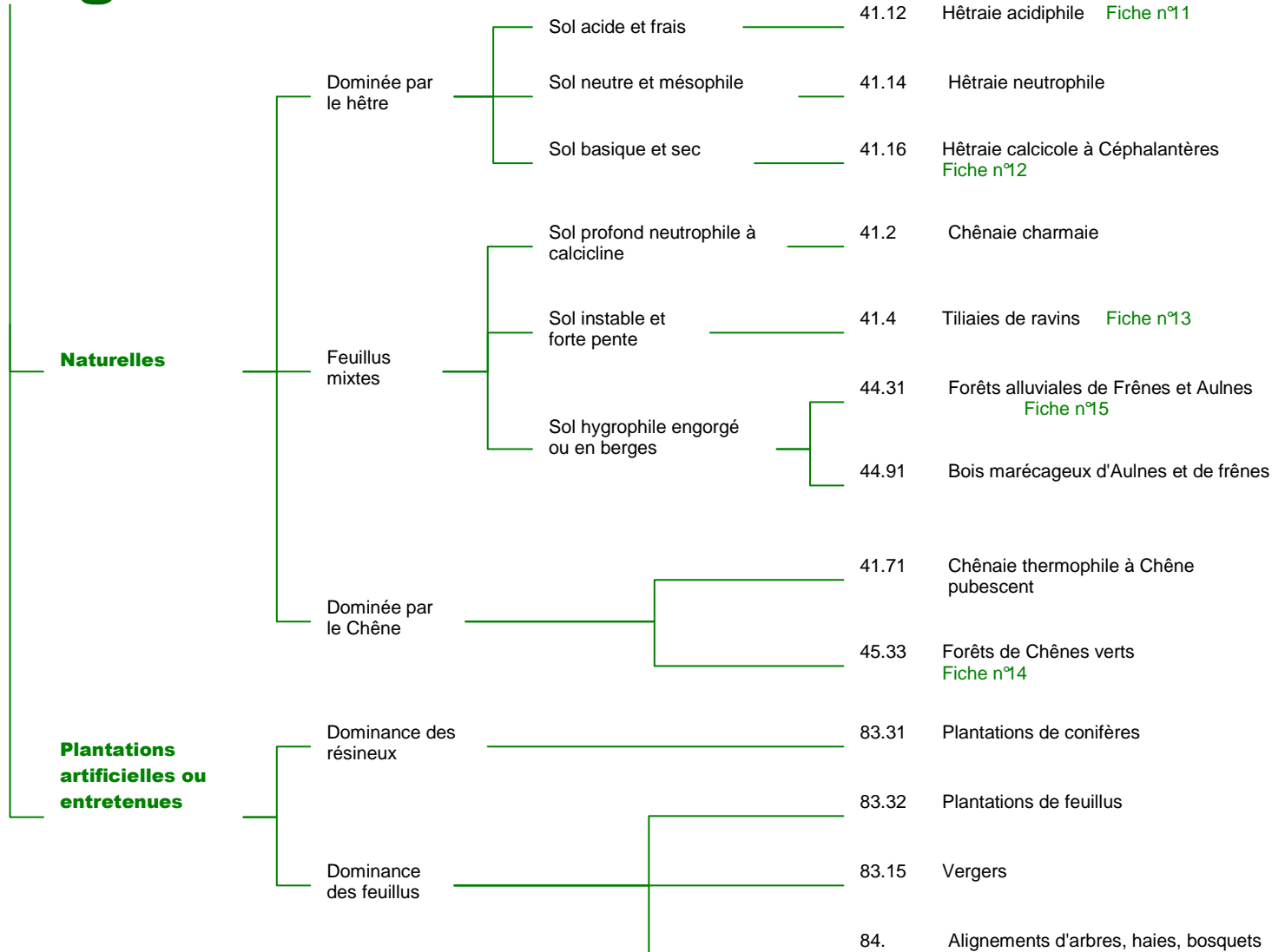
Pelouses ou prairies



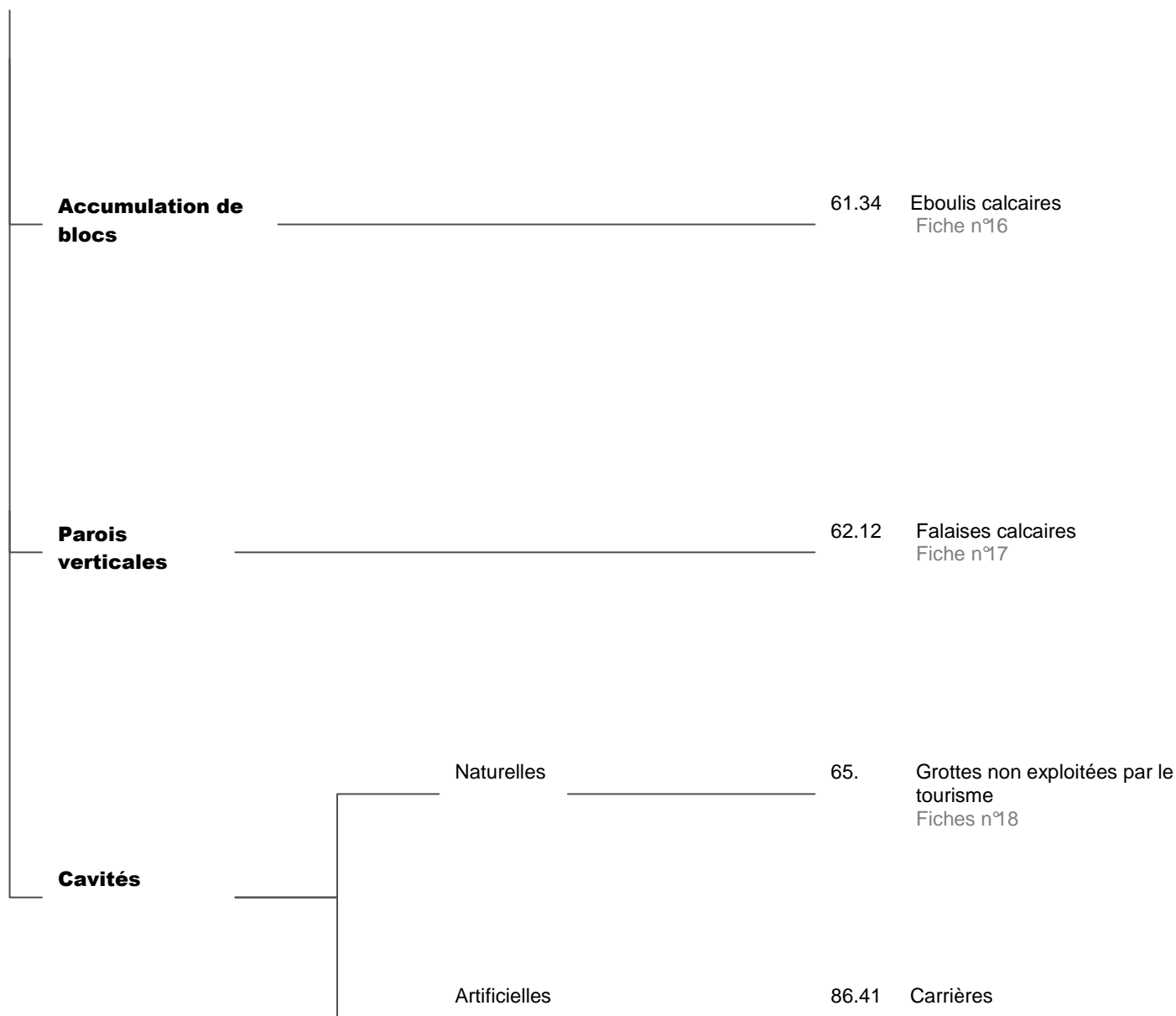
Végétation arbustive landes et broussailles



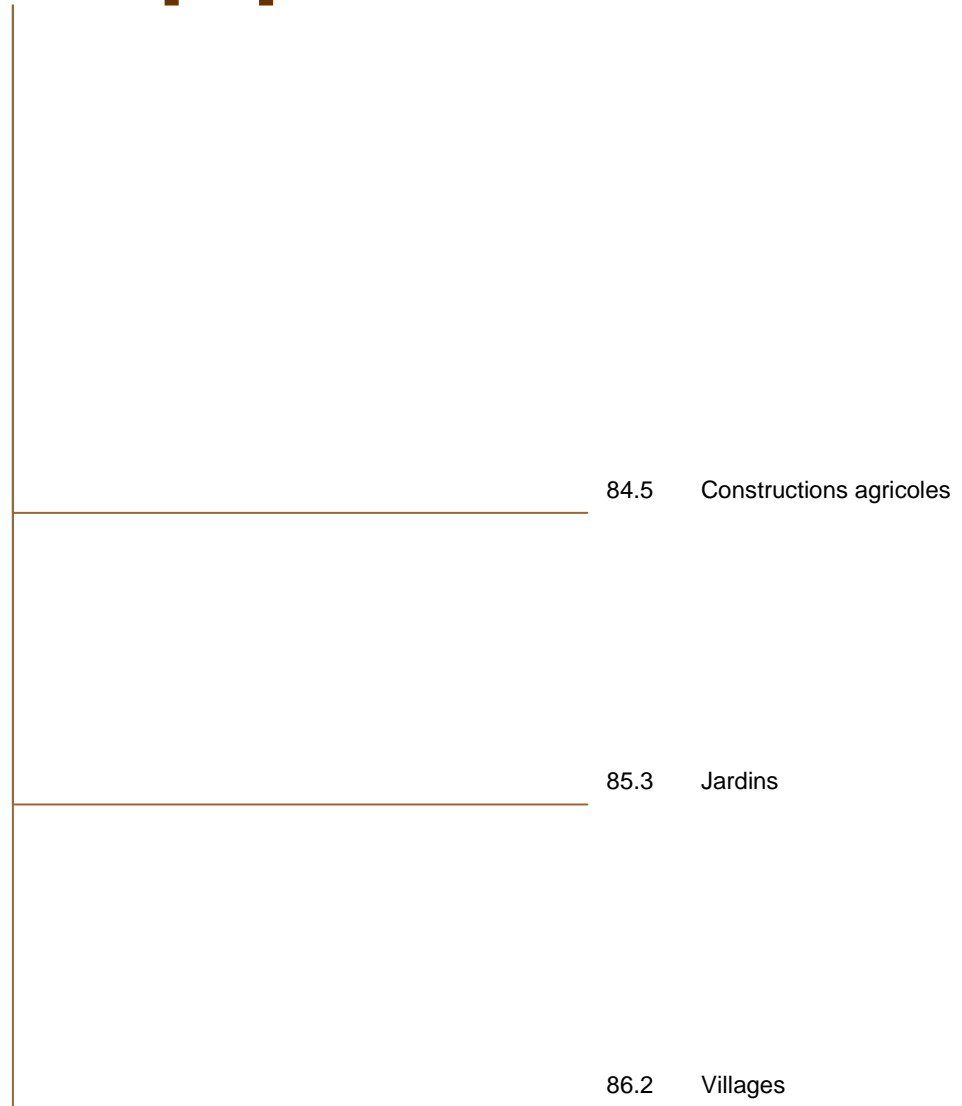
Forêts, bosquets et alignements d'arbres



Milieux rocheux



Milieux anthropiques



2.1.3 - Typologie pour la détermination des habitats naturels

Cette description synthétique des habitats naturels inventoriés sur le site doit permettre une meilleure compréhension de la lecture de la carte des habitats naturels (**Carte n°1**) et de la carte des habitats naturels d'intérêt communautaire (**Carte n°2**) qui sont jointes en annexe. Une carte synthétique des milieux (**Carte n°10**), basée sur la physionomie de la végétation, et non plus sur des critères floristiques, doit également permettre de mieux appréhender les types de milieux naturels présents sur le site.

Les noms des habitats naturels sont précédés de leur code selon la typologie Corine Biotopes (CB) à laquelle s'ajoute la typologie EUR 15 lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire ou prioritaire (signalé par un *) au sens de la Directive « Habitats » (Voir lexique en fin de document). Certaines surfaces d'habitats ne sont pas indiquées car elles correspondent à des formations linéaires ou des sous types d'habitats inclus dans des ensembles plus vastes pour lesquels la surface est mentionnée.

1. Milieu aquatique peu ou pas végétalisé

- Eaux stagnantes

CB: 22.12 – Eaux mésotrophes et végétation associée (22.4311)

Correspondance phytosociologique possible: **Potametea pectinati** Klika in Klika & V.Novak 1941 (**Nymphaion albae** Oberdorfer 1957)

Surface : environ 1,97 ha

Plans d'eau clair et peu enrichis et relativement riches en calcaire (pH 6-7). Sous ce code on désigne le seul lac naturel inclus dans le site, le lac glaciaire de Saint Pé d'Ardey, situé dans une cuvette calcaire. Localement aux abords du lac on peut utiliser le code 22.4311 en mélange pour désigner les communautés amphibiennes des berges à Nénuphars (*Nuphar lutea*).

CB: 22.13 – Eaux eutrophes

Surface : environ 0,11 ha

Plans d'eau naturels ou artificiels souvent enrichis et verdâtres (pH>7). Ce sont les eaux plus ou moins turbides des petits étangs artificiels du site, souvent fréquentés par le bétail ou les volailles. Aucune végétation naturelle particulière n'y est relevée.

- Eaux courantes

Correspondance phytosociologique possible pour la végétation des berges: **Chenopodion rubri** (Tüxen ex Poli & J.Tüxen 1960) Kopecky 1969 / **Bidention tripartitae** Nordhagen 1940

Ces habitats, présents sous la forme de linéaires particulièrement fins à l'échelle de prospection, ne sont pas matérialisés comme polygone dans la cartographie sous SIG. Il sont néanmoins présents de façon diffuse dans les zones encaissées, les fonds de vallons ou les zones agricoles. Ils constituent un réseau d'habitats intéressant pour certaines espèces d'intérêt communautaire comme l'écrevisse à pattes blanches, où certains chiroptères qui les survolent comme territoire de chasse.

CB: 24.12 – Zones à truites

Sont désignés sous ce code les cours d'eau des zones supérieures du site, assez rares du fait de la configuration karstique (infiltration du réseau hydrographique et résurgences à la périphérie).

CB: 24.13 – Zones à ombres

Sont désignés sous ce code les cours d'eau des zones moyennes et inférieures du site.

CB: 24.16 – Cours d'eau intermittents

On distingue les cours d'eau en fonction de leur situation topographique, de leur configuration (largeur du lit, température...) et de critères biotiques. Le site ne présente que des petits cours d'eau qui sont situés en zone intermédiaire entre les secteurs de montagne et la plaine. Certains sont assez encaissés, voir intermittents en fonction des saisons. Enfin un certain nombre de ruisselets se trouvent en situation de fossés ou de rigoles canalisés par l'activité agricole et ne se satisfont pas de la typologie proposée mais doivent être relevés car ils assurent une part importante de l'habitat de certaines espèces (écrevisse à pattes blanches).

- Sources et suintements alcalins

EUR 15 : 7220 / CB: 54.12* - Sources tuffeuses

Correspondance phytosociologique possible: *Riccardio pinguis* – *Eucladion verticillati* Bardat *all. prov.*

Surface : environ 0,98 ha – **Bonne représentativité du site pour cet habitat**

Les sources et suintements calcaires ont tendance à former des dépôts par précipitation et accumulation, dépôts qui peuvent être non consistants (tufs), ou former des vasques rocheuses irrégulières (travertins) colonisées par des mousses brunes et par des bryophytes type *Cratoneuron* spp.

Sur le site, il existe deux formations caractéristiques dont une assez importante aux abords d'une route forestière, et de petits suintements turfignènes très localisés. La plupart de ces formations sont rencontrées en situation confinée ou sylvatique.

2. Pelouse ou prairies, végétation herbacée dominante

- Formations hygrophiles à méso-hygrophiles

- *Bas marais et végétation immergée*

CB: 53.2 – Communautés à grandes Laïches

Correspondance phytosociologique possible: *Magnocaricetalia elatae* Pignatti 1954 (*Magnocaricion* Koch 1926)

Surface : environ 0,44 ha

CB: 53.216 – Cariçaie à *Carex paniculata*

Rattachement phytosociologique à vérifier

Il s'agit des végétations hautes de zones humides ou inondables dominées par des grandes espèces de *Carex* (*Carex paniculé*, *Carex pendant*...). Sur le site une formation intéressante à *Carex paniculata* forme de hauts touradons en bordure du lac de Saint Pé d'Arde. Ces touradons sont situés en mosaïque avec les bas marais alcalins à *Cladium mariscus*, dans la zone exondée.

CB: 53.212 – Cariçaie à *Carex acutiformis*

Correspondance phytosociologique possible: *Caricetalia elatae*

Sur le site une petite zone dense formation à *Carex acutiformis* est rencontrée en mélange avec des prairies humides du *Bromion racemosi* (37.21) sur un secteur localisé à Sauveterre de Comminges bordé d'aulnaie marécageuse.

EUR 15: 7210 / CB: 53.3* - Marais calcaires à *Cladium mariscus* &/ou *Carex davalliana*

Correspondance phytosociologique possible: *Phragmiti-Magnocaricetea* Klika *in* Klika & Novak 1941 (*Phragmition* / *Magnocaricion*. Le site peut abriter les deux alliances selon que c'est plus ou moins inondé)

Surface : environ 0,44 ha – Bonne représentativité du site pour cet habitat

Il s'agit des formations de hautes herbes très denses, et de végétations héliophytes immergées, parfois clairsemées de Saules et d'Aulnes selon le niveau des eaux. Cette formation a été relevée sur le site en bordure du Lac de Saint Pé d'Arde. Elle est très localisée.

- *Prairies et mégaphorbiaies*

CB: 37.2 - Prairies humides eutrophes

Correspondance phytosociologique possible: *Mentho longifoliae* – *Juncion inflexi* Muller & Gors *ex de Foucault* 1984 *nom.ined.*

Potentillion anserinae Tüxen 1947 (*Agropyro-rumicion*) Possible si surpâturées

Surface : environ 15,79 ha

Pelouses pâturées ou incluses dans les systèmes agricoles à proximité de zones humides (ruisseaux, fossés, marais) ou en situation de dépression inondable, caractérisées par des espèces herbacées hygrophiles (joncs, prêles...) qui supportent les sols enrichis. Elles sont souvent en complexe ou en mélange avec les prairies précédentes ou les prairies de fauche.

CB: 37.21 – Prairie inondable mésotrophe

Correspondance phytosociologique possible: *Bromion racemosi* Tüxen *in* Tüxen & Preising 1951 *nom.nud.* (*Trifolio* – *Brometum*)

Surface : environ 4,89 ha (Prairie inondable mais pas vraiment eutrophe)

Elles se développent de façon naturelle après l'abandon ou la baisse des pratiques agricoles (fauche et/ou pâturage). Elles sont liées aux forêts alluviales (aulnaies). Sur le site, on les rencontre localement en ripisylve ou en complexe avec les prairies pâturées. Elles constituent un habitat intéressant pour certaines espèces de lépidoptères (*Lycena dispar* par exemple, relevé en 2005 et 2006).

CB: 37.241 - Pâtures à grands joncs

Correspondance phytosociologique possible: ***Mentho longifoliae* – *Juncion inflexi*** Müller & Görs ex de Foucault 1984 *nom.ined.*

Forme la plus couramment rencontrée de ces prairies sur le site, il s'agit des prés humides dominés par des touffes de joncs (Jonc diffus, Jonc aggloméré). Les prairies à joncs sont souvent localisées dans les pâturages adjacents aux petits cours d'eau du site.

EUR 15 : 6430 / CB: 37.7 – Bordures herbacées nitrophiles humides

Correspondance phytosociologique possible: ***Geo urbani-Alliarion petiolatae*** Lohmeyer & Oberdorfer ex Görs & Müller 1969 (***Alliarion***)

Ce sont des ourlets de grandes herbes pérennes, de petits buissons, de lianes, que l'on va rencontrer le long des cours d'eau, de quelques plans d'eau et des lisières forestières ou des haies. Elles comprennent souvent des espèces rudérales et introduites (impatiente, renouée...). En lisière forestière, les communautés sont souvent nitro-hygrophiles, avec des espèces à grandes feuilles, et préfèrent les stations ombragées. Les cortèges pauspécifiques et les individus en nappe ne sont pas d'intérêt communautaire.

EUR 15 : 6430 / CB: 37.715 – Ourlets riverains mixtes

Souvent sous forme de micro-habitats associés aux aulnaies et aux ripisylves, ces habitats sont présents ponctuellement sur des zones de linéaires arborés, en ripisylve des cours d'eau. Il s'agit de zones plus sciaphiles et plus encaissées que les prairies à Reine des prés (37.1). Cet habitat apparaît de façon très localisée et n'est matérialisé sur la cartographie que sous la forme de mélange avec d'autres habitats (aulnaie frênaie alluviale), par exemple en ripisylve du ruisseau de l'Arrieussec au niveau des Sept Molles.

EUR 15 : 6430 / CB: 37.72 – Franges des bords boisés ombragés

Ces formations peuvent se rencontrer de façon ponctuelle sur le site, en général sur des linéaires de très petite surface difficile à cartographier. Les formations de ce type observées sur le site sont riches en *Listera ovata*, et assez proches des formations précédentes. Elles sont observées dans les secteurs encaissés des forêts d'Izaut de l'Hôtel près de la Grotte de la Maure, et quelques prés au dessus de Vignaut. Elles ne sont pas matérialisées dans la légende de la carte, car toujours relevées sous forme de mélange ou de très petits linéaires.

- Formations mésophiles à méso-xérophiles

- Ourlets

- Calcicoles

CB: 34.4 - Lisières forestières thermophiles calcicoles

Correspondance phytosociologique possible: ***Trifolio medii-Geranieta sanguinei*** Müller 1962

Surface : environ 11,04 ha

Il s'agit d'une dynamique de fermeture des pelouses calcicoles, qui est composée de grandes espèces herbacées de lisières forestières appréciant lumière et chaleur. Les ourlets calcicoles sont souvent riches en Brachypode penné et peuvent présenter une composition floristique proche des pelouses calcaires mésophiles.

CB: 34.41 – Lisières xéro-thermophiles

Correspondance phytosociologique possible: ***Geranion sanguinei*** Tüxen in Müller 1962

Ce sont les lisières thermophiles rencontrées en bordure des chênaies pubescentes.

CB: 34.42 – Lisières mésophiles

Correspondance phytosociologique possible: ***Trifolion medii*** Müller 1962

Ce sont les lisières plus mésophiles des chênaies charmaies et forêts de feuillus divers.

- Acidiphiles

CB: 31.86 - Landes à fougères

Correspondance phytosociologique possible: ***Melampyro pratensis* - *Holcetea mollis*** Passarge 1994 (***Holco mollis-Pteridion aquilini*** (Passarge 1994) Rameau *all.prov.et stat.prov.*)

Surface : environ 17,87 ha

La Fougère aigle constitue un faciès d'embroussaillage. Elle présente un important pouvoir de colonisation. Assez peu fréquente sur ce site essentiellement calcaire, elle se rencontre essentiellement en mélange avec le Genêt à balais sur les sol perturbés acidifiés, en situation de déprise agricole avec des ronciers ou en lisière forestière à la faveur des coupes.

- **Prairies, pâtures, et cultures (prairies entretenues)**

Les terres agricoles représentent environ 20% de la surface du site. L'activité principale étant l'élevage extensif, les prairies permanentes fauchée et/ou pâturée constituent environ 15 % de la surface du site, pour une faible proportion de prairies temporaires, semées et cultivées. Il en résulte au niveau floristique une bonne représentation des espèces du cortège prairial, mais une complexité certaine pour distinguer les unités apparentées aux prairies de fauche et aux pâtures. Les deux pratiques sont étroitement liées sur le terrain : la plupart des prairies sont fauchées en début de saison pour accueillir ensuite le bétail. Les bêtes ne sont jamais laissées longtemps sur une même parcelle et il y a une certaine rotation dans l'utilisation des pâtures. De plus les surfaces et les cheptels sont en général réduits car il y a un morcellement évident des surfaces agricoles, avec un foncier complexe.

On rencontre alors trois grands types floristiques de prairies entretenues, considérées comme « prairies permanentes » :

- les pâtures : il s'agit des parcelles qui sont utilisées tôt dans la saison pour le bétail avant la disponibilité des parcelles fauchées. Ce sont en général des parcelles plus reculées, plus pentues ou plus fraîches que les parcelles fauchées, par exemple en situation forestière et moins accessibles. Elles présentent en général un bon nombre d'espèces végétales caractéristiques liées à un bon niveau trophique et au piétinement.
- les prairies de fauche : certaines prairies sont uniquement fauchées. Il s'agit en général de parcelles de tailles très réduites. L'activité est peut être déterminée en fonction des années et du besoin en ressource fourragère, mais certaines parcelles n'ont pas du tout été fauchées lors de l'année d'inventaire. Ces prairies présentent en général une bonne diversité floristique.
- les mélanges entre prairies de fauche et pâtures : c'est le cas rencontré le plus fréquemment. Le rattachement à l'un ou l'autre des types devient hasardeux, même si on peut considérer que l'abondance des espèces à caractère mésophile permet d'accorder un intérêt communautaire à ces formations. Cette bonne représentation semble liée au mode de pâturage, extensif et limité dans le temps qui réduit l'abondance des espèces du **Cynosurion cristati** Tüxen 1947, et à une fertilisation limitée voire absente en dehors de celle apportée par le bétail. Des épandages de fumiers en début de saison ont cependant été observés. Ces prairies sont en conséquence très diverses et le rattachement à l'un ou l'autre des types nécessiterait une étude plus fine. D'une façon générale, on distingue cependant dans ces mélanges des différences liées aux conditions stationnelles (niveaux hydriques, pente, exposition, substrat...) et aux pratiques agricoles (niveau trophique, intensité et durée du pâturage tardif...) :
 - ✓ les prairies méso-hygrophiles calcicoles mésotrophe à eutrophes : Que l'on rencontre dans les zones ombragées, les dépressions des fonds de vallons voire à proximité des cours d'eau. Elles sont introgressées par des espèces des **Agrostietea** lorsque le piétinement est faible, et du **Potentillion anserinae** Tüxen 1947 lorsque le piétinement est important.
 - ✓ les prairies mésophiles calcicoles : Le cas le plus fréquent des prairies de grande étendue (plus de 488 ha). Elles se rattachent au **Brachypodion rupestris-Centaureion nemoralis** Br.-Bl. 1967 (**Lino biennis-Brometum mollis**)
 - ✓ les prairies méso-xérophiles calcicoles oligotrophes à mésotrophes : Que l'on rencontre sur les côteaux et les sol calcaires. Elles sont introgressées par des espèces des **Festuco-Brometea** (**Potentillo-Brachypodion pinnati** BR. BL. 1967) pour une surface d'environ 37 ha, voire par des espèces des **Trifolio medii-Geranietea sanguinei** Müller 1962 sur les versants secs et en déprise agricole.

Ces prairies sont délimitées par un réseau important de haies et de petits bosquets très bien conservés et liés également au morcellement du foncier, avec parfois des fruitiers maintenus d'anciens vergers. Les limites de parcelles agricoles présentent parfois de vieux arbres remarquables (vieux chênes têtards) qui ont révélé d'intéressantes données entomologiques. Ce paysage de bocage présente l'une des plus grandes richesses du site au niveau faunistique et paysager.

Les terres agricoles restantes sont essentiellement des cultures de maïs ou d'orge de petites surfaces. Les autres prairies dites « temporaires » sont des prairies de fauche artificielles car semées (en majorité de *Lolium perenne*) ou des prairies retournées semées d'autres cultures très localisées (maraîchage).

- Prairies permanentes

CB: 38.1 – Pâtures mésophiles

CB: 38.11 – Pâturages continus

Correspondance phytosociologique possible: **Cynosurion cristati** Tüxen 1947

Surface : environ 261,02 ha pour le type pur, et 478,68 ha en mélange avec les prairies de fauche.

Ce sont des pelouses très vertes marquées par la forte fréquentation du bétail, d'où un apport de fumure qui exclut beaucoup d'espèces végétales présentes dans les pelouses mésophiles voisines. Un certain nombre de ces pâturages présentent sur leurs bordures des petits fossés temporaires ou non, souvent enherbés, mais l'affiliation au code 38.12 ne nous a pas paru opportune, les parcelles elle-même étant peu traversées par ces fossés.

EUR 15 : 6510 / CB: 38.2 - Prairies maigres de fauche de basse altitude

Correspondance phytosociologique possible: **Brachypodium rupestris-Centaureion nemoralis** Br.-Bl. 1967
Surface : environ 39,97 ha pour le type pur, 478,68 ha en mélange avec les pelouses calcaires mésophiles.

Ce sont des prairies très productives avec un recouvrement total d'herbacées. Destinées à la production de foin, elles sont entretenues par la fauche. Elles peuvent être de composition floristique variable en fonction des conditions stationnelles, sèches à humides.

EUR 15 : 6510 / CB: 38.21 – Prairies de fauche atlantiques, plus ou moins thermophiles

Il s'agit des communautés calcaires bien exposées et thermophiles (**Lino-Cynosuretum** et **Centaureo-Festucetum arundinaceae**)

- Prairies temporaires

CB: 81 – Prairies améliorées (pâturages intensifs fertilisés, prairies enrichies et temporaires)

CB: 81.1 – Prairies semées, retournées ou fertilisées

Surface : environ 37,95 ha

Prairies artificielles destinées à la fauche ou au pâturage semées d'espèces destinées au fourrage (*Lolium perenne*). Elles présentent une flore très appauvrie, voire quasi-monospécifique.

CB: 82 – Cultures

Surface : environ 91,01 ha

Toutes les cultures du site restent de taille réduite et présentent des bordures enherbées car elles sont contigües aux pâtures et aux prairies de fauche.

CB: 82.1 – Culture intensive

Prairies cultivées plus ou moins étendues, monospécifiques en raison de l'apport de traitements (maïs.)

CB: 82.3 – Cultures extensives

Prairies cultivées plus ou moins étendues et peu traitées (orge), pouvant accueillir des espèces messicoles (coquelicots, bleuets...).

- **Pelouses calcaires mésophiles (pelouses naturelles)**

Les pelouses calcaires présentent également une certaine complexité. Elles représentent certainement le plus grand intérêt floristique du site du fait de leur richesse en orchidées et en géophytes (narcisse, colchique, fritillaire, scille, ail, anthericum). La diversité de ces pelouses, comme pour les prairies précédemment décrites, provient des conditions stationnelles qui influent sur les conditions mésoclimatiques et édaphiques, et de niveaux trophiques différents, en partie liés à l'utilisation agricole présente ou passée. En fonction de cette utilisation, on trouvera :

- ✓ Des pelouses xérophiles sur sol rocailleux souvent délaissées par le bétail (absence d'eau). Elles sont originales dans leur composition floristique riche en espèces d'affinité méditerranéenne, et présentent un niveau trophique faible. Elles sont souvent colonisées par des landes à buis, à genévrier ou à prunellier. Elles constituent en outre les zones de présence du Genêt hérissé.
- ✓ Des pelouses mésophiles dans leur forme classique, à Fétuque sur les versants à sol profond et avec une bonne richesse en orchidées, à Séslerie sur les versants les plus thermophiles, les hauts de versant, les pelouses rocailleuses proches des pelouses xérophiles, à Brachypode proches des ourlets thermophiles, des chênaies pubescentes et des chênaies charmaies. Elles sont parfois en mélange avec des espèces du **Cynosurion cristati** Tüxen 1947 lorsqu'elles sont

entretenu par le bétail, ou introgressent des prairies de fauche en déprise. Le faciès classique de déprise sur ces pelouses est le passage aux ourlets thermophiles du **Trifolio medii-Geranietea sanguinei** Müller 1962 et l'envahissement par le prunellier et l'aubépine (fourrés des **Prunetalia : Pruno spinosae-Rubion ulmifolii** O.Bolos 1954)).

- ✓ Des pelouses mésohygrophiles localisées à Brachypode et à Molinie, en situation de dépression avec des bouleaux, ou limitées sur des suintements de pente.

EUR 15 : 6210 / CB: 34.32* – Pelouses calcaires mésophiles

Correspondance phytosociologique possible: **Mesobromion erecti** (Br.Bl.& Moor 1938) Oberdorfer 1957 *Nom.cons.propos.*

EUR 15 : 6210 / CB: 34.322J – Mesobromion pyrénéen

Correspondance phytosociologique possible: **Mesobromenion erecti** Br.Bl.& Moor 1938

Surface : environ 18,7 ha

Ce sont des pelouses qui se développent sur sol profond et plutôt frais avec un recouvrement dense par les graminées (pelouses fermées). La diversité floristique naturelle (orchidées et nombreuses plantes à fleurs) y est en général importante.

EUR 15 : 6210 / CB: 34.323J – Mesobromion pyrénéen dominé par le Brachypode

Correspondance phytosociologique possible: **Mesobromenion erecti** Br.-Bl. & Moor 1938

Surface : environ 60,8 ha

Une espèce de graminée s'y distingue par sa dominance : le Brachypode penné, graminée sociale vert clair qui forme des tâches visibles de loin. Cette espèce à fort pouvoir colonisateur appauvrit en général la diversité floristique. C'est une espèce d'ourlet, indicatrice d'un milieu en dynamique (certaines pelouses dominées par le Brachypode sont alors rattachées aux ourlets des **Trifolio-Geranietea**, non communautaires). Dans certains secteurs, ces prairies sont dominées par les hautes touffes bleuâtres de la Molinie. Elles peuvent parfois former des touradons denses et fermés de hautes herbes. Sur le site elles sont souvent rencontrées en mélange (2,7 ha) avec des prairies calcaires plus mésophiles (**Mésobromion**) à la faveur de situations de pente ou en dépression, notamment sur la Rouère de Malvezie ou en bas de versant sur le pic d'Aillot et le Picon de Tarride. Ces prairies ont un niveau trophique bien inférieur aux prairies pâturées décrites précédemment. Elles sont floristiquement moins liées à l'activité agricole (fauche et/ou pâturage).

EUR 15 : 6210 / CB: 34.325J – Mesobromion pyrénéen à Seslerie bleuâtre

Correspondance phytosociologique possible: **Seslerio caeruleae-Mesobromenion erecti** Oberdorfer 1957

Pelouses calcicoles assez sèches ou rocheuses caractérisées par la présence de touffes glauques de Seslerie bleuâtre et d'autres espèces calcicoles comme l'Hyssoppe, la Germandrée des Pyrénées, la Globulaire. On les rencontre en mélange avec des pelouses ouvertes xérophiles sur Mont de Galié.

- **Pelouses sèches et dalles calcaires**

EUR 15 : 6110 / CB: 34.11* - Pelouses ouvertes à orpins sur dalles rocheuses calcaires

Correspondance phytosociologique possible: **Alyso alyssoidis-Sedion albi** Oberdorfer & Müller *in* Müller 1961

Surface : environ 1,4 ha

Certaines espèces végétales se suffisent d'un semblant de sol, dans les fissures et les anfractuosités des rochers et des affleurements. C'est le cas des Joubarbes et des Orpins (ou Sedum) qui poussent sur les dalles calcaires et qui sont représentées ici.

EUR 15 : 6110 / CB: 34.113 – formations herbeuses sur débris rocheux

EUR 15 : 6210 / CB: 34.33* – Pelouses calcaires xérophiles

Correspondance phytosociologique possible: **Xerobromion erecti** (Br.-Bl. & Moor 1938) Moravec *in* Holub, Hejny, Moravec & Neuhäusl 1967

Surface : environ 43,1 ha

EUR 15 : 6210 / CB: 34.332G – Xerobromion pyrénéen

Ce sont des pelouses qui se développent sur des sols très secs et peu épais, présentant parfois des affleurements rocheux (pelouses écorchées et pelouses ouvertes). La diversité floristique y est généralement bonne, et comprend souvent un certain nombre d'orchidées et autres géophytes (fritillaires, narcisses).

3. Végétation arbustive dominante, landes et broussailles

- Landes naturelles sèches

- Sur calcaire

EUR 15 : 4090 / CB: 31.71 – Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêts épineux

Correspondance phytosociologique possible: *Echinopartion horridi* Rivas-Martines, T.E. Diaz, F.Prieto, Loidi & Penas 1991

Surface : environ 1,9 ha – **Bonne représentativité du site pour cet habitat**

Landes en coussinets souvent très denses et très basses, que la présence et la dominance du Genêt épineux suffit à caractériser, souvent sur des versants secs et chauds en soulane. Il s'agit d'une des formations les plus originales et les plus localisées du site. Deux zones ont été cartographiées lors des prospections 2005: le secteur du Pic d'Aillot, qui présente une mortalité d'individus préoccupante sur certains secteurs, et deux petites zones sur le versant sud du Picon Garbos en face de la commune de Seilhan. La première zone est en bon état de conservation avec une station sur pelouse calcaire bien dégagée, la deuxième est partiellement envahie par des fourrés sclérophylles, à buis notamment. Les stations signalées à Tarride et Cier de Rivière sur Carmont n'ont pas été retrouvées. Ces landes sont le plus souvent en situation de mélange avec des landes épineuses à Genêt scorpion.

CB: 31.81 – Fourrés médio-européens à Prunellier sur sol fertile

Correspondance phytosociologique possible: *Pruno spinosae-Rubion ulmifolii* O.Bolos 1954

Surface : environ 20,43 ha

Il s'agit le plus souvent d'une végétation de reconquête des pâtures qui s'apparentent au manteau préforestier. Elle est caractérisée par des arbustes épineux thermophiles comme l'aubépine et le prunellier. Ces fourrés constituent un habitat très intéressant pour certaines espèces de lépidoptères (*Eriogaster catax*).

EUR 15 : 5110 / CB: 31.82 – Formations stables à Buis des pentes rocheuses calcaires

Correspondance phytosociologique possible: *Berberidion vulgaris* Br.-Bl. 1960

Surface : environ 28,7 ha

Caractérisées par la dominance du buis, ce ne sont pas des formations pionnières auxquelles on s'intéresse ici, mais des formations stables où le substrat ne permet pas l'installation d'arbres, et où la formation à buis est le stade ultime de la dynamique de végétation, sur les pentes rocheuses calcaires escarpées et sèches. Le buis est extrêmement présent en strate arbustive en sous bois sur le site, parfois de façon très dense, mais les formations rattachées à ce code sont par contre assez localisées à quelques versants très rocheux ou très escarpés. On rencontre également sur le site des formations dynamiques à buis (CB : 31.8), non communautaires.

EUR 15 : 5130 / CB: 31.88 – Formations de Genévriers communs sur landes ou pelouses calcaires

Correspondance phytosociologique possible: *Berberidion vulgaris* Br.-Bl. 1960

Surface : environ 10,1 ha

Ce sont des landes épineuses dominées par *Juniperus communis* qui se développent dans des conditions stationnelles très variées, ici sur substrat calcaire. Elles peuvent se superposer à l'ensemble des pelouses calcicoles en cas de baisse de pression pastorale, ou être associées à d'autres essences arbustives de plaine ou de montagne. Il s'agit donc souvent d'une lande de colonisation et le cortège floristique est celui des pelouses calcaires, en général appauvri. La physionomie du genévrier peut être différente selon l'abroustissement conduisant à une physionomie dressée ou étalée selon le secteur. Les formations à Genévrier commun sont parfois présentes en lisière forestière dans le cadre d'une dynamique de fermeture du milieu, mais les landes ouvertes cartographiées sous ce code sont assez localisées (versant sud du Pic d'Aillot, Rouère de Malvezie, Mont de Galié).

- Sur sol acide

CB: 31.84 – Landes à Genêts à balais

Assimilées aux « Landes à Fougères et à Genêts à balais » dans lesquelles se retrouvent toutes les landes à Fougères qui colonisent les coupes forestières.

Correspondance phytosociologique possible: *Sarothamnion scoparii* Tüxen ex Oberdorfer 1957

Espaces ouverts (coupes forestières ou anciennes pâtures) gagnées par le Genêt à balais, généralement sur sol acide en exposition chaude. Ces landes n'existent quasiment pas sous forme pure ou étendue sur le site mais elles sont rencontrées dans des zones de reconquête en mélange avec la Fougère aigle. Elles n'apparaissent donc pas dans la légende de la carte des habitats.

- Friches, broussailles et végétations de reconquête forestière

Les formations dynamiques de reconquête et de friche occupent une part importante de la surface des zones qui ont subi des coupes forestières. Ces végétations, de composition et de physionomie très variables en fonction de l'ancienneté et du type d'exploitation, sont difficiles à rattacher à la typologie Corine biotope, d'autant plus qu'il ne s'agit pas de milieux présentant une bonne typicité, mais de zones extrêmement remaniées le plus souvent en dynamique régressive.

CB: 31.831 - Ronciers

Surface : environ 10,79 ha

Broussailles et friches denses envahies par les ronces, qui succèdent à un abandon pastoral ou une mise en lumière à la suite d'une coupe forestière. Les ronciers se développent également parfois en lisière forestière ou au sein des plantations.

CB: 31.87 - Clairières forestières

Correspondance phytosociologique possible: *Epilobion angustifolii* Tüxen ex Egler 1952

Surface : environ 1,43 ha

Il s'agit de végétation de hautes herbes transitoires composées d'Epilobes et de Digitales qui succèdent aux coupes d'éclaircies ou aux incendies récents. Elles peuvent s'apparenter aux ourlets à Fougère aigle (31.86) et constituent des formations acidiphiles.

CB: 31.8C – Taillis de noisetiers

Correspondance phytosociologique possible: *Coryllo avellanae-Populion tremulae* (Br ; -Bl ; ex Theurillat in Theurillat, Aeschmann, P.Küpfer & Spichiger 1995) Géhu *all. prov. et stat. prov.* ou *Berberidion vulgaris* Br.-Bl. 1960

Surface : environ 30,74 ha

Souvent rencontrés en lisière forestière, ils constituent un stade temporaire qui précède l'installation des grandes espèces forestières sur les bas de versants (chênes, châtaigniers...). Ils colonisent parfois les clairières forestières (Saint Pé d'Ardet).

CB: 31.8D – Recrus forestiers

Surface : environ 323,05 ha

Premier stade de reconquête ou de régénération après les coupes forestières des grandes essences forestières (frênes, chênes, merisiers...). Ont été rattachées à ce code les zones de coupes forestières présentant une strate arbustive plutôt clairsemée et la présence de grand semenciers conservés pour la régénération. L'habitat d'origine est précisé en associant son code à celui de la coupe forestière (31.8D+41.22).

CB: 31.8F – Fourrés mixtes

Parfois en mélange avec *Prunetalia spinosae* Tüxen 1952

Surface : environ 34,44 ha

Broussailles mélangées qui colonisent les coupes forestières entravant ou mélangées avec la régénération et l'implantation petites essences forestières (bouleaux, trembles, aubépines...). Ont été rattachées à ce code les zones de coupes forestières envahies par des broussailles denses dont la nature peut être précisée (roncier, genêt à balais ou buddleia). L'habitat d'origine est précisé en associant son code à celui de la coupe forestière (31.8F+41.22). La densité de ces fourrés peut être préjudiciable à la régénération naturelle et conduire à terme à un habitat différent de celui d'origine, en particulier en cas d'envahissement par le buddleia (87.2).

CB: 41.B1 – Bois de bouleaux

Surface : environ 9,98 ha

Formations dominées par les Bouleaux, en situation pionnière de recolonisation forestière sur les fortes pentes, les lisières et les clairières ou les coupes d'exploitation.

CB: 87 – Friches, terrains vagues, zones rudérales

CB: 87.2 – Zones rudérales et remblais à buddleia

Surface : environ 1,66 ha en formation pure sans compter les formations en mélanges avec les coupes forestières

Terrains remaniés colonisés par des fourrés arbustifs très denses, souvent très pauvres en espèces et dominés par des espèces invasives comme le Buddleia. Ces fourrés sont souvent notés en mélange en association avec le 31.8F pour caractériser une recolonisation sur coupes forestières.

CB: 87.1 – Terrains en friche riches en espèces nitrophiles

Correspondance phytosociologique possible: **Artemisietea vulgaris** Lohmeyer, Preising & Tüxen ex Von Rochow 1951 ou **Sambucenion ebuli** O.Bolos & Vigos in Riva Martinez, Bascones, T.E Diaz, Fernandez Gonzalez & Loidi 1991 ou **Arction lappae** Tüxen 1937

Surface : environ 4,02 ha

Terrains abandonnés par les activités agricoles, en cours de reconquête par des espèces nitrophiles, et dominés par les espèces herbacées. Sont également regroupés sous ce code les terrains remaniés et les dépôts.

4. Végétation arborescente dominante

- Peuplement naturel

- **Dominance du hêtre**

EUR 15 : 9120 / CB: 41.12 - Hêtraie à Ilex et Taxus, riches en épiphytes

Correspondance phytosociologique possible: **Ilici aquifolii-Fagenion sylvaticae** (Br.-Bl 1967) Rivas Martinez 1973

Surface : environ 36,1 ha

Ce sont des hêtraies montagnardes où le sous bois est clairement dominé par des espèces acidiphiles : Mélampyre, Blechnum, Canche, Myrtille... Ce sont des hêtraies pauvres en sous bois dans notre région, développées sur substrat acide, avec du houx (mais pas systématiquement) et une strate muscinale fournie. Le sol est profond. Ces formations sont peu représentées sur le site et très localisées du fait de la roche mère essentiellement calcaire.

CB: 41.14 – Hêtraies neutrophiles

Correspondance phytosociologique possible: **Scillo lilio - hiacinthi-Fagenion sylvaticae** Oberdoerfer ex Rivas-Martinez 1973 (**Scillo-Fagetum** et **Helleboro-Fagetum**)

Surface : environ 483,22 ha

On rencontre ces formations sur les zones montagnardes du site (> 800 m d'altitude), sur sol profond, ou sur lapiaz décalcifié. Il s'agit des dernières forêts montagnardes du piémont pyrénéen. On y trouve quelques sapins en position abyssale et un cortège floristique caractérisé par des espèces mésohygrophiles et neutrophiles (scille lys jacinthe, ail des ours, hellebore, stellaire...). Ces forêts sont parsemées de dolines où l'on rencontre une flore plus hygrophile.

CB: 41.141 – Hêtraies pyrénéennes hygrosclaphiles du *Scillo-Fagetum*

CB: 41.142 – Hêtraies pyrénéennes mésophiles de l'*Helleboro-Fagetum*

EUR 15 : 9150 / CB: 41.16 – Hêtraies calcicoles à Céphalanthères

Correspondance phytosociologique possible: **Cephalanthero rubrae - Fagion sylvaticae** (Tüxen in Tüxen & Oberdorfer 1958) Rameau 1996 *nom.inval.*

Surface : environ 16,9 ha

Ce sont les hêtraies qui s'installent sur des sols riches en calcaire actif et sur lesquels se développent des espèces calcicoles (céphalanthère, sésalérie...). Ce sont des hêtraies quasi-pures qui se développent en général en conditions assez sèches, souvent sur blocs ou lapiaz, avec parfois quelques Alisiers blancs, ou Erables champêtres. On retrouve des orchidées calcicoles dans un sous bois assez pauvre dû à la sécheresse. Contrairement aux hêtraies neutrophiles et acidiphiles, ces hêtraies peuvent se rencontrer aux altitudes inférieures à 800 m. Sur le site, elles sont localisées dans des conditions particulières de versants xérophiles, mais confinées, en position de bas de versant plus fraîches où elles se substituent à la chênaie pubescente. Le cortège floristique est alors parfois proche des chênaies pubescentes avec *Rubia peregrina*,

Brachypodium sylvaticum, *Ligustrum vulgare*. Les forêts qui ont été cartographiées sous ce code correspondent à des stades matures.

- **Forêts mixtes**

Les forêts de feuillus mélangés représentent la formation majoritaire du site. Elles présentent cependant des faciès divers en fonction des conditions stationnelles, édaphiques et topographiques, et microclimatiques (exposition, altitude, pente), et des pratiques sylvicoles actuelles ou passées qui ont favorisé certaines essences et certains stades dynamiques. La typologie Corine Biotope ne permet pas de rendre compte de ces variations car les types naturels décrits dans Corine Biotope ne prennent pas en compte ces faciès, et sur le terrain on rencontre peu de formes pures des types décrits, la pression sylvicole étant assez importante. En pratique, on distingue :

Les forêts de feuillus mélangées composées de diverses essences mésophiles ont été rassemblées sous le code 41.22 (Forêts de feuillus neutrophiles voire acidiphiles). On y rencontre en sous bois des espèces plutôt neutrophiles, telles que la scille lys jacinthe, l'ail des ours, le fragon. Le cortège floristique de ces forêts est assez constant mais la strate arborée présente certaines variations qui sont ici présentées en trois faciès majeurs. Ces trois faciès peuvent se rencontrer sur les mêmes versants de façon étroitement imbriquées selon la topographie (dolines plus fraîches, sol profond ou lapiaz) ou le type d'exploitation. Dans certaines situations le buis est très abondant en sous bois et rend la régénération difficile.

- ✓ Les forêts mixtes à faciès hêtraie : Il s'agit des forêts où le hêtre domine largement, que l'on rencontre sur les versants frais (exposition nord), en limite altitudinale (600-700 m) ou en situation confinée. Leur situation altitudinale inférieure à 800 m ne permet pas de les rattacher aux hêtraies montagnardes, malgré un cortège floristique mésophile neutrophile très proche des hêtraies neutrophiles décrites, et leurs conditions stationnelles et ce même cortège floristique les différencient nettement des hêtraies calcicoles sèches. Le cortège floristique est plus proche de celui de la chênaie pubescente et les différencie des hêtraies montagnardes à Scille lys jacinthe (41.14).
- ✓ Les forêts mixtes à faciès châtaignier : Ces formations sont essentiellement issues d'un traitement sylvicole qui a favorisé le taillis de châtaigniers. Dans certains secteurs, ces formations présentent des arbres remarquablement âgés et une charge en bois mort intéressante pour un certain nombre d'espèces, car l'exploitation des châtaigneraies a été ralentie ou abandonnée.
- ✓ Les forêts de feuillus mélangés d'essences mésophiles (frêne, merisier, hêtre, châtaignier...). Les essences dominantes sont souvent liées aux choix sylvicoles (absence du hêtre, abondance du frêne et du merisier), avec parfois des faciès dynamiques composés exclusivement d'essences pionnières (tilleuls, trembles). Ce faciès présente une variante plus hygrophile que l'on trouve localement en fond de vallon, avec *Cardamine pratensis*, *Alliaria petiolata*, *Stachys sylvatica* qui assure une transition avec les forêts hygrophiles d'aunès.

- Sur sol profond et peu accidenté

CB: 41.2 – Chênaies charmaies

Correspondance phytosociologique possible: ***Fraxino excelsioris-Quercion roboris*** Rameau 1996 *nom.inval.* ou ***Carpinion betuli*** Issler 1931 (***Pulmonario-Fagetum***)

Ces forêts présentent des associations de feuillus souvent dominées par les Chênes, avec le Frêne, le Tilleul, l'Erable, l'Orme, le Noisetier sur les bas de versant.

Surface : environ 207,18 ha

CB: 41.22 – Frênaies chênaies et Chênaies-Charmaies aquitaniennes à Fragon

Surface : environ 2109,04 ha et 309,58 ha à faciès hêtraie

CB: 41.27 – Chênaies-Charmaies et Frênaies-Charmaies thermophiles calciphiles

Surface : environ 254,92 ha

Les forêts mixtes thermophiles calcicoles ont été rattachées au code 41.27. Ces formations présentent un cortège floristique plus thermophile et plus calcicole (*Rubia peregrina*, *Mercurialis perennis*, *Hepatica nobilis*), parfois proche de celui des chênaies pubescentes, avec une bonne représentation du charme, et se retrouvent sur des versants plus exposés et plus secs que les forêts mixtes précédemment décrites. Elles assurent souvent la transition entre les chênaies pubescentes et les hêtraies calcicoles. Elles sont souvent associées aux ourlets thermophiles calcicoles et aux fourrés à prunelliers et à buis.

- Sur sol instable et fortes pentes

EUR 15 : 9180 / CB: 41.4* - Forêts de ravins

Correspondance phytosociologique possible: **Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani** Klika 1955

Surface : environ 60,4 ha

Les tillaies décrites sous ce code sont celles qui s'installent sur les très fortes pentes, voire sur les ravins et qui n'évoluent pas vers d'autres types de forêts. Elles sont riches en fougères (scolopendre en particulier) pour les sous types humides, riches en buis pour les sous types secs, et souvent accompagnées d'érables, de frênes...

EUR 15 : 9180 / CB: 41.41* – Forêts de ravin à tilleuls, frênes et érables

C'est une formation localisée sur des pentes très fortes, et des éboulis grossiers avec un sol peu épais.

Les essences de feuillus sont mélangées et dominées en général par des essences nomades (ormes, tilleuls, érables, frêne...). Ce sont les forêts que l'on rencontre en situations confinées.

EUR 15 : 9180 / CB: 41.45* – Forêts thermophiles de ravin à tilleuls

Variante plus thermophile de l'habitat précédemment décrit, qui peut se rencontrer localement.

Les forêts de ravins sont constituées d'essences pionnières (tilleul, érables) qui colonisent les versants abrupts et les sols instables et pierreux. Il s'agit d'une végétation de reconquête bloquée dans un stade dynamique par les conditions stationnelles qui ne permettent pas le développement des essences de forêts matures, contrairement à ce qui est décrit pour les forêts de tilleuls du 41.22.

- **Dominance du chêne pubescent**

CB: 41.71 – Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes à Chêne pubescent (substitution de la yeuseraie) et à Buis

Correspondance phytosociologique possible: **Quercetalia pubescenti-sessiliflorae** Klika 1933 *corr.* Moravec *in* Beguin & Theurillat 1984 ou **Quercion pubescenti-sessiliflorae** Br.-Bl. 1932

Surface : environ 746,05 ha

Il s'agit de forêts thermophiles développées sur sols calcaires et secs qui succèdent en altitude aux forêts de chênes verts et se retrouvent sur la plupart des crêtes exposées et lapiazées.

Les chênaies pubescentes succèdent aux chênaies charmaies thermophiles sur les versants exposés préférentiellement sud, dans des conditions stationnelles xéro-thermophiles, notamment sur lapiaz ou en crête à basse altitude. Ces forêts sont parfois assez clairsemées en raison de la nature du substrat (lapiaz) et présentent un sous bois très dense en buis.

- **Dominance du chêne vert**

EUR 15 : 9340 / CB: 45.33 – Forêts à Chênes verts

Correspondance phytosociologique possible: **Quercion ilicis** Br.Bl.ex Molinier 1934 (**Buxo-Quercetum pubescenti rhamnetosum**)

Surface : environ 24,3 ha

Ces forêts d'affinité méditerranéenne, caractérisées par le chêne vert, présentent souvent un sous bois dense de petits arbres et arbustes, de lianes, et sont bien conservées sur les versants calcaires abrupts. Il s'agit de forêts sempervirentes originale pour le site et en position occidentale de limite d'aire de répartition. Elles présentent en mosaïque des zones ouvertes de pelouses calcaires très intéressantes au niveau floristique.

- **Forêts hygrophiles**

EUR 15 : 91 E0 / CB: 44.31* - Forêts alluviales de Frênes et d'Aulnes

Correspondance phytosociologique possible: **Populetalia albae** Br.Bl.ex Tchou 1948 et **Aino glutinosae - Ulmenalia minoris** Rameau 1981

Surface : environ 1,8 ha

Il s'agit des boisements naturels stables des ripisylves des cours d'eau, caractérisés par la présence de l'aulne et du frêne qui se développent le long de la zone inondable des berges. Sur le site, on rencontre peu de véritables forêts galeries, eu égard à la nature du réseau hydrique (petits cours d'eau), mais la plupart des rypisylves à frênes et aulnes des zones agricoles ont été conservées, ce qui constitue un atout

intéressant d'un point de vue floristique et faunistique (écrevisse, chiroptères). Seules les ripisylves présentant réellement un faciès forestier ont été rattachées à ce code d'intérêt communautaire.

CB: 44.91 – Bois marécageux d'Aulnes et de Frênes

Correspondance phytosociologique possible: *Alnetea glutinosae* Br.Bl. & Tüxen ex Westhoff, Dijk & Passchier 1946

Surface : environ 22,95 ha

Boisements des terrains inondables et dépressions humides perpétuellement engorgées aux abords des plans d'eau, caractérisés par l'aulne, le frêne, les saules et parfois des peupliers échappés des plantations proches ou mélangées. Ces formations ont été rencontrées dans les zones d'atterrissement du lac de Saint Pé d'Ardey et localement aux abords de quelques petits cours d'eau.

- **Peuplements artificiels**

- **Dominance des résineux**

CB: 83.31 - Plantations de conifères (sauf reboisement)

Tous les boisements artificiels de résineux (Pins, Sapins, mélèzes, cyprès, etc). Ces plantations présentent parfois de grandes étendues (Barbazan par exemple) et ont été typées sous ce code même si elles se retrouvent parfois en mélange avec des boisements de feuillus en reconquête et des recrues forestiers.

Surface : environ 188,60 ha

CB: 83.3121 – Plantations d'Épicéas, de Sapins exotiques, de Sapins de Douglas et de Cèdres (conifères exotiques)

Dominance des feuillus

CB: 83.32 - Plantations de feuillus

Une zone de plantation mixte (merisiers, frênes...) a été identifiée au niveau du Pic Campau à Sauveterre de Comminges.

Surface : environ 10,63 ha

CB: 83.321 – Plantation de peupliers

Alignement de peupliers plantés sur les prairies humides ou en bordure des cours d'eau.

CB: 83.324 – Plantations de Robiniers

Ces formations correspondent plus à une naturalisation du Robinier qu'à une réelle plantation sur le site. La zone de taillis de Robinier de Gourdan Polignan (versant nord du Picon de Garbon) apparaît ainsi plus comme une forêt de feuillus mixtes que comme une réelle plantation.

CB: 83.15 – Vergers

Il s'agit des plantations de fruitiers (pommiers et noyers principalement) qui peuvent se retrouver au sein de différentes pelouses agricoles (pâtures ou prairies de fauche). Un certain nombre de fruitiers ont été cependant conservés dans les parcelles agricoles mais n'ont pas été cartographiées sous ce code (données ponctuelles).

Surface : environ 1,24 ha

CB: 84 – Alignements d'arbres, haies, bosquets

Ce sont les ensembles d'arbres et de taillis conservés par l'activité agricole au sein des pelouses et qui constituent les paysages bocagers typiques du site (mosaïque de petites parcelles). Le maillage de haies et de bosquets au sein du complexe agricole est particulièrement important sur le site. La plupart des haies présentent des arbres âgés, parfois taillés en têtard et présentant de nombreuses cavités qui ont été conservés même s'ils ne paraissent plus entretenus aujourd'hui. Même si ce type d'habitat n'est pas considéré comme d'intérêt communautaire au sens de l'annexe 1 de la Directive Habitat (d'après le manuel EUR 15), il n'en reste pas moins un habitat potentiel pour de nombreuses espèces, d'intérêt communautaire ou non et constitue un des intérêts majeurs du site, d'un point de vue faunistique et paysager.

CB: 84.1 – Haies

Alignements d'arbres qui délimitent le parcellaire agricole. A l'exception des lisières forestières, tous les linéaires arborés ou arbustifs qui délimitent le parcellaire agricole ont été inclus sous ce code. Certaines de ces haies peuvent être rattachées aux *Pruno spinosae - Rubion ulmifolii* O.Bolos 1954.

Surface : environ 79,17 ha

CB: 84.3 – Bosquets

Petits ensembles d'arbres en îlots intercalés au sein des pelouses et associés aux haies, qu'ils complètent au niveau des zones accidentées (mares, rochers, constructions).
Surface : environ 21,75 ha

5. Milieux rocheux, grottes et gouffres

- Amoncellement de blocs

EUR 15 : 8130 / CB: 61.34 - Eboulis calcaires (fins ou grossiers)

Correspondance phytosociologique possible: *Thlaspietea rotundifolii* Br.Bl. 1948 (*Stipetalia calamagrostis* Oberdorfer & Seibert in Oberdorfer 1977) et *Stipion calamagrostis* Jenny ex Quantin 1932

Surface : environ 2,8 ha

Pentes rocheuses présentant une accumulation de blocs, de tailles variables, fins ou grossiers, ici issus d'une roche mère calcaire, et qui sont colonisées par des espèces adaptées aux sols instables. Les éboulis peuvent se retrouver en accumulation au pied des falaises ou être issus de l'exploitation humaine (carrières). Sur le site, cet habitat est très peu représenté, et uniquement localisé aux communes de Luscan (stand de tir) et Mont de Galié (bordure de la route qui monte de Galié à Mont de Galié). Les formations à gros blocs colonisés par les essences pionnières caractéristiques des forêts de ravins n'ont pas été rattachées à ce code. Sur le site, ces formations abritent des orchidées, mais également des espèces opportunistes comme le Buddleia. Il faut noter que l'éboulis de Mont de Galié situé sur le versant des Frontignes est fréquenté par une chevrée d'isards qui paraît s'être sédentarisée sur ce versant de basse altitude (400m).

- Parois verticales

EUR 15 : 8210 / CB: 62.12 – Falaises calcaires des Pyrénées Centrales

Correspondance phytosociologique possible: *Asplenietea trichomanis* (Br.-Bl. in Meier & Br.-Bl. 1934) Oberdorfer 1977 (*Potentilletalia caulescentis* Br.-Bl. in Br.-Bl. & H.Jenny 1926) ou *Cystopteridion* Richard 1972 ou *Saxifragion mediae* Br.-Bl. in Meier & Br.-Bl. 1934

Surface : environ 34,8 ha

Falaises et vires rocheuses calcaires, parois verticales abritant une végétation pionnière adaptée à ces conditions stationnelles particulières (enracinement difficile, absence de substrat, difficultés d'alimentation hydrique), avec de nombreuses plantes en coussinets. Sur le site, les falaises sont très peu végétalisées à l'exception de quelques fissures qui retiennent un peu d'humidité. La roche mère calcaire présente cependant de nombreuses fissures liées au ruissellement ou à l'infiltration des eaux (réseau karstique) qui offrent un refuge à de nombreuses espèces des milieux rocheux (rapaces de falaises, tels que le Percnoptère d'Egypte et le Faucon pèlerin, oiseaux tels que le Tichodrome échelette, observé en période d'hivernage de basse altitude, et surtout chiroptères).

- Cavités naturelles

EUR 15 : 8310 / CB: 65 – Grottes non exploitées par le tourisme

Tous les gouffres et grottes dans les falaises ou le sol qui constituent un habitat pour des espèces animales d'intérêt communautaire et qui ne peuvent être déterminés par le biais de communautés végétales. Ces cavités au sol ou en falaises abritent ou offrent un habitat potentiel pour de nombreuses espèces de chiroptères en particulier et hébergent parfois en leur entrée des espèces végétales protégées telles que la Scrophulaire des Pyrénées. Une étude complémentaire sur les insectes inféodés aux réseaux karstiques mériterait d'être menée (Espèces du Genre *Aphaenops* en particulier).

- Cavités artificielles

CB: 86.41 – Carrière

Une seule carrière est localisée dans les limites du site, qui constitue une partie de la Carrière de Gourdan Polignan.

Surface : environ 0,55 ha

6. Habitats anthropiques (agricoles ou non)

Un certain nombre de bâtiments sont présents au sein des complexes agricoles du site. Il peut s'agir d'habitation avec jardins, mais il existe un nombre intéressant de ruines et de granges ouvertes assez anciennes qui peuvent potentiellement servir de gîtes pour des rapaces nocturnes ou certaines espèces de chiroptères. Ces bâtiments contribuent ainsi à renforcer la diversité et l'intérêt patrimonial de la mosaïque d'habitats liée à l'activité agricole (pelouses, prairies, haies, bocages...).

CB : 84.5 – Constructions agricoles

Bâtiments isolés au sein des complexes agropastoraux, utilisés ou non (granges, hangars, ruines, serres).
Surface : environ 4,47 ha

CB : 85.3 – Jardins

Propriétés des particuliers incluant la végétation ornementale, les pelouses entretenues et parfois les potagers. Ont été incluses dans ce code les habitations isolées, les fermes présentant des cours ou des limites boisées et végétalisées.
Surface : environ 16,05 ha

CB : 86.2 – Villages

Hameaux et constructions regroupées incluant les exploitations agricoles, les habitations, les murets et les voiries, les églises et autres bâtiments communaux. Ont été inclus dans ce code les regroupements de plusieurs habitations, comprenant parfois quelques jardins.
Surface : environ 4,47 ha

2.2 - Etude de la faune

2.2.1 - Etude des chiroptères

Une seule espèce de chiroptères était présente sur le bordereau standard. Au vu de la configuration du site, une prospection plus large a eu lieu sur ce groupe d'espèces au niveau des cavités et des vieux bâtiments.

2.2.1.A - Méthodologie

1 - Recherche bibliographique

Le site Chaînons calcaires du piémont commingeois étant un site karstique, et les habitats naturels étant diversifiés, les potentialités de gîte et de territoires de chasse pour différentes espèces de chauve souris sont assez variées.

Les connaissances chiroptérologiques sur le site avant l'étude étaient quasi-nulles au niveau bibliographique.

L'objectif de l'étude était de synthétiser les connaissances existantes et de les compléter par des prospections de terrain pour inscrire au mieux les chiroptères dans la réflexion et l'élaboration de mesures de gestion sur le site intégrant les exigences écologiques des chauves-souris présentes sur le territoire. Il convenait également d'organiser une soirée de sensibilisation de la population locale sur l'intérêt patrimonial des chauves-souris et en particulier des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site. Le but principal étant de compléter la liste des espèces présentes et évaluer l'intérêt patrimonial du site, la majorité de l'effort a été porté sur la prospection de terrain.

2 - Prospection de terrain

La taille du site, l'abondance de gîtes potentiels (bâti + cavités répertoriées par les spéléologues + arbres à cavités) et le peu de temps disponible ont nécessité une forte hiérarchisation et des choix dans la prospection. Ces choix aboutissent à des résultats forcément fragmentaires mais qui ont permis d'optimiser l'effort de prospection pour l'intérêt des résultats obtenus.

La prospection s'est déroulée durant le printemps et l'été 2005.

Cette prospection s'est appuyée sur différentes méthodes:

A / visite de quelques cavités naturelles en période hivernale

Cette prospection permet de mesurer l'intérêt des cavités visitées pour cette période primordiale dans le cycle annuel des chauves-souris et de compléter la liste des espèces présentes sur le site à une période où certaines espèces sont plus visibles qu'à l'accoutumée.

B / visite de cavités naturelles estivales

Cette prospection permet de vérifier la reproduction de certaines espèces, à une période extrêmement sensible dans le cycle annuel des chauves-souris et de compléter les inventaires.

C / visite du bâti dans les villages alentours et les bâtiments potentiellement intéressants

Cette prospection complète les mêmes objectifs que la méthode précédente sur les gîtes en bâtis qui abritent des espèces souvent différentes.

D / capture au filet

Cette méthode soumise à autorisation préfectorale est optimisée lorsque l'on peut travailler à plusieurs pour multiplier la surface de filets et donc la probabilité de capture. Cette méthode permet d'identifier des espèces difficiles à contacter par toutes les autres méthodes. Elle permet également parfois de préciser le statut des espèces sur un territoire. Les captures s'effectuent dans le plus scrupuleux respect du code de déontologie, assurant aux chauves-souris le moindre dérangement. Cette méthode peut permettre entre autre de prospecter les territoires de chasse.

E / écoute ultrasonore

Cette méthode utilise les sons émis par les chauves-souris lors de leurs déplacements pour les identifier d'après analyse de leur fréquence et de leur structure. Le matériel utilisé est un matériel de type détecteur ultrasonore, type « Bat box ». Cette méthode peut permettre entre autre de prospecter les territoires de chasse.

3 - Communication

Pour la sensibilisation de la population de l'intérêt patrimonial des chauves-souris, une soirée, dans un cadre de « nuit européenne de la chauve souris » a été proposée à St Pé d'Ardet en septembre 2005.

2.2.1.B - Résultats

1 - Les prospections de terrain

Les recherches de terrain ont permis de prospecter 15 communes. Ces prospections permettent de dresser un inventaire inédit aux données importantes et précisent le statut de nombre d'espèces. Les données disponibles ici ne sont pas exhaustives et de nombreux compléments resteraient à faire pour avoir une vision complète et totale des populations de chauves-souris du site. Cependant, les données recueillies apportent des éléments importants et il est possible d'en tirer des enjeux pour le site en fonction du statut démontré à ce jour des espèces présentes.

Les statuts peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- Reproduction : les données démontrent l'existence d'un ou plusieurs gîtes de mise bas sur le territoire du site.
- « Hibernation » : le terme doit être utilisé avec précaution car il s'agit plus de léthargie que d'hibernation mais on entend sous ce classement les preuves d'existence d'un ou plusieurs gîtes de fréquentation hivernale en léthargie sur le territoire du site
- Chasse : les données démontrent la fréquentation d'un ou plusieurs territoires de chasse sur le territoire du site.
- Autre : Les données permettent de démontrer la fréquentation du site par l'espèce soit de façon indéterminée, soit pour une autre utilisation que ce qui est intégré dans les trois statuts précédents (accouplements, repos en cours de nuit, reposoirs pour repas, gîtes estivaux ou transitoires...)

On peut donc ressortir de ces prospections le tableau synthétique suivant (Source GCMP, 2005) :

Tableau 1 : Tableau de synthèse de résultats de prospection chiroptérologique

Espèce	Reproduction	« Hibernation »	Chasse	Autre
Petit rhinolophe	oui	oui	oui	oui
Grand rhinolophe	?	oui	oui	oui
Rhinolophe euryale	oui		oui	oui
Barbastelle d'Europe	oui		oui	oui
Minioptère de Schreibers			oui	
Vespertilion à oreilles échanquées		oui	oui	
Vespertilion à moustaches		oui	oui	
Vespertilion de Natterer		oui	oui	
Vespertilion de Daubenton			oui	
Sérotine commune			oui	
Pipistrelle commune	oui	oui		
Vespère de Savi			oui	
Oreillard roux			oui	
Molosse de Cestoni			oui	
Grand/Petit Murin				?

Il ressort donc de ce travail la présence de 15 espèces sur le site des Chaînon calcaires du Piémont Commingeois. Parmi ces espèces, 7 sont d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitats.

La présence du Petit/Grand Murin restant incertaine, 6 espèces de chiroptères d'intérêt communautaire ont pu être ajoutées à l'inventaire. Le site présente un grand intérêt pour des espèces de chauves souris qui sont inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitat :

- 1305 - Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*)
- 1303 - Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- 1304 - Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- 1310 - Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*)
- 1321 - Vespertilion à Oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)
- 1308 – Barbastelle (*Barbatella barbastellus*)

Les inventaires ont également révélé des chauves souris inscrites à l'annexe 4 de la Directive Habitat : Vespertilion de Daubenton ; Oreillard roux ; Vespère de Savi ; Molosse de Cestoni ; Sérotine commune ; Pipistrelle commune ;

Les **fiches habitat d'espèce n°4, 5, 6, 7, 8, 9** décrivent plus précisément les espèces et les critères d'identification et la **Carte n°3**, jointe en annexe, les habitats d'espèce potentiels et les résultats d'inventaires.

2 - Communication – sensibilisation

La nuit de la chauve souris a eu lieu à la mairie de St Pé d'Ardet. Annoncée par une campagne d'affichage, par un article dans la presse locale (Dépêche du midi) et par une distribution de tract dans les boîtes aux lettres. Près de 50 personnes ont pu assister à cette soirée où un long exposé a été fait pour aborder toutes les facettes de la vie des chauves-souris de la région. Une longue discussion entre le conférencier et le public (en particulier les nombreux enfants) a repoussé à tard dans la nuit une sortie dans le village. Cette sortie sous les lampadaires du village a permis de prolonger les discussions tout en écoutant grâce à une Batbox les Pipistrelles communes de St Pé d'Ardet.



Petit rhinolophe (photo P. Favre, ONF)

2.2.2 - Etude de l'Ecrevisse à pattes blanches

Les écrevisses à pattes blanches sont des crustacés d'eau douce connus en raison de la place qu'ils occupent (ou occupaient) dans la pêche dite amateur, mais aussi parce que la présence (ou l'absence) de l'espèce constitue un traceur écologique des milieux aquatiques et plus particulièrement des zones apicales des ruisseaux du piémont pyrénéen.

Le Conseil Supérieur de la Pêche, Brigade Départementale 31 a eu pour mission de préciser le statut biologique de l'Ecrevisse à pattes blanches sur le site Natura 2000.

La mission avait pour but :

- De préciser la situation de l'écrevisse à pattes blanches dans le périmètre du site par inventaires
- De réaliser une description des habitats de l'espèce
- De proposer des actions envisageables sur le site permettant d'assurer la conservation des habitats identifiés
- De répertorier la bibliographie existante

2.2.2.A - Méthodologie

En Haute Garonne, l'espèce était présente sur nombre de ruisseaux, y compris sur des secteurs de plaine. Les principales causes de sa régression sont liées à la dégradation de la qualité des eaux et de son milieu naturel. Les divers facteurs de perturbations physiques, biologiques et écotoxicologiques rendent les noyaux de populations très vulnérables. L'espèce a disparu de certains ruisseaux dans la dernière décennie et sa pêche n'est plus autorisée sur le département depuis 2001.

Protocole de l'inventaire :

La fragilité de l'écrevisse face au stress (Vigneux, 1985) a conduit à utiliser une méthode de comptage sans capture et, compte tenu des moyens humains limités, une méthode simple par éclairage nocturne rapproché, avec comptage à vue a été adoptée.

L'inventaire s'est déroulé durant les mois de juin, juillet et août 2005.

La notion de présence a donc d'abord été relevée, avec les limites amont/aval, pour ensuite privilégier une estimation d'abondance. On peut donc avancer des chiffres densitaires. La « densité » indiquée correspond à un nombre moyen d'individus au mètre carré, observés sur le linéaire d'un cours d'eau (dans la zone de présence) et en écartant délibérément les zones des limites amont aval afin de ne pas fausser la moyenne. Ces limites de présence (ou d'ancienne présence récente, de l'ordre de 5 ans en arrière) sont matérialisées sur les cartes IGN au 1/25000^{ème} par un trait. On obtient ainsi des minima de densité dont il convient de tenir compte d'un pourcentage d'erreur induit par l'effectif inconnu des individus non vus, notamment sous les pierres, en sous berges ou dans des profonds quand l'eau est turbide.

Le *sex-ratio* n'a pu être étudié car cela aurait nécessité la manipulation d'une quantité importante d'individus, créant dérangements au sein des populations. De plus, le sexe est non identifiable chez les juvéniles (sur le terrain).

Cinq cours d'eau ont été prospectés sur les communes de Sauveterre de Comminges, de Gège, de Cier de Rivière et d'Arbon.



La prospection de l'Ecrevisse à pattes blanches

2.2.2.B - Résultats

Les données recueillies permettent de conclure que l'Ecrevisse à pattes blanches est présente sur le réseau hydrographique du site. La **fiche habitat d'espèce n°3** décrit plus précisément l'espèce et les critères d'identification et la **Carte n°4**, jointe en annexe, les habitats d'espèce potentiels.

Tableau 2 : Résultats des prospections sur les cours d'eau

Ruisseau	Présence importante	Présence sporadique	Disparue (ancienne présence)	Densité de population (nbre d'ind/m ²)	Longueur linéaire de présence
1	X			7 à 10/m ²	2700
2		X		0,1/m ²	2000
3			X		
4			X		
5			X		

1 - Densité des populations

La densité varie fortement sur le linéaire d'un même cours d'eau. Ainsi, la présence sur le linéaire est signée par une courbe en dents de scies, et la densité est donc une moyenne. L'aspect fluctuant est du au fait que les radiers ne sont pas habitationnels. La réduction de la lame d'eau et l'accélération des vitesses de courant ne sont pas tolérées par l'écrevisse : le faciès préférentiel est donc la mouille. La colonisation de la mouille se fait uniformément, aussi bien en bordure de berge que dans les micro-habitats les plus profonds. Les caches sont nombreuses et variées, et on relève la multiplicité des sous berges, des racinaires, des branchages tombés à l'eau, des blocs immergés et abris divers.

L'organisation spatiale d'une même population est assurément liée aux séquences mouilles/radiers, à la longueur de ces séquences, ainsi qu'à la hauteur de la lame d'eau et aux vitesses de courant : sur quelques mètres, le nombre d'individus peut s'élever jusqu'à 10 ou 12 au mètre carré dans les profonds, puis chuter d'un coup à 0/m² sur un radier.

2 - Structure des populations

Le maximum de la taille des écrevisses se situe autour de 105/110 mm (120 mm sur d'autres secteurs hors zone). Mais très peu d'individus atteignent cette taille (environ 2% observés sur le ruisseau d'Arbon). Aucune taille inférieure à 25 mm n'a été observée, ce qui prouve qu'au mois de juillet, la taille des juvéniles de l'année issus de la reproduction de l'année en cours (0+) atteint au minimum 25 mm.

La moyenne des classes de tailles du ruisseau prospecté présentant les densités les plus importantes peut être approximativement représentée sur une courbe. Sa population relativement équilibrée montre que les classes de tailles dominantes sont comprises entre 50 et 70 mm. Manque donc pour ce cas, des classes de juvéniles (de 30 à 40 mm). On peut donc en déduire que les populations d'écrevisse souffrent parfois de mauvaises conditions naturelles et épisodiques du milieu. Ces conditions sont pour ce cas dues à des orages violents (influence sur les débits, les vitesses de courants, le remaniement des berges...) qui doivent perturber la dynamique de l'espèce.

3 - Pathologies

Peu de problèmes liés à la pathologie ont été rencontrés. Anecdotiquement on peut citer sur le ruisseau d'Arbon, un adulte femelle présentant une Aphanimyose (champignon de couleur rouille) ou « peste de l'écrevisse » sur la moitié inférieure d'une pince, ainsi que deux adultes mâles avec une pince totalement absente et un adulte femelle avec repousse d'une pince (problèmes liés aux mues). La « maladie de la porcelaine » qui aurait décimé l'espèce dans un passé récent, n'a été aperçue sur aucun sujet. Notons enfin la présence de 3 exuvies récentes (restes de mues), preuve d'un bon comportement fonctionnel des populations.

4 - Habitats

La caractérisation des habitats de l'espèce a également été réalisée ainsi que l'analyse de leur état de conservation. La typologie des cours d'eau utilisés par l'Ecrevisse sur le site comprend 5 types principaux :

- Ruisseau de « type forestier », courant sous un couvert dense, parfois presque inaccessible et dont le bassin versant est souvent recouvert par de vastes forêts de feuillus en alternance avec des résineux.
- Ruisseau de « type bocager », entouré de prairies de fauche ou de pacage.
- Ruisseau de « type agricole », ceinturé par des cultures céréalières.
- Ruisseau de « type urbain », traversant un village.

On trouve des ruisseaux pouvant être classés simultanément dans deux types.

Le substrat est toujours calcaire (eau de pH 7 à 8) avec un lit constitué de galet schisteux et calcaires. Les cailloux et sables constituent l'accessoire principal des galets. Certains ruisseaux présentent un colmatage important de limons, mais qui ne gêne pas les cycles de vie. La configuration comporte des séquences mouille/radier mais la frange entre les deux est parfois peu visible car les mouilles sont peu profondes.

Le linéaire est toujours très sinueux et influe avec conséquence sur les longueurs et profondeurs des faciès d'écoulement, faciès distribués de façon très hétérogène sur le linéaire d'un même cours d'eau. L'écosystème environnant les ruisseaux est constitué le plus souvent d'une végétation rivulaire – importante à moyennement importante - et la proximité de prairies de pacage, naturelles ou amendées par des engrais naturels types fumiers bovins et ovins. Cette végétation joue le rôle de filtres aux pollutions éventuelles, le racinaire de la ripisylve absorbant et filtrant en partie les éléments chimiques provenant du ruissellement du bassin versant, et un effet de volant thermique, le couvert forestier lissant les écarts de température. En outre, les racines offrent de multiples caches dans les berges et les stabilisent contre l'érosion, et constituent un apport trophique.

Les paramètres physico-chimiques, relevés en période estivale, possèdent des valeurs qui, pour certaines, varient de « excellent » à « passable ». Il en résulte une bonne à moyenne qualité de l'eau qui ne peut satisfaire, même avec le concours d'un biotope relativement « naturel », au maintien constant des populations.

On note la bonne stabilité estivale de la température de l'eau, située dans une fourchette de 12 à 18°C, quelque soit l'heure, diurne ou nocturne. Ceci ne peut que convenir parfaitement à l'écrevisse dont le preferendum thermique oscille autour de 15°C. Les débits minimums (appréciés en période estivale d'étiage) sont compris entre 2l/s et 5l/s. Les étiages ne sont pas sévères sur les têtes de bassin, même si les débits du chevelu et des sources ne sont parfois que de minces filets d'eau.

2.2.3 - Etude des Lépidoptères

2.2.3.A - Méthodologie

Des données parfois anciennes signalent la présence de plusieurs espèces d'intérêt patrimonial, et l'étude avait pour but de confirmer ou d'infirmer leur présence : Rhopalocères (*Coenonympha oedippus*, *Lopinga achine*) et Hétérocères (*Eriogaster catax*, *Callimorpha quadripunctata*).

Parmi les habitats du site susceptibles de receler des lépidoptères de la Directive Habitats, douze secteurs ont été retenus, chacun de ces secteurs a été prospecté de trois à cinq fois, d'avril à novembre 2005.

Sites retenus :

1. Galié
2. Entre Malvezie et Vignaux
3. Sauveterre de Comminges (Peyrège)
4. Mont de Galié
5. Payssous (Bourrussés)
6. Sauveterre de Comminges (Pic d'Aillot)
7. Col des Ares (Plateau de Bau)
8. Génos (Route forestière versant sud)
9. Sauveterre de Comminges (Geysset)
10. Saint pé d'ardet (lac)
11. Cier de rivière
12. Ore
13. Sauveterre de Comminges (Rapanas)

Pendant les heures les plus favorables au vol des lépidoptères, entre 10 h et 14 h, les espèces les plus communes ont été identifiées à vue, les espèces plus délicates capturées au filet puis relâchées après détermination, ramenées au laboratoire pour un examen plus poussé pour les insectes appartenant à un groupe difficile (Hesperiidae surtout).

Plusieurs entomologistes locaux ont permis d'examiner leurs collections et confirmer les observations sans toutefois apporter de nouvelles données. Plusieurs catalogues des lépidoptères des Pyrénées, tous antérieurs à 1950, ont été consultés. Ils permettent d'avoir une vue sur l'évolution des peuplements de papillons. Un inventaire récent réalisé par l'association des étudiants entomologistes de Toulouse et couvrant la partie centrale de la chaîne ne contient que très peu de données concernant la Haute Garonne.

Le piégeage des coléoptères saproxyliques réalisé par l'ESAP a permis de récolter quelques données supplémentaires, certains papillons venant facilement aux appâts.



Le Cuivré des Marais, un papillon des prairies humides

2.2.3.B - Résultats

La variété des milieux, une zone d'étude étendue, une météo estivale favorable dans l'ensemble (sauf la deuxième quinzaine de juillet où une sécheresse persistante conjuguée à des températures élevées a pu provoquer la mise en diapause de certaines espèces), ont permis de recenser 83 espèces de rhopalocères.

1 - Espèces de la Directive Habitats :

Rhopalocères :

Lopinga achine : observé à Rapanas et à Payssous, inventorié en 2005 sur la rive Ouest du lac de St Pé d'Ardet dans la ripisylve.

Lycaena dispar : semblait disparu de la Haute Garonne. Plusieurs individus ont été observés dans une prairie humide à Sauveterre de Comminges.

Euphydryas aurinia aurinia : au mois de mai, plusieurs individus dans les prés du versant sud entre Malvezie et Vignaut.

Hétérocères :

Callimorpha quadripunctata : espèce présente dans la majorité des sites, elle fréquente des milieux très variés, elle peut s'observer en plein jour butinant sur l'Eupatoire chanvrine, sa chenille est très polyphage.

Proserpinus proserpina : individu isolé, au repos sur un mur en bord de Garonne. La chenille se nourrit sur *Epilobium*, *Oenothera*, *Lythrum*, cette dernière plante est présente sur le site.

Eriogaster catax : à Rapanas, venant aux lumières, très régulièrement mais pendant une très courte période de vol, entre le 28 octobre et le 6 novembre, la météo de cette année 2005 n'ayant pas permis de procéder aux prospections nocturnes prévues à la lampe.

2 - Autres espèces d'intérêt patrimonial :

Espèces déterminantes ZNIEFF : *Arethusana arethusana* ; *Minois dryas*

Espèces remarquables : *Carterocephalus palaemon* ; *Satyrium pruni*

Coenonympha oedippus, signalé autrefois (Catalogue de Rondou) dans le territoire n'a pas été retrouvé en 2005. Les populations de lépidoptères subissent des fluctuations annuelles parfois très importantes, liées aux conditions climatiques entre autre. Par ailleurs, la période de vol des adultes peut être très courte, surtout si les conditions ne sont pas favorables. Cette espèce est en régression sur l'ensemble de son aire, c'est une des plus menacée d'Europe. Il serait utile de continuer les investigations, essentiellement dans les zones humides où poussent les Carex indispensables au développement des chenilles.

Les [fiches habitat d'espèce n°10, 11, 12, 13](#) décrivent plus précisément les espèces et les critères d'identification et la [Carte n°4](#), jointe en annexe, les habitats d'espèce potentiels.

Tableau 3 : Espèces inventoriées par station et classe de fréquence des individus évaluée lors des inventaires (1 - 10 - 100 individus)

Espece	Site 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Statut
<i>Aglais urticae</i>	10	10		100		10	10	10	10	10	10	10		
<i>Apatura ilia</i>	1											1		
<i>Apatura iris</i>	1													
<i>Aphantopus hyperantus</i>				1					100	100	100			
<i>Anthocharis cardamine</i>	10	100		100			100	100	100			10		
<i>Aporia crataegi</i>						100					10			
<i>Aricia agestis</i>	1			10	10	100	100		100		10	10		
<i>Arachnia levana</i>	1						10		10	10		10		
<i>Arethusana arethusa</i>	1					1								Determinant znieff
<i>Argynnis adippe</i>							10			10	10			
<i>Argynnis aglaja</i>	1									10	10			
<i>Argynnis paphia</i>	10			100	100	100	100		100	100		100		
<i>Argynnis paphia valesina</i>			1											
<i>Brenthis daphne</i>										10				
<i>Brenthis hecate</i>						1								
<i>Brenthis ino</i>										1				
<i>Brintesia circe</i>	1		10		1	1	10							
<i>Callophrys rubi</i>						1								
<i>Carcharodus alceae</i>			1							1	1			
<i>Carcharodus boeticus</i>		1												
<i>Carterocephalus palaemon</i>	1								1					
<i>Celastrina argiolus</i>	1						10	10	10					
<i>Clossiana dia</i>	1		10		10	10	10			10		10		
<i>Coenonympha arcania</i>	1	10					10		10	10	10	10		
<i>coenonympha pamphilus</i>		10	10			10	10		10	10	10			
<i>Colias alfacariensis</i>		10			10	10			10					
<i>Colias crocea</i>	1		100	100		10			10	100	100			
<i>Colias crocea helice</i>											1			
<i>Cupido minimus</i>	1			1										
<i>Erebia triaria</i>	1			10				10						
<i>Euphydryas aurinia</i>		1												D.H. Annexe II
<i>Everes argiades</i>	1										1			
<i>Gonepteryx cleopatra</i>	1			10								10		
<i>Gonepteryx rhamni</i>	10	10			10	10	100	100		10	10	10		
<i>Heteropterus morpheus</i>	1									10	10			
<i>Hipparchia alcyone</i>	1													
<i>Hipparchia fagi</i>	1			10										
<i>Inachis io</i>	10			10		1		10	1	10		1		
<i>Iphiclides podalirius</i>	1			10	10	10					10			
<i>Lampides boeticus</i>				10	10									
<i>Lasiommata maera</i>	1			10						1		10		
<i>Lasiommata megera</i>	1			100	10	10			10	10				
<i>Leptidea sinapis</i>	1				100	100	100		100	100	100	100		
<i>Limnitis camilla</i>						10				10	100	10		
<i>Limnitis reducta</i>	1	1				1				10		1		
<i>Lopinga achine</i>										1			1	D.H. Annexe IV
<i>Lycaena dispar</i>									1					D.H. Annexe II & IV

Espece	Site 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Statut
<i>Lycaena phleas</i>				10						10		10		
<i>Lycaena tityrus</i>							10			10				
Espece	Site 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Statut
<i>Lysandra bellargus</i>		10		100		100			10	10		100		
<i>Lysandra coridon</i>				10		10	10		1	1		10		
<i>Maniola jurtina</i>	10	10	100	100	100	100	100	10	100	100	100	100		
<i>Melanargia galatea</i>	10			10	10				10	10	100	100		
<i>Melitaea cinxia</i>	1	100		100		10				10	100			
<i>Melitaea diamina</i>									1	1				
<i>Melitaea parthenoides</i>											10			
<i>Melitaea phoebe</i>						1					10			
<i>Mellicta athalia</i>	1		10			10			10	10		10		
<i>Minois dryas</i>	1			10			10			1		10		Determinant znieff
<i>Neozephyrus quercus</i>	10									10				
<i>Nymphalis antiopa</i>											1			
<i>Nymphalis polychloros</i>	1			1				10	1	1				
<i>Ochlodes venatus</i>	1			10	10						10	10		
<i>Papilio machaon</i>	1	10		10	10	10	10					10		
<i>Pararge aegeria</i>	100	100	100	100	10	10	100	100	100	100	100	10		
<i>Pieris brassicae</i>	10			10						10				
<i>Pieris napi</i>	10	10	10	10	1	1	100	100	100	100	100	100		
<i>Pieris rapae</i>	10		10	10						10				
<i>Polygonia c album</i>	1			1		1		1	1	1	1	1		
<i>Polyommatus icarus</i>	1	100	10	100	100	100	100	1	10	10	100	100		
<i>Pyrgus alveus</i>		1												
<i>Pyrgus armoricanus</i>				10		10	10			1		10		
<i>Pyrgus malvae</i>				1							1			
<i>Pyronia tithonus</i>	1			10			10							
<i>Satyrium ilicis</i>	10				10							10		
<i>Satyrium pruni</i>						1								
<i>satyrium spini</i>					1									
<i>Spalia sertorius</i>				1										
<i>Thymelicus lineolus</i>											1			
<i>Vanessa atalanta</i>	10		100	100					10		10	10		
<i>Vanessa cardui</i>	1													
<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	1			10		10	1		1	1		1	1	D.H. Annexe II*
<i>Eriogaster catax</i>													1	D.H. Annexe II
<i>Proserpinus prosepina</i>	1													D.H. Annexe IV

2.2.4 - Etude des insectes saproxyliques

L'inventaire local des espèces étant la seule source de données objectives pour l'analyse de la valeur biologique d'un site, cet inventaire entomologique (coléoptères saproxyliques déterminants) a été réalisé avec des échantillonnages axés sur la richesse des principaux types de milieux.

Le but de cet inventaire était une évaluation patrimoniale globale du massif au moyen des coléoptères saproxyliques bioindicateurs de la valeur biologique des forêts.

L'étude devait permettre de statuer sur la présence sur le site des espèces inscrites au bordereau standard pour la Directive Habitats : *Rosalia alpina*, *Lucanus cervus*, *Osmoderma eremita* et *Cerambyx cerdo*.

2.2.4.A - Méthodologie

Dispositif de piégeage et mode opératoire :

Le piège alimentaire ou « piège à bière » a été choisi pour des raisons de facilité de mise en oeuvre et de rapport investissement/résultats correspondant au contexte de cette étude. Le principe de ce piégeage repose sur l'attraction alimentaire des adultes de nombreuses espèces de coléoptères au moyen d'un mélange fermentescible à base de bière.

Plusieurs techniques ont été appliquées :

- le piège vitre multidirectionnel Polytrap TM avec attractif (*sensu* Brustel, 2001). Les pièges sont disposés à 1,5 m du sol.
- Les pièges à bière.
- Les recherches directes (recherches d'indices des espèces à statut).

Des pièges ont été installés dans 4 stations :

- Une hêtraie sapinière en Forêt Domaniale de Sauveterre de Comminges (hameau de Geysset), Commune de Sauveterre de Comminges ;
- Des chênes têtards au hameau de Loô (Maté, chemin du Barry), Commune de Sauveterre de Comminges ;
- Une chênaie verte en Forêt Domaniale des Frontignes, Commune de Ore ;
- Une châtaigneraie au lieu dit de la Grotte de la Maure, Commune d'Izaut de l'Hôtel.

Trois des quatre stations ont été équipées chacune de 2 pièges Polytraps amorcés à la bière.

Seule la station des chênes verts de la Forêt Domaniale des Frontignes a été équipée de 20 pièges à bière simples, dans les frondaisons.

Un piège suivi pendant une saison constitue une unité d'échantillonnage. Les pièges ont été mis en place le 09 mai et relevés tous les 15 jours jusqu'au 29 août 2005.

Des prospections directes complémentaires dans les peuplements présentant de gros feuillus ont été réalisées en différents points du site, le 19 octobre 2005 sur les communes de Sauveterre de Comminges et Izaut de l'Hôtel, guidées par l'ONF et JP Mary.



Pose de pièges à interception sur les arbres « têtards »

2.2.4.B - Résultats

L'échantillonnage a permis la capture de 2190 coléoptères, pour 138 taxa identifiés, dont 93 espèces réparties au sein de 46 familles.

Dans la mesure du possible, la détermination est réalisée jusqu'à l'espèce. Dans tous les cas, les individus ont pu être affectés au moins à une famille pour tous les coléoptères.

L'analyse de la valeur biologique des différents faciès s'appuie sur la démarche utilisée dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF en Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon (Brustel, 2002b ; Brustel et Valladares).

La station la plus riche en nombre de taxons est la hêtraie sapinière avec 76 taxons recensés, suivie de la station de chênes têtards (58), la chênaie verte (42), et la châtaigneraie (26).

En terme d'effectifs, la répartition s'effectue comme suit : 1170 individus capturés dans la hêtraie sapinière, 530 pour les chênes têtards, 331 dans la châtaigneraie et 132 dans la chênaie verte.

Seul le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) a été contacté avec certitude durant l'étude.

La Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) est probablement présente dans les hêtraies du site, en situation abyssale par rapport aux grosses populations locales proches du Luchonnais et de la Barousse. Un article récent (2001) atteste de sa présence sur le site.

La présence de Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) est également possible dans ce secteur, en particulier dans les peuplements qui présentent de vieux chênes en situation chaude. Aucune capture au piège et aucune trace nette n'a cependant été observée.

Le Pique Prune (*Osmoderma eremita*) n'est sans doute pas, ou plus, dans le site : la donnée la plus proche connue dans la littérature, mais non confirmée par des observations de contemporains, est située en Espagne dans le val d'Aran (Darnaud *et al*, 1978). Les plus vieux peuplements et les plus gros arbres ont été prospectés sans succès pour cette espèce. Les arbres de Loô sont apparus comme très favorables mais non habités par cette espèce rare.

Les insectes saproxyliques font l'objet des **fiches habitat d'espèce n°1 et 2** qui décrit plus précisément l'espèce et les critères d'identification et la **Carte n°4**, jointe en annexe, les habitats d'espèce potentiels.

25 autres espèces présentent un caractère remarquable, soit d'un point de vue géographique, soit en terme de bio-indicateur de la valeur biologique des forêts :

1. *Allecula morio*
2. *Anoplodera sexguttata*
3. *Brachygonus megerlei*
4. *Eucnemis capucina*
5. *Enedreytes sepicola*
6. *Ischnomera caerulea*
7. *Melandrya caraboides*
8. *Morimus asper*
9. *Opilo mollis*
10. *Platystomos albinos*
11. *Prostomis mandibularis*
12. *Pseudocistella ceramboïdes*
13. *Pycnomerus terebrans*
14. *Rhagium mordax*
15. *Rhagium sycophanta*
16. *Sinodendron cylindricum*
17. *Stenagostus rhombeus*
18. *Thymalus limbatus*
19. *Tropideres albirostris*
20. *Selatosomus bipustulatus*
21. *Ampedus nigerrimus*
22. *Gnorimus variabilis*
23. *Gnorimus nobilis*
24. *Rhinosimus tapirus*
25. *Poecilium rufipes*

Espèces déterminantes znieff

Allecula morio
Ampedus melanurus
Ampedus nigerrimus
Anoplodera sexguttata
Brachygonus megerlei
Brachygonus ruficeps
Eucnemis capucina
Gnorimus variabilis
Ischnomera caerulea
Lucanus cervus
Melandrya caraboides
Morimus asper
Opilo mollis
Oplosia cinnerea
Platypus cylindrus
Prostomis mandibularis
Pseudocistella ceramboïdes
Pycnomerus terebrans
Rhagium mordax
Rhagium sycophanta
Selatosomus bipustulatus
Sinodendron cylindricum
Stenagostus rhombeus
Thymalus limbatus

2.2.5 - Autres richesses faunistiques

2.2.5.A - Amphibiens et reptiles

La présence de nombreuses mares, lacs d'origine glaciaire et zones humides permet la vie et la reproduction des amphibiens. Le lac de Saint-Pé d'Ardet est le support d'un cortège d'amphibiens typiques : Crapaud commun (*Bufo bufo*), Grenouille verte (super espèce regroupant des espèces se croisant entre elles et d'identification très délicate), Grenouille rousse (*Rana temporaria*).

Les reptiles sont bien représentés tant dans les milieux lacustres que xériques : Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), et au moins quatre espèces de serpents : Vipère aspic (*Vipera aspis*), Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), Couleuvre verte et jaune (*Coluber viridiflavus*) et Couleuvre à collier (*Natrix natrix*).

2.2.5.B – Oiseaux

La diversité des milieux (bocagers, forestiers, rupestres...) est propice à la nidification des oiseaux. Parmi ces espèces, plusieurs sont sédentaires : Chouette hulotte, Chouette chevêche (bassins de Génos et de Sauveterre), Pic vert, Pic épeiche, Pic épeichette, Tourterelle turque, Mésange à longue queue, troglodyte, Roitelet huppé, Roitelet à triple bandeau, Martin pêcheur, Faucon pèlerin. D'autres espèces tendent à élargir leur territoire ou à adopter des comportements différents. Les buses variables se fixent toute l'année sur un territoire, alors que les jeunes, en quête de nourriture, se déplacent par bandes jusqu'à leur maturité sexuelle (3 ans) ; de même les Bécasses des bois qui sont sédentaires, accueillent fin octobre d'autres bécasses venues de Scandinavie (Campells). En hiver, merles noirs et rouge-gorges quittent bocages et bois où ils nichent pour s'approcher des villages.

Des espèces de l'étage montagnard fréquentent occasionnellement la zone : le Grand-Tétras semble avoir disparu de la zone (présence sporadique avant les années 1990 au nord du col des Ares et sur Magnouet) ; en revanche le Tichodrome échelette est noté (hivernage sur les falaises de Saint-Pé), ainsi que le Cincle plongeur. Ce dernier est présent dans les ruisseaux d'eau claire et courante, mais a tendance à redescendre à partir de l'automne vers des cours d'eau plus larges et plus calmes (partie basse du Job).

Plusieurs espèces migratrices viennent du Sud de l'Europe : Tarier pâtre, Rouge queue noir, Serin cini, Pouillot véloce, se déplacent vers l'Espagne. Percnoptère d'Egypte, Bondrée apivore, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Coucou, Pie grièche écorcheur, Rossignol se déplacent vers l'Afrique. Plusieurs espèces venues du nord-est de l'Europe se contentent de passer l'hiver, moins rude que dans le Nord (palombe). Des espèces ne font que survoler le Piémont commingeois comme les grues cendrées. Le Milan royal est migrateur en février-mars et octobre-novembre. Plusieurs études confirment des connaissances antérieures sur l'espèce, en particulier l'importance du piémont pyrénéen, en particulier en Haute-Garonne².

2.2.5.C - Mammifères

Les secteurs forestiers constituent un refuge pour les grands mammifères qui y trouvent à la fois la sécurité, un important couvert thermique et une source de nourriture : Cerf, Sanglier, Chevreuil. On note aussi la présence sporadique d'un Ours au printemps au Col des Ares, à Arbon et à Sauveterre (2003 et 2004). Parmi les petits mammifères, il est à noter la présence du Blaireau, de la Martre, de la Genette, ainsi que du Chat forestier, qui semble assez bien représenté sur l'ensemble de la zone.

² L'espèce est peu répandue en France, n'étant présente que sur 22,6% des cartes prospectées et dans 10% des carrés centraux. Plus de 52,8% de ces carrés n'abritent qu'un seul couple, le carré le plus prospecté sur le continent (Haute-Garonne) n'accueille que 8 couples.

3 - Méthodes d'étude des activités humaines

3.1 - Etude des activités agricoles

Les activités agricoles ont fait l'objet d'une enquête pour déterminer le mode d'exploitation. La nature de l'utilisation du sol a été systématiquement inventoriée et les exploitants ont répondu à un questionnaire concernant les modes de gestion, l'importance et le devenir de leurs exploitations. La **Carte n°5**, jointe en annexe, présente l'occupation agricole de l'espace et le type d'utilisation du sol.

3.1.1 - Méthodologie

Les informations ont été recueillies dans chaque commune au cours d'une rencontre avec les exploitants agricoles et le Maire ou son représentant.

Tous les exploitants ont été invités à remplir un questionnaire individuel ; à situer leur siège d'exploitation sur une carte ainsi que leurs étables et bergeries ; à définir l'utilisation des différents secteurs de la commune avec l'aide des photos aériennes et à décrire leurs pratiques sur un îlot (date de pâturage, apports de fumure et traitements).

Au cours de ces réunions, une information sur NATURA 2000 leur a été apportée : présentation du périmètre et distribution de documents tels que les lettres « NATURA venir » ou la brochure « NATURA 2000 en Midi-Pyrénées ».

Les exploitants ont été recensés sur la commune du siège de leur exploitation.

Les surfaces des exploitations sont celles déclarées individuellement à la PAC. N'y figurent donc pas les estives collectives et les terrains exploités de façon précaire. Tout exploitant agricole détenant plus de 5 Unités Gros Bovins (UGB) c'est-à-dire 5 vaches ou chevaux, ou 20 brebis, a été retenu comme agriculteur. De même les exploitations de plus de 5 ha ou avec des productions spéciales (apiculture etc., ...) ont été retenues.

La méthodologie retenue est identique à celle utilisée lors de la réalisation des cartes communales des exploitations agricoles sur les cantons de Barbazan et d'Aspet en 1994. Ainsi des comparaisons entre 1994 et 2005 pourront être établies.

Au niveau cartographique, après un travail de zonage s'appuyant sur divers fonds (ortho photo ou SCAN des feuilles I.G.N. au 1/25 000ème), des périmètres ont été digitalisés. Leurs contours s'appuient sur des limites naturelles et leurs utilisations sont décrites par les acteurs locaux. Ces périmètres digitalisés peuvent être superposés à n'importe quel fond géoréférencé et croisés avec tous les autres périmètres géoréférencés.

3.1.2 - Résultats

61 exploitations ont leur siège sur une commune du site, dont 2 dans le site (Paysous et Arbon), exploitent individuellement 1 930 ha de Surface Agricole Utile (SAU) soit 29% de la surface totale du Site Natura 2000, et élèvent 1 698 UGB.

La répartition des exploitations agricoles sur le territoire est très inégale. Sauveterre-de-Comminges et ses 7 hameaux abrite le tiers des exploitants du site. Lourde n'a plus d'agriculteur résident (il y en avait 2 en 1994), Malvezie et Mont-de-Galié n'ont plus qu'une exploitation agricole sur leur territoire. Izaut-de-l'hôtel a 16 exploitations agricoles (source RGA 2000), mais seuls 7 exploitent aujourd'hui des terres dans le périmètre NATURA 2000. On constate qu'entre 1994 et 2005, la zone a perdu 31 exploitations (soit 37%). Cette évolution est conforme à celle du département, moins -29% d'exploitations agricoles en Haute-Garonne entre 1994 et 2003 (sources agreste enquêtes structures 1994 et 2003).

Le cheptel a baissé de 13% en UGB. Cette baisse est légèrement plus forte que pour l'ensemble du département (-10%).

Parmi les exploitations recensées, 5 sont des sociétés, Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) ou Exploitations Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL). Parmi elles, 3 ont un seul associé exploitant et 2 EARL en ont deux.

Pour 60 exploitations, les revenus du ménage sont connus :

- 18 ménages vivent exclusivement de l'agriculture,
- 18 ménages retirent moins de 10% de leurs revenus de l'agriculture,
- 24 ménages sont dans une situation intermédiaire.

Pour 30% des exploitants agricoles recensés, l'agriculture apporte peu d'argent au ménage, soit parce que l'activité est réduite, soit parce que les bénéfices sont réinvestis dans l'exploitation.

3.1.2.A - Type d'activité agricole

La grande majorité des exploitations pratique l'élevage d'herbivores (54 sur 61). Les exploitants agricoles de la zone sont âgés en moyenne de 50 ans, ils élèvent 28 UGB et exploitent 32 ha de SAU en moyenne. Les plus nombreux sont les éleveurs bovins (42) qui se répartissent entre producteurs de veaux sous la mère (17) et producteurs de brouillards (25).

Les types d'activités se répartissent comme suit :

- Exploitations à dominante bovins viande : 42
- Exploitations à dominante ovins viande : 5
- 2 élevages mixtes ovins et bovins pour lesquels les deux ateliers sont importants pour le revenu de l'exploitation.
- Eleveurs sont spécialisés en bovins lait : 3
- 2 élevages équin. Ce sont de jeunes producteurs, dont l'élevage est destiné à entretenir l'espace ou qui sont en attente de développer une autre production.
- 2 apiculteurs spécialisés, dont un jeune récemment installé. L'un pratique aussi la vente directe et l'accueil.
- Autres : 5, dont 2 ne font que des céréales, 2 que de la vente d'herbe, le 5ème fait du maraîchage et de l'accueil. La majorité de ces activités relèvent plus de l'entretien du patrimoine que d'une activité économique.

3.1.2.B - Activités liées au tourisme

Parmi les 6 exploitations mettant en œuvre une activité liée au tourisme, 4 exploitations font de la vente directe avec parfois de la transformation (2 apiculteurs, 1 producteur de légumes, un éleveur bovin), une exploitation gère un gîte rural, une autre un camping à la ferme.

3.1.2.C - Projets des agriculteurs du secteur

10 exploitations ont un projet :

- Développer l'atelier existant (1)
- Réorientation des productions (3)
- Construction, aménagement ou mise aux normes de bâtiments (3)
- Agrandissement (1).
- Installation d'un descendant ou d'un conjoint (2)



Fauche à Sauveterre de Comminges

Tableau 4 : Répartition des exploitations par classe de surface et d'OTE

Nombre d'exploitations et SAU exploitée par classe de surface	Moins de 31 ha	31 ha à 60 ha	Plus de 60 ha	Total
Total (Nombre par classe de SAU)	35	16	10	61
SAU exploitée par classe de surface	426 ha	728 ha	776 ha	1930 ha
Nombre d'exploitations par OTE et par classe de surface	moins de 31ha	31 ha à 60ha	Plus de 60 ha	Total
Bovins viande: BROUTARDS	11	7	7	25
Bovins viande VEAUX	13	3	1	17
Ovins viande	3	2		5
Bovins lait		1	2	3
Mixtes Bovins-ovins		2		2
Equins	2			2
Apiculture	2			2
AUTRE	4	1		5

Tableau 5 : Nombre d'agriculteurs par classe d'âge

	Moins de 40 ans	De 41 à 54 ans	De 55 à 59 ans	plus de 60 ans	Total
Nombre d'exploitations	14	27	8	12	61
Surface exploitée	610	860	277	183	1930
Cheptel détenu (en UGB)	539	715	265	180	1 698
% de la surface exploitée par catégorie d'âge	32%	45%	14%	9%	100%

Schéma 2 : Superficie exploitée par catégories d'âge et de succession

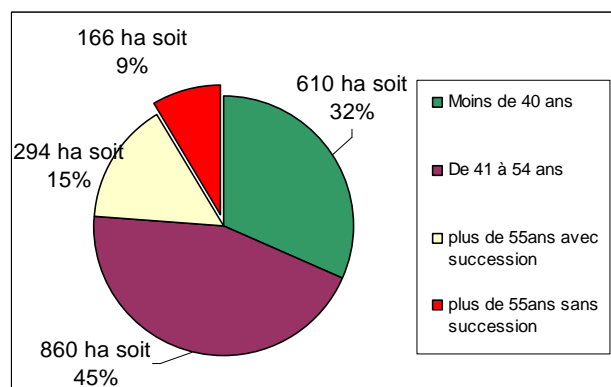
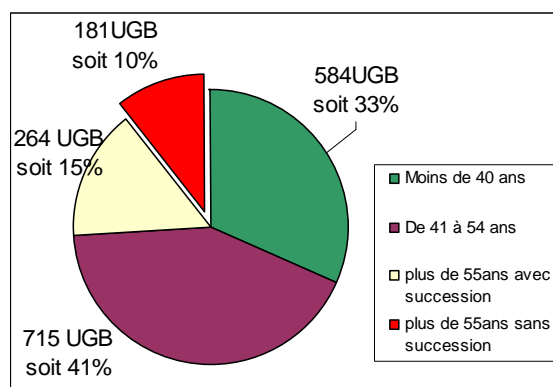


Schéma 3 : Cheptel en UGB détenu par catégories d'âge et de succession



3.1.2.D - Pérennité des structures agricoles

Depuis 1994, 31 exploitations agricoles ont disparu du périmètre.

On observe que 20% des agriculteurs ont plus de 60 ans et exploitent 9% de la surface exploitée. Parmi ces 12 personnes, 9 bénéficient déjà d'une retraite, 2 ont plus de 70 ans. Les 14 agriculteurs de moins de 40 ans ont des projets de développement d'activité pour 8 d'entre eux, la situation est stable pour 3 autres. Par contre, 3 d'entre eux, doubles-actifs projettent de réduire leur activité du fait de la diminution de la main d'œuvre familiale (parents retraités qui diminuent leur activité).

La situation de la zone est légèrement meilleure que celle du département où 27% des exploitants ont plus de 60 ans et 17% moins de 40 ans (source enquête structure 2003).

Parmi les 20 agriculteurs de plus de 55 ans du périmètre, 11 ont déclaré ne pas avoir de successeur connu.

Ainsi 18% des agriculteurs de la zone risquent de disparaître, leurs terrains (166 ha soit 9% de la SAU) servant à agrandir d'autres exploitations et le devenir de leurs cheptels, 181 UGB (soit 10% du cheptel détenu par les agriculteurs ayant leur siège d'exploitation dans une des communes du périmètre) est incertain.

Parmi les repreneurs identifiés chez les 9 exploitants de plus de 55 ans avec succession :

- 2 sont des descendants qui envisagent de s'installer comme agriculteur à titre principal,
- 2 sont des descendants déjà installés qui s'agrandiront,
- 5 sont des descendants qui envisagent de reprendre l'exploitation en double activité.

Parmi les exploitants sans repreneur identifié, un seul envisage de favoriser l'installation d'un jeune tiers. Les autres sont incertains sur le devenir de leur exploitation, ils pensent louer ou vendre à des voisins ou laisser leurs enfants décider.

3.1.2.E - Devenir des exploitations du périmètre

Les exploitations ont été classées en 3 catégories :

- Situation stable : 26 exploitations
- Exploitation en développement : 13 exploitations
- En diminution d'activité : 22 exploitations

Au-delà des 11 exploitations sans successeur qui sont en diminution d'activité ou stable, une dizaine d'exploitations sont en réduction d'activité. Il s'agit d'exploitations reprises en double activité par des enfants qui peu à peu extensifient ou des projets qui n'ont pas réussi comme prévu et l'exploitant recherche une activité extérieure.

Evolution du cheptel

Pour les 11 communes pour lesquelles nous disposons de données, l'évolution entre 1994 et 2005 montre une diminution de 13% du cheptel.

Pour l'ensemble du département le cheptel a baissé de 10% entre 1994 et 2003 (source enquêtes structure et déclarations PAC).

Cette baisse est essentiellement liée à la diminution du nombre de vaches laitières, mais aussi à celle des vaches allaitantes. Celles-ci ont diminué de 8% alors que sur l'ensemble du département leur nombre est stable.

Tableau 6 : Evolution du cheptel élevé entre 1994 et 2005

Année	nombre de vaches allaitantes	Nombre de brebis	Nombre de vaches laitières	Nombre de chevaux	Total
1994	1108	910	293	15	1 553
2005	1018	919	154	35	1 345
Evolution	- 8%	1%	- 47%	133%	- 13%

3.1.2.F - Problèmes collectifs soulevés en communes

- Des problèmes d'eau ont été soulevés à plusieurs reprises pour les prêtres situés en altitude (refuge Saint Martin ou à Malvezie ou à Mont de Galié). La difficulté d'abreuver le cheptel limite la pression de pâturage sur ces secteurs, voire l'installation de nouveaux éleveurs comme à Mont de Galié. Les solutions évoquées telles que des forages à grande profondeur sont coûteuses. Elles ont parfois déjà été chiffrées sans qu'un financement n'ait été trouvé.

- Des problèmes de morcellement des propriétés ont été évoqués. Avec la réalisation de la bretelle du Val d'Aran, des possibilités de procéder à des remembrements existent. Avec les Associations Foncières pastorales, l'exploitation peut aussi être regroupée.

- Des difficultés d'accès au foncier ont été évoquées : Il y a une pression importante sur les fermages. Des agriculteurs viennent de loin concurrencer les agriculteurs de proximité. La concurrence entre agriculture et bâti se fait également sentir. La volonté d'établir un Plan Local d'Urbanisme (PLU) concerté sur 7 communes devrait améliorer la situation.

- Les problèmes de déprise, d'abandon des terrains pentus ou d'altitude ou de mauvais entretien de bords de ruisseau ont été abordés dans de nombreuses communes : Lourde, Malvezie, Mont-de-Galié, Sauveterre-de-Comminges... Un projet de lutte contre l'enfrichement est d'ailleurs à l'étude ainsi qu'un projet de réhabilitation des vergers.

3.1.2.G - Itinéraires culturels sur prairies

Nous avons pu repérer les itinéraires culturels sur quelques parcelles. On peut constater que les pratiques sont très diverses, fauche de l'herbe ou non, broyage des refus ou non, apports d'engrais ou non, apports de fumiers ou non.

Le pâturage démarre généralement aux alentours du 15 avril, mais certaines parcelles sont occupées aussi l'hiver. Le pâturage est en continu ou avec rotation des animaux dans plusieurs parcs. Cela dépend de la richesse de la prairie, de son exposition et de la proximité des bâtiments.

Associations Foncières Pastorales (AFP)

Les AFP gèrent les terrains pour le compte des propriétaires qui apportent leurs parcelles à l'AFP. L'AFP établit les baux et collecte les fermages qu'elle redistribue aux propriétaires par l'intermédiaire du Trésorier Payeur Général. Les AFP peuvent mettre en œuvre des travaux d'améliorations foncières sur leur périmètre et percevoir des subventions pour cela.

Une Association Foncière Pastorale libre a été constituée à Izaut-de-l'hôtel en 1980, elle a été réalisée sur 50 ha compris dans le périmètre NATURA 2000.

A sa constitution elle a permis la remise en état de la zone, avec du déboisement, mais elle peine à rester dynamique.

En terme de projet, les AFP semblent toujours un bon outil de gestion de territoires s'il y a une volonté commune des éleveurs et des élus de promouvoir un élevage organisé et responsable de l'entretien d'un territoire.

Bilan des précédentes opérations agri-environnementales mises en œuvre sur le site

De 1994 à 1997, les agriculteurs du périmètre ont eu la possibilité de signer un contrat d'entretien de l'espace dans le cadre de l'opération locale montagne haut-garonnaise. Cette opération issue du règlement CEE N°2078/92, a obtenu un financement tripartite C conseil Général, Etat et Europe pour 1,52 millions de Francs par an pendant 5 ans. Son objectif : « la lutte contre la déprise agricole et ses conséquences sur la dégradation des paysages dans les 5 cantons pyrénéens de Haute-Garonne ». Par des contrats de 5 ans, les signataires se sont engagés à entretenir des parcelles selon 9 cahiers des charges établis localement.

167 contractants se sont engagés dans l'opération, 62% des crédits ont été consommés.

Dans les 13 communes du périmètre, 6 contrats ont été signés par des agriculteurs pour l'entretien de prairies accidentées ainsi que de lisières. Parmi eux, 3 ont signé ensuite un CTE.

Bilan des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) et Contrats Agriculture Durable (CAD)

CTE : Onze CTE ont été signés par les agriculteurs du périmètre répartis sur 5 communes : quatre à Izaut-de-l'hôtel, trois à Sauveterre-de-Comminges, deux à Génos, un à Régades et un à Cier de Rivière.

En ce qui concerne la partie environnementale, il s'agit essentiellement d'engagements dans des mesures d'entretien de prairies (8 contrats en mesure 20-01) et dans des mesures de gestion raisonnée de la fertilisation (6 contrats en mesures 09-03 A1 ou 09-03-A2).

Deux contrats avec conversion à l'agriculture biologique ont été signés (mesure 21 00D1 ou 2100D2 ou 2100C).

Deux contrats avec entretien de haies (mesures 06-03-A02).

CAD : Depuis 2004 les agriculteurs ont eu la possibilité de signer un Contrat Agriculture Durable. Un CAD a été signé dans le périmètre et un deuxième était en cours lors des inventaires. Il s'agit d'agriculteurs dont le CTE est achevé et qui le renouvellent par un CAD.



Prairie fauchée et pâturée à Génos



Brebis à Sauveterre de Comminges

3.2 - Etude des activités sylvicoles

La forêt représente 71% de la surface du site et les propriétés forestières sont partagées comme suit :

- 52% forêt publique
- 48% forêt privée

3.2.1 – Méthodologie

Les pratiques sylvicoles ont été inventoriées grâce à la consultation des aménagements forestiers disponibles à l'Office National des Forêts, Agence interdépartementale de la Haute Garonne et du Gers, et une étude spécifique aux forêts privées a été menée par le CRPF. Les **Carte n°6 et n°7**, jointes en annexe, présentent les types de propriétés et de gestion forestière connues.

3.2.2 – Résultats pour la forêt publique

- Les forêts relevant du régime forestier sont partagées entre les forêts domaniales et communales :
- Forêts domaniales : 1371 ha (21% de la surface du site)
 - Forêts communales : 1065 ha (16% de la surface du site)

La gestion de ces forêts est confiée à l'Office National des Forêts et chacune de ces forêts bénéficie d'un plan de gestion appelé « Aménagement forestier ».

La surface de forêt publique la plus importante comprise dans le site est représentée par la Forêt Domaniale de Sauveterre de Comminges.

3.2.2.A - Caractéristiques des zones forestières publiques gérées par l'ONF

Tableau 7 : Situation des Forêts publiques du site

Nom de la Forêt	Type	Surface dans le site en ha (donnée SIG)	Surface totale en ha (donnée SIG)	Territoire	Propriétaire	Durée aménagement
Sauveterre de Comminges	Domaniale	1142,27	1357,11	Sauveterre de Comminges	Etat	2004-2018
Ardèche	Communale	14,62	217,32	Ardèche	Commune	2005-2024
Payssous	Communale	31,28	184,00	Payssous	Commune	1999-2013
Barbazan	Communale	182,98	183,29	Barbazan	Commune	1992-2006
Gourdan Seilhan	Communale indivise	135,62	203,33	Gourdan Seilhan	Communes	2007-2026
Gourdan Polignan	Départementale	21,04	21,04	Gourdan Polignan	Département	-
Cier de Rivière	Communale	122,59	174,74	Cier de Rivière	Commune	2003-2017
Frontignes	Domaniale	254,41	401,53	Ore, Galié	Etat	2000-2014
Labroquère	Communale	32,27	80,11	Labroquère	Commune	2007-2011
Régade	Communale	31,81	134,77	Régade	Commune	2005-2024
Luscan	Communale	138,61	143,74	Luscan	Commune	2006-201
Mont de Galié	Communale	91,76	93,79	Mont de Galié	Commune	2000-2014
Lourde	Communale	28,66	30,40	Lourde	Commune	2005-2024
Saint Pé d'Ardet	Communale	54,72	151,05	Saint Pé d'Ardet	Commune	1996-201
Gar Cagire	Domaniale	7,33	196,31	Arbon	Etat	1998-2017
Izaut de l'Hôtel	Communale	221,44	486,81	Izaut de l'Hôtel	Commune	1998-2017

3.2.2.B - Répartition des surfaces de forêt publique par commune sur le site

Tableau 8 : Répartition des Forêts publiques par commune (données SIG)

Communes	Forêt relevant du régime forestier	
	Surface totale de forêt domaniale (ha)	Surface totale des autres forêts relevant du régime forestier (ha) (communale, indivise...)
ARDIEGE	0	14,10
GOURDAN POLIGNAN	0	97,14
MONT DE GALIE	14,05	106,82
IZAUT DE L'HOTEL	0	221,43
LOURDE	0	27,23
BARBAZAN	0	215,03
LUSCAN	35,31	81,44
SEILHAN	0	38,48
GALIE	148,13	0
ST PE D'ARDET	0	54,03
REGADES	0	31,74
PAYSSOUS	0	31,06
JUZET D'IZAUT	0	0
SAUVETERRE DE COMMINGES	1133,80	0
ORE	39,84	0
CIER DE RIVIERE	0	146,82
ARBON	0	0
GENOS	0	0
MALVEZIE	0	0
TOTAL	1371,13	1065,32

3.2.2.C - Les traitements sylvicoles et les types de peuplements

Exemple de la Forêt domaniale de Sauveterre de Comminges : cette forêt est représentative des types de peuplements naturels présents sur le site pour les autres forêts publiques.

Tableau 9 : Répartition des essences forestières en surface et en % :

Occupation du sol	Peuplements		Total	% par rapport à la surface	
	faisant l'objet de sylviculture	hors sylviculture		totale	boisée
Vides non boisables	-	-	-		
Hêtre	344,05	150,36	494,41	37	37
Châtaignier	22,36	131,38	153,74	12	12
Feuillus divers	14,17	144,94	159,11	12	12
Sapin	9,42	1,00	10,42	0	0
Chêne rouvre et pédonculé	17,35	190,20	207,55	16	16
Chêne pubescent	-	65,40	65,40	5	5
Pin laricio	41,10	-	41,10	3	3
Cèdre	28,61	-	28,61	2	2
Douglas	151,14	-	151,14	11	11
Résineux divers	19,98	2,10	22,08	2	2
TOTAUX	648,18	685,38	1 333,56	100	100

Surface totale = Surface boisée

Les feuillus divers sont : Frêne, Tremble, Saule, Noisetier, Tilleul, Erable plane et de Montpellier, Chêne tauzin, Charme. Les résineux divers sont : Pin sylvestre, Epicéa. La Forêt domaniale est riche d'une grande diversité d'essences forestières, avec la présence de très gros hêtres (90 et +) et châtaigniers sur les bas de versant. Les taillis de châtaigniers sont en général très dépérissants (chancre)

3.2.2.D - Les objectifs

Les peuplements sont principalement traités en futaies régulières par sous parcelles pour la production de bois d'œuvre feuillus et résineux. Les peuplements sont diversifiés, depuis la hêtraie pure à gros bois, aux futaies de chênes pédonculés, de feuillus divers, les taillis de châtaigniers et les plantations de résineux.

Suivant les enjeux écologiques, physiques et économiques recensés lors de la révision des aménagements, certaines parcelles sont regroupées en unités d'objectifs et de traitements appelées « séries ».

Sur le site on peut présenter le bilan suivant :

- Série de Production : 405 ha

Ce type de série regroupe les unités de gestion (parcelles ou sous parcelles) où l'objectif déterminant est un objectif de production ligneuse. La protection générale des milieux et des paysages est associée.

- Série de Production et de Protection : 964 ha

Ce type de série regroupe les unités de gestion (parcelles ou sous parcelles) où les objectifs déterminants sont la production de bois et la protection contre les risques naturels (crues, chutes de blocs, glissements de terrain). La protection des biotopes et des paysages est associée par la sylviculture pratiquée.

- Série de Protection et Production : 12 ha

Ces types regroupent des unités de gestion où l'objectif déterminant est un objectif de protection, soit de « protection physique », soit de protection paysagère, et où un objectif de production ligneuse est associé.

- Série d'intérêt écologique général : 973 ha

Ce type regroupe les unités de gestion où l'objectif déterminant est la conservation de milieux, de biotopes, d'espèces animales ou végétales remarquables. La conservation passe généralement par une absence d'intervention, qui n'exclue pas occasionnellement d'autres objectifs associés : accueil du public, affouages, ou autres.

- Au sein de ces séries 1528 ha sont classés en repos (pas d'intervention sylvicole pendant la durée de l'aménagement) et 156 ha devant être aménagés en 2006

3.2.2.E - L'exploitation du bois et les équipements forestiers

Les forêts publiques du site en particulier la Forêt Domaniale de Sauveterre de Comminges et des Frontignes a connu une énorme capitalisation et les bois ont vieilli sur pied jusque dans les années 2000. Cette capitalisation a permis d'assurer la présence de vieux peuplements de gros diamètres. Les coupes les plus importantes dans la forêt publique ont alors été pratiquées, et ce depuis 1995, en particulier sur le secteur de la Hourest, dans une moindre mesure, les coupes sont encore aujourd'hui essentiellement pratiquées sur le secteur de Saint Martin (régénération par parquets). Les coupes rases pratiquées ont donné lieu à la plantation de feuillus (secteur de la Hourest), et des plantations de résineux ont également été réalisées (Saint Martin, Aillot, Barbazan, La Hourest).

Aujourd'hui, toutes les forêts publiques sont aménagées et l'objectif principal est de créer des parquets de régénération pour renouveler les vieux peuplements.

Des pistes ont été créées dans les massifs afin de pouvoir assurer l'accessibilité à la ressource. La route forestière la plus récente est celle de la Hourest, celle de Plamajou étant beaucoup plus ancienne. La Forêt Domaniale de Sauveterre de Comminges est très bien desservie, puisque la série renfermant les peuplements productifs présente 2,8 kms/100 ha de route et 5,2 kms/100 ha de pistes.



Sous bois en Forêt de Sauveterre de Comminges

3.2.3 – Résultats pour la forêt privée

3.2.3.A - Évaluation de la structuration foncière

L'analyse de la structure foncière de la forêt privée située dans le périmètre du site est réalisée, compte tenu des données disponibles, par commune entière.

Les résultats de l'analyse suivante sont issus des données du cadastre de 2000 à l'échelle communale. La surface totale de forêt privée concernée atteint 2278 ha.

Tableau 10 : Répartition du nombre de propriétaires et des surfaces de forêts par classe de surface sur l'ensemble des communes concernées

COMMUNES	Propriétés < à 4 ha		Propriétés de 4 à 10 ha		Propriétés de 10 à 25 ha		Propriétés de 25 à 50 ha	
	Surf (ha)	Nb.	Surf (ha)	N.B.	Surf (ha)	Nb.	Surf (ha)	Nb.
ARBON	104,16	126	55,65	9	71,29	6	0,00	0
ARDIEGE	6,56	31	0,00	0	0,00	0	0,00	0
BARBAZAN	50,66	115	4,19	1	0,00	0	0,00	0
CIER DE RIVIERE	244,31	261	39,13	7	41,33	3	0,00	0
GALIE	13,85	44	0,00	0	11,77	1	0,00	0
GENOS	86,80	83	72,72	12	26,14	2	0,00	0
GOURDAN POLIGNAN	21,60	71	0,00	0	0,00	0	0,00	0
IZAUT DE L'HOTEL	43,20	113	0,00	0	0,00	0	0,00	0
JUZET D'IZAUT	51,69	80	25,61	4	0,00	0	0,00	0
LOURDE	13,53	30	0,00	0	0,00	0	0,00	0
LUSCAN	17,38	33	0,00	0	0,00	0	0,00	0
MALVEZIE	202,70	163	166,41	24	140,03	11	31,58	1
MONT DE GALIE	11,06	30	0,00	0	0,00	0	0,00	0
ORE	16,64	30	0,00	0	19,38	1	0,00	0
PAYSSOUS	34,66	46	0,00	0	0,00	0	0,00	0
REGADES	59,76	107	9,33	2	0,00	0	0,00	0
SAUVETERRE DE COMMINGES	336,12	401	161,91	29	0,00	0	0,00	0
SEILHAN	47,77	119	18,94	3	0,00	0	0,00	0
ST PE D'ARDET	10,64	33	0,00	0	10,10	1	0,00	0
TOTAL	1373,09	1916	553,89	91	320,04	25	31,58	1
%/Total	60	94	24	4	14	1	1	0,05

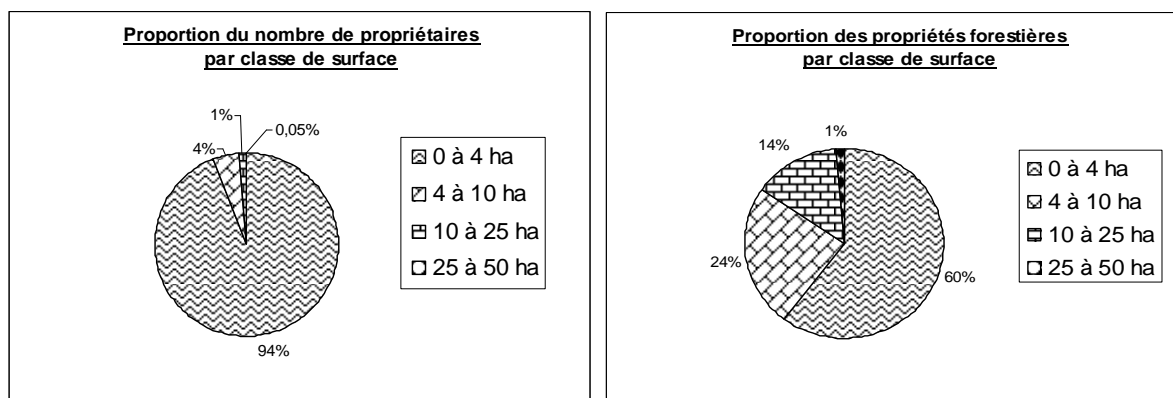
Les propriétés de petites surfaces (< à 4 ha) représentent une grande part des forêts soit 60 % de la surface forestière privée, et elles sont détenues par 94 % du nombre total des propriétaires forestiers de ces communes.

A l'inverse, les plus grandes propriétés, comprises entre 25 et 50 ha, représentent une part infinitésimale de la surface forestière soit 1 propriété sur 2033.

Ceci est l'image d'une forêt très morcelée. Par comparaison, au niveau régional, 88 % des propriétaires forestiers privés détiennent moins de 35 % de la surface des propriétés inférieures à 4 ha, et inversement, 0,3 % des propriétaires détiennent 14,3 % de la surface des propriétés forestières supérieures ou égales à 50 ha, ces chiffres représentant une forêt déjà relativement morcelée.

Une seule commune, Malvezie, présente une propriété forestière comprise entre 25 et 50 ha (31,58 ha), et les surfaces de forêts privées de petite taille sont détenues par un nombre conséquent de propriétaires.

Schéma 4 : répartition du nombre de propriétaires et des surfaces forestières



3.2.3.B - Les forêts soumises au Plan Simple de Gestion (PSG)

Tout propriétaire possédant des terrains boisés d'une surface d'un seul tenant égale ou supérieure à 25 ha est soumis à l'obligation de gérer sa forêt conformément à un Plan Simple de Gestion agréé par le CRPF (loi du 6 août 1963, complétée par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001).

Ce document réalisé pour une période de 10 à 30 ans avant 2001 et depuis, pour une période maximale de 20 ans, présente un état des lieux, les objectifs assignés à la forêt et définit le programme d'exploitation des coupes et des travaux à effectuer.

Lorsque son PSG a été agréé par le Conseil d'administration (dans lequel siège le représentant de l'Etat) conformément au Schéma Régional de Gestion Sylvicole, le propriétaire peut procéder aux opérations prévues.

Le site n'est actuellement pas concerné par l'abaissement du seuil à 10 ha d'un seul tenant pour l'obligation de présenter un PSG, comme c'est le cas au niveau du département de la Haute-Garonne.

Le site Natura 2000 présentait anciennement, une seule et unique propriété ayant bénéficié d'un PSG, document arrivé à échéance en 1988. Depuis, la propriété a été vendue à plusieurs propriétaires, opération faisant disparaître la notion de 25 ha de forêt d'un seul tenant et donc l'obligation de disposer d'un PSG agréé.

Il est à noter que le site est imbriqué pour partie dans le Plan de Développement de Massif (PDM) des « 3 vallées » (sur les communes de Izaut de l'hôtel et Arbon, soit environ 12% de la surface forestière du site). Dans un but de dynamisation de l'ensemble de la filière forêt-bois régionale, cette démarche est conduite en relation avec les autres acteurs de la gestion forestière (ONF, communes forestières) ainsi que ceux de l'exploitation forestière et de la transformation du bois (regroupés au sein de l'Association Interprofessionnelle des Métiers de la Forêt et du Bois de Midi-Pyrénées).

3.2.3.C - Caractérisation de la forêt privée (structure et composition)

En terme de structure de peuplement, le site s'inscrit dans les caractéristiques présentées par la région naturelle des pré et petites Pyrénées :

- près de 50 % de mélange futaie –taillis,
- 25 % de taillis,
- 25 % de futaies.

L'essence dominante en forêt privée est le chêne à plus de 75% en surface, essentiellement chêne pédonculé et rouvre. Le chêne pubescent est le plus faiblement représenté avec 15 % environ des surfaces en chênaies. Dans les peuplements à dominante chêne, les volumes de bois/ha sont en moyenne de 100 m3/ha toutes essences confondues et la production brute de 3,5 m3/ha/an en moyenne.

Toutes essences confondues, le volume moyen des peuplements de la région naturelle est de 137 m3/ha avec 60 % de volume concentré dans la futaie du mélange taillis-futaie.

Sur le site, les surfaces en hêtraies sont peu représentées (4,8 % de la forêt privée). Il en est de même pour les boisements résineux (1,5% des surfaces) et les peuplements de châtaigniers. Les peuplements de hêtres et de châtaignier comptent les volumes de bois/ha les plus importants (170 à 175 m³/ha en moyenne, toutes essences confondues) et les plus forts accroissements courants, respectivement 5,5 et 7 m³/ha/an en moyenne.

3.2.3.D - Evolution globale de la forêt privée sur la zone

La forêt privée sur le site se répartit pour l'essentiel (plus de 80%) entre la zone naturelle « Pré et petites Pyrénées » de l'IFN et, pour le reste, (secteur sud-ouest) sur la zone naturelle du « Front Pyrénéen ».

L'évolution du taux de boisement apparaît avoir suivi l'évolution des deux régions IFN concernées, soit une augmentation comprise entre 4 et 5% sur les 25 dernières années du siècle passé, incluant un ralentissement au cours de la dernière décennie :

En terme de volumes sur pied et de prélèvement, la forêt privée sur la zone apparaît évoluer conformément aux tendances forestières départementales évaluées entre 1975 et 2000 :

- forte augmentation des volumes feuillus sur pied de 63 %,
- part de volumes feuillus sur pied en augmentation, de 81 % à 85 % du volume total, par rapport aux volumes des essences résineuses,

Cette évolution se confirme largement si l'on observe la récolte en forêt au cours des dernières années référencées (1995-1999) : seul 44 % de la production brute annuelle est prélevée (bois de chauffage récolté par des particuliers compris). Sur une période plus longue, la capitalisation de bois sur pied du fait d'un prélèvement inférieur à l'accroissement est également une constante vérifiée.

Pour le hêtre, compte-tenu des débouchés actuels, ce taux est encore plus faible, de l'ordre de 14%.

3.2.3.E - Incidences éventuelles de la gestion forestière sur les habitats

Tableau 11 : Interventions sylvicoles identifiées sur le site pour la forêt privée

Types d'interventions	Surfaces estimées - Observations -
Coupe de renouvellement de taillis	Surfaces totales annuelles faibles, estimées à 15 ha (moins de 1%). Les parcelles sont généralement de petites tailles et éclatées. A l'avenir, l'augmentation du prix de l'énergie est susceptible d'augmenter ce type de prélèvement.
Coupe d'éclaircies feuillus classiques avec maintien d'arbres de place, balivages.	Surfaces annuelles faibles, estimées à 10 ha en moyenne.
Récolte de peuplements mûres	Surfaces annuelles faibles, estimées à 10 ha en moyenne. Les recrues ligneux naturels permettent un renouvellement hétérogène de l'état boisé.
Eclaircies résineuses	De fait, faibles surfaces susceptibles d'être concernées sur le site. Les très rares cas sont des éclaircies d'opportunités, sans organisation ni réelle pertinence sylvicole.
Reboisements artificiels	La densité de cervidés et la diminution des aides conduit, à ce jour, à la quasi-disparition de ce type de projet.
Création de pistes	Pas de créations prévues à notre connaissance ; des tires de débardage peuvent être réalisées sur des distances généralement courtes.

La forêt privée, en l'absence de PSG, connaît cependant une exploitation qui s'accroît depuis les années 1990, et la pression s'y accentue encore de nos jours.

3.3 – Etude des activités de tourisme et de loisirs

Les activités de loisirs ont fait l'objet d'un inventaire systématique, incluant les types de pratiques et les secteurs fréquentés, ainsi que les structures exerçant une activité sur le site.

La mission comprenait plusieurs volets :

- Identification des activités de loisir (hors chasse et pêche) ayant lieu sur le site Natura 2000 ;
- Désignation par activité de la (ou les) structure(s) représentative(s) et interlocutrice(s) sur le site et leurs coordonnées ;
- Cartographie de ces activités à l'échelle la plus appropriée (1/50 000, 1/25 000) ;
- Liste par activité des impacts identifiés vis à vis des habitats naturels ou d'espèces (en particulier ceux d'intérêt communautaire au titre des directives européennes « Habitats » et « Oiseaux » en précisant la nature de ces impacts et le nom des habitats et espèces concernés ;
- Liste de propositions d'action pour remédier aux impacts négatifs, le cas échéant.

L'étude a été menée entre le mois de mai et le mois d'octobre 2005.

Les données concernant les activités de chasse, notamment les plans de chasse et les types de chasse pratiquées ont été répertoriées à partir des données disponibles à l'ONF.

Les données concernant la pêche ont été recueillies auprès de la Fédération de Pêche 31 et de la Brigade de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) de la Haute Garonne.

Les activités de chasse sont essentiellement tournées vers le grand gibier et la pêche surtout concentrée dans les bas de vallées, qui bordent le site et offrent plus de ressources (Garonne, Job....).

Les **Cartes n°8 et n°9**, jointes en annexe, présentent l'occupation de l'espace par les différentes activités de loisirs, de chasse et de pêche.

3.3.1 – Méthodologie

L'étude s'est déroulée en trois étapes :

- Dans une première étape, une liste de professionnels, associations sportives, clubs, a été établie sur la zone Natura 2000 et de toutes autres personnes ou organismes susceptibles de compléter l'information à ce sujet (responsables d'hébergements...). Ce travail a été réalisé à l'aide des informations données dans la documentation touristique, par les offices de tourisme, mairies, annuaires, par internet, etc.
- Dans une seconde étape, un questionnaire accompagné d'une carte de la zone a été élaboré, afin de connaître les sentiers, itinéraires, secteurs, ainsi que les périodes les plus fréquentées par les différentes activités de loisir. Un maximum de personnes qui figuraient sur la liste a été rencontré afin qu'elles complètent ce questionnaire.
- Enfin, dans une troisième étape, certains de ces secteurs ont été parcourus, afin d'observer le milieu, les lieux de passage et de stationnement, les éventuels impacts positifs ou négatifs de certaines activités sur la zone Natura 2000 et sur ses habitats d'intérêt communautaire.

Pour le recensement final des activités de loisir sur la zone Natura 2000 des Chaînon Calcaires du Piémont commingeois, seules les structures qui fréquentent régulièrement la zone ont été rencontrées. Ont été éliminés par exemple les clubs qui ne viennent qu'occasionnellement ainsi que certaines structures qui n'ont pu être contactées (adresses obsolètes, pas de réponses au téléphone).

Une des problématiques rencontrées est que le nombre de personnes qui fréquentent le secteur, en particulier des promeneurs, randonneurs, VTTistes, le font à titre personnel, en dehors des clubs. Ce nombre vraisemblablement très important est difficile à évaluer. La durée de l'étude ne permet d'avoir qu'une photographie assez ponctuelle des impacts.

Le questionnaire : Il devait permettre d'estimer par activité l'importance et la répartition des fréquentations sur le site, la durée du séjour, etc. A chaque fois que cela était possible, les personnes ont été directement rencontrées pour compléter le questionnaire, ce qui a permis également d'évaluer la connaissance et la sensibilité de celles-ci à la démarche Natura 2000.

3.3.2 – Résultats

Les activités sportives et culturelles intervenant sur le site :

- VTT : 3 structures affiliées à la Fédération Française de Cyclisme
- Randonnée pédestre : 16 structures dont 4 affiliées Association Départementale Pyrénéenne des Accompagnateurs de Montagne, 2 au Club Alpin Français et 3 à la Fédération Française de Randonnée Pédestre
- Equitation : 2 structures affiliées à la Comité Départemental du Tourisme Equestre ou Fédération Française d'Equitation
- Escalade : 4 structures dont une affiliée à la Fédération Française de Montagne et d'Escalade
- Spéléologie et canyoning : 3 structures
- Archéologie : 1 structure
- Tout Terrain : 3 structures
- Aéroclub et parapente : 3 structures dont 1 affiliée à la Fédération Nationale Aéronautique et une à la Fédération Française de Vol Libre
- Tir : 1 structure
- Baignade : 1 lac
- Autres : 6 associations naturalistes et 6 associations socio-culturelles (animation)
- La chasse sur le site : Le grand gibier essentiellement (cerf, chevreuil, battues au sanglier) et la palombe assurées par 6 AICA, 7 ACCA, avec deux lots de chasse dont 218 ha en adjudication, et 1165 ha en amodiation
- La pêche : 4 AAPPMA
- Les hébergements et l'accueil sur le site : 3 Camping, 12 Gîtes ruraux, 5 Chambres d'hôtes, 2 Centres de vacances, 10 Hôtels-restaurants, 1 refuge non gardé

3.3.2.A - Fréquentation touristique

Malgré la fermeture des Thermes de Barbazan (1998), le nombre de demandes reste important. On assiste à l'essor d'un "tourisme vert" : détente autour des lacs, 500 km de sentiers de randonnée pédestre et VTT (ouverture d'un espace VTT-FFC en 2001) et autres sports de plein air. D'après les chiffres communiqués par l'Office de Tourisme de Barbazan, la fréquentation touristique reste stable depuis plusieurs années ; les principales demandes des visiteurs portent sur les activités sportives de pleine nature. Ces derniers viennent surtout chercher de la documentation sportive pour des randonnées dans la région (VTT et randonnée pédestre). Parfois les demandes sont axées sur les possibilités de baignade. Dans le même temps, le patrimoine architectural et historique suscite encore un grand intérêt, principalement les sites de Saint-Bertrand de Comminges, et de Saint-Just de Valcabrière, qui connaissent toutefois une baisse de fréquentation.

Tableau 12: Récapitulatif mensuel de Fréquentation de l'Office de Tourisme de Barbazan (Août 2005)

Origine	TOTAL visiteurs	TOTAL Demandes	Activités Loisirs	Hébergts	Visites sites	animations	Rens. Prat	Autres
France	309	354	153	38	20	79	40	24
Autres pays	30	29	13	5	4	1	4	2
TOTAL	339	383	166	43	24	80	44	26

D'après une enquête du Comité Départemental du Tourisme sur la clientèle d'été fréquentant le Comminges, il ressort les tendances suivantes : la clientèle est fidèle (la plupart reviennent plusieurs fois), les longs séjours sont prédominants, les motivations des séjours par ordre d'importance sont la montagne, la nature, la visite à des amis ou à la famille, puis la culture et la santé. La randonnée est l'activité la plus pratiquée. Les visites culturelles sont également plébiscitées. La voiture est le moyen de transport le plus utilisé, les 40-59 ans sont la classe d'âge la plus représentée, la clientèle est plutôt de proximité.

La Communauté des Communes du Haut Comminges a réalisé en 2002, un diagnostic de développement durable sur le canton, qui a permis de dégager quatre orientations de développement à moyen et long terme : sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel, maîtriser les activités en développant toutes les opportunités d'activités économiques et sociales locales, maîtriser et valoriser la position « carrefour » du territoire, renforcer la confiance autour d'une dynamique associant tous les acteurs locaux. Ce travail a débouché sur un ensemble d'actions concertées : Charte paysagère et architecturale, Restauration du petit patrimoine rural, Aide et soutien aux manifestations culturelles, Organisation d'un forum des associations, Mise en place d'un Agenda 21, pour ne citer que les principales.

D'autres démarches provenant du monde associatif (Journées Vertes en Frontignes, Fête de la Pomme...), certaines initiatives locales menées en collaboration avec les services de l'Etat, visent à favoriser la cohabitation d'activités de loisir et la préservation du milieu naturel. On peut citer en particulier la Convention du 9 mai 2005 visant à la pratique de l'escalade et la préservation des rapaces rupestres sur le site de Saint-Pé d'Ardet.

3.3.2.B - Accès et hébergements sur la zone

Le site des Chaînon calcaires du piémont commingeois n'est pas traversé par un grand axe de circulation (à l'exception de la partie ouest du site qui jouxte la RN 125 et la bretelle autoroutière A 645). On ne note pas non plus de grand équipement touristique sur le site.

Les parkings sont souvent des lieux de départ des randonneurs (à pied ou à VTT) ; ce sont avec les campings et les villages des points importants pour la signalisation pour la zone Natura 2000. Il existe plusieurs points de fixation non négligeables, aux lacs de Saint-Pé d'Ardet et de Barbazan.

Concernant les hébergements, il n'existe pas de refuge gardé, mais une cabane forestière très fréquentée : le refuge Saint-Martin. Trois campings (dont deux campings à la ferme) ont été recensés. Différentes formules d'hébergement (gîtes ruraux, location, hôtels...) existent.

Les Offices de Tourisme sont d'importants lieux de documentation sur les itinéraires de randonnée et de VTT. Il en existe deux sur le site ou à proximité : Office de Tourisme de Barbazan et Office de Tourisme d'Aspet.

3.3.2.C - La randonnée non motorisée

Cette région de faible altitude offre des domaines facilement accessibles et praticables sans difficultés majeures. Mais surtout leur principale qualité tient dans le calme et la faible urbanisation, l'absence de surfréquentation des sites, la qualité des services.

3.3.2.D - La randonnée à VTT

Le VTT reste de loin l'activité la plus importante sur ce site de basse altitude, où l'abondance des chemins vicinaux offre de bonnes possibilités d'accès. Les secteurs les plus fréquentés par les clubs restent le refuge Saint-Martin, le site en contrebas du Col des Ares, et le secteur situé dans les bois entre Sauveterre et Barbazan ; seul l'un d'entre eux fréquente le secteur du Picon de Gourdan.

Plusieurs clubs fréquentent le site, avec plus ou moins de régularité selon leur implantation d'origine. Des particuliers pratiquent aussi régulièrement le VTT, ce qui laisse penser qu'il existe une importante fréquentation diffuse.

3.3.2.E - La randonnée pédestre

Des efforts ont été faits par les communautés de communes pour développer le tourisme de randonnée sur les cantons d'Aspet, de Montréjeau et de Barbazan. Il existe sur le site des Chaînon Calcaires du Piémont Commingeois trois types de sentiers, entretenus et balisés, accessibles aux amateurs de randonnée pédestre (et tourisme équestre) : chemin de GR, PR labellisés FFRP, itinéraires équestres.

En dépit du nombre de sentiers et des chemins vicinaux, il n'existe pas d'offre conséquente en matière de randonnée pédestre et d'animation nature sur le site. Les accompagnateurs en montagne professionnels, ainsi que les structures départementales ou régionales de randonnée pédestre axent la majeure partie de leurs activités sur la haute montagne et ne fréquentent que très occasionnellement le site (1 ou 2 journées par an maximum).

Cette activité reste donc informelle ; on pratique la randonnée à titre individuel ou en famille sur le site. La seule offre structurée est le fait de petits clubs communaux très actifs qui organisent périodiquement des sorties d'une journée voire d'une demi journée.

La proximité des agglomérations de Saint-Gaudens, de Montréjeau, de Barbazan, d'Aspet entraîne une fréquentation non négligeable du site par un public varié venant profiter de la tranquillité et de la beauté du site, face aux Pyrénées : promeneurs, joggeurs, VTTistes... Le passage, sur ou en dehors des chemins ouverts à la circulation des promeneurs est de plus en plus régulièrement noté. L'essentiel de cette fréquentation a lieu durant les samedis et les dimanches.

3.3.2.F - La randonnée équestre

En matière de tourisme équestre, deux structures locales, affiliées à Fédération Française d'Équitation, fréquentent de façon assez occasionnelle le site pour la randonnée à cheval. Ces structures proposent des sorties sur le site dans les secteurs du refuge Saint-Martin, col des Ares, Bois entre Sauveterre et Barbazan, essentiellement au printemps, en été et en automne, avec des groupes de moins de 10 personnes, plusieurs fois par mois, pour des séjours d'un à deux jours, avec possibilité de couchage en refuge ou tente. Les pics de fréquentation correspondent à la période estivale. Les motivations principales des pratiquants restent la détente dans un cadre naturel et l'observation d'animaux sauvages.

3.3.2.G - La cueillette

La cueillette des champignons est une activité diffuse sur l'ensemble de la zone. Cette activité pratiquée par des particuliers en été et à l'automne.

On notera que de nombreuses zones sont propices à la cueillette des châtaignes. Les châtaigneraies localisées sur les pentes exposées au Nord ou au Nord-Est, ou bien dans le fond des vallées.

3.3.2.H - La randonnée motorisée

Les pratiquants : La majorité des loisirs motorisés que l'on recense dans les forêts des Pyrénées centrales se retrouvent sur le site : moto-verte, trial qui peuvent se passer d'aménagements particuliers ; s'y ajoutent des véhicules tout-terrain pour la promenade automobile, qui réclament des aménagements. Par ailleurs, on assiste depuis quelques années, au développement d'un nouveau véhicule motorisé moins volumineux et en voie d'homologation : le quad.

On peut estimer que l'essor des loisirs motorisés a été favorisé sur ce massif forestier de basse altitude, par la construction d'aménagements au cours du XXe siècle, et surtout depuis 1950, un réseau de routes et de pistes forestières de plus en plus dense. Il faut noter que l'équipement routier est très hétérogène, et varie entre des secteurs très pénétrés par l'exploitation forestière, l'exploitation pastorale ou le tourisme et des creux de vallée et des secteurs non pénétrés, soit après abandon de certaines activités humaines, soit parce que le relief a longtemps protégé de la pression humaine.

Il semble que la fréquentation du secteur existe en toutes saisons, en particulier en automne de la part des amateurs d'écoute de brame, en particulier sur le massif de Magnouet. La moto de trial est pratiquée par certains pratiquants individuels.

Il faut rappeler que l'utilisation des engins motorisés en milieu naturel est soumise à la réglementation (Loi du 03/01/91 sur la circulation des véhicules terrestres dans les milieux naturels).

3.3.2.I - L'escalade

Les activités sportives liées aux falaises, comme l'escalade et toutes les activités humaines liées à cette pratique (marche, préparation des falaises, équipement des voies, rappel, installation de parcours d'aventure, exploration...) ont connu au cours des dernières décennies un développement exponentiel dans les Frontignes.

A l'instar de la région Midi-Pyrénées, le nombre de pratiquants de l'escalade en Haute-Garonne a augmenté au cours des dernières décennies ; cette activité suscite un engouement particulier auprès du jeune public, dans les établissements scolaires, dans les structures d'accueil de la jeunesse et le monde associatif. L'évolution du site de Saint-Pé d'Ardet, équipé à partir des années 80 reflète cette dynamique. Cette zone est visée par le Plan de Développement des SAE (2001) initié par la Fédération Française de

Montagne et d'Escalade à l'échelle de la Région Midi-Pyrénées, dont l'objectif est de recenser les équipements existants, dresser la carte des besoins, par département, favoriser le développement de l'escalade, permettre l'organisation de championnats départementaux, permettre au niveau régional le développement d'équipements de très haut niveau, permettre un appui technique.

On recense sur le site deux structures locales dédiées à l'escalade. Ces structures tendent à diversifier leur offre, en proposant des activités du type « Parcours aventure » (Pas du Bouchet).

3.3.2.J - La spéléologie

Plusieurs structures sont directement implantées sur le site.

Le développement de la spéléologie semble assez limité sur le site. Les sorties sont le fait de pratiquants individuels qui ont une bonne connaissance du terrain, mais qui sont assez réticents pour déclarer leur activité. Il n'existe pas de visites organisées dans le cadre d'associations ou de collectivités. A moins d'être un spéléologue averti, il est difficile de connaître avec précision les portions de réseau explorées, compte tenu des difficultés d'accès et de la prudence des utilisateurs qui ne souhaitent pas divulguer leurs informations en raison de la fragilité du milieu. Les motivations principales des spéléologues restent la détente, l'observation des animaux sauvages, le développement des connaissances sur la nature, la connaissance du pays et de ses habitants.

3.3.2.K - L'archéologie

Les recherches archéologiques menées sur le site ou à ses abords, ont permis de mettre à jour de nombreux vestiges de la vie au Quaternaire, soit des ossements d'animaux trouvés dans le remplissage des grottes, soit des armes, ou des outils préhistoriques, ou bien des restes de l'activité artistique, plus rarement des restes humains :

Les recherches archéologiques ont permis de mettre à jour une série de vestiges :

-Vestiges du Paléolithique récent (« âge du Renne ») dans la grotte de Gourdan étudiée par Piette. On a retrouvé des cendres mêlées d'ossements d'animaux et d'objets à usage familial. Les chasseurs apprêtaient ici leurs repas. On a trouvé des outils (silex taillés, couteaux, grattoirs et des pointes en silex, ainsi que des armes en bois de renne : harpons, flèches, poignards. Certains bois sont gravés de dessins et de symboles).

-Vestiges du Néolithique. Dans la grotte de Gourdan, dans les assises supérieures, on a trouvé des os d'animaux domestiques, des poteries à dessins géométriques, des molettes de tisserand en terre cuite, un ciseau en bronze emmanché dans un bois de cerf, vestiges de l'âge du bronze.

-Autres vestiges de l'âge du bronze : cercles de pierre, croix solaires au col des Ares, pierres à Cupules du ruisseau d'Harruntze.

Les recherches les plus récentes portent sur :

- Les grottes « résurgences » (Maoure).
- Les grottes « habitats » : A l'amont du Talweg de « Pomarède » (commune de Cazaunous) (grotte ornée) ; Hadas ; Grottes préhistoriques du Houantaou (Galié)
- Les gouffres : Houaliech (Juzet d'Izaut) ; Marquère (en amont de Mont de Galié) ; Rede (Malvezie)

3.3.2.L - Parapente et aéronautisme

La pratique du parapente n'a pas été prise en compte dans cette étude, mais elle n'est totalement absente du site : présence d'une aire d'envol au Carmont (commune de Cier de Rivière) qui semble fréquentée par des particuliers.

3.3.2.M - La baignade et le canyoning

Les milieux lacustres et les bords de ruisseaux connaissent une fréquentation non négligeable par un public varié venant profiter de la beauté des sites : promeneurs, baigneurs. L'activité de baignade reste

très localisée autour des lacs de Saint-Pé d'Ardet ou de Barbazan (malgré une interdiction de la baignade sur ce dernier par arrêté municipal, en raison de l'absence d'encadrement), plus rarement au bord du Job ou des ruisseaux ou la baignade peut s'apparenter à du canyoning. Cette activité est le plus souvent familiale. Il n'existe pas de structure spécialisée dans ce domaine, même si certaines structures touristiques soulignent les possibilités de baignade dans leurs plaquettes de présentation.

3.3.2.N - Découverte, éducation à l'environnement

Des suivis botaniques bénévoles sont menés par le groupe botanique de NATURE MIDI-PYRENEES, par l'association ISATIS, et par NATURE COMMINGES ; ces activités consistent en :

- la réalisation de sorties d'initiation ;
- de séances de détermination de plantes ;
- d'identification de plantes d'intérêt patrimonial ;
- projet d'Atlas de la flore de Haute-Garonne (ISATIS)
- l'inventaire (le plus exhaustif possible) et la cartographie (notamment dans le cadre de la réactualisation de l'inventaire ZNIEFF, en liaison avec le Conservatoire Botanique Pyrénéen).

Ces suivis sont également menés de longue date par une structure professionnelle : l'AREMIP. Cette association mène aussi des démarches bénévoles (sortie de découverte lors de la « Journée Verte en Frontignes 2005 » à Galié).

La société Mycologique du Comminges fréquente occasionnellement ce site de Piémont toute l'année pour la randonnée pédestre, la cueillette et la connaissance des champignons aux environs du refuge Saint-Martin, Col des Ares, Bois entre Sauveterre et Barbazan. Les sorties se font par groupes de 10 à 20 personnes, de façon occasionnelle, plusieurs fois par mois, de préférence en septembre-octobre.

Le groupe ornithologique de NATURE-MIDI-PYRENEES gère le suivi et le recensement des populations d'oiseaux nicheurs (participation à des inventaires, programmations régionales spécifiques). Il met en place des mesures de conservation sur le terrain (chouette chevêche, Pie grièche écorcheur) ; certaines espèces font l'objet d'un suivi particulier sur le site de Saint-Pé d'Ardet, Génos, Labarthe - Rivière (Faucon pèlerin, Vautour Percnoptère).

Afin de concilier au mieux la protection des espèces rupestres et la pratique de l'escalade, des actions de sensibilisation sont menées : pose de panneaux et participation à l'élaboration d'une convention avec des grimpeurs initiée par la Ligue Pour la Protection des Oiseaux.

Herpétologie – reptiles et amphibiens :

Ce travail porte sur les milieux ou habitats (biotopes) considérés comme importants pour certaines espèces (distribution, paramètres entrant en jeu dans la sélection de l'habitat, importance de la dispersion des populations, travail sur la génétique de l'espèce. Le site des Chaînon calcaires est prospecté en particulier pour les amphibiens (Saint-Pé d'Ardet) et pour les reptiles (recherche de données concernant la Coronelle lisse dans la Chênaie verte des Frontignes).

Mammalogie :

Les objectifs de ce groupe sont de connaître les mammifères, leurs habitats, et contribuer à la vulgarisation, à l'étude et à la protection de certaines espèces.

Education à l'environnement :

L'association « FAIRE » a pour objectifs de développer un espace d'échanges de ressources et d'initiatives sur l'environnement et le développement durable en milieu rural. Elle cherche aussi à répondre aux besoins rencontrés par les différents acteurs locaux avec une réflexion environnementale et solidaire, afin de fédérer les ressources existantes, pour les partager, mutualiser les savoirs-faire pour construire collectivement des projets adaptés aux besoins, dans les domaines suivants :

- habitat : éco-construction, énergies renouvelables, gestion des eaux domestiques, extérieurs, jardins.
- milieu naturel (connaissance du milieu, protection, information)
- vie locale (fédérer les acteurs locaux, échanger, agir ensemble)
- centre documentaire sur l'environnement (projet).

3.3.2.O - Associations à vocation culturelle et animation en milieu rural

L'ancienneté de l'occupation humaine suscite des recherches préhistoriques, culturelles et architecturales. L'association Lourde Patrimoine s'est constituée pour conserver le patrimoine du village conservé dans la mémoire collective.

Des animations culturelles ou d'éducation populaire ont vu le jour sur le site, avec le Foyer intercommunal des Frontignes, qui regroupe 9 communes rurales. La vocation de cette structure est d'être un trait d'union entre ces villages. Cette structure organise annuellement les « Journées Vertes en Frontignes ». Les objectifs de cet événement sont de relancer une nouvelle dynamique de pays, de créer et développer un événement majeur de pays, par une manifestation annuelle de sensibilisation à l'environnement, d'instituer un rendez-vous convivial et d'échanges des connaissances pour un engagement de partenaires locaux. Ces « journées vertes » permettent de rassembler un maximum de public du canton afin de présenter et sensibiliser la population aux sujets concernant la « Nature et l'Environnement » avec des expositions, réunions, débats, animations thématiques. A cela s'ajoute la promotion des produits du terroir de ce secteur rural. Il y est également présenté les savoir-faire et traditions locales.

D'autres initiatives sont menées pour la reconnaissance des vieilles variétés de pommes à la réalisation d'un catalogue et à la création d'ateliers mobiles de jus pasteurisé... jusqu'aux vergers solidaires qui intègrent une gestion collective et un partage des savoirs. S'ajoute à cela une réflexion économique de valorisation des fruits et des formations. La réalisation du verger est en cours dans le sud du Comminges, sur un terrain appartenant au Foyer Rural Intercommunal des Frontignes, en partenariat avec la fédération Rénova qui a pour but la sauvegarde et la valorisation des vergers traditionnels entre Ariège et Haute Garonne.

3.3.2.P - Tir au pistolet

Cette activité est très marginale sur le site, et sans impact notable. Elle est localisée en bordure de la zone Natura 2000, en bas de versant, au dessus de la RN 125, sur d'anciennes carrières situées entre Luscan et de Galié exploitées en champ de tir.

3.3.2.Q - La chasse

L'activité de chasse est pratiquée sur l'ensemble du site. Les gibiers chassés sont essentiellement le Sanglier, le Cerf, le Chevreuil, et la Palombe (Pigeon ramier). Les modes de chasses sont essentiellement la chasse en battue au sanglier et la chasse en palombière. La chasse aux cervidés n'est pas encore très développée. Les chasseurs sont regroupés en Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) ou en Association Intercommunale de Chasse Agrée.

Dans les terrains domaniaux, l'exercice du droit de chasse est soit mis en location amiable à une AICA ou ACCA, on parle alors d'une amodiation, soit les lots de chasses sont mis aux enchères publiques, on parle alors d'une adjudication.

Le site Natura 2000 comprend les territoires de deux lots de chasse sur les forêts Domaniales de Sauveterre de Comminges et Frontignes Ore. Au total, 218 ha sont en adjudication, et 1165 ha en amodiation.

Tablea 13 : Liste des AICA exerçant la chasse sur le site

Nom de l'AICA	Date de l'Agrément	ACCA membres (dont commune du site Natura)
Bazert	05/08/76	Ardiège, Cier de rivière, Huos, Martres de rivière, Pointis de rivière
Clot del Thou	02/07/73	Arbon, Arguenos, Cazaunous, Juzet d'Izaut, Moncaup
Hautes Frontignes	02/07/73	Genos, Lourdes, Saint Pé d'Ardet
Malvezie	24/01/91	Malvezie, Mont de Galié
Pouy	08/01/86	Labroquère, Seilhan
La Hage	09/11/05	Sauveterre de Comminges, Luscan

Les autres ACCA sont les ACCA de : Barbazan, Galié, Gourdan Polignan, Izaut de l'hôtel, Ore, Payssous, Régades.

Tableau 14 : Exemple de l'ACCA de Sauveterre de comminges (1687 ha)

	Plan de chasse 2002	Plan de chasse 2001		Plan de chasse 2000	
	attributions	attributions	réalisations	attributions	réalisations
Chevreuil	13	13	13	15	15
Cerf	2	2	2	2	2
Biche	2	2	2	1	1
Jeune	1	1	1	1	1

Le sanglier est fréquemment chassé en battues, entre 20 et 30 spécimens sont abattus annuellement.

3.3.2.R - La pêche

La pêche aux lignes est autorisée dans le département de la Haute Garonne pour toutes les espèces de poissons, sauf le saumon, l'ombre commun, la truite de mer la civelle, l'esturgeon, la lamproie marine, la lamproie fluviale, l'anguille d'avalaison.

La pêche aux Aloses, truites fario, Ombles de fontaines ou chevalier, truites arc en ciel, anguilles, a lieu pendant les périodes d'ouvertures allant du 2^{ème} samedi de mars au 3^{ème} dimanche de septembre, en rivières de première catégorie (à salmonidés dominants).

La taille minimale de capture des truites fario est réglementée en fonction des cours d'eau et varie de 0,18 à 0,23 cm. Les prélèvements ne doivent pas excéder 100 truites par jour et par pêcheur détenteur du droit de pêche.

La pêche aux écrevisses est interdite (quelle que soit l'espèce).

Certains cours d'eau de première catégorie présentent des portions où la pêche est interdite. Ces secteurs sont matérialisés sur le terrain par des panneaux « pêche interdite » portant la mention « Fédération des AAPPMA de la Haute Garonne ». L'interdiction de la pêche n'est pas due à un arrêté préfectoral, mais à la volonté du détenteur du droit de pêche, l'AAPPMA locale, en relation avec la demande des riverains ou de la commune concernée. Ces interdictions sont établies annuellement pour une durée d'un an renouvelable.

Les pêcheurs sont détenteurs d'un permis de pêche et regroupés en AAPPMA. 4 AAPPMA fréquentent les cours d'eau du site :

- AAPPMA Ger Job, qui comprend les rivières des communes d'Izaut de l'Hôtel et d'Aspet et affluents du Ger et du Job.
- AAPPMA de Marignac, qui comprend pour le site les rivières des communes de Luscan, Saint Pé d'Ardet, Galié, Mont de Galié, Lourdes, Ore
- AAPPMA de Montréjeau, qui comprend pour le site les rivières des communes de Labroquère, Barbazan, Gourdan et Seilhan
- AAPPMA de Saint Gaudens, qui comprend pour le site les rivières des communes de Sauveterre de Comminges, Payssous, Cier de Rivière, Régade et Ardiège



Le Lac de Saint Pé d'Ardet

4 - L'étape de concertation

4.1 - La consultation des élus locaux

Les maires des communes concernées par le périmètre du site ont été rencontrés au cours de l'année 2006 et 2007, afin de recueillir leur expérience sur le patrimoine et la gestion particulière des territoires de leur commune, leurs attentes et leurs impressions sur l'avenir et la mise en place de Natura 2000. Le contenu des Directives européennes et la démarche de réalisation du Document d'objectifs ont ainsi pu être expliqués et discutés.

4.2 - Les groupes de travail

Conformément à ce qui a été annoncé lors du Comité de pilotage du 03 avril 2006, l'Office National des Forêts, Opérateur de la réalisation du Document d'objectifs du Site Natura 2000 « Chaînon calcaires du piémont commingeois », a choisi de réunir les différents acteurs concernés par le site et la problématique Natura 2000 dans des groupes de travail.

Ces groupes de travail ont été définis par thème :
Activités agricoles / Activités sylvicoles / Activités liées aux Loisirs et Tourisme / Faune Flore

Le but de ces réunions était de rassembler les différents acteurs concernés par l'un de ces thèmes pour discuter des enjeux du site et des objectifs de chacun superposés aux objectifs Natura 2000 (en application de la Directive Habitats), afin de se mettre d'accord sur des propositions d'action pouvant être inscrites dans le Document d'objectifs.

L'inscription aux groupes de travail était libre et un maximum de bulletins d'inscription a été diffusé depuis 2005.

Avec plus de 125 invitations diffusées pour chaque réunion, 63 personnes différentes ont ainsi participé à au moins une réunion.

Au total 11 réunions ont eu lieu en soirée ou en matinée dans les salles communales de Sauveterre de Comminges, Saint Pé d'Ardet, Lourde, Barbazan, et Génos.

La participation à ces groupes de travail a été en général importante avec une moyenne de 12 personnes présentes par réunion et des discussions qui ont duré plus de 3 heures pour la plupart des séances.

Les convocations et les comptes rendus de chaque réunion ont été envoyés à chaque fois à l'ensemble des élus et tous les inscrits aux groupes de travail, quelle que soit leur thématique (environ 150 courriers à chaque envoi).

Des cartes et des documents de synthèse sur les habitats naturels et les espèces, les enjeux du site, et des modèles de cahiers des charges de contrats Natura 2000 ont été distribués lors des séances ou diffusés par courrier pour permettre une réflexion préalable.

4.2.1 - Objet des réunions de Groupes de travail

GRUPE DE TRAVAIL : FAUNE – FLORE : Jeudi 01 juin 2006
GRUPE DE TRAVAIL : ACTIVITES DE TOURISME ET LOISIRS : Mercredi 07 juin 2006
GRUPE DE TRAVAIL : ACTIVITES SYLVICOLES : Mardi 06 juin 2006
GRUPE DE TRAVAIL : ACTIVITES AGRICOLES : Jeudi 08 juin 2006

Ordre du jour :

- Présentation des habitats d'intérêt communautaire concernant la thématique du groupe
- Localisation de ces habitats sur le site
- Discussion sur les enjeux et les objectifs que le groupe de travail se fixe sur ces habitats

L'ordre du jour de ces premières réunions de groupes de travail est la présentation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire recensés lors des inventaires, les enjeux associés, et l'ébauche des objectifs de conservation à fixer sur le site Natura 2000. La finalité étant d'aborder les propositions d'action les plus réalistes et qui répondent aux objectifs communs des acteurs locaux et de la conservation des habitats naturels.

GROUPE DE TRAVAIL : FAUNE – FLORE : Mercredi 20 septembre 2006

Ordre du jour : Gestion des cours d'eau et des zones humides : gestion des berges ; qualité des eaux, les actions ponctuelles sur les zones humides (ex : bas marais à Marisques)

GROUPE DE TRAVAIL : ACTIVITES SYLVICOLES : Jeudi 21 septembre 2006

Ordre du jour : Cahiers des charges des contrats Natura 2000 qui pourront être proposés dans le Document d'objectifs, adaptés au contexte du site, à proposer une liste de bonnes pratiques pour la future charte, à proposer des thèmes d'information pour la forêt

GROUPE DE TRAVAIL : ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS : Lundi 25 septembre 2006

Ordre du jour : Plans et thèmes d'information qui peuvent être développés autour des activités de loisirs et de l'environnement, à l'organisation de cette information (structure, support), aux actions ponctuelles qui peuvent être envisagées avec les associations (dépollutions)

GROUPE DE TRAVAIL : ACTIVITES AGRICOLES : Mardi 26 septembre 2006

Ordre du jour : Contenu charte Natura 2000 et au au contenu des Mesures Agro-Environnementales qui pourront être proposées pour le site (entretien de haies, de vergers, d'arbres remarquables, fauche et élevage extensif)

GROUPE DE TRAVAIL : ACTIVITES SYLVICOLES : Lundi 15 janvier 2007

Ordre du jour : Réflexion sur les cahiers des charges des contrats Natura 2000 qui pourront être proposés dans le Document d'objectifs (validation et étude des cahiers des charges évoqués) et pour proposer une liste de bonnes pratiques pour la future charte Natura 2000 (réflexion sur la base du « Code des bonnes pratiques sylvicoles » proposé par le CRPF).

GROUPE DE TRAVAIL : ACTIVITES AGRICOLES : Lundi 22 janvier 2007

Ordre du jour : Réflexion sur les Mesures Agro-Environnementales qui pourront être proposées dans le Document d'objectifs (validation et étude du détail des mesures évoquées) et pour proposer une liste de bonnes pratiques pour la future charte Natura 2000 (réflexion sur la base du code des bonnes pratiques agricoles).

GROUPE DE TRAVAIL : TOUS : Mardi 27 février 2007

Ordre du jour : Les différents groupes de travail réunis ont mené à bien une réflexion sur la conservation des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site « Chaînon calcaires du piémont commingeois » en prenant en compte les activités humaines. De cette réflexion sont apparues des propositions d'interventions allant dans le sens de la conservation des habitats ou des activités permettant le maintien de ces habitats. Une liste de ces propositions d'interventions a ainsi pu être faite. Elle a été discutée lors de cette réunion de façon à pouvoir la modifier, la corriger, la compléter.

4.2.2 - Les Participants

Les Communes et collectivités (Communautés de Communes...): au moins une commune ou collectivité était représentée dans au moins une des 11 réunions. Sur les 19 communes concernées par le site, 8 communes ont participé aux réunions. Il s'agit des communes de Sauveterre de Comminges, Saint Pé d'Ardet, Lourde, Génos, Malvezie, Barbazan, Payssous, Galié.

Les Associations de chasse et de pêche : 2 ACCA, 2 AICA, et 1 AAPPMA ont participé à au moins une réunion.

Les Fédérations et les Syndicats : Le Syndicat des Propriétaires Forestiers a été bien représenté et a participé à 7 réunions. Le Syndicat des Exploitants Forestiers était représenté lors des réunions concernant directement la forêt.

Les Associations : on regroupe sous cette dénomination les structures en lien avec l'environnement ou le patrimoine. L'association Nature Comminges Environnement a participé à 6 réunions. Les associations Faire, Lourde Patrimoine et l'AREMIP ont également été représentées.

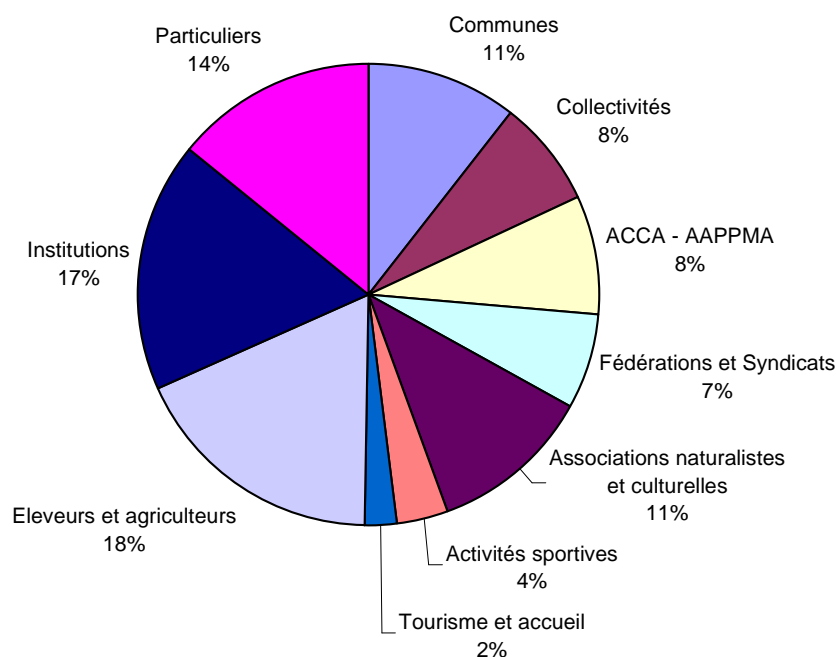
Les Activités sportives et de tourisme : ont été représentées par les professionnels de la randonnée, les accompagnateurs de moyenne montagne et une association de 4x4, qui ont été présents lors des réunions dont le thème concernait directement leur activité. La Communauté de Commune du Haut Comminges est intervenue concernant l'organisation des activités notamment le VTT, ainsi que l'Office du Tourisme de Barbazan. Des particuliers pratiquant la spéléologie étaient également présents.

Les Exploitant agricoles (agriculteurs, éleveurs) : ont été représentés dans l'ensemble des réunions. Certains exploitants ont assisté 10 réunions sur 11, avec une implication importante dans les discussions.

Les Institutions : ont été représentées sur 9 des 11 réunions. 6 structures ont été représentées : DDAF, ONF, CRPF, Chambre d'Agriculture, ONEMA, ADASEA.

Particuliers : il s'agit de personnes directement intéressées par la problématique discutée (habitants, propriétaires...). Ils étaient présents à 10 réunions sur 11 et ont participé aux différents débats.

Tableau 15 : Taux de participation sur l'ensemble des réunions des Groupes de Travail



4.3 – La communication

4.3.1 - Le bulletin d'information

Un premier bulletin d'information a été réalisé pour le Site des Chaînon calcaires du Piémont commingeois.

L'objectif de ce bulletin est d'expliquer la démarche Natura 2000 et la réalisation du Document d'objectifs. Il comprend également les résultats des inventaires du milieu naturel (espèces et habitats d'intérêt communautaire répertoriés sur le site). Il définit également les missions de l'opérateur, des groupes de travail et du Comité de pilotage.

L'édition a été faite à 400 exemplaires.

La liste de diffusion est la même que celle utilisée pour la diffusion des Comptes rendus et des invitations aux groupes de travail lors de la réalisation du Document d'objectifs. Le bulletin est adressé aux membres du Comité de pilotage, mairies, offices du tourisme, services de l'état, etc....



4.3.2 - La presse et les manifestations locales

Un article sur Natura 2000 et le Site des chaînon calcaires du piémont commingeois, ainsi qu'une annonce des groupes de travail a été réalisée dans « La Dépêche du Midi ». Par ailleurs, l'opérateur a animé une conférence diaporama sur la réalisation du Document d'objectifs et les résultats des inventaires lors des « Journées vertes en Frontignes », à Ore.

4.3.3. - Les rencontres individuelles

A la demande des participant aux groupes de travail, l'opérateur a rencontré de manière individuelle certains propriétaires ou exploitants, pour apporter une information plus ciblée sur les enjeux spécifiques qui concernent certaines propriétés ou activités, et recueillir les avis et attentes des personnes concernées. Ces rencontres ont également permis de prendre connaissance des projets en cours ou à venir, issus d'initiatives individuelles ou collectivement et qui pouvaient avoir un lien avec les enjeux du Document d'objectifs, et permettre ainsi d'assurer une certaine cohérence dans les différentes propositions.

Plusieurs courriers en réponse à des préoccupations individuelles des usagers et professionnels du site ont également été envoyés tout au long de l'élaboration du Document d'objectifs.

4.4 – Les questions soulevées par les participants aux groupes de travail

Les groupes de travail ont mis en lumière certaines préoccupations des professionnels et des propriétaires, que la démarche Natura 2000 suscite, et qui devront trouver des réponses afin de pouvoir enclencher une démarche d'actions opérationnelles.

Les assurances des propriétaires forestiers : Les propriétaires forestiers sont assurés pour leur bien et notamment le Syndicat des propriétaires forestiers assure ses adhérents. Il a été évoqué que certains contrats d'assurance mentionnaient une nouvelle clause d'exclusion des assurances pour « les dommages causés par les chutes de branches dues aux arbres sénescents ou morts laissés au profit de la biodiversité ». Ces modifications impliquent donc la responsabilité civile du propriétaire. Les propriétaires privés souhaitent donc que les arbres réservés notamment dans le cadre éventuel d'un contrat Natura 2000 ne soient pas un motif d'exclusion des Contrat d'Assurance. Cette question est en cours de négociation auprès des compagnies d'assurance par la DIREN. En cas de conclusion de contrat visant à réserver des arbres sénescents au profit de la biodiversité par un propriétaire privé, il faudra prendre contact avec la compagnie d'assurance pour clarifier ce point dès le départ.

Les intrusions dans les propriétés privées : Les propriétaires ont évoqué plusieurs fois le problème des dégradations occasionnées par des intrusions dans des propriétés privées ce qui implique également un problème de responsabilité vis à vis de la sécurité, en particulier quand les milieux sont potentiellement dangereux (gouffres, grottes). Par ailleurs, les promeneurs amènent parfois des pollutions dans les cavités (problème des feux et des boîtes de conserves). Il a été évoqué la possibilité de mettre un panneau « propriété privée » devant les gouffres, pour limiter leur fréquentation « sauvage » par un public non averti. La fermeture de grottes pour des raisons de sécurité peut intégrer des dispositifs qui maintiennent leur accessibilité pour les chauves souris.

Même si une propriété privée doit être matérialisée pour être protégée, par des clôtures par exemple, il est matériellement impossible de clôturer toutes les propriétés privées, en particulier dans les zones de montagne. La pose de panneaux peut également être utile pour signaler l'entrée ou l'interdiction de passage dans une propriété privée, mais le coût pour le propriétaire et la difficulté pour positionner judicieusement ces panneaux en montagne sont également un élément dissuasif. Par ailleurs, il n'est pas évident que le propriétaire ne soit pas tenu responsable d'un accident survenu sur sa propriété même si la victime est rentrée par effraction (malgré une interdiction signifiée). Cette situation préoccupe beaucoup les propriétaires qui se sentent relativement impuissants à préserver certains milieux.

Par ailleurs, la difficulté à faire respecter une réglementation, notamment vis à vis de la circulation des engins motorisés en milieux naturels, des dépôts d'ordures et des pollutions a été maintes fois évoquée.

Le devenir des terres agricoles : Les agriculteurs ont maintes fois souligné que la gestion agricole devait rester le fait des exploitants agricoles, et non devenir une action d'entretien des terres déconnectée des professionnels, même si les collectivités ou les communautés de communes pouvaient venir en soutien sur des activités d'entretien des milieux naturels.

Les éleveurs sont notamment inquiets du rôle joué par les collectivités dans le choix du statut des terres agricoles et notamment dans le cadre de l'élaboration des PLU. Ils craignent une diminution de la surface des terres agricoles qui pénaliserait l'activité et sont soucieux de l'augmentation des terres constructibles au détriment des prairies.

Enfin, une inquiétude générale s'est manifestée lors des réunions sur le devenir de la démarche Natura 2000 et notamment les aspects réglementaires (interdictions et obligations) pouvant apparaître dans l'avenir. La démarche contractuelle basée sur le volontariat qui est la méthode appliquée actuellement pour la mise en œuvre de Natura 2000 a maintes fois été expliquée lors des réunions, mais ces explications n'ont pas réussi à dissiper toutes les inquiétudes sur l'éventuelle apparition de contraintes réglementaires, inquiétudes renforcées par l'apparition récente de la conditionnalité des aides PAC pour les exploitants agricoles. Une attention particulière a été apportée à la rédaction des recommandations de gestion et à la formulation des objectifs de conservation dans ce document, à la demande des professionnels (agriculteurs, forestiers) et des usagers.



Bocage de Payssous

5 - Présentation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèce

Chacun des habitats inventoriés sur le site et relevant de l'annexe 1 de la Directive « Habitats » a fait l'objet d'une fiche synthétique ou fiche « habitat ». Ces fiches présentent les caractéristiques de l'habitat, sa localisation sur le site, sa dynamique, et des indications sur son cadre de gestion actuel. Figurent également l'intérêt patrimonial, l'état de conservation, les menaces actives ou potentielles s'exerçant sur l'habitat. Enfin ces caractéristiques permettent de donner les préconisations pour atteindre les objectifs de conservation de l'habitat et orienter vers les mesures de gestion qui font l'objet de fiches « action » dans la 2ème partie du Document d'objectifs.

Les fiches « habitat d'espèce » concernent les espèces animales et végétales inventoriées sur le site et relevant de l'annexe 2 de la Directive « Habitats ». Elles sont construites sur le même principe que les fiches « habitat ».

N° FICHE	CODE HABITAT (EUR 15) * = habitat prioritaire	Correspondance phytosociologique	INTITULE
1	7220.1*	<i>Riccardio pinguis – Eucladion verticillati</i> Bardat <i>all. prov.</i>	Sources pétrifiantes
2	7210	<i>Phragmiti-Magnocaricetea</i> Klika in Klika & Novak 1941 (<i>Phragmition / Magnocaricion</i>)	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i>
3	6430	<i>Geo urbani-Alliarion petiolatae</i> Lohmeyer & Oberdorfer ex Görs & Müller 1969	Bordures herbacées nitrophiles humides
4	6510	<i>Brachypodium rupestris-Centaureion nemoralis</i> Br.-Bl. 1967	Prairies de fauche de basse altitude
5	6210	<i>Mesobromion erecti</i> (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957 <i>Nom.cons.propos.</i>	Pelouses calcaires mésophiles
6	6210	<i>Xerobromion erecti</i> (Br.-Bl. & Moor 1938) Moravec in Holub, Hejny, Moravec & Neuhäusl 1967	Pelouses calcaires xérophiles
7	6110*	<i>Alyso alyssoidis-Sedion albi</i> Oberdorfer & Müller in Müller 1961	Pelouses à Orpins
8	4090	<i>Echinospartion horridi</i> Rivas-Martinez, T.E. Diaz, F.Prieto, Loidi & Penas 1991	Landes à genêt épineux
9	5110-3	<i>Berberidion vulgaris</i> Br.-Bl. 1960	Formations stables à buis
10	5130	<i>Berberidion vulgaris</i> Br.-Bl. 1960	Landes à Genévriers communs
11	9120	<i>Ilici aquifolii-Fagenion sylvaticae</i> (Br.-Bl 1967) Rivas Martinez 1973	Hêtraies acidiphiles
12	9150	<i>Cephalanthero rubrae - Fagion sylvaticae</i> (Tüxen in Tüxen & Oberdorfer 1958) Rameau 1996 <i>nom.inval.</i>	Hêtraies calcicoles
13	9180*	<i>Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani</i> Klika 1955	Forêts de ravins
14	9340-10	<i>Quercion ilicis</i> Br.-Bl. ex Molinier 1934	Forêts de chênes verts
15	91 E0	<i>Populetalia albae</i> Br.-Bl. ex Tchou 1948	Forêts alluviales de frênes et d'Aulnes
16	8130	<i>Thlaspietea rotundifolii</i> Br.-Bl. 1948 (<i>Stipetalia calamagrostis</i> Oberdorfer & Seibert in Oberdorfer 1977)	Eboulis calcaires
17	8210	<i>Asplenieta trichomanis</i> (Br.-Bl. in Meier & Br.-Bl. 1934) Oberdorfer 1977 (<i>Potentilletalia caulescentis</i> Br.-Bl. in Br.-Bl. & H.Jenny 1926)	Falaises calcaires
18	8310	-	Grottes non exploitées par le tourisme
N° FICHE	CODE ESPECE	Nom scientifique	INTITULE
1	1807*	<i>Rosalia alpina</i> L. 1758	Rosalie des Alpes
2	1083	<i>Lucanus cervus</i> L. 1758	Lucane cerf-volant
3	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i> Lereboullet 1858	Ecrevisse à pattes blanches
4	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i> Bechstein 1800	Petit Rhinolophe
	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Schreber 1774	Grand rhinolophe
5	1305	<i>Rhinolophus euryales</i> (Blasius, 1853)	Rhinolophe euryale
6	1308	<i>Barbastella barbastellus</i> Schreber 1774	Barbastelle
7	1310	<i>Miniopterus schreibersi</i> Kuhl 1818	Minioptère de Schreibers
8	1321	<i>Myotis emarginatus</i> Geoffroy 1806	Murin à oreilles échancrées
9	1078	<i>Callimorpha quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	Ecaille chinée
10	1074	<i>Eriogaster catax</i> (L., 1758)	Laineuse du prunellier
11	1060	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1803)	Cuivré des marais
12	1065	<i>Euphydryas aurinia aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise

6 – Les fiches « Habitat » et les fiches « Habitat d'espèce »

Les fiches descriptives des habitats naturels d'intérêt communautaires et des habitats des espèces d'intérêt communautaires inventoriés sur le site sont présentées pages suivantes.



Prise de notes sur le terrain

Liste des fiches des Habitats Naturels d'Intérêt Communautaire :

N° FICHE	CODE HABITAT (EUR 15) * = habitat prioritaire	CODE CORINE BIOTOPE	INTITULE
1	7220*	54.12	Sources pétrifiantes
2	7210	53.3	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i>
3	6430	37.7	Bordures herbacées nitrophiles humides
4	6510	38.2	Prairies maigres de fauche de basse altitude
5	6210	34.32	Pelouses calcaires mésophiles
6	6210	34.33	Pelouses calcaires xérophiles
7	6110*	34.11	Pelouses ouvertes à Orpins sur dalles rocheuses calcaires
8	4090	31.7	Landes oroméditerranéennes à genêts épineux
9	5110	31.82	Formations stables à buis
10	5130	31.88	Landes à Genévriers communs
11	9120	41.12	Hêtraies acidiphiles
12	9150	41.16	Hêtraies calcicoles
13	9180*	41.4	Forêts de ravins
14	9340	45.33	Forêts de chênes verts
15	91 E0	44.31	Forêts alluviales de Frênes et d'Aulnes
16	8130	61.34	Eboulis calcaires
17	8210	62.12	Falaises calcaires
18	8310	65	Grottes non exploitées par le tourisme

Sources tuffeuses
Surface : environ 0,98 ha

Corine Biotope : 54.12
Code EUR 15 : 7220

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Les sources et suintements calcaires ont tendance à former des dépôts par précipitation et accumulation, dépôts qui peuvent être non consistants (tufs), ou former des vasques rocheuses irrégulières (travertins) colonisées par des mousses brunes et par des bryophytes type *Cratoneuron* spp.

Principales espèces : *Cratoneuron* spp.

Ces formations sont peu ou pas végétalisées sur le site.

Localisation de l'habitat sur le site

Il existe deux formations caractéristiques dont une assez importante aux abords d'une route forestière, et de petits suintements turfigènes très localisés. La plupart de ces formations sont rencontrées en situation confinée ou sylvatique.

Dynamique

La pérennité de cet habitat est assurée par le débit et les caractéristiques physico-chimiques des eaux d'alimentation. Si ces caractéristiques sont maintenues, l'habitat est relativement stable car d'évolution très lente.



Gestion actuelle

Statut foncier : Privé, Communal et Domaniale
Cadre de gestion : cet habitat n'est pas géré en tant que tel mais inclus dans un ensemble d'habitats plus vastes soumis à une gestion, tel que les habitats forestiers. Dans ce cadre les problématiques de gestion doivent être abordées à l'échelle du bassin versant : Forêt domaniale de Sauveterre de Comminges, gestion des routes communales...



Intérêt patrimonial

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Milieu complexe qui abrite des espèces très spécialisées. Milieu fragile dont l'évolution est lente et la restauration quasi impossible en cas de dégradation.

Etat de conservation

Bon pour les petits suintements isolés. Moyen à mauvais pour les formations plus développées exposées aux aménagements. La source de Sauveterre de Comminges a été partiellement détruite par l'aménagement d'une piste forestière.

Menace actives ou potentielles

Perturbations du régime hydrique (débits), de la température, du pH, pollution ou eutrophisation, piétinement, aménagement en particulier aménagements routiers ou entretien de voiries.

Objectifs de conservation

Maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable :

- pas de diminution de la surface occupée par l'habitat
- préserver les espèces constitutives de l'habitat
- s'assurer que la structure et les fonctions spécifiques de l'habitat vont persister à long terme

Recommandations

- Cet habitat est dépendant de l'ensemble du système hydrique calcicole et du bassin versant dans lequel il est inclus, et sa prise en compte doit se faire au niveau des différents projets (routiers, forestiers, ...), à la fois de façon globale et localisée.
- Ce type d'habitat est souvent très localisé, en situation marginale et situé au point d'émergence d'un réseau hydrographique qui peut se développer à l'aval, ou à l'inverse, constituer la résurgence d'un réseau hydrographique souterrain beaucoup plus développé. La maîtrise de l'amont hydraulique et du réseau auquel il se rattache est donc un gage de sauvegarde préventive, du point de vue de la qualité physico-chimique et du débit des eaux.
- Toute atteinte chimique ou physique au niveau de la source elle-même est également à proscrire.

Marais calcaires à *Cladium mariscus*
&/ou *Carex davalliana*
Surface : environ 0,44 ha

Corine Biotope : 53.3
Code EUR 15 : 7210

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ce sont des formations dominées par des hautes herbes très denses, et de végétations des zones inondables ou immergées, parfois clairsemées de Saules et d'Aulnes selon le niveau des eaux. Sur le site, le bas marais alcalins à *Cladium mariscus* en bordure du lac de Saint Pé d'Ardet forme de hauts touradons en mosaïque avec les formations à *Carex paniculata*.

Principales espèces :

<i>Angelica sylvestris</i>	<i>Carex paniculata</i>
<i>Caltha palustris</i>	<i>Cladium mariscus</i>
<i>Glyceria fluitans</i>	<i>Juncus effusus</i>
<i>Carex pendula</i>	<i>Thelypteris palustris</i>
<i>Mentha aquatica</i>	

Localisation de l'habitat sur le site

Cette formation a été relevée sur le site en bordure du Lac de Saint Pé d'Ardet. Elle est très localisée.

Dynamique

Si les conditions du milieu lui sont favorables (tourbe mésotrophe), le Marisque peut rapidement coloniser les milieux humides en l'absence de gestion ou d'entretien par fauche ou pâturage. Par contre l'espèce s'accommode mal des milieux oligotrophes ou eutrophes. Son évolution dépend en premier lieu du bilan hydrique qui peut le faire évoluer vers une tourbière acidiphile où le marisque régressera, soit vers un bas marais relativement stable, où le marisque exclue les autres espèces du fait de sa litière très dense. Cependant lorsque les ligneux ont pu germer avant que la densité de la litière ne les en empêche, le taillis peut concurrencer le marisque, espèce très héliophile.

Gestion actuelle

Statut foncier : Privé

Cadre de gestion : Actuellement hors cadre de gestion agricole, les berges du lac font l'objet d'une gestion d'entretien par les propriétaires, à but environnemental ou dans le cadre de l'accueil du public. Cette gestion inclue notamment l'élagage des aulnes à proximité pour favoriser l'éclairage au sol. La portion présentant les stations de Marisque ne fait pas actuellement l'objet d'un entretien et a tendance à se boiser.





Intérêt patrimonial

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire.

Habitat d'espèce pour l'entomofaune des zones humides.

Végétation originale par sa structure et les espèces végétales qu'elle abrite ou qui y sont associées (*Thelypteris palustris*, *Nuphar lutea*...).

Etat de conservation

Moyen à bon. La typicité du bas marais est mauvaise, en partie liée au fait que la dynamique est forte (boisement).

Menace actives ou potentielles

Ouverture dans la litière par l'action du piétinement de la grande faune ou du bétail, entraînant le développement d'une végétation concurrentielle.

Baisse du niveau de la nappe d'eau ou perturbation du régime hydrique des eaux d'alimentation.

Eutrophisation, pollution.

Fermeture du milieu par boisement.

Objectifs de conservation

Maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable :

- pas de diminution de la surface occupée par l'habitat
- préserver les espèces constitutives de l'habitat
- s'assurer que la structure et les fonctions spécifiques de l'habitat vont persister à long terme.

Recommandations

- Eviter tout drainage, modification du régime hydrique ou de la qualité des eaux (pollution, eutrophisation, apport d'intrants, pesticides, amendements chimiques ou organiques).

- Eviter le piétinement, au besoin, mettre en défens contre le bétail ou la faune sauvage.

- Sauf en cas de fermeture du milieu par colonisation des ligneux, aucune intervention n'est nécessaire, les formes naturelles de l'habitat étant à privilégier.

- Dans le cas où l'envahissement par les ligneux compromet l'avenir de la cladiaie, les interventions manuelles sont à privilégier, pour limiter les atteintes à la structure de l'habitat.

Bordures herbacées nitrophiles humides
Pas de surface précisée (habitat linéaire)

Corine Biotope : 37.7
Code EUR 15 : 6430

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ce sont des ourlets de grandes herbes, de petits buissons, de lianes, que l'on va rencontrer le long des cours d'eau, de quelques plans d'eau et des lisières forestières ou des haies. Elles comprennent souvent des espèces rudérales et introduites (impatiente, renouée...). En lisière forestière, les communautés sont souvent nitro-hygrophiles, avec des espèces à grandes feuilles, et préfèrent les stations ombragées. Ces formations peuvent se rencontrer de façon ponctuelle sur le site, en général sur des linéaires de très petite surface difficiles à cartographier. Les formations de ce type observées sur le site sont riches en *Listera ovata*.

En bord de cours d'eau, elles se trouvent souvent sous forme de micro-habitats associés aux aulnaies et aux ripisylves, et sont présentes ponctuellement sur des zones de linéaires arborés en ripisylve des cours d'eau. Il s'agit généralement de zones ombragées et encaissées.

<u>Principales espèces :</u>	<i>Eupatorium cannabinum</i>	<i>Alliaria officinalis</i>
	<i>Angelica sylvestris</i>	<i>Myrrhis odorata</i>
	<i>Asplenium scolopendrium</i>	<i>Urtica dioica</i>
	<i>Polystichum setiferum</i>	<i>Ranunculus ficaria</i>
	<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>	<i>Lonicera xylosteum</i>
	<i>Glechoma hederacea</i>	<i>Symphytum tuberosum</i>
	<i>Geranium phaeum</i>	<i>Melittis melissophyllum</i>
	<i>Geum urbanum</i>	<i>Euonymus europaeus</i>
	<i>Sambucus nigra</i>	<i>Ribes rubrum</i>

Localisation de l'habitat sur le site

En bord de cours d'eau, cet habitat apparaît de façon très localisée et n'est matérialisée sur la cartographie que sous la forme de mélange avec d'autres habitats (aulnaie frênaie alluviale), par exemple en ripisylve du ruisseau de l'Arriou sec au niveau des Sept Molles.

En lisière forestière, elles sont observées dans les secteurs encaissés des forêts d'Izault de l'Hôtel près de la Grotte de la Maure, et quelques prés au dessus de Vignaut. Elles ne sont pas matérialisées dans la légende de la carte des habitats



naturels, car toujours relevées sous forme de mélanges ou de très petits linéaires (micro-habitats).

Dynamique

Il s'agit d'un habitat essentiellement lié à la dynamique forestière. En cas de reconquête forestière, la lisière se déplacera avec le front forestier et se substituera aux pelouses. Elle évoluera vers une fruticée puis un milieu forestier en cas de fermeture totale du milieu.



Gestion actuelle

Statut foncier : aussi divers que les situations des limites forestières : Domaniales, communales, privées.

Cadre de gestion : ONF dans le cadre des forêts relevant du régime forestier, exploitants forestiers dans le cadre des forêts privées, mais également gestion agricole pour les formations incluses dans le système bocager, en limite des prairies fauchées ou pâturées.

Intérêt patrimonial

Ces formations présentent une flore qui peut paraître banale, mais sa situation (position de transition) en fait un habitat d'espèce ou un corridor (voie de déplacement) très intéressant, et de ce fait, participe à la diversité des habitats offerts pour un certain nombre d'espèces.

Etat de conservation

Variable selon les secteurs.

Menace actives ou potentielles

Traitement chimique ou mécanique dans le cadre de la gestion forestière (places de dépôts ou pistes) ou agricole (cultures).

Appauvrissement par envahissement d'espèces exotiques.

Objectifs de conservation

Maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable :

- pas de diminution de la surface occupée par l'habitat
- préserver les espèces constitutives de l'habitat
- s'assurer que la structure et les fonctions spécifiques de l'habitat vont persister à long terme.

Recommandations

- Intégrer cet habitat dans la gestion courante et la réflexion pour la réalisation des aménagements (places de dépôts), les travaux sur les talus et les bords de chemins.
- Préserver une limite enherbée dans le cadre de la gestion agricole et en particulier de cultures.
- Limiter l'utilisation de produits chimiques.
- Préserver la naturalité des lisières progressives et au besoin réaliser des actions de restauration en cas de dégradation (opérations d'élimination de plantes envahissantes par exemple).

Prairies maigres de fauche de basse altitude

Surface : environ 39,9 ha pour le type pur, et 478,6 ha en mélange avec des pâtures.

Corine Biotope : 38.2

Code EUR 15 : 6510

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ce sont des prairies très productives avec un recouvrement total d'herbacées. Destinées à la production de foin, elles sont entretenues par la fauche. Elles peuvent être de composition floristique variable en fonction des conditions stationnelles, sèches à humides.

Elles sont caractérisées par la hauteur de la végétation, et une diversité floristique intéressante malgré la dominance des graminées de type Avoine, Brome, Gaudinie, associées à de nombreuses plantes à fleurs (Mauve, Lin, Centaurée, Salsifi). Ce sont des prairies maigres, peu ou pas fertilisées, mais qui sont souvent sur le site l'objet d'un pâturage extensif en fin de saison, sans que cela nuise à leur qualité botanique.

<u>Principales espèces :</u>	<i>Malva moschata</i>	<i>Tragopogon pratense</i>
	<i>Trisetum flavescens</i>	<i>Holcus lanatus</i>
	<i>Linum bienne</i>	<i>Centaurea nigra</i>
	<i>Rumex acetosela</i>	<i>Vicia sepium</i>
	<i>Festuca arundinacea</i>	<i>Plantago lanceolata</i>
	<i>Leucanthemum vulgare</i>	<i>Trifolium pratense</i>
	<i>Cynosurus cristatus</i>	<i>Lathyrus pratensis</i>
	<i>Lotus corniculatus</i>	<i>Dactylis glomerata</i>
	<i>Oenanthe Pimpinelloides</i>	<i>Arrhenatherum elatius</i>

Localisation de l'habitat sur le site

C'est un habitat bien développé sur le site en raison des pratiques agricoles passées et actuelles. Quasiment tous les fonds de vallon sur sol profond sont majoritairement constitués de prairies de fauches délimitées par des haies ou des arbres remarquables (anciens vergers, ou vieux arbres à cavités).



Dynamique

La dynamique de cet habitat est essentiellement liée à la gestion qui en est faite.

Un pâturage plus intensif ou une trop grande fertilisation le fait dériver vers d'autres types de prairies.

La déprise agricole et l'abandon de la fauche le conduira à un appauvrissement suivi d'une dynamique de fermeture (embroussaillage).



Gestion actuelle

Statut foncier : Privé

Cadre de gestion : exploitations agricoles selon un parcellaire complexe et très morcelé. Les types d'exploitation varient d'un exploitant à l'autre, voire au sein d'une même exploitation selon les années. Quelques prairies de fauches sont entretenues hors contexte agricole.

Intérêt patrimonial

Diversité floristique intéressante pour un certain nombre d'espèces de papillons, et d'un point de vue botanique du fait du faible apport d'intrants. Les prairies les plus remarquables présentent des espèces géophytes (Scilles, Ail...).

Etat de conservation

Bon dans l'ensemble, mais variable d'un point de vue de la typicité.

Menace actives ou potentielles

Cet habitat semble peu menacé actuellement sur le site, si ce n'est par une éventuelle déprise agricole ou une modification des pratiques actuelles. Une fertilisation trop importante, ou la mise en pâturage permanent pourrait conduire à une modification de la composition de ces prairies, menace non effective à ce jour.

Objectifs de conservation

Maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable :

- pas de diminution de la surface occupée par l'habitat
- préserver les espèces constitutives de l'habitat
- s'assurer que la structure et les fonctions spécifiques de l'habitat vont persister à long terme.

Recommandations

- Favoriser le maintien des prairies naturelles.
- Privilégier les formes peu pâturées et limiter la fertilisation afin de ne pas artificialiser l'habitat.
- Favoriser les pratiques agricoles telles que fauche pour conserver la typicité de l'habitat.
- Favoriser l'entretien des haies et arbres remarquables qui délimitent le parcellaire agricole.

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Les pelouses calcaires mésophiles rencontrées sur le site sont de différents types.

CB: 34.322J – Mesobromion pyrénéen

Surface : environ 18,7 ha

Ce sont des pelouses qui se développent sur sol profond et plutôt frais avec un recouvrement dense par les graminées (pelouses fermées). La diversité floristique naturelle (orchidées et nombreuses plantes à fleurs) y est en général importante.

CB: 34.323J – Mesobromion pyrénéen dominé par le Brachypode

Surface : environ 60,8 ha

Une espèce de graminée s'y distingue par sa dominance : le Brachypode penné, graminée sociale vert clair qui forme des tâches visibles de loin. Cette espèce à fort pouvoir colonisateur appauvrit en général la diversité floristique. Dans certains contextes (bas de versants, dépressions), ces pelouses peuvent être colonisées par la Molinie bleue.

CB: 34.325J – Mesobromion pyrénéen à Seslerie bleuâtre

Surface non comptabilisée

Pelouses calcicoles assez sèches ou rocheuses caractérisées par la présence de touffes glauques de Seslerie bleuâtre et d'autres espèces calcicoles comme l'Hysope, la Germandrée des Pyrénées, la Globulaire. On les rencontre très ponctuellement en mélange avec des pelouses ouvertes xérophiiles à Mont de Galié.

Principales espèces :

Brachypodium pinnatum

Jasminum fruticans

Ophrys insectifera

Anacamptis pyramidalis

Bromus erectus

Thesium divaricum

Thymus serpyllum

Globularia nudicaulis

Osyris alba

Hyssopus officinalis

Eryngium bourgatii

Briza media

Polygala calcarea

Anthericum liliago

Teucrium chamaedrys

Fumana procumbens

Teucrium pyrenaicum

Helianthemum grandiflorum

Carex humilis



Localisation de l'habitat sur le site

Les formations à Seslerie bleuâtre sont présentes de façon localisées et dispersées sur le site, en particulier au niveau des crêtes rocheuses ou les versants en exposition chaude.

Les formations à orchidées les plus typiques sont présentes essentiellement sur le secteur des Frontignes (Ore, Galié, Lourde) et Saint Pé d'Ardet, à Malvezie, Génos et au Pic d'Aillot (Sauveterre de Comminges).



Dynamique

Elles peuvent évoluer vers des fourrés à prunellier et aubépines, des landes à buis ou à genévriers, éventuellement des garrigues à Dorycnie à cinq folioles, puis vers des formations forestières types chênaies pubescentes voire chênaies vertes pour certains secteurs.

Le premier stade de déprise pastorale est caractérisé par l'envahissement du brachypode qui conduit la pelouse à dériver vers un ourlet thermophile puis une lande.

Gestion actuelle

Statut foncier : Communal ou domanial sur certains secteurs, en particulier les Frontignes. Privées dans le cadre des systèmes agricoles.

Cadre de gestion : ces pelouses font le plus souvent partie de systèmes agricoles d'élevage extensif (quelques rares zones de parcours exclusifs ou d'estives sur les versants secs ou pentus), ou relèvent parfois du régime forestier au sein des forêts communales ou domaniales. Dans ce contexte, elles sont souvent l'objet d'une déprise pastorale et ne font plus l'objet d'une gestion particulière en tant que tel.

Intérêt patrimonial

Sur le site elles sont souvent associées à d'autres habitats d'intérêt communautaire de landes (à Genévrier commun, à Genêt épineux...).

Elles présentent une originalité et une richesse floristique très intéressante qui en font un habitat d'intérêt communautaire prioritaire pour leur diversité en orchidées.

Etat de conservation

Bon à moyen selon l'ampleur des pratiques et de la déprise agricole.

Menace actives ou potentielles

Fermeture du milieu en cas de sous pâturage et risque d'appauvrissement floristique lorsque le Brachypode s'étend.

Le passage répété de feux pastoraux peut accélérer le processus d'envahissement. Le surpâturage constitue une menace potentielle non effective à ce jour.

Mise en culture.

Objectifs de conservation

Maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable :

- pas de diminution de la surface occupée par l'habitat
- préserver les espèces constitutives de l'habitat
- s'assurer que la structure et les fonctions spécifiques de l'habitat vont persister à long terme.

Recommandations

- L'entretien de ces pelouses est lié à l'activité pastorale et il est recommandé d'y maintenir un pâturage extensif pour en assurer l'ouverture.
- Limiter la fertilisation et éviter les feux pastoraux répétés.

Pelouses calcaires xérophiles
Surface : environ 43,1 ha

Corine Biotope : 34.33
Code EUR 15 : 6210

Comment reconnaît-on cet habitat ?

CB: 34.332G – Xerobromion pyrénéen

Ce sont des pelouses qui se développent sur des sols très secs et peu épais, présentant parfois des affleurements rocheux (pelouses écorchées et pelouses ouvertes). La diversité floristique y est généralement bonne, et comprend souvent un certain nombre d'orchidées et autres géophytes (fritillaires, narcisses).

Principales espèces :

<i>Leucanthemum corymbosum</i>	<i>Melica ciliata</i>
<i>Helianthemum grandiflorum</i>	<i>Festuca sp. cf auquieri</i>
<i>Fritillaria pyrenaica</i>	<i>Echium vulgare</i>
<i>Carex caryophyllea</i>	<i>Teucrium pyrenaicum</i>
<i>Calamintha alpina</i>	<i>Allium sphaerocephalum</i>
<i>Fumana procumbens</i>	<i>Hyppocrepis comosa</i>
<i>Globularia punctata</i>	<i>Dianthus monspessulanus</i>

Localisation de l'habitat sur le site

Ces pelouses sont le plus souvent très localisées aux secteurs les plus rocailleux et étroitement imbriquées en mosaïque avec les pelouses mésophiles calcaires qui se développent sur sols plus profonds.

Dynamique

Ces formations peuvent évoluer vers des fourrés à buis ou garrigues basses ouvertes à Alaterne, Jasmin et Osyris, puis vers des boisements ouverts thermophiles (chêne vert, chêne pubescent). Mais dans certains cas la nature contraignante du substrat, très sec et très rocheux, peut limiter l'évolution vers d'autres types de milieux et lui donner un caractère relativement stable.

Gestion actuelle

Statut foncier : Communal ou domanial sur certains secteurs, en particulier les Frontignes. Privées dans le cadre des systèmes agricoles.

Cadre de gestion : ces pelouses font le plus souvent partie de systèmes agricoles d'élevage extensif (quelques rares zones de parcours exclusifs ou d'estives sur



les versants secs ou pentus), ou relèvent parfois du régime forestier au sein des forêts communales ou domaniales. Dans ce contexte elles sont souvent l'objet d'une déprise pastorale et ne font plus l'objet d'une gestion particulière en tant que tel.

Leur valeur pastorale reste faible en raison d'une sécheresse prononcée et de leur faible productivité.



Intérêt patrimonial

C'est un habitat d'intérêt communautaire prioritaire lorsqu'il est riche en orchidées.

Sur le site ces pelouses sont souvent associées à d'autres habitats d'intérêt communautaire de landes (à genévrier commun, à Genêt épineux...) ou de pelouses (pelouses mésophiles calcaires).

Elles présentent une originalité et une richesse floristique très intéressante qui en font un habitat d'intérêt communautaire prioritaire pour leur diversité en orchidées.

Etat de conservation

Bon à moyen.

Menace actives ou potentielles

Ces pelouses fragiles sont sensibles aux altérations que peuvent engendrer la fréquentation des loisirs motorisés.

Elles peuvent pâtir du piétinement ou du retournement par la faune sauvage, le surpâturage par le bétail semblant être une menace non effective à ce jour. Enfin elles sont exposées à l'embroussaillage et la fermeture du milieu dans certains cas au même titre que les pelouses calcaires mésophiles.

Une dernière menace pourrait provenir de l'ouverture ou de l'extension de carrières de calcaire.

Objectifs de conservation

Maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable :

- pas de diminution de la surface occupée par l'habitat
- préserver les espèces constitutives de l'habitat
- s'assurer que la structure et les fonctions spécifiques de l'habitat vont persister à long terme.

Recommandations

- L'entretien de ces pelouses est lié à l'activité pastorale et il est recommandé d'y maintenir un pâturage extensif pour en maintenir l'ouverture et la situation en mosaïque.
- Eviter le passage de nouveaux sentiers ou d'itinéraires de loisirs motorisés sur cet habitat.
- Limiter la fertilisation et éviter les feux pastoraux répétés.



fiches action n° 1, 2, 5, 13

Pelouses ouvertes à orpins sur dalles rocheuses calcaires

Surface : environ 1.4 ha

Corine Biotope : 34.11

Code EUR 15 : 6110

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Certaines espèces végétales se suffisent d'un semblant de sol, dans les fissures et les anfractuosités des rochers et des affleurements. C'est le cas des Joubarbes et des Orpins (ou Sedum) qui poussent sur les dalles calcaires et qui sont représentées ici.

Principales espèces : *Sedum dasyphyllum* *Sedum telephium*
Sedum sediforme *Sedum acris*

Localisation de l'habitat sur le site

C'est un habitat de surface très restreinte sur le site, limité à quelques crêtes rocheuses ou localisé en mosaïque au sein des autres types de pelouses calcaires (sèches et mésophiles).

Dynamique

Il peut s'agir du premier stade de reconquête de la végétation lorsque la roche a été mise à nu (carrières par exemple), mais la plupart sont rencontrées dans des situations stables ou à évolution très lente en raison des conditions drastiques du milieu et de la quasi-absence de sol.

Gestion actuelle

Statut foncier : Communal ou domanial sur certains secteurs, en particulier les Frontignes. Privées dans le cadre des systèmes agricoles.

Cadre de gestion : Inclues dans la gestion d'autres habitats, en particulier



de pelouses calcaires des systèmes agropastoraux. Pas de gestion en tant que tel puisqu'il s'agit d'un micro-habitat.



Intérêt patrimonial

Habitat assez rare et toujours très localisé, c'est un habitat refuge pour certaines espèces méditerranéennes en dehors de leur aire de répartition.

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire.

Etat de conservation

Bon.

Menace actives ou potentielles

C'est un habitat sensible à l'érosion engendrée par la surfréquentation, humaine ou animale, et le passage d'engins motorisés, ou l'exploitation du substrat (carrières).

Objectifs de conservation

Maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable :

- pas de diminution de la surface occupée par l'habitat
- préserver les espèces constitutives de l'habitat
- s'assurer que la structure et les fonctions spécifiques de l'habitat vont persister à long terme.

Recommandations

- Sensibiliser les randonneurs et les professionnels des activités de loisirs à la fragilité de cet habitat.
- Baliser les sentiers en dehors des périmètres cartographiés pour cet habitat.
- Le pâturage extensif peut permettre d'entretenir la mosaïque d'habitats dans lequel il est inclus.
- De par sa nature, c'est un habitat relativement stable qui nécessite peu d'intervention.

Landes oroméditerranéennes
endémiques à Genêts épineux
Surface : environ 1,9 ha

Corine Biotope : 31.7
Code EUR 15 : 4090

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Landes en coussinets souvent très denses et très basses, que la présence et la dominance du Genêt épineux suffit à caractériser, souvent sur des versants secs et chauds en soulane. Il s'agit d'une des formations les plus originales et les plus localisées du site. Trois zones ont été cartographiées lors des prospections 2005. Ces landes sont le plus souvent en situation de mélange avec des landes épineuses à Genêt scorpion.

Principales espèces :

<i>Echinopartum horridum</i>	<i>Genista scorpius</i>
<i>Dorycnium pentaphylos</i>	<i>Globularia nudicaulis</i>
<i>Echium vulgare</i>	<i>Jasminum fruticans</i>
<i>Argyrolobius zanonnii</i>	<i>Melica ciliata</i>
<i>Sesleria caerulea</i>	<i>Sanguisorba minor</i>
<i>Helianthemum nummularium</i>	<i>Teucrium chamaedrys</i>

Localisation de l'habitat sur le site

Trois zones ont été cartographiées lors des prospections 2005: le secteur bien connu du Pic d'Aillot, qui présente une mortalité d'individus préoccupante, et deux petites zones sur la commune de Seilhan. Les stations signalées à Saint Pé d'Ardet et Cier de Rivière n'ont pas été retrouvées.

Dynamique

Lorsque le sol est très sec ou très pentu, le Genêt épineux peut s'installer de façon pionnière et stabiliser le sol. Dans le contexte du site, il semble plutôt qu'il s'agit d'une lande se substituant à la pelouse et pouvant évoluer vers un boisement en cas de fermeture du milieu suite à un abandon pastoral. La recolonisation forestière y est cependant lente.

Gestion actuelle

Statut foncier : pour les stations cartographiées lors des prospections 2005, domanial et communal, terrains relevant du régime forestier.



Cadre de gestion : aménagement forestier de la Forêt Domaniale Sauveterre de Comminges, valable jusqu'en 2018 et aménagement de la forêt communale indivise de Gourdan-Seilhan, en cours de réalisation valable jusqu'en 2026. Les pelouses associées à ces landes ne semblent plus faire l'objet d'une utilisation pastorale à ce jour, mais ont été autrefois pâturées.



Intérêt patrimonial

Endémique pyrénéo-cénevoles, protégée en France, le Genêt épineux est une espèce rare sur le territoire français en versant nord des Pyrénées. Cette lande est associée aux pelouses calcaires à orchidées, qui sont également d'intérêt communautaire.

Etat de conservation

Bon à mauvais en fonction des secteurs.

A Sauveterre de Comminges, une partie des Genêts épineux présentent une mortalité importante par dessèchement. A Seilhan, la première zone est en bon état de conservation avec une station sur pelouse calcaire bien dégagée, la deuxième est partiellement envahie par des fourrés sclérophylles, à buis notamment.

Menace actives ou potentielles

Fermeture du milieu et substitution par d'autres types de landes (lande à buis notamment).

Dessèchement, piétinement, retournement par les sangliers.

C'est un habitat très sensible à l'incendie et aux feux pastoraux mal maîtrisés.

Objectifs de conservation

Maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable :

- pas de diminution de la surface occupée par l'habitat
- préserver les espèces constitutives de l'habitat
- s'assurer que la structure et les fonctions spécifiques de l'habitat vont persister à long terme.

Recommandations

- Limiter la fermeture du milieu et l'envahissement par d'autres types de landes ou de ligneux. Des opérations de réouverture peuvent être envisagées au cas par cas.
- Favoriser le pastoralisme extensif pour entretenir l'ouverture du milieu et limiter les risques d'incendie.
- Action de restauration à envisager au cas par cas sur les stations ayant subi des dégradations.
- Informer les randonneurs et propriétaires sur la fragilité de ce type de milieu.
- Améliorer les connaissances sur la gestion de cet habitat.

Formations stables à Buis des pentes
rocheuses calcaires
Surface : environ 28,7 ha

Corine Biotope : 31.82
Code EUR 15 : 5110-3

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Caractérisé par la dominance du buis, ce ne sont pas des formations pionnières auxquelles on s'intéresse ici, mais des formations stables où le substrat ne permet pas l'installation d'arbres, notamment le chêne pubescent, et où la formation à buis est le stade ultime de la dynamique de végétation, sur les pentes rocheuses calcaires escarpées et sèches.

Le peuplement y est très dense, quasi impénétrable, et la végétation herbacée assez pauvre sous le buis.

Principales espèces : *Buxus sempervirens* *Lonicera xylosteum*
Rubia peregrina *Ligustrum vulgare*
Euonymus europaeus

Localisation de l'habitat sur le site

Le buis est extrêmement présent en strate arbustive en sous bois sur le site, parfois de façon très dense, mais les formations rattachées à cet habitat sont par contre assez localisées à quelques versants très rocheux ou très escarpés, notamment à Malvezie.

Dynamique

Les formations décrites ici étant celles qui s'installent sur des sols escarpés, très superficiels et rocailleux, on peut considérer qu'elles sont relativement stables et n'évolueront pas vers d'autres types de boisements. Par contre le buis peut succéder ou se trouver en mosaïque avec des végétations de pelouses sèches écorchées ou de dalles rocheuses.



Gestion actuelle

Statut foncier : Privé

Cadredegestion: aucune gestion particulière n'est rattaché à ce type d'habitat, peu accessible et ne présentant pas de possibilité de valorisation agricole ou forestière en raison de ses sols superficiels et de sa très faible productivité.



Intérêt patrimonial

Cette lande participe à la mosaïque d'habitats thermophiles d'affinité méditerranéenne et constitue des milieux rocheux très préservés de la fréquentation, du fait de la densité du buis. La flore en elle-même y est assez pauvre et banale. Cette lande est associée aux pelouses calcaires sèches ou aux falaises qui sont également d'intérêt communautaire.

Etat de conservation

Bon.

Menace actives ou potentielles

Habitat peu menacé en raison de conditions stationnelles extrêmes et de son caractère stable.

Objectifs de conservation

Maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable :

- pas de diminution de la surface occupée par l'habitat
- préserver les espèces constitutives de l'habitat
- s'assurer que la structure et les fonctions spécifiques de l'habitat vont persister à long terme.

Recommandations

- Surveiller les aménagements susceptibles de modifier le substrat (aménagement de pistes dans le lapiaz par exemple).
- Eviter les feux pastoraux sur ce type de milieu souvent embroussaillé et très sec, où la régénération est lente.

.....> fiches action n° 15, 13, 14

Formations de Genévriers communs sur
landes ou pelouses calcaires
Surface : environ 10,1 ha

Corine Biotope : 31.88

Code EUR 15 : 5130

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ce sont des landes épineuses dominées par le Genévrier commun qui se développent dans des conditions stationnelles très variées, ici sur substrat calcaire. Elles peuvent se superposer à l'ensemble des pelouses calcicoles en cas de baisse de pression pastorale, ou être associées à d'autres essences arbustives de plaine ou de montagne. Il s'agit donc souvent d'une lande de colonisation et le cortège floristique est celui des pelouses calcaires, en général appauvri.

Principales espèces :

<i>Rhamnus alaternus</i>	<i>Juniperus communis</i>
<i>Globularia nudicaulis</i>	<i>Rubia peregrina</i>
<i>Rosa canina</i>	<i>Echium vulgare</i>
<i>Rhamnus cathartica</i>	<i>Asparagus acutifolius</i>
<i>Brachypodium pinnatum</i>	<i>Erica vagans</i>

Localisation de l'habitat sur le site

Les formations à Genévrier commun sont parfois présentes en lisière forestière dans le cadre d'une dynamique de fermeture du milieu, mais les landes ouvertes cartographiées sont assez localisées (versant sud du Pic d'Aillot, Rouère de Malvezie, Mont de Galié, Ore).

Dynamique

Si le sol est très sec ou rocailleux, la dynamique sera bloquée au stade de lande, et la Junipéraie relativement stable.

Si l'installation de cette lande résulte d'une déprise pastorale, elle succèdera aux pelouses et évoluera vers une fruticée de plus en plus dense jusqu'à une phase de recolonisation forestière et à des boisements thermophiles de type chênaie pubescente, voire hêtraie calcicole à Céphalanthères.

Gestion actuelle

Statut foncier : Communal ou domanial sur certains secteurs, en particulier les Frontignes. Privées dans le cadre des systèmes agricoles.

Cadre de gestion : les junipérais s'inscrivent dans le cadre de la gestion pastorale des milieux ouverts.



Elles font le plus souvent partie des systèmes agricoles d'élevage extensif (quelques rares zones de parcours exclusifs ou d'estives sur les versants secs ou pentus), ou relèvent parfois du régime forestier au sein des forêts communales ou domaniales. Dans ce contexte, elles se développent à partir des lisières forestières en mosaïque avec les pelouses calcaires à la faveur d'une déprise pastorale et ne font plus l'objet d'une gestion particulière en tant que tel.



Intérêt patrimonial

La flore et la faune associées à ce type de lande sont originales et peuvent être variées.

Elles participent à la mosaïque des habitats calcicoles thermophiles.

Cette lande est associée aux pelouses calcaires à orchidées, qui sont également d'intérêt communautaire.

Etat de conservation

Bon.

Menace actives ou potentielles

Le genévrier commun est très inflammable et ce type de milieu est donc sensible aux feux pastoraux mal dirigés ou aux incendies.

Fermeture du milieu par abandon pastoral qui conduirait à une chênaie pubescente, ou à l'inverse débroussaillage intensif des lisières.

L'habitat semble peu menacé actuellement, même s'il est peu représenté sur le site.

Objectifs de conservation

Maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable :

- pas de diminution de la surface occupée par l'habitat
- préserver les espèces constitutives de l'habitat
- s'assurer que la structure et les fonctions spécifiques de l'habitat vont persister à long terme.

Recommandations

- Trouver un équilibre entre l'exploitation pastorale (pression et période de pâturage) et la dynamique des populations de genévrier commun en favorisant le pastoralisme extensif et en limitant l'utilisation du feu pastoral.

- Limiter l'envahissement par d'autres types de ligneux qui concurrencent cette espèce héliophile, mettent en péril sa régénération et augmentent le risque d'incendie.

- Améliorer les connaissances sur la gestion de cet habitat.

.....> fiches action n° 1, 2, 3, 5, 13

Hêtraie à Ilex et Taxus, riches en épiphytes
Surface : environ 36,1 ha

Corine Biotope : 41.12
Code EUR 15 : 9120

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ce sont des hêtraies montagnardes où le sous bois est clairement dominé par des espèces acidiphiles : Mélampyre, Blechnum, Canche, Myrtille... Ce sont des hêtraies pauvres en sous bois dans notre région, développées sur substrat acide, avec du houx (mais pas systématiquement) et une strate muscinale fournie. Le sol est profond. Ces formations sont peu représentées sur le site.

Principales espèces : *Vaccinium myrtillus* *Ilex aquifolium*
Deschampsia flexuosa *Blechnum spicant*
Luzula sylvatica *Deschampsia cespitosa*

Localisation de l'habitat sur le site

Sur ce site dont la roche mère est essentiellement calcaire, les zones de sous bois acidiphile sont très localisées et de faible surface. On en rencontre de petites zones à Sauveterre de Comminges, près du refuge Saint Martin et à Malvezie à proximité du gouffre de Rède.

Dynamique

Sauf changement édaphique ou modification de la structure, c'est une formation stable dans sa phase de maturité.

Gestion actuelle

Statut foncier : Domanial et privé.

Cadre de gestion : ONF dans le cadre de l'aménagement de la Forêt domaniale de Sauveterre de Comminges. Les parcelles concernées sont les parcelles qui sont classées en série de production et protection dans l'aménagement en vigueur. Pour les parcelles privées, pas de forêts soumises à PSG. Possibilité d'adhésion au document de gestion CBPS ou RTG ou d'élaboration d'un PSG volontaire. Actions de vulgarisation menées par le CRPF.





Intérêt patrimonial

Habitat d'espèces d'intérêt communautaire (insectes saproxylophages, oiseaux, chiroptères...).

Etat de conservation

Bon à mauvais en fonction des secteurs

Menace actives ou potentielles

Coupes rases sur de grandes surfaces.

Transformation du faciès caractéristique des peuplements avec des essences autres que celles de l'habitat.

Objectifs de conservation

Maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable :

- pas de diminution de la surface occupée par l'habitat
- préserver les espèces constitutives de l'habitat
- s'assurer que la structure et les fonctions spécifiques de l'habitat vont persister à long terme.

Recommandations

- Déconseiller la transformation des peuplements avec des essences autres que le hêtre ou celles du cortège de l'habitat.
- La régénération naturelle est à favoriser.
- Pas de coupes rases sur de grandes surfaces.
- S'efforcer de conserver la diversité des essences. Quand le Houx est présent on s'efforcera de ne pas entraîner sa disparition.
- Maintenir les clairières et les ourlets pré-forestiers.
- Maintien d'arbres morts, sénescents ou creux et vieillissement de certains îlots.
- Sensibiliser les propriétaires forestiers.

Hêtraies calcicoles à Céphalanthères
Surface : environ 16,9 ha

Corine Biotope : 41.16
Code EUR 15 : 9150

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ce sont les hêtraies qui s'installent sur des sols riches en calcaire actif et sur lesquels se développent des espèces calcicoles (céphalanthère, séslerie...). Ce sont des hêtraies quasi-pures qui se développent en général en conditions assez sèches, souvent sur blocs ou lapiaz, avec parfois quelques Alisiers blancs, ou Erables champêtres. On retrouve des orchidées calcicoles dans un sous bois assez pauvre dû à la sécheresse. Contrairement aux hêtraies neutrophiles et acidiphiles, ces hêtraies peuvent se rencontrer aux altitudes inférieures à 800 m. Sur le site, elles sont localisées dans des conditions particulières de versants xérophiles, mais confinées, en position de bas de versant plus fraîches où elles se substituent à la chênaie pubescente. Le cortège floristique est alors parfois proche des chênaies pubescentes avec *Rubia peregrina*, *Brachypodium sylvaticum*, *Ligustrum vulgare*.

Principales espèces :

<i>Cephalanthera longifolia</i>	<i>Rubia peregrina</i>
<i>Ligustrum vulgare</i>	<i>Brachypodium sylvaticum</i>
<i>Carex flacca</i>	<i>Lonicera xylosteum</i>
<i>Cephalanthera damasionum</i>	
<i>Buxus sempervirens</i>	<i>Hepatica nobilis</i>
<i>Cornus sanguinea</i>	<i>Mercurialis perennis</i>

Localisation de l'habitat sur le site

Les hêtraies sont très localisées sur le site à quelques versants frais et confinés, notamment au dessus du lac de Saint Pé d'Ardet, ou à Sauveterre de Comminges. Elles sont peu représentées malgré tout.

Dynamique

Sauf changement édaphique ou modification de la structure, c'est une formation stable dans sa phase de maturité.

Gestion actuelle

Statut foncier : Domanial et privé.



Cadre de gestion : ONF dans le cadre de l'aménagement de la Forêt domaniale des Frontignes. Les parcelles concernées sont les parcelles qui sont classées en série de production et protection et actuellement en repos dans l'aménagement en vigueur.

Pour les parcelles privées, pas de forêts soumises à PSG. Possibilité d'adhésion au document de gestion CBPS ou RTG ou d'élaboration d'un PSG volontaire. Actions de vulgarisation menées par le CRPF.



Intérêt patrimonial

Habitat d'espèces d'intérêt communautaire (insectes saproxylophages, oiseaux, chiroptères...).

Présence d'une flore originale (orchidées).

Etat de conservation

Bon.

Menace actives ou potentielles

Sensible aux modifications hydriques car présente des sols peu épais et drainés (calcaire). Les transformations des peuplements avec des essences issues d'autres habitats pourraient en diminuer la qualité au regard de son intérêt communautaire, de même que coupes rases de taillis de surface trop importante.

Objectifs de conservation

Maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable :

- pas de diminution de la surface occupée par l'habitat
- préserver les espèces constitutives de l'habitat
- s'assurer que la structure et les fonctions spécifiques de l'habitat vont persister à long terme.

Recommandations

- Déconseiller la transformation des peuplements et les coupes sur de grandes surfaces, les sols abritant ce type d'habitat sont particulièrement sensibles aux grandes ouvertures et à la disparition du couvert végétal.
- La régénération naturelle est à favoriser.
- S'efforcer de conserver la diversité des essences.
- Maintenir les clairières et les ourlets pré-forestiers.
- Maintien d'arbres morts, sénescents ou creux et vieillissement de certains îlots.

Forêts de ravins
Surface : environ 60,4 ha

Corine Biotope : 41.4
Code EUR 15 : 9180

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Les forêts de ravins sont constituées d'essences pionnières (tilleuls, érables) qui colonisent les versants abrupts et les sols instables et pierreux. Elles s'installent sur les fortes pentes, voire sur les ravins et n'évoluent pas vers d'autres types de forêts. Elles sont riches en fougères (Fougère scolopendre en particulier) pour les sous types humides, riches en buis pour les sous types secs, et souvent accompagnées d'érables, de frênes. Il s'agit d'une végétation de reconquête bloquée dans un stade dynamique par les conditions stationnelles qui ne permettent pas le développement des essences de forêts matures.

Principales espèces :

Tilia platyphyllos

Tilia cordata

Acer campestre

Buxus sempervirens

Phyllitis scolopendrium

Polystichum setiferum

Ranunculus sylvestris

Mercurialis perennis

Helleborus viridis

Helleborus foetidus

Malus sylvestris

Sorbus aria

Rosa canina

Arabis pauciflora

Iris foetida

Localisation de l'habitat sur le site

Les forêts de ravins sont présentes de façon disséminée sur l'ensemble du site, toujours en formations de petites surfaces, à proximité des falaises, des gouffres et ravines, notamment à Saint Pé d'Ardet, à Izaut de l'Hôtel au Gouffre de la Maure.



Dynamique

Habitat stable du fait de contraintes stationnelles, car la situation dynamique est bloquée au stade forestier pionnier. C'est une forêt qui peut cependant être renouvelée par endroit en cas d'accident naturel, type éboulement, sans jamais arriver à un stade mature.

Gestion actuelle

Statut foncier : Communal et privé.

Cadre de gestion : ONF dans le cadre de l'aménagement des Forêts Communales.

Pour les parcelles privées, pas de forêts soumises à PSG. Possibilité d'adhésion au document de gestion CBPS ou RTG ou d'élaboration d'un PSG volontaire. Actions de vulgarisation menées par le CRPF.



Intérêt patrimonial

Habitat d'espèces d'intérêt communautaire (insectes saproxylophages, oiseaux, chiroptères...).

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire.

Etat de conservation

Bon.

Menace actives ou potentielles

Sauf nouvelle desserte forestière, cet habitat est a priori peu menacé car en situation marginale hors cadre de gestion et peu ou pas exploité.

Objectifs de conservation

Maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable :

- pas de diminution de la surface occupée par l'habitat
- préserver les espèces constitutives de l'habitat
- s'assurer que la structure et les fonctions spécifiques de l'habitat vont persister à long terme.

Recommandations

- Déconseiller la transformation des peuplements.
- Eviter les coupes sur de grandes surfaces et laisser le couvert végétal, notamment sur les types les plus secs ou ne pratiquer que des prélèvements ponctuels sans ouverture importante du couvert.
- Eviter le passage d'engins à travers ces peuplements établis sur de grossiers éboulis instables.
- Eviter en particulier la création de nouvelles pistes traversant ces habitats afin de ne pas remettre en cause leur intégrité et rechercher des solutions alternatives.

Forêts de Chênes verts
Surface : environ 24,3 ha

Corine Biotope : 45.33
Code EUR 15 : 9340

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ces forêts d'affinité méditerranéenne, caractérisées par le chêne vert et chêne à feuilles rondes, présentent souvent un sous bois dense de petits arbres et arbustes, de lianes, et sont bien conservées sur les versants calcaires abrupts. Il s'agit de forêts sempervirentes originales pour le site et en position occidentale de limite d'aire de répartition. Elles présentent en mosaïque des zones ouvertes de pelouses calcaires très intéressantes au niveau floristique.

Principales espèces :

<i>Smilax aspera</i>	<i>Asparagus acutifolius</i>
<i>Jasminum fruticans</i>	<i>Ligustrum vulgare</i>
<i>Osyris alba</i>	<i>Rhamnus alaternus</i>
<i>Rubia peregrina</i>	<i>Bupleurum falcatum</i>
<i>Silene nutans</i>	<i>Dianthus hyssopifolius</i>
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>	<i>Juniperus communis</i>
<i>Carex flacca</i>	

Localisation de l'habitat sur le site

Ces forêts sont localisées principalement à Ore, au dessus du village, avec quelques îlots de chênes verts à Galié, Saint Pé d'Ardet et à Génos.

Dynamique

Sauf changement édaphique ou modification de la structure, c'est une formation stable dans sa phase de maturité, qui peut coloniser les pelouses et landes xérophiles.

Gestion actuelle

Statut foncier : Domanial essentiellement.

Cadre de gestion : ONF dans le cadre de l'aménagement de la Forêt Domaniale des Frontignes.



Les parcelles concernées sont les parcelles qui sont classées en série d'intérêt écologique général et actuellement en repos dans l'aménagement en vigueur. La zone de Ore a fait l'objet d'aménagements de protection contre les éboulements par le service RTM (Restauration des Terrains de Montagne).



Intérêt patrimonial

Ce type de formation se trouve sur le site en position marginale et originale par rapport à son aire de répartition méditerranéenne.

Abrite des espèces végétales intéressantes et une mosaïque de milieux propices à certaines espèces animales rares dans la région.

Etat de conservation

Bon.

Menace actives ou potentielles

C'est un habitat plutôt stable qui pourrait pâtir d'éventuels travaux (ouvertures de carrière par exemple). Actuellement, il semble qu'il n'y ait pas d'intervention prévue. La menace principale reste les incendies sur ces zones très sèches qui ont tendance à s'embroussailler du fait de la déprise pastorale.

Objectifs de conservation

Maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable :

- pas de diminution de la surface occupée par l'habitat
- préserver les espèces constitutives de l'habitat
- s'assurer que la structure et les fonctions spécifiques de l'habitat vont persister à long terme.

Recommandations

- Déconseiller la transformations des peuplements.
- Eviter les coupes sur de grandes surfaces et laisser le couvert végétal, ou ne pratiquer que des prélèvements ponctuels sans ouverture importante du couvert.
- En cas d'exploitation, le traitement en taillis ou taillis sous futaie est recommandé. Actuellement la zone est classée hors sylviculture.
- Améliorer les connaissances sur la capacité à rejeter des taillis de chêne vert vieillis et sur la régénération par voie germinative.

Forêts alluviales de Frênes et d'Aulnes
Surface : environ 1,8 ha

Corine Biotope : 44.31
Code EUR 15 : 91 E0

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Il s'agit des boisements naturels stables des berges des cours d'eau, caractérisés par la présence de l'aulne et du frêne qui se développent le long de la zone inondable des berges. Sur le site, on ne rencontre pas de véritables forêts « galeries », eu égard à la nature du réseau hydrique (petits cours d'eau), mais la plupart des berges à frênes et aulnes des zones agricoles ont été conservées, ce qui constitue un atout intéressant d'un point de vue floristique et faunistique (écrevisse, chiroptères). Seules les formations constituant réellement un habitat forestier, et non les ripisylves simples, ont été rattachées à cet habitat d'intérêt communautaire.

Principales espèces :

<i>Alnus glutinosa</i>	<i>Fraxinus excelsior</i>
<i>Angelica sylvestris</i>	<i>Alliaria petiolata</i>
<i>Glechoma hederacea</i>	<i>Clematis vitalba</i>
<i>Listera ovata</i>	<i>Primula elatior</i>
<i>Myosotis scorpiodes</i>	<i>Geum urbanum</i>
<i>Athyrium filix femina</i>	<i>Cardamine flexuosa</i>

Localisation de l'habitat sur le site

Les aulnaies du site sont très localisées et souvent présentes sous forme de linéaires étroits en berge des principaux cours d'eau du site, par exemple le long du ruisseau des Sept Molles, à Sauveterre de Comminges.

Dynamique

Ces formations peuvent succéder aux mégaphorbiaies de bords de cours d'eau, une fois installée l'aulnaie est assez stable car adaptée aux stations très humides fréquemment immergées. Par conséquent ce type de formation est dépendante du niveau d'engorgement lié à la nappe, mais souvent contenue par le défrichement. Le frêne domine l'aulne en situation moins humide (haut de berge).



Gestion actuelle

Statut foncier : essentiellement privé, dans les exploitations agricoles.

Cadre de gestion : Pas de gestion particulière au niveau sylvicole, car essentiellement classé hors sylviculture, la gestion des ripisylves est essentiellement liée à la gestion agricole car les cours d'eau constituent souvent des bords de parcelles.



Intérêt patrimonial

Habitat occupant de petites surfaces et de plus en plus réduit. Présence possible d'espèces végétales intéressantes.

Il s'agit d'un habitat qui peut constituer une niche écologique ou un corridor intéressant pour certaines espèces animales.

Etat de conservation

Moyen à bon.

Menace actives ou potentielles

Modifications des berges, drainage des cours d'eau qui pourraient faire baisser le niveau d'engorgement des berges, voire assèchement naturel.

Plantations de peupliers en substitution ou trop près des berges.

Défrichements ou traitements chimiques, pollutions ou dépôts d'ordures sur les berges.

Objectifs de conservation

Maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable :

- pas de diminution de la surface occupée par l'habitat
- préserver les espèces constitutives de l'habitat
- s'assurer que la structure et les fonctions spécifiques de l'habitat vont persister à long terme.

Recommandations

- Déconseiller la transformation des peuplements.
- Eviter les coupes sur de grandes surfaces et laisser le couvert végétal, ou ne pratiquer que des prélèvements ponctuels sans ouverture importante du couvert.
- Favoriser les méthodes de débardage préservant la fragilité des sols.
- Favoriser l'aulne par régénération naturelle.
- Etre attentifs à maintenir l'intégrité du peuplement lors des travaux de nettoyage des berges ou de taille de la ripisylve.

.....➤ fiches action n° 4, 7, 8, 11, 12

Eboulis calcaires (fins ou grossiers)
Surface : environ 2,8 ha

Corine Biotope : 61.34
Code EUR 15 : 8130

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Pentes rocheuses présentant une accumulation de blocs, de tailles variables, fins ou grossiers, ici issus d'une roche mère calcaire, et qui sont colonisées par des espèces adaptées aux sols instables. Les éboulis peuvent se retrouver en accumulation au pied des falaises ou être issus de l'exploitation humaine (carrières). Les formations à gros blocs colonisées par les essences pionnières caractéristiques des forêts de ravins n'ont pas été rattachées à ce code. Sur le site, ces formations abritent des orchidées, mais également des espèces opportunistes comme le *Buddleia* de David, qui peuvent s'avérer extrêmement invasives.

Principales espèces : *Scrophularia canina subsp.hoppii*
Aceras anthropophorum *Cephalantera rubra*
Sedum sediforme *Buddleia davidii*
Erinus alpinus *Umbilicus rupestris*
Sedum telephium

Localisation de l'habitat sur le site

C'est un habitat très localisé sur le site. Deux petites formations existent, en bord de route à Galié et à Luscan. Quelques zones de blocs sont disséminées en forêt.



Dynamique

L'éboulis peut être colonisé par des formations arbustives et se stabiliser pour finalement se boiser. Une nouvelle chute de pierre le ramène à son état initial.

Gestion actuelle

Statut foncier : Domanial, communal ou privée.

Cadre de gestion : Sauf dans le cas des exploitations de carrières, ces formations ne sont pas soumises à une gestion particulière.



Intérêt patrimonial

Habitat abritant des espèces animales et végétales intéressantes (orchidées).

Etat de conservation

Bon.

Menace actives ou potentielles

Dépôts d'ordures ou travaux remettant en cause l'intégrité de l'habitat.
Fermeture du milieu par boisement (qui constitue cependant une évolution naturelle).

Objectifs de conservation

Maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable :

- pas de diminution de la surface occupée par l'habitat
- préserver les espèces constitutives de l'habitat
- s'assurer que la structure et les fonctions spécifiques de l'habitat vont persister à long terme.

Recommandations

- Aucune intervention n'est souhaitable sur cet habitat en raison de son caractère instable et de sa fragilité naturelle.
- Information et sensibilisation sur la fragilité du milieu (plantes pionnières et orchidées) pour éviter les pollutions (détritus).

.....➤ fiches action n° 14, 15, 8

Falaises calcaires des Pyrénées
Centrales
Surface : environ 34,8 ha

Corine Biotope : 62.12
Code EUR 15 : 8210

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Falaises et vives rocheuses calcaires, parois verticales abritant une végétation pionnière adaptée à ces conditions stationnelles particulières (enracinement difficile, absence de substrat, difficultés d'alimentation hydrique), avec de nombreuses plantes en coussinets. Sur le site, les falaises sont très peu végétalisées à l'exception de quelques fissures qui retiennent un peu d'humidité. La roche mère calcaire présente cependant de nombreuses fissures liées au ruissellement ou à l'infiltration des eaux (réseau karstique) qui offrent un refuge à de nombreuses espèces rupicoles et cavernicoles (rapaces de falaises, tels que le Percnoptère d'Egypte et le Faucon pèlerin, oiseaux tels que le Tichodrome échelette, observé en période d'hivernage de basse altitude, et surtout chiroptères).

Principales espèces :

<i>Asplenium trichomanes</i>	
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i>	
<i>Dianthus monspessulanus</i>	
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	<i>Stipa offneri</i>
<i>Sedum album</i>	<i>Sedum dasyphyllum</i>
<i>Sempervivum tectorum</i>	<i>Leuzea conifera</i>
<i>Asperula cynanchica</i>	<i>Teucrium pyrenaicum</i>

Localisation de l'habitat sur le site

Cet habitat est dispersé en plusieurs secteurs du site avec quelques zones spectaculaires à Saint Pée d'Ardet, Malvezie, et dans les Frontignes.



Dynamique

Habitat stable dont l'évolution est bloquée par les contraintes stationnelles (milieux rocheux), sauf en cas de modifications liées à des aménagements des parois rocheuses ou à l'ouverture et l'exploitation de carrières.

Gestion actuelle

Statut foncier : Domanial, communal.
Cadre de gestion : L'habitat en lui-même n'est soumis à aucune gestion particulière mais peut faire l'objet de travaux dans le cadre d'une fréquentation de loisirs (escalade) ou d'une exploitation de la roche calcaire (carrières).



Intérêt patrimonial

Habitat d'espèces d'intérêt communautaire ou protégées au niveau national (faune et flore). Flore originale.

Etat de conservation

Bon.

Menace actives ou potentielles

Surfréquentation, aménagements de voies d'escalade ou de via ferrata.

Destruction pour l'exploitation de la roche.

Pollution des gouffres.

Objectifs de conservation

Maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable :

- pas de diminution de la surface occupée par l'habitat
- préserver les espèces constitutives de l'habitat
- s'assurer que la structure et les fonctions spécifiques de l'habitat vont persister à long terme.

Recommandations

- Aucune intervention directe n'est souhaitable sur cet habitat.
- Information et sensibilisation des usagers sur la fragilité du milieu (plantes pionnières, oiseaux, chiroptères), pour éviter les aménagements pouvant porter atteinte à son intégrité (nettoyage ou équipement de voies d'escalade, pollutions...).

.....➤ fiches action n° 14, 15, 8

Grottes non exploitées par le tourisme

Corine Biotope : 65
Code EUR 15 : 8310

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Tous les gouffres et grottes dans les falaises ou le sol qui constituent un habitat pour des espèces animales d'intérêt communautaire et ne peuvent être déterminés par le biais de communautés végétales.

Ces cavités au sol ou en falaises offrent un habitat potentiel pour de nombreuses espèces de chiroptères en particulier et hébergent parfois en leur entrée des espèces végétales protégées telles que la Scrophulaire des Pyrénées.

Principales espèces : *Scrophularia pyrenaïca*

Localisation de l'habitat sur le site

Cet habitat est dispersé en plusieurs secteurs du site en particulier dans la partie sud, la plus karstique (Izaut de l'Hôtel, Arbon, Malvezie, Genos, Saint Pée d'Ardet...).



Dynamique

Habitat stable sauf modification du substrat (roche).

Gestion actuelle

Statut foncier : Domanial, communal ou privé

Cadre de gestion : L'habitat en lui même n'est soumis à aucune gestion particulière mais peut faire l'objet de travaux dans le cadre d'une fréquentation de loisirs (spéléologie) ou de pollutions (dépôts d'ordures dans les gouffres).



Intérêt patrimonial

Habitat d'espèces d'intérêt communautaire ou protégées au niveau national (chiroptères en particulier, Scrophulaire des Pyrénées).

Etat de conservation

Bon.

Menace actives ou potentielles

Surfréquentation, aménagement pour la spéléologie ou l'escalade.
Destruction pour l'exploitation de la roche.
Pollution des gouffres.

Objectifs de conservation

Maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable :

- pas de diminution de la surface occupée par l'habitat
- préserver les espèces constitutives de l'habitat
- s'assurer que la structure et les fonctions spécifiques de l'habitat vont persister à long terme.

Recommandations

- Aucune intervention directe n'est souhaitable sur cet habitat.
- Information et sensibilisation des usagers sur la fragilité du milieu (plantes pionnières, oiseaux, chiroptères)
- Eviter les aménagements pouvant porter atteinte à son intégrité (nettoyage ou équipement de voies de spéléologie, pollutions...).
- Assurer la tranquillité des grottes utilisées comme gîtes par les chauves souris en période d'hivernage ou de reproduction.
- Surveiller les projets de fermetures des grottes pour la sécurité et mettre en place des dispositifs adaptés pour maintenir les accès pour les chiroptères.
- Intégrer la gestion de ces grottes dans la gestion globale des zones (réseau hydrique souterrain, territoire des chauves souris, gestion forestière et agricole).

Liste des fiches des Espèces d'Intérêt Communautaire :

N° FICHE	CODE ESPECE	Nom scientifique	Nom commun
1	1807*	<i>Rosalia alpina</i> L.1758	Rosalie des Alpes
2	1083	<i>Lucanus cervus</i> L.1758	Lucane cerf-volant
3	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i> Lereboullet 1858	Ecrevisse à pattes blanches
4	1303 1304	<i>Rhinolophus hipposideros</i> Bechstein 1800 <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Schreber 1774	Petit Rhinolophe Grand rhinolophe
5	1305	<i>Rhinolophus euryales</i> (Blasius, 1853)	Rhinolophe euryale
6	1308	<i>Barbastella barbastellus</i> Schreber 1774	Barbastelle
7	1310	<i>Miniopterus schreibersi</i> Kuhl 1818	Minioptère de Schreibers
8	1321	<i>Myotis emarginatus</i> Geoffroy 1806	Murin à oreilles échanquées
9	1078	<i>Callimorpha quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	Ecaille chinée
10	1074	<i>Eriogaster catax</i> (L., 1758)	Laineuse du prunellier
11	1060	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1803)	Cuivré des marais
12	1065	<i>Euphydryas aurinia aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise

Rosalie des Alpes
Rosalia alpina (L. 1758)

Code Natura 2000 : 1087

Description

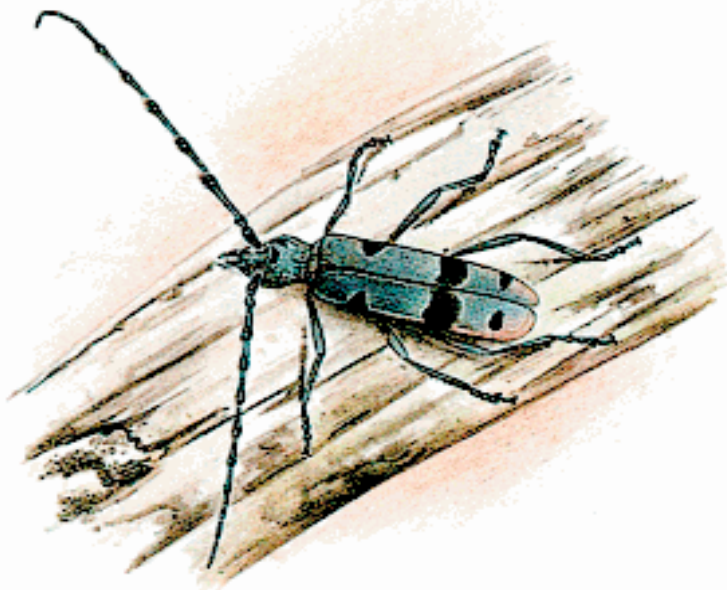
Les larves sont blanches avec le thorax très large par rapport à l'abdomen. Les adultes mesurent 15 à 38 mm. Le corps est couvert d'un duvet bleu cendré avec trois tâches noires veloutées sur les élytres. Les antennes dépassent de trois ou quatre articles l'extrémité de l'abdomen chez le mâle, deux ou trois chez la femelle. Les deux premiers articles des antennes sont noirs, les articles suivant bleus cendrés avec l'apex noir.

Habitat d'espèce et Ecologie :

Espèce diurne à l'état adulte, on l'observe le plus fréquemment sur le bois mort ou fraîchement abattu. En montagne, fréquente les vieilles hêtraies et hêtraies sapinières, en particulier dans les boisements âgés. Les larves se nourrissent de bois mort (xylophages).

Localisation sur le site :

Inféodée aux vieux bois de hêtres et de sapins, l'espèce est présente sur les zones supérieures du site, qui abrite les dernières forêts de montagne du piémont pyrénéen.



Intérêt Patrimonial :

Annexe 2 et 4 de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (espèce prioritaire).

Cette espèce est un bon indicateur de la qualité des forêts : présence de bois mort pouvant constituer un biotope intéressant pour de nombreuses autres espèces patrimoniales (autres insectes saproxyliques, chauves-souris, oiseaux...).



Etat de conservation

L'espèce est en régression en Europe dans la partie nord de son aire de répartition. Les populations pyrénéennes semblent plus abondantes, mais l'espèce est inégalement répartie selon les massifs.

Sur le site, l'espèce est peu présente, comparativement à des massifs de plus haute altitude, et atteint sur le site sa limite nord de répartition, liée à la persistance de gros bois mort de hêtre et de sa fréquence dans la région (de la Barousse à Biros). Elle n'a pas été observée lors des prospections 2005, mais est signalée dans la bibliographie récente (2000) à Sauveterre de Comminges.

Menace actives ou potentielles

L'espèce pâtit de la diminution des surfaces de vieilles forêts et des prélèvements par les collectionneurs.

L'écologie particulière de cette espèce la rend sensible aux modes de gestion forestière.

Sur le site, l'espèce peut être directement menacée du fait de la diminution des surfaces de hêtraie et de l'exploitation des forêts âgées qui tendent à faire régresser son habitat.

Objectifs Natura 2000

Maintenir les populations dans un état de conservation favorable :

- éviter la détérioration des habitats d'espèces
- éviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative les espèces

Recommandations

- L'enlèvement du bois mort doit être évité : conservation de vieilles souches, chablis et arbres sénescents pour la régénération du bois mort et éventuellement mise en place de grains de vieillissement dans les peuplements.

Les arbres maintenus (1 à 5 par ha) sont des individus sans intérêt commercial ou des arbres monumentaux. Ils seront choisis éloignés au maximum des éventuels chemins, pistes et sentiers pour minimiser les risques vis-à-vis des promeneurs ou de personnels techniques.

- Eviter les coupes à blanc systématiques dans le hêtre et/ou le remplacement par les résineux.

Une telle action compromettrait le maintien local de la population.

- Mettre en place un protocole d'inventaire et de suivi des populations de d'insectes saproxyliques sur le site.

Cette action menée en parallèle avec une évaluation de la quantité de bois mort présente sur le site pourrait permettre d'améliorer la connaissance des impacts de la gestion mise en place et de l'état des populations d'insectes sur le site. Il est cependant difficile de mettre en oeuvre un suivi quantitatif des insectes du fait du caractère très aléatoire des observations.

- Sensibiliser les promeneurs et les forestiers à la préservation des insectes et à la conservation des arbres et du bois mort en forêt.

Lucane Cerf-volant
Lucanus cervus (L. 1758)

Code Natura 2000 : 1083

Description

C'est le plus grand coléoptère d'Europe. Les larves présentent trois stades et peuvent atteindre une taille de 100 mm pour 20-30 g au maximum de leur croissance. Les adultes mesurent 20 à 50 mm pour les femelles et 35 à 85 mm pour les mâles. Le corps est de couleur brun noir. Les mâles présentent des mandibules bruns rougeâtres caractéristiques pouvant atteindre le tiers de la longueur du corps et rappelant des bois de cerf.

Habitat d'espèce et Ecologie

Espèce crépusculaire ou nocturne à l'état adulte, on l'observe à proximité des boisements âgés, essentiellement de chêne, mais également d'autres feuillus de basse altitude, où l'on peut entendre son vol lourd et bruyant. Les larves se nourrissent de bois mort (xylophages) en particulier au niveau du système racinaire. Elle participe à la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus.

Localisation sur le site

Inféodée aux vieux bois de feuillus (souches en particulier), l'espèce est potentiellement présente partout sur le site, en particulier dans les zones les moins exploitées. Elle a été observée à plusieurs reprises à Sauveterre de Comminges.

Intérêt Patrimonial

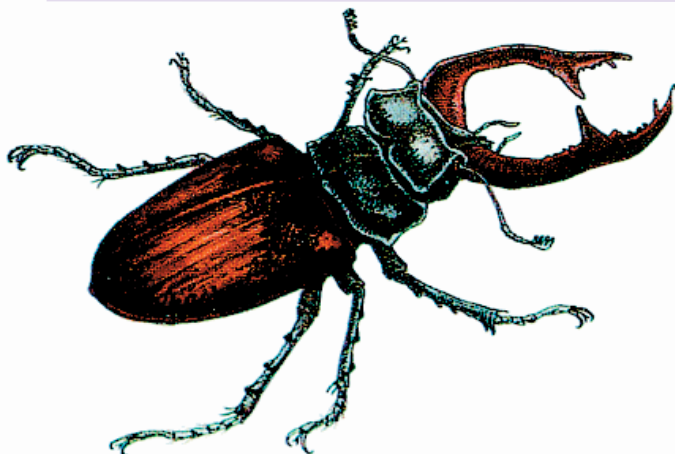
Annexe 2 de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Cette espèce est un bon indicateur de la qualité des forêts : présence de bois mort pouvant constituer un biotope intéressant pour de nombreuses autres espèces patrimoniales (autres insectes saproxyliques, chauves-souris, oiseaux...).

Etat de conservation

L'espèce ne semble pas menacée en France actuellement, cependant elle est en déclin dans le Nord de l'Europe.

Sur le site, l'espèce est présente, du fait de la persistance de bois mort par endroits, des linaires de haies à vieux arbres dans le système agricole et de sa fréquence dans la région.



Menace actives ou potentielles

L'espèce pâtit de la diminution des surfaces de vieilles forêts et de l'arrachage des haies arborées présentant des arbres sénescents. L'écologie particulière de cette espèce la rend sensible aux modes de gestion forestière.

Sur le site, l'espèce peut être directement menacée du fait de l'exploitation des forêts âgées qui tendent à faire rajeunir et régresser son habitat.



Objectifs Natura 2000

Maintenir les populations dans un état de conservation favorable :

- éviter la détérioration des habitats d'espèces
- éviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative les espèces

Recommandations

- L'enlèvement du bois mort doit être évité : conservation de vieilles souches, chablis et arbres sénescents pour la régénération du bois mort et éventuellement mise en place de grains de vieillissement dans les peuplements.

Les arbres maintenus (1 à 5 par ha) sont des individus sans intérêt commercial ou des arbres monumentaux. Ils seront choisis éloignés au maximum des éventuels chemins, pistes et sentiers pour minimiser les risques vis-à-vis des promeneurs ou de personnels techniques.

- Eviter les l'élimination des haies arborées présentant des arbres sénescents dans les systèmes agricoles.

Une telle action compromettrait le maintien local de la population.

- Mettre en place un protocole d'inventaire et de suivi des populations de d'insectes saproxyliques sur le site.

Cette action menée en parallèle avec une évaluation de la quantité de bois mort présente sur le site pourrait permettre d'améliorer la connaissance des impacts de la gestion mise en place et de l'état des populations d'insectes sur le site. Il est cependant difficile de mettre en oeuvre un suivi quantitatif des insectes du fait du caractère très aléatoire des observations.

- Sensibiliser les promeneurs et les forestiers à la préservation des insectes et à la conservation des arbres et du bois mort en forêt.

Autres coléoptères saproxyliques : Grand capricorne, Osmoderme ou Pique prune

Grand capricorne : Code : 1088 - Nom scientifique : *Cerambyx cerdo* (L., 1758) ;

Osmoderme : Code : 1084* - Nom scientifique : *Osmoderma eremita* (Scopoli, 1763)

Comme le Lucane Cerf-volant, ces espèces sont inféodées aux boisements dont leurs larves se nourrissent. Elles privilégient plutôt les chênaies et se rencontrent donc à basse altitude.

L'osmoderme est plus particulièrement inféodé aux cavités des vieux arbres taillés en têtard qui bordent les parcelles agricoles.

Les deux espèces sont potentiellement présentes dans les boisements feuillus de basse altitude. Sur le site, aucune de ces deux espèces n'a été observée lors des prospections (ESAP-ONF, 2005). Si le Grand Capricorne, plus commun, est très certainement présent, nous sommes plus réservés sur la présence de l'Osmoderme.

Les deux espèces peuvent bénéficier des recommandations émises pour le Lucane Cerf-volant.

L'Ecrevisse à pattes blanches
Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)

Code Natura 2000 : 1092

Description

Aspect général rappelant celui d'un petit homard, la taille des adultes est généralement de 80-90 mm de longueur, pouvant atteindre 120 mm pour un poids de 90 g.

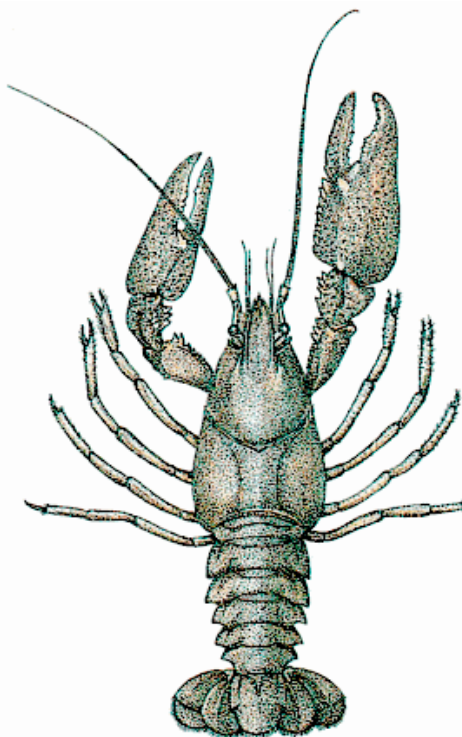
La coloration n'est pas un critère stable de détermination. Généralement vert bronze à brun sombre, elle peut être dans certains rares cas bleutée ou de teinte orangée ; la face ventrale est pâle, notamment au niveau des pinces (d'où son nom d'écrevisse « à pattes blanches »).

Habitat d'espèce et Ecologie

L'Ecrevisse à pattes blanches est une espèce aquatique des eaux douces généralement pérennes. Elle affectionne les eaux fraîches bien renouvelées et plutôt alcalines, mais peut se rencontrer dans des contextes variés (forestiers, prairial, types de cours d'eau). Elle apprécie les milieux riches en abris variés (lit des cours d'eau avec blocs et graviers, berges végétalisées, avec systèmes racinaires, cavités, herbiers, souches). Elle est très sensible à la qualité physico-chimique des eaux (turbidité, oxygène, pH, température...). Elle est plutôt nocturne et présente un comportement grégaire, et un régime alimentaire omnivore opportuniste. Elle est inactive en hiver ou en période froide.

Localisation sur le site

L'espèce est localisée à certains petits cours d'eau mais sa présence ancienne est attestée sur l'ensemble du site. Les effectifs sont fluctuants, l'espèce pouvant disparaître puis réapparaître dans certains secteurs.



Intérêt Patrimonial

Annexe 2 et 4 de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

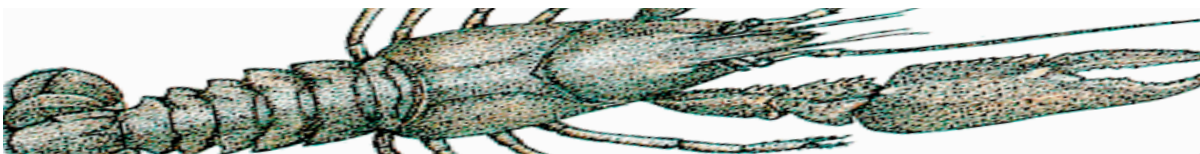
Espèce protégée au niveau national et inscrite à l'annexe III de la convention de Berne.

Cette espèce, de par son caractère particulièrement « polluo-sensible » et ses exigences écologiques, est un bon indicateur de la qualité biotique et abiotique des cours d'eau.

Etat de conservation

L'espèce est en régression sur l'ensemble du territoire et manifestement également sur le département et le site.

La faible densité de l'espèce et son déclin rapide en font une espèce très sensible. Sa pêche n'est plus autorisée sur le département depuis 2001.



Menace actives ou potentielles

Les menaces sont principalement une atteinte à son habitats et à ses proies, et peuvent donc provenir de :

- gestion piscicole
- gestion forestière
- gestion agricole

Altération du biotope : matières en suspension dans l'eau, envasement, destruction des berges, perturbation du régime hydrique et thermique.

Menace éco-toxicologiques : pollution chimiques ou biologiques, ponctuelle ou chronique par eaux de ruissellement, épandages agricoles, traitements forestiers, activité industrielle ou urbaine.

Menace biologique : introduction d'espèces exogènes, repeuplements piscicoles, augmentant les risques de pathologie, prédation ou compétition.

Réchauffement climatique entraînant un assèchement estival des cours d'eau de plus en plus fréquent.

Les principales causes de régression son liées à la dégradation de la qualité des eaux et de son milieu naturel. Les divers facteurs de perturbation physiques, biologiques et éco-toxicologiques rendent les noyaux de population très vulnérables : les travaux non encadrés dans les petits cours d'eau, les traitements mécaniques des berges, les traversées intempestives de ruisseaux lors des exploitations forestières, les pollutions organiques des rejets d'eaux usées, les pollutions chimiques par une agriculture non raisonnée et ponctuellement une ancienne pression de pêche mal adaptée ou même de braconnage ont considérablement réduit les stocks de population.

Objectifs Natura 2000

Maintenir les populations dans un état de conservation favorable :

- éviter la détérioration des habitats d'espèces
- éviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative les espèces

Préconisation et mesures conservatoires

- Protection des biotopes : maintenir les berges naturelles, assurer la contrôle des travaux d'équipement (goudronnage ou recalibrage en zone sensible), prendre des précautions lors des exploitations forestières, assurer l'identification et le contrôle des activités polluantes.

- Respect de législation sur le commerce et le transport des écrevisses.

- Contrôle et information des réseaux aquariologiques en particulier vis à vis des espèces exotiques.

- Contrôle des écrevisses exotiques et suivi des peuplements par enquête et sondage régulier.

- Information et sensibilisation du public et sociétés de pêche.

- Amélioration des connaissances voire réintroductions expérimentales ou transplantations de populations.

- Les actions doivent être envisagées en raisonnant à l'échelle des bassins versants.

Petit Rhinolophe et Grand rhinolophe
Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)
Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)

Code Natura 2000 :
1303 et 1304

Description

Les rhinolophes ont des oreilles larges, se terminant en pointe. L'appendice nasal en forme de fer à cheval est caractéristique. Le pelage est souple et lâche, gris-brun teinté ou non de roux sur le dos et gris-blanc sur le ventre avec le patagium et les oreilles gris brun clair.

Petit rhinolophe :

C'est le plus petit des rhinolophes européens. La longueur tête + corps varie entre 3,7 et 4,5 cm.

Grand rhinolophe :

C'est le plus grand des rhinolophes européens. La longueur tête + corps varie entre 5,7 et 7,1 cm.

Habitat d'espèce et Ecologie

La reproduction a lieu dans les bâtiments abandonnés ou non : greniers, toits des églises, combles, galeries, caves chaudes et plus ou moins claires. L'hivernage a lieu dans les cavités souterraines à température douce de mi-septembre à avril. Les rhinolophes chassent les insectes (papillons de nuit et coléoptères) en milieux semi-ouverts : lisières, haies, pâtures ou fauches présentant un linéaire arboré, friches... Ils fréquentent les zones montagneuses jusqu'à environ 1500 mètres d'altitude.

Localisation sur le site

Les deux espèces de rhinolophe ont été observées lors des prospections GCMP 2005 sur le site. Les deux espèces hibernent, chassent et probablement se reproduisent sur le site. Des colonies estivales remarquables de Petits rhinolophes ont même été trouvées.

Intérêt Patrimonial

Annexes 2 et 4 de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Etat de conservation

Les deux espèces sont en déclin en Europe et en France.

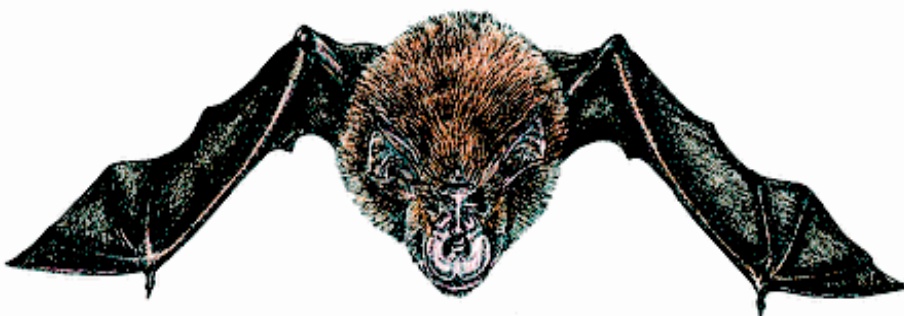
Le Petit rhinolophe est assez emblématique du piémont pyrénéen car sa fréquence y est caractéristique. Les effectifs ont certainement été sous estimés lors de l'étude. Mais l'espèce est beaucoup plus rare en dehors de ce périmètre et même en forte régression voire disparition dans le Nord de la France. Il est donc une grande responsabilité de conservation de cette espèce dans notre région où elle est encore bien représentée.

Le grand Rhinolophe est bien moins présent sur le site et son statut reste à préciser. Cependant l'intérêt du site pour cette espèce, tant au niveau de la reproduction que de l'hivernation est avéré.

Menace actives ou potentielles

Difficiles à évaluer sur le site car diverses, les menaces pour les populations peuvent provenir de :

- Modification des paysages et utilisation de pesticides qui affectent territoires de chasse et proies. Destruction des lisières boisées, arrachage des haies et des ripisylves (corridors et mosaïques de paysages agricoles).





- Les produits de traitement des charpentes et la modernisation des bâtiments, la pose de grillage anti-pigeons, ainsi que le développement des éclairages publics porte atteinte aux individus en période de reproduction.
- Rénovation ou effondrement de vieilles granges, rénovations hermétiques des églises qui compromettent la disponibilité des gîtes estivaux.
- La mise en sécurité des grottes ou leur obstruction par comblement ou effondrement diminuent les gîtes d'hivernage disponibles et peuvent être responsables de la disparition de colonies.
- Le dérangement en période d'hibernation par fréquentation des cavités ou en période de reproduction.

Objectifs Natura 2000

Maintenir les populations dans un état de conservation favorable :

- éviter la détérioration des habitats d'espèces
- éviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative les espèces.

Objectifs de conservation et actions

- Pour les cavités :

Sensibilisation des usagers (spéléologues, etc...) et éviter les feux et les visites pour assurer la tranquillité des cavités, surtout en hiver.

En cas de fermeture d'une cavité laisser une ouverture suffisante pour le passage des chauves souris.

- Bâtiments :

Conserver les bâtiments agraires pouvant abriter des colonies ou en abritant.

Eviter de rénover les toitures pendant les périodes sensibles (en particulier de mai à octobre).

Ne pas traiter les charpentes au Toxaphène ou au Lindane, mais plutôt avec des produits à base de Perméthrine ou Borfluoride-chromate, à utiliser au moins 4 semaines avant l'arrivée des chiroptères en reproduction.

Eviter la fermeture des combles et le développement trop important des éclairages publics, ou en cas de nécessité, aménager des ouvertures qui permettent de maintenir des accès pour les chauves souris.

- Gestion sylvicole :

Les parcelles de régénération doivent conserver des bosquets qui constituent des zones relais entre deux zones de transit pour la chasse et les arbres morts au sol permettent la présence de proies (coléoptères).

Conserver les clairières intra-forestières, les linéaires et les carrefours, zones de milieux ouverts présentant des points de repère.

Favoriser les boisements de feuillus et limiter les résineux (diversification des essences forestières et traitement en taillis sous futaie irrégulière).

- Agriculture :

Maintien d'une structure paysagère variée et de milieux ouverts avec haies (2,5 mètres de haut) et arbres isolés.

Favoriser les pâtures et prairies de fauche à proximité des colonies.

Limitation de l'usage des pesticides et les traitements du bétail et éviter de traiter les animaux à l'imervectine, remplacée par un mélange à base de moxidectine, fendazole ou oxibendazole, en mélangeant animaux traités et non traités pour maintenir l'entomofaune coprophage.

- D'une façon générale : mener des actions de sensibilisation sur la rénovation des bâtiments, la fragilité au dérangement des colonies d'hibernation et de reproduction, et les mœurs des chauves souris.

.....> fiches action n°10, 1, 2, 3, 4, 9, 11, 12

Rhinolophe euryale
Rhinolophus euryale (Blasius, 1853)

Code Natura 2000 : 1305

Description

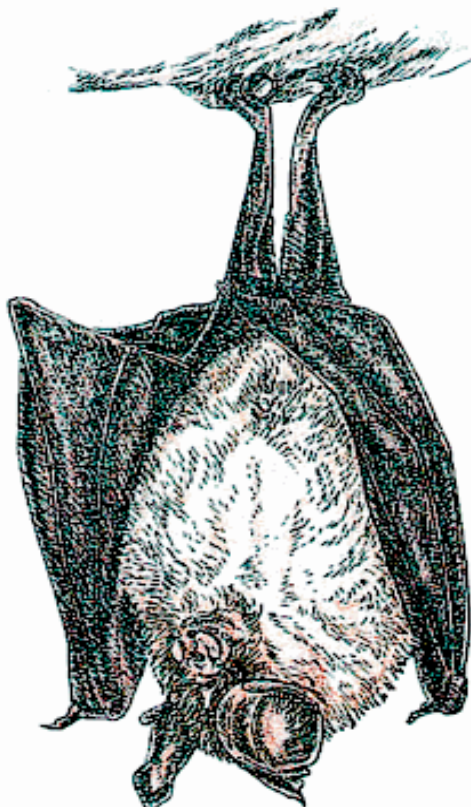
Les rhinolophes ont des oreilles larges, se terminant en pointe. L'appendice nasal en forme de fer à cheval est caractéristique. Le pelage de la face dorsale est gris brun nuancé de roussâtre ou lilas, la face ventrale gris blanc à blanc crème ; les poils sont souvent foncés entre les yeux. Au repos et en hibernation, le Rhinolophe euryale ne s'enveloppe pas complètement dans ses ailes.

C'est une chauve souris de taille moyenne. La longueur tête + corps varie entre 4,3 et 5,8 cm.

Habitat d'espèce et Ecologie :

C'est une espèce cavernicole en toutes saisons et pendant la phase de reproduction, l'espèce est très sociable, formant de grandes colonies. Elles occupent parfois les combles et greniers en été. Le Rhinolophe euryale chasse les insectes (papillons de nuit et coléoptères) en volant à faible hauteur.

C'est une espèce mal connue, mais qui affectionne particulièrement les paysages karstiques riches en grottes et proches de l'eau, jusqu'à 1000 m d'altitude. Elle hiberne dans de profondes cavités naturelles, à température et hygrométrie constante.



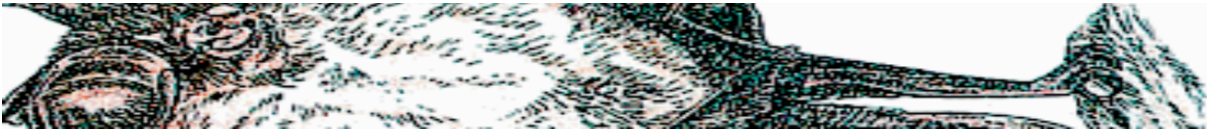
Localisation sur le site :

C'est l'espèce phare du site avec la présence d'une colonie de reproduction exceptionnelle de plusieurs centaines d'individus. L'espèce chasse et se reproduit sur le site.

Intérêt Patrimonial :

Annexes 2 et 4 de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

La colonie localisée sur le site présente une importance nationale pour l'espèce et est donc un des enjeux majeurs du site.



Etat de conservation

L'espèce est en diminution importante dans son aire de répartition française (sud de la France), où l'on observe des colonies de plus en plus petits effectifs. Les individus ont tendance à être isolés et éparpillés. Sur le site, la population est donc exceptionnellement importante, et sa découverte est récente (GCMP, 2005).

Menace actives ou potentielles

Difficiles à évaluer sur le site car diverses, les menaces pour les populations peuvent provenir de :

- Modification des paysages et utilisation de pesticides qui affectent territoires de chasse et proies. Les rhinolophes euryales semblent plus sensibles aux pesticides (DDT en particulier) que les autres rhinolophes.
- Destruction des lisières boisées, arrachage des haies et des ripisylves (corridors et mosaïques de paysages agricoles).
- La mise en sécurité des cavités et grottes ou leur obstruction par comblement ou effondrement diminuent les gîtes d'hivernage disponibles et peuvent être responsables de la disparition de colonies, ou modification des conditions hygrométriques et climatiques des cavités par ouverture de nouveaux accès..
- Le dérangement dans les cavités en période d'hivernation et de reproduction par fréquentation des cavités (tourisme, spéléologie) semble être l'une des menaces les plus importantes pour cette espèce qui nécessite une tranquillité absolue.

Objectifs Natura 2000

Maintenir les populations dans un état de conservation favorable :

- éviter la détérioration des habitats d'espèces
- éviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative les espèces.

Recommandations

Assurer une pérennité et une tranquillité absolue des gîtes cavernicoles connus pour cette espèce.

En cas de fermeture d'une cavité laisser une ouverture suffisante pour le passage des chauves souris.

- Agriculture :

Maintien d'une structure paysagère variée et de milieux ouverts avec haies (2,5 mètres de haut) et arbres isolés.

Favoriser les pâtures et prairies de fauche à proximité des colonies.

Limitation de l'usage des pesticides et les traitements du bétail et éviter de traiter les animaux à l'imervectine, remplacée par un mélange à base de moxidectine, fendazole ou oxibendazole pour maintenir l'entomofaune coprophage.

Limiter l'utilisation des insecticides (DDT en particulier).

- D'une façon générale : mener des actions de sensibilisation sur la fragilité au dérangement des colonies d'hivernation et de reproduction, et les mœurs des chauves souris.

- Améliorer les connaissances sur la biologie, l'écologie et le statut de cette espèce sur le site.

Barbastelle

Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)

Code Natura 2000 : 1308

Description

C'est une chauve souris au pelage sombre, voire noirâtre avec des reflets dorés ou argentés sur le dos, de taille moyenne. La longueur tête + corps varie de 4,5 à 6 cm. La face noirâtre est caractéristique, avec un museau court et des oreilles très larges, dont les bords internes se rejoignent sur le front. La bouche est étroite et la mâchoire faible. Elle est capable d'évoluer en milieu encombré de végétation.

Habitat d'espèce et Ecologie

C'est une espèce essentiellement sylvicole. La reproduction a lieu en général dans les bâtiments agricoles (linteaux en bois des portes de granges par exemple), les maisons (volets), les cavités dans les troncs ou les fissures de l'écorce des vieux arbres. L'hivernage solitaire a lieu dans les cavités souterraines naturelles ou artificielles souvent peu protégées (tunnels, arbres creux, fissures de roches, linteaux de portes, mines, caves...).

Ils chassent les microlépidoptères inféodés à certains boisements, à l'intérieur des massifs forestiers ou en lisière, en général à proximité des étangs... Ils fréquentent les zones montagneuses jusqu'à environ 2000 mètres d'altitude.

L'espèce a été localisée sur le site lors des prospections GCMP 2005.

Localisation sur le site

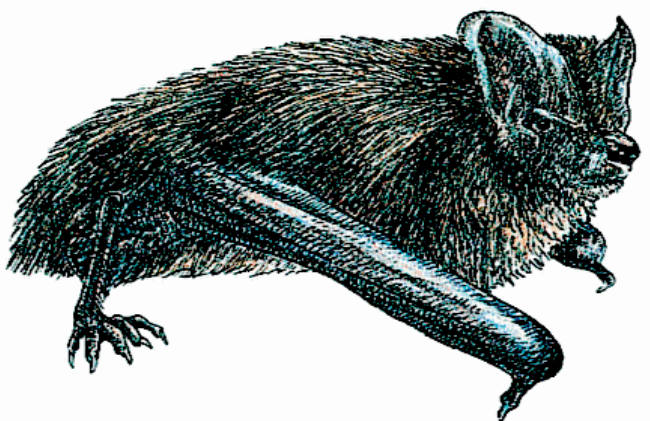
Les vieux peuplements, riches en arbres à cavités et en bois mort sont a priori très favorables à cette espèce. Toutes les zones et en particulier les vieilles châtaigneraies localisées sur le site peuvent potentiellement l'accueillir.

Intérêt Patrimonial

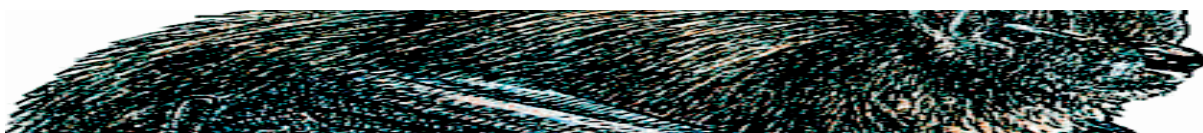
Annexes 2 et 4 de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Etat de conservation

Les populations de Barbastelle subissent un déclin généralisé en Europe depuis la moitié du XXème siècle. En France, elle est dispersée sur l'ensemble du territoire, en général avec des effectifs réduits. Les effectifs des populations par site sont en général très faibles.



Sur le site aucun gîte de mise bas ou de léthargie hivernale n'est connu, mais l'espèce a été contactée plusieurs fois.



Menace actives ou potentielles

- Modification des paysages et utilisation de pesticides ou traitements phytosanitaires qui affectent territoires de chasse et proies. Destruction des lisières boisées, arrachage des haies et des ripisylves (corridors et mosaïques de paysages agricoles).
- Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones en monocultures.
- Rajeunissement des peuplements forestiers et diminution du nombre de gros bois à cavités.
- La mise en sécurité des cavités ou leur obstruction par comblement ou effondrement diminuent les gîtes d'hivernage disponibles.
- Le dérangement dans les cavités en période d'hivernation et de reproduction par fréquentation des cavités (tourisme, spéléologie)
- Développement des éclairages publics qui perturbent le cycle de reproduction des proies.

Objectifs Natura 2000

Maintenir les populations dans un état de conservation favorable :

- éviter la détérioration des habitats d'espèces
- éviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative les espèces

Recommandations

- Pour les cavités :

Assurer une pérennité et une tranquillité des gîtes cavernicoles.

En cas de fermeture d'une cavité laisser une ouverture suffisante pour le passage des chauves souris.

- Gestion sylvicole :

Les parcelles de régénération doivent conserver des bosquets qui constituent des zones relais entre deux zones de transit pour la chasse.

Conserver les clairières intra-forestières, les linéaires arborés et les carrefours, zones de milieux ouverts présentant des points de repère.

Favoriser les boisements de feuillus et limiter les résineux (diversification des essences forestières et traitement en taillis sous futaie irrégulière) et créer des plans de gestion forestière à l'échelle locale en favorisant la futaie irrégulière ou le taillis sous futaie d'essences autochtones en peuplements mixtes, avec le maintien d'une végétation buissonnante au sol.

Favoriser les arbres à cavités et le maintien du bois mort en forêt.

- Agriculture :

Maintien d'une structure paysagère variée et de milieux ouverts avec haies (2,5 mètres de haut) et arbres isolés.

Limiter l'utilisation des insecticides des traitements chimiques à forte rémanence.

Limiter l'emploi des éclairages publics dans les zones rurales.

- D'une façon générale : mener des actions de sensibilisation sur la fragilité au dérangement des colonies d'hivernation et de reproduction, et les mœurs des chauves souris et les précautions pour la rénovation de vieux bâtiments (granges...).

Minioptère de Schreibers
Miniopterus schreibersi (Kuhl, 1817)

Code Natura 2000 : 1310

Description

Chiroptère de taille moyenne au front bombé caractéristique. La longueur tête + corps varie entre 5 et 6,2 cm. Les oreilles sont courtes et triangulaires, très écartées. Le pelage est long sur le dos, dense et court sur la tête, gris brun à gris cendré sur le dos, plus clair sur le ventre, avec un museau court et clair.

Habitat d'espèce et Ecologie

Le Minioptère de Schreibers est strictement cavernicole et très sociable. Il préfère les cavités chaudes et humides. Il chasse en vol agile les insectes (lépidoptères et araignées en majorité) en milieux semi-ouverts : lisières, haies, routes bordées d'arbres, pâtures ou fauche présentant un linéaire arboré, friches... Ils fréquentent les zones montagneuses jusqu'à environ 1600 mètres d'altitude.

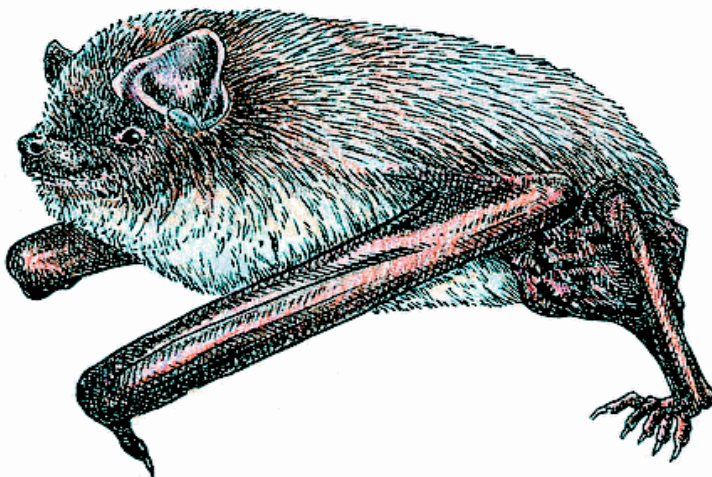
Localisation sur le site

Espèce localisée à la moitié sud de la France, le Minioptère de Schreibers est présent sur le site, certainement du fait de la présence des cavités naturelles, mais les gîtes occupés restent à trouver. L'espèce a été contactée à plusieurs reprises lors des prospections GCMP 2005.

Intérêt Patrimonial

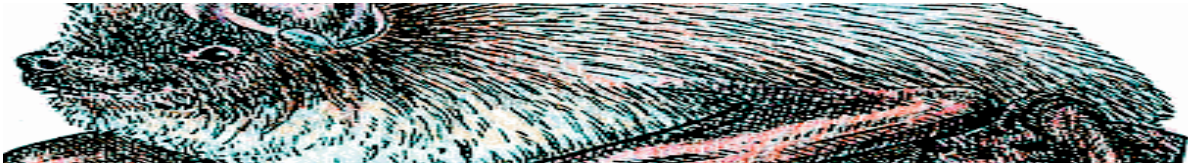
Annexes 2 et 4 de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Son statut sur le site reste à définir, mais c'est une espèce prioritaire du plan de restauration des chiroptères.



Etat de conservation

L'espèce est étroitement dépendante du nombre de refuges disponibles, en particulier en période hivernale. Par conséquent, elle est considérée comme sensible.



Menace actives ou potentielles

- Aménagements touristiques des cavités.
- Fréquentation importante de certains sites souterrains (spéléologie).
- Fermeture pour mise en sécurité des sites souterrains.
- Conversion des peuplements forestiers en plantations de résineux et destructions des linéaires arborés bordant les routes et chemins.
- Traitements phytosanitaires atteignant les microlépidoptères.
- Circulation routière intense et développement des éclairages nocturnes perturbant les populations de lépidoptères nocturnes.

Objectifs Natura 2000

- Maintenir les populations dans un état de conservation favorable :
- éviter la détérioration des habitats d'espèces
 - éviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative les espèces

Recommandations

- Pour les cavités :
Sensibilisation et éviter les feux et les visites par une protection physique (enclos grille) pour assurer la tranquillité des cavités, surtout en hiver
En cas de fermeture d'une cavité laisser une ouverture adaptée pour le passage des chauves souris, adaptée en particulier à cette espèce et réaliser des études au cas par cas.
- Gestion sylvicole :
Conserver les clairières intra-forestières, les linéaires et les carrefours, zones de milieux ouverts présentant des points de repère.
- Agriculture :
Maintien d'une structure paysagère variée et de milieux ouverts avec haies (2,5 mètres de haut) et arbres isolés.
Limitation de l'usage des pesticides, traitements chimiques agricoles non sélectifs à forte rémanence et les traitements du bétail et éviter de traiter les animaux à l'imervectine, remplacée par un mélange à base de moxidectine, fendazole ou oxibendazole.
- D'une façon générale : mener des actions de sensibilisation sur la fragilité au dérangement des colonies d'hibernation et de reproduction, et les mœurs des chauves souris.

.....➤ fiches action n° 1, 2, 3, 4, 9, 10, 11, 12, 15

Vespertilion à oreilles échancrées
Myotis emarginatus (Geoffroy, 1806)

Code Natura 2000 : 1321

Description

Chiroptère de taille moyenne, la longueur tête + corps varie entre 4,1 et 5,3 cm. Les oreilles de 1,4 à 1,7 cm possèdent une échancrure aux 2/3 du bord externe du pavillon. Le pelage est épais et laineux, teinté de roux sur le dos, gris blanc à blanc jaunâtre sur le ventre, la nuance peu marquée entre les faces dorsales et ventrales étant caractéristique.

Habitat d'espèce et Ecologie

La reproduction a lieu dans les bâtiments abandonnés ou non : greniers, toits des églises, combles, galeries, caves chaudes et plus ou moins claires, l'espèce étant peu lucifuge. L'hivernage a lieu dans les cavités souterraines naturelles ou artificielles très humides à température douce.

Il chasse les insectes (diptères et araignées en majorité) au dessus des rivières, à proximité des zones humides, des bocages, à l'intérieur des massifs forestiers ou en lisière... Ils fréquentent les zones montagneuses jusqu'à environ 1300 mètres d'altitude.

Localisation sur le site

Le Vespertilion à Oreilles échancrées est présent sur le site. Une colonie de léthargie hivernale a été observée dans une grotte lors des prospections (GCMP 2005), mais aucune autre donnée n'est disponible sur cette espèce dans le secteur.

Intérêt Patrimonial

Annexes 2 et 4 de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

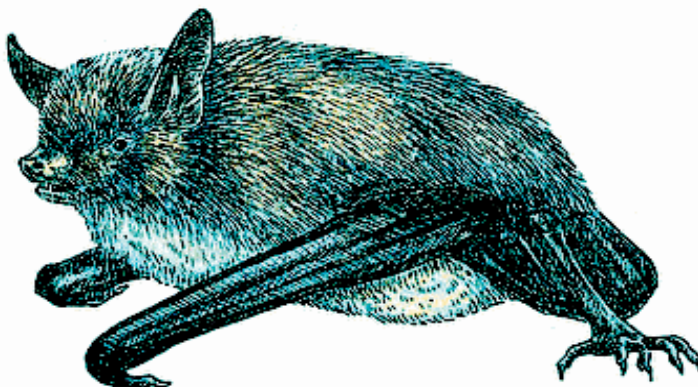
Etat de conservation

L'espèce est peu abondante dans son aire de répartition. Son statut sur le site reste à préciser.

Menace actives ou potentielles

Fermeture des sites souterrains

Disparition ou traitement chimique des gîtes de reproduction par rénovation des habitations

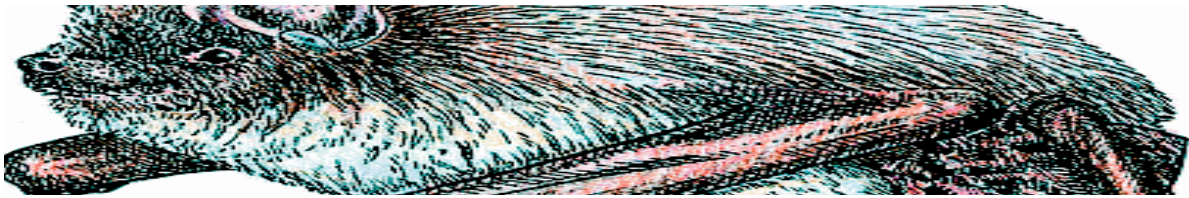


Disparition des milieux de chasse ou des proies (monoculture céréalière ou forestière...)

Raréfaction des diptères par diminution de l'élevage extensif

Collisions routières

Dérangement en période hivernale : c'est une espèce au réveil printanier tardif ce qui implique d'assurer sa tranquillité jusqu'à fin avril.



Objectifs Natura 2000

Maintenir les populations dans un état de conservation favorable :

- éviter la détérioration des habitats d'espèces
- éviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative les espèces

Recommandations

- Pour les cavités :

Sensibilisation des usagers et éviter les feux et les visites pour assurer la tranquillité des cavités, surtout en hiver.

En cas de fermeture d'une cavité, laisser une ouverture suffisante pour le passage des chauves souris.

- Bâtiments :

Conserver les bâtiments agraires.

Ne pas rénover les toitures à n'importe quelle période de l'année (pas de modification de mai à octobre)

Ne pas traiter les charpentes au Toxaphène ou au Lindane, mais plutôt avec des produits à base de Perméthrine ou Borfluoride-chromate, à utiliser au moins 4 semaines avant l'arrivée des chiroptères en reproduction.

Eviter la fermeture des combles et les éclairages, ou en cas de nécessité, aménager des ouvertures qui permettent de maintenir des accès pour les chauves souris.

- Gestion sylvicole :

Les parcelles de régénération doivent conserver des bosquets qui constituent des zones relais entre deux zones de transit pour la chasse.

Conserver les clairières intra-forestières, les linéaires et les carrefours, zones de milieux ouverts présentant des points de repère.

Favoriser les boisements de feuillus et limiter les résineux (diversification des essences forestières et traitement en taillis sous futaie irrégulière).

- Agriculture :

Maintien d'une structure paysagère variée et de milieux ouverts avec haies (2,5 mètres de haut) et arbres isolés.

Favoriser les pâtures en élevage extensif et prairies de fauche à proximité des colonies.

Limitation de l'usage des pesticides et les herbicides.

- D'une façon générale : mener des actions de sensibilisation sur la rénovation des bâtiments, la fragilité au dérangement des colonies d'hibernation et de reproduction, et les mœurs des chauves souris. Information et sensibilisation du public, l'espèce pouvant fréquenter des endroits relativement éclairés et accessibles (préaux, hangars d'usines...).

.....> fiches action n° 4, 9, 10, 11, 12

Ecaille chinée

Callimorpha quadripunctaria (Poda, 1761)

Code Natura 2000 : 1078

Description

Les ailes antérieures sont noires zébrées de jaune pâle et les ailes postérieures rouges avec quatre gros points noirs. Le thorax est noir rayé de jaune, et l'abdomen est orangé et orné d'une rangée médiane de points noirs.

La chenille est noirâtre ou brun foncé avec des verrues brun orangées qui portent des soies courtes grisâtres ou bruns jaunâtres. On observe une bande médio-dorsale jaunâtre et deux bandes latérales de macules blancs jaunâtres.

Habitat d'espèce et Ecologie

Les adultes ont une activité diurne et nocturne. Ils sont plus visibles en fin d'après midi. Les chenilles se nourrissent principalement la nuit et se cachent sous les feuilles pendant la journée. L'espèce fréquente un grand nombre de milieux humides ou xériques ainsi que des milieux anthropisés. Les adultes sont floricoles, et les chenilles sont polyphages et consomment diverses espèces herbacées et ligneuses.

Localisation sur le site

L'espèce est potentiellement présente et répandue dans la majeure



partie du site, car elle fréquente des milieux très variés. Elle a été observée à plusieurs reprises lors des prospections ONF 2005.

Intérêt Patrimonial

Annexes 2 de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Espèce d'intérêt communautaire prioritaire.



Etat de conservation

C'est une espèce fréquente et qui ne semble pas menacée en France actuellement. Seule une sous espèce endémique de l'île de Rhode est considérée comme menacée en Europe.

Sur le site, l'espèce est commune.

Menace actives ou potentielles

L'espèce pourrait pâtir de la modification des paysages, l'utilisation de produits chimiques ou l'expansion d'espèces exotiques.

Objectifs Natura 2000

Maintenir les populations dans un état de conservation favorable :

- éviter la détérioration des habitats d'espèces
- éviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative les espèces

Objectifs de conservation et actions

- Favoriser la diversité spécifique et structurale des haies et des lisières forestières.
- Limiter l'emploi des pesticides aux seules zones cultivées.

.....> fiches action n° 1, 2, 3, 4, 5

Laineuse du prunellier
Eriogaster catax (L., 1758)

Code Natura 2000 : 1074

Description

C'est un papillon de couleur fauve orangée avec un gros point discal blanc sur les ailes antérieures. Les ailes postérieures sont entre le violet très pâle et le marron clair.

Le dessous des ailes est plus foncé. La femelle est plus claire que le mâle.

La chenille est couverte de soies gris brunâtre, avec un corps noir couvert d'une courte pilosité brun jaune, des taches dorsales noir-bleu et des taches latérales bleues ponctuées et striées de jaune.

Habitat d'espèce et Ecologie

Les adultes sont nocturnes et difficilement observables. Les œufs sont déposés groupés dans un manchon annulaire recouvert d'une bourre de poils sur une fourche de prunellier. Dès l'éclosion, les chenilles construisent un nid de soie communautaire. Elles consomment une grande quantité de feuilles d'arbustes, en général de prunelliers ou d'aubépines. L'espèce fréquente surtout les milieux calcicoles et/ou thermophiles, abrités du vent.

Localisation sur le site

Potentiellement l'espèce peut fréquenter tous les milieux thermophiles comprenant de l'aubépine et/ou du prunellier :

haies, buissons, lisières forestières, bois ouverts, ou faciès d'embroussaillage sur pelouse calcaires, bocage.

Sur le site, l'espèce a été observée plusieurs fois par le passé, mais la période de vol très courte des adultes et les mauvaises conditions météorologiques n'ont pas permis de l'observer lors des prospections 2005.



Intérêt Patrimonial

Annexes 2 et 4 de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».



Etat de conservation

L'espèce est en déclin voire disparue de plusieurs pays d'Europe. En France, le statut et la répartition de cette espèce est mal connu. Le site lui est très favorable est elle est potentiellement présente sur plusieurs secteurs.

Menace actives ou potentielles

- Elimination des haies
- Traitements insecticides en milieux forestiers et bordures de routes
- Elagage des haies
- Enrésinement
- Introduction d'essences exotiques.

Objectifs Natura 2000

Maintenir les populations dans un état de conservation favorable :

- éviter la détérioration des habitats d'espèces
- éviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative les espèces.

Objectifs de conservation et actions

- Favoriser la diversité spécifique et structurale des haies et des lisières forestières.
- Limiter l'emploi des pesticides.
- Inventorier les stations où l'espèce est présente par repérage des nids de chenilles (avril-mai) et suivi des populations.

.....> fiches action n° 1, 2, 3, 4, 5

Cuivré des marais
Lycaena dispar (Haworth, 1803)

Code Natura 2000 : 1060

Description

Le dessus de l'aile antérieure est orange cuivré, bordé de noir. Cette face présente une tache discale noire. Le dessous de l'aile est orange. Le dessus de l'aile postérieure est orange cuivré, bordé de noir. Le dessous est gris pâle bleuté avec des points noirs liserés de blanc et une large bande submarginale orange vif. Mâles et femelles sont un peu différents. La chenille est de couleur verte ou jaune-vert.

Habitat d'espèce et Ecologie

C'est une espèce diurne des prairies humides, en particulier les prairies à Rumex.

C'est un papillon diurne qui présente parfois trois générations les années favorables. Les adultes peuvent ainsi être observés de fin mai à septembre.

Les chenilles sont phytophages et se nourrissent essentiellement de plantes du genre Rumex, les adultes sont floricoles et s'observent sur des plantes qui se développent dans les prairies plus ou moins humides : Menthes, Gesse des prés, Lythrum salicaire, Cresson amphibie, Eupatoire chanvrine, Cirse des marais, Berce sphondyle, Origan...



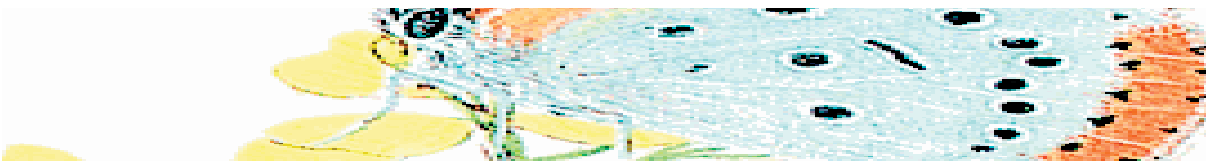
Elle peut fréquenter les milieux herbacés, ensoleillés et humides jusqu'à 500 m d'altitude, en prairies ou le long des fossés.

Localisation sur le site

L'espèce a été observée sur une prairie humide du site, lors des prospections 2005.

Intérêt Patrimonial

Annexes 2 et 4 de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».



Etat de conservation

Cette espèce est en danger dans la plupart des pays d'Europe. En France ses populations sont en déclin, en particulier dans le sud ouest. L'espèce n'était pas signalée dans le secteur, où ses populations semblent très localisées et liées à l'existence d'une prairie humide fauchée, favorable à son développement.

Menace actives ou potentielles

- Assèchement des zones humides pour l'agriculture ou l'urbanisation : drainage, plantation de peupliers, transformation en cultures, constructions...
- Modification de la disponibilité en plantes hôtes par colonisation d'espèces exotiques envahissantes : Impatiente de l'Himalaya, Renouée du Japon, et disparition des Rumex.
- Fauche des bords de routes, traitement phytocides ou insecticides, curages des fossés de drainages qui limiterait l'extension des populations.
- Pâturage intensif des bovins entraînant une eutrophisation du milieu.

Objectifs Natura 2000

Maintenir les populations dans un état de conservation favorable :

- éviter la détérioration des habitats d'espèces
- éviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative les espèces

Objectifs de conservation et actions

- Pérenniser la fauche sur les prairies concernées, ou favoriser le pâturage extensif.
- Adapter les périodes de fauche aux exigences écologiques de l'espèce.
- Limiter l'usage des pesticides et phytocides.
- Lutter contre l'envahissement d'espèces exotiques dans les zones humides.
- Amélioration des connaissances : inventaire et suivi des populations présentes sur le site et recherche d'autres sites colonisés.

Damier de la Succise
Euphydrias aurinia aurinia
(Rottemburg, 1775)

Code Natura 2000 : 1065

Description

Le dessus des ailes antérieures est de couleur fauve pâle avec deux tâches brun orange.

On observe un bande post médiane de même couleur avec des tâches plus claires au centre de chaque espace.

Pour les ailes postérieures, on observe sur le dessus des ailes, un point noir dans chaque espace de la bande post médiane brun-orange.

Sur le dessous des ailes, chaque point noir de la bande post médiane est fortement auréolé de jaune clair.

Les chenilles ont un corps noir avec de nombreuses spicules très ramifiées. Elles présentent une bande dorsale semée de tâches blanches et une bande latérale avec de grandes macules peu nombreuses.

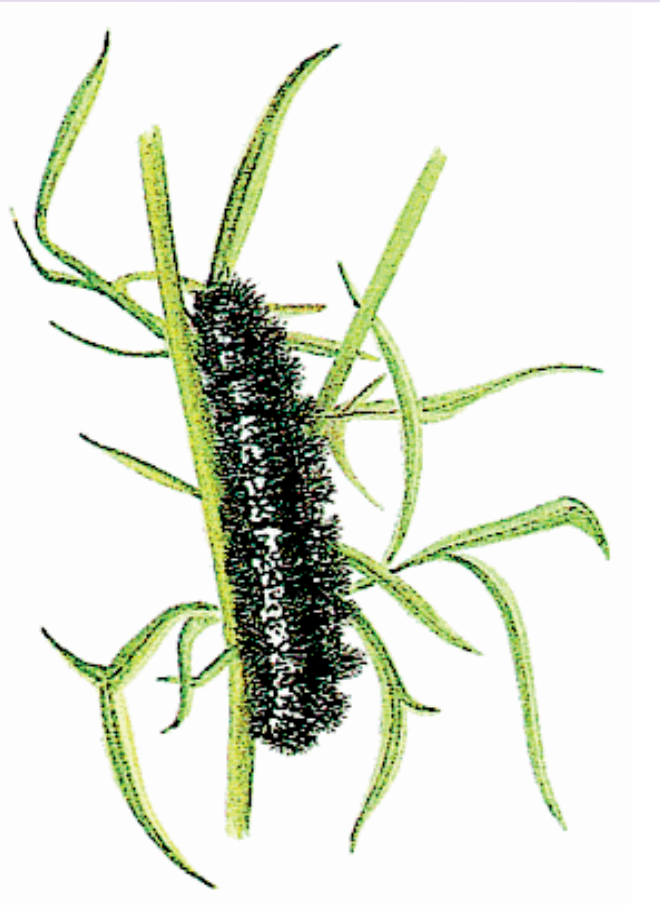
Habitat d'espèce et Ecologie

Les adultes sont diurnes et ne volent que si le temps est ensoleillé. Ils sont

floricoles et s'observent sur un grand nombre d'espèces de prés et de prairies.

La période de vol s'étale d'avril à juillet.

Les chenilles sont liées aux milieux humides dont et consomment la Succise des prés (plante hôte).

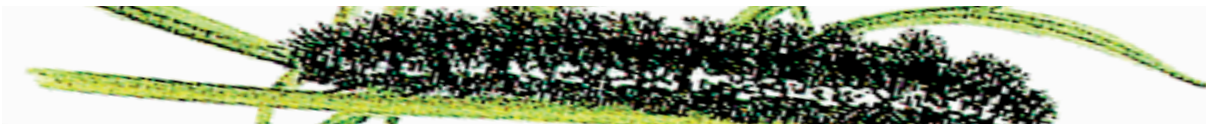


Localisation sur le site

L'espèce a été observée sur plusieurs prés lors des prospections 2005.

Intérêt Patrimonial

Annexes 2 de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».



Etat de conservation

L'espèce est en régression mais présente dans presque toute la France. Elle a fortement régressé en Europe. Les situations sont différentes en fonction des diverses sous espèces. Sur le site, elle reste localisée, du fait de la faible représentation de son habitat.

Menace actives ou potentielles

- Fragmentation de son habitat.
- Assèchement des zones humides pour l'agriculture ou l'urbanisation : drainage, plantation de peupliers, transformation en cultures, constructions...
- Amendement des prairies en nitrates, ou apport de fumures azotées qui nuisent au développement de sa plante hôte.
- Modification de la disponibilité en plantes hôtes par colonisation d'espèces exotiques envahissantes : Impatiende de l'Himalaya, Renouée du Japon, et disparition des Rumex
- Fauche des bords de routes, traitement phytocides ou insecticides, curages des fossés de drainages qui limiterait l'extension des populations.
- Pâturage intensif des bovins entraînant une eutrophisation du milieu.
- Fauche trop précoce pendant la période larvaire (printemps).

Objectifs Natura 2000

Maintenir les populations dans un état de conservation favorable :

- éviter la détérioration des habitats d'espèces
- éviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative les espèces

Objectifs de conservation et actions

- Pérenniser la fauche sur les prairies concernées, ou favoriser le pâturage extensif.
- Adapter les périodes de fauche aux exigences écologiques de l'espèce
- Limiter l'usage des pesticides et phytocides, et limiter les engrais et amendements
- Lutter contre l'envahissement d'espèces exotiques dans les zones humides
- Amélioration des connaissances : inventaire et suivi des populations présentes sur le site et recherche d'autres sites colonisés.

PARTIE 2 : LA HIERARCHISATION DES ENJEUX

1 - Enjeux et objectifs de conservation

1.1 - Analyse écologique

L'analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, et l'étude des activités humaines qui s'exercent sur ces habitats permettent d'établir et de hiérarchiser les enjeux du site. En effet, le croisement des données relatives aux caractéristiques écologiques des habitats (valeur patrimoniale, importance sur le site, état de conservation...) avec celles relevant des activités humaines et de leurs impacts (négatifs ou positifs) réels ou potentiels, permet de définir l'importance de ces enjeux. Au final, la définition des enjeux prend en compte l'état de conservation et le risque de dégradation de l'habitat d'intérêt communautaire (dynamique naturelle ou impact des activités anthropiques), afin d'évaluer les possibilités de restauration et l'importance du maintien de l'habitat sur le site.

La Directive Habitats parle « d'état de conservation » d'un habitat naturel ou d'une espèce. Cet état de conservation des habitats naturels est défini par l'article 1, comme « l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme des espèces typiques » et l'état de conservation d'une espèce comme « l'effet de l'ensemble des influences qui agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations. »

1.2 - Choix des critères

Les critères d'analyse restent ceux qui ont été définis par le Conservatoire Botanique Pyrénéen :

- **Typicité / Exemplarité** : ce critère a été abordé à l'aide de la référence (les cahiers d'habitats existants) Dynamique (ou sens d'évolution de l'habitat) relevé lors des inventaires de terrain.
- **Représentativité** : ce critère a été rapproché des notions d'occurrence, de répartition et de rareté des habitats sur le site, voire d'originalité.
- **Intérêt patrimonial** : il se rapporte à la composition floristique de l'habitat mais aussi au rôle d'habitat d'espèce que peut jouer l'habitat étudié.
- **Etat de conservation** : ce critère s'évalue le plus souvent en terme de degré de dégradation observé ; la Directive Habitat précise que « l'état de conservation d'un habitat (est) considéré comme favorable (au niveau du site) lorsque :
 - (...) les superficies qu'il couvre au sein du site sont stables ou en extension ;
 - sa structure et les fonctions spécifiques à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible ;
 - l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable. »

Chaque critère a été évalué par type d'habitat et pas de manière élémentaire à l'échelle du polygone.

En ce qui concerne les espèces, la démarche est double : d'une part, il convient de prendre en compte l'état des populations de chaque espèce (en y incluant un critère de dynamique de population au même titre que pour les habitats naturels) et d'autre part d'évaluer l'état général du ou des type(s) d'habitats dans le(s)quel(s) elle vit. La Directive Habitats précise de même que « l'état de conservation d'une espèce (est) considéré comme favorable (au niveau du site) lorsque :

- (...) les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient ;
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue pas ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible ;
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme. »

On notera aussi que chaque critère a été évalué par espèce et le critère habitats d'espèce l'a été de manière élémentaire à l'échelle du polygone concerné par les observations des espèces.

Les tableaux n°1 et 2 présentent le détail de la démarche de hiérarchisation des enjeux, les tableaux de synthèse n°3 et 4 ont pour but de dégager les grands enjeux et objectifs.

Site Natura 2000 N°FR7300885 « Chaînons calcaires du Piémont Commingeois »

Tableau 1 : Hiérarchisation des enjeux (Habitats naturels d'intérêt communautaire)

N°Fiche	Corine	EUR 15	HABITAT	Statut / DH		Intérêt écologique de l'Habitat				Etat "de conservation" (dont Etat dynamique observé)	PRIORITÉ DE CONSERVATION	Valeur Usage		Menaces / Vulnérabilité		ENJEU DE CONSERVATION LIE A L'ACTIVITE HUMAINE
				IC / IP	Rareté	Originalité sur le site	Représentativité sur le site	Répartition / Remarques	intérêt patrimonial et Valeur Espèce (Habitat d'espèce)			Activités sur le site	Valeur pastorale	Urgence de mesures à prendre / Etat de l'habitat	Facteurs d'influence (naturels et/ou humains)	
8	31.7	4090	Landes à Genêts épineux	IC	XXX	forte	<i>très peu représenté</i>	<i>très localisé</i>	orchidées, lépidoptères	moyen à mauvais	fort	pastoral	<i>mauvaise</i>	forte	déprise pastorale, feux pastoraux	moyen à faible
9	31.82	5110	Formations stables à Buis	IC	XX	moyenne	<i>peu représenté</i>	<i>localisé</i>	—	bon	faible	néant	<i>nulle</i>	faible	stable	faible
10	31.88	5130	Landes à Genévrier commun sur calcaire	IC	X	moyenne	<i>peu représenté</i>	<i>localisé</i>	orchidées, lépidoptères	bon	moyen	pastoral	<i>moyenne à mauvaise</i>	faible	déprise pastorale, feux pastoraux	moyen
5	34.323J	6210	Pelouses calcaires mésophiles à Brachypode	IP	XX	moyenne	<i>peu représenté</i>	<i>habitat dispersé sur de faibles surfaces</i>	orchidées, lépidoptères	bon	fort	pastoral	<i>moyenne à bonne</i>	moyenne	déprise pastorale, feux pastoraux	fort
5	34.322J	6210	Pelouses calcaires mésophiles pyrénéennes	IP	XX	moyenne	<i>assez bien représenté</i>	<i>habitat dispersé sur de faibles surfaces</i>	orchidées, lépidoptères	moyen	fort	pastoral	<i>moyenne à bonne</i>	moyenne	déprise pastorale, feux pastoraux	fort
5	34.325J	6210	Pelouse calcaire à mésophiles à Sesslerie	IP	XXX	forte	<i>assez bien représenté</i>	<i>très localisé</i>	orchidées, lépidoptères	moyen	fort	pastoral	<i>moyenne à bonne</i>	moyenne	déprise pastorale, feux pastoraux	fort
6	34.332G	6210	Pelouses calcaires xérophiles	IP	XXX	forte	<i>très peu représenté</i>	<i>très localisé</i>	orchidées, lépidoptères	moyen	fort	pastoral	<i>moyenne à mauvaise</i>		déprise pastorale, feux pastoraux	fort
7	34.11	6110	Pelouses à Orpins	IP	XX	forte	<i>très peu représenté</i>	<i>très localisé</i>	—	bon	moyen	loisirs ou néant	<i>faible</i>	faible	néant sauf aménagement touristique ou fréquentation	moyen à faible
3	37.7	6430	Bordures herbacées nitrophiles humides	IC	X	moyenne	<i>peu représenté</i>	<i>localisé</i>	lépidoptères	moyen à mauvais	fort	gestion agricole, forestière ou néant	<i>faible à nulle</i>	moyenne	espèces invasives, agriculture, plantation de peupliers, drainage, pollutions	fort
4	38.2	6510	Prairies de fauche de basse altitude	IC	XX	moyenne	<i>bien représenté</i>	<i>grandes étendues</i>	chiroptères, lépidoptères	moyen à bon	fort	agropastoral	<i>bonne</i>	faible	déprise pastorale, reconversion en culture, mise en pâturage permanent	fort
1	54.12	7220	Sources tuffeuses	IP	XXX	forte	<i>peu représenté</i>	<i>localisé</i>	écrevisse à pattes blanches	variable	fort	gestion forestière, ou néant	<i>nulle</i>	forte	aménagements routiers, assèchements, embâcles, pollutions	moyen
2	53.3	7210	Marais calcaires à Marisque	IP	XXX	forte	<i>très peu représenté</i>	<i>très localisé</i>	lépidoptères	bon	fort	loisirs ou néant	<i>nulle</i>	forte	aménagements touristique, pollution, drainage, fermeture du milieu	fort
11	41.12	9120	Hêtraies acidiphiles	IC	X	forte	<i>peu représenté</i>	<i>localisé</i>	oiseaux, insectes, chiroptères	bon	moyen	gestion forestière	<i>nulle</i>	moyenne	stable sous réserve de la gestion forestière (coupes rases, plantations)	fort
12	41.16	9150	Hêtraies calcicoles sèches	IC	XX	forte	<i>peu représenté</i>	<i>localisé</i>	oiseaux, insectes, chiroptères	bon	fort	gestion forestière	<i>nulle</i>	moyenne	stable sous réserve de la gestion forestière (coupes rases, plantations)	fort
14	45.33	9340	Forêts de chênes verts	IC	XX	forte	<i>peu représenté</i>	<i>localisé</i>	oiseaux, insectes, chiroptères	bon	fort	gestion forestière	<i>nulle</i>	faible	stable sous réserve de la gestion forestière (coupes rases, plantations)	fort
15	44.31	91.EO	Forêts alluviales de frênes et d'aulnes	IP	XX	forte	<i>peu représenté</i>	<i>habitat dispersé sur de faibles surfaces</i>	oiseaux, insectes, chiroptères	bon	fort	gestion agricole, forestière ou néant	<i>nulle</i>	moyenne	reconversion en plantation de peupliers, déboisement de berges	fort
13	41.4	9180	Tiliaies de pentes et de ravins	IP	XXX	forte	<i>peu représenté</i>	<i>localisé</i>	oiseaux, insectes, chiroptères	bon	fort	gestion forestière	<i>nulle</i>	moyenne	stable sous réserve de la gestion forestière (coupes rases, routes)	moyen
17	62.12	8210	Falaises calcaires	IC	XX	moyenne	<i>peu représenté</i>	<i>localisé</i>	oiseaux, chiroptères	bon	fort	loisirs ou néant	<i>nulle</i>	moyenne	stable sauf aménagement touristique	moyen à fort
16	61.34	8130	Eboulis calcaires	IC	XX	forte	<i>très peu représenté</i>	<i>très localisé</i>	—	moyen à bon	faible	néant	<i>nulle</i>	moyenne	stable sauf aménagements routiers	faible
18	65	8310	Grottes non exploitées par le tourisme	IC	XX	forte	<i>peu représenté</i>	<i>localisé</i>	chiroptères	moyen à bon	fort	loisirs ou néant	<i>nulle</i>	moyenne	stable sauf aménagement touristique	moyen à fort

Tableau 2 : Hiérarchisation des enjeux (Espèces d'intérêt communautaire)

N°Fiche	EUR 15	ESPECES	Statut / DH	Intérêt écologique de l'espèce					Etat "de conservation"	PRIORITÉ DE CONSERVATION	Valeur Usage	Menaces / Vulnérabilité			ENJEU DE CONSERVATION LIE A L'ACTIVITE HUMAINE
			IC / IP	Rareté	Originalité sur le site	Représentativité sur le site (en 2005)	Répartition / Remarques	Rappel Habitat espèce	Etat des populations			Urgence des mesures à prendre		Facteurs d'influence (naturels et/ou humains)	
												Espèce ou Habitat d'espèce	/ Etat "de conservation" = Etat de la population		
1	1087	Rosalie des Alpes	IP	XXX	moyenne	peu représenté	très localisé	vieilles forêts	sensible	moyen	gestion forestière, bois de chauffage, feu	moyen	fort	manque d'évaluation de la quantité de bois mort présent, rajeunissement des forêts	moyen à fort
2	1083	Lucane cerf-volant	IC	X	moyenne	présent	pas de données	vieilles forêts	peu menacé actuellement	faible	gestion forestière, bois de chauffage, feu	hors analyse à ce stade	moyen	manque d'évaluation de la quantité de bois mort présent, rajeunissement des forêts	faible
5	1305	Rhinolophe euryale	IC	XXX	forte	présent	très localisé	grottes/vergers/prairies	très sensible	fort	spéléologie, agriculture, gestion forestière	moyen	fort	fréquentation des grottes, rénovation des bâtiments, insecticides, déprise, modification du parcellaire, gestion forestière	fort
4	1303	Petit Rhinolophe	IC	XX	forte	bien représentée	dispersé	grottes/bâtiments/prairies/boisements	sensible	fort	habitation, spéléologie, agriculture, gestion forestière	moyen	fort	fréquentation des grottes, rénovation des bâtiments, insecticides, déprise, modification du parcellaire, gestion forestière	fort
4	1304	Grand Rhinolophe	IC	XXX	forte	peu représenté	localisé	grottes/bâtiments/prairies/boisements	très sensible	fort	habitation, spéléologie, agriculture, gestion forestière	fort	fort	fréquentation des grottes, rénovation des bâtiments, insecticides, déprise, modification du parcellaire, gestion forestière	fort
7	1310	Minioptère de Schreibers	IC	XXX	forte	peu représenté	très localisé	grottes/prairies	très sensible	fort	habitation, spéléologie, agriculture, gestion forestière	moyen	fort	fréquentation des grottes, rénovation des bâtiments, insecticides, déprise, modification du parcellaire, gestion forestière	fort
8	1321	Vespertilion à oreilles échancrées	IC	X	forte	peu représenté	très localisé	grottes/bâtiments/prairies	sensible	fort	habitation, spéléologie, agriculture, gestion forestière	moyen	fort	fréquentation des grottes, rénovation des bâtiments, insecticides, déprise, modification du parcellaire, gestion forestière	fort
6	1308	Barbastelle	IC	XX	forte	peu représenté	localisé	grottes/bâtiments/boisements	sensible	fort	habitation, spéléologie, agriculture, gestion forestière	moyen	fort	fréquentation des grottes, rénovation des bâtiments, insecticides, déprise, modification du parcellaire, gestion forestière	fort
10	1074	Laineuse du prunellier	IC	XXX	forte	présent	donnée bibli récente	haies/fourrés/lisières	sensible	fort	agriculture, gestion des haies	hors analyse à ce stade	fort	abandon de la fauche, arrachage des haies, enrésinement et introduction d'espèces exotiques	fort
9	1078	Ecaille chinée	IP	X	faible	bien représenté	répandu sur l'ensemble du site	haies/fourrés/lisières	peu menacé actuellement	faible	agriculture, gestion des haies	faible	moyen	déprise, arrachage des haies, introduction d'espèces exotiques	faible à moyen
11	1060	Cuivré des marais	IC	XX	forte	très peu représenté	très localisé	prairies humides	très sensible	fort	agriculture, gestion des zones humides	fort	fort	plantation de peupliers, insecticides, drainage, espèces exotiques envahissantes	fort
12	1065	Damier de la Succise	IC	XX	moyenne	présent	localisé	pelouses calcaires/zones humides/fourrés	sensible	moyen	agriculture, gestion des zones humides	moyen	fort	déprise pastorale, insecticides, engrais azotés	moyen
3	1092	Ecrevisse à pattes blanches	IC	XX	forte	peu représenté	localisé	cours d'eau	sensible	fort	agriculture, gestion des cours d'eau et des ripisylves	fort	fort	eutrophisation, modification du lit des cours d'eau, introduction d'espèces exotiques, épidémies, pollution chimique et organique	fort

Tableau de synthèse n°3 : Objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire

N°Fiche	Corine	EUR 15	HABITAT	PRIORITÉ DE CONSERVATION	ENJEU DE CONSERVATION LIE A L'ACTIVITE HUMAINE	NIVEAU D'ENJEU GLOBAL	Activités concernées	Enjeux de conservation	Objectifs de conservation
5	34.323J	6210	Pelouses calcaires mésophiles à Brachypode	fort	fort	fort	Agricoles	Maintenir la surface et la diversité floristique des pelouses Limiter l'embroussaillage et les risques d'incendies.	Maintien du pastoralisme et de l'élevage extensif Limiter la fertilisation et l'usage du feu sur ces pelouses
5	34.322J	6210	Pelouses calcaires mésophiles pyrénéennes	fort	fort	fort			
5	34.325J	6210	Pelouse calcaire à mésophiles à Seslérie	fort	fort	fort			
6	34.332G	6210	Pelouses calcaires xérophiles	fort	fort	fort			
3	37.7	6430	Bordures herbacées nitrophiles humides	fort	fort	fort	Agricoles Sylvicoles Loisirs	Préserver la naturalité des berges et des lisières forestières	Limiter l'envahissement par les espèces invasives Eviter les pollutions, drainages et plantations
4	38.2	6510	Prairies de fauche de basse altitude	fort	fort	fort	Agricoles	Maintenir la surface et la qualité des prairies	Maintenir la pratique de la fauche Limiter la fertilisation
2	53.3	7210	Marais calcaires à Marisque	fort	fort	fort	Loisirs	Maintenir la surface et la qualité du milieu Limiter l'embroussaillage	Eviter les aménagements des berges de lac, les pollutions et les drainages Lutter contre la fermeture du milieu
12	41.16	9150	Hêtraies calcicoles sèches	fort	fort	fort	Sylvicoles	Préserver la surface et la qualité des hêtraies, chênaies vertes, et aulnaies	Préserver la composition naturelle des boisements et limiter l'envahissement des coupes par les espèces exotiques (régénération naturelle) Assurer une certaine charge en bois âgés, morts ou à cavités
14	45.31	9340	Forêts de chênes verts	fort	fort	fort			
15	44.31	91.E0	Forêts alluviales de frênes et d'aulnes	fort	fort	fort			
10	31.88	5130	Landes à Genévrier commun sur calcaire	moyen	moyen	moyen	Agricoles	Maintien des landes ouvertes sur pelouses calcaires Limiter les risques d'incendies	Maintien du pastoralisme et de l'élevage extensif
8	31.7	4090	Landes à Genêts épineux	fort	moyen à faible	moyen			
7	34.11	6110	Pelouses à Orpins	moyen	moyen à faible	moyen			
1	54.12	7220	Sources tuffeuses	fort	moyen	moyen	Agricoles Sylvicoles	Maintenir l'alimentation en eau et la surface de tuffs	Eviter les dégradations directes (pistes, aménagements) et les pollutions
11	41.12	9120	Hêtraies acidiphiles	moyen	fort	moyen	Sylvicoles	Préserver la surface et la qualité des hêtraies, tiliaies	Préserver la composition naturelle des boisements et limiter l'envahissement des coupes par les espèces exotiques (régénération naturelle) Assurer une certaine charge en bois âgés, morts ou à cavités Eviter les pistes dans les tiliaies
13	41.4	9180	Tiliaies de pentes et de ravins	fort	moyen	moyen			
17	62.12	8210	Falaises calcaires	fort	moyen à fort	moyen	Loisirs	Maintenir en l'état	Assurer la tranquillité des grottes Eviter les aménagements, équipements non raisonnés et pollutions
18	65	8310	Grottes non exploitées par le tourisme	fort	moyen à fort	moyen			
9	31.82	5110	Formations stables à Buis	faible	faible	faible	Pas d'activité particulière	Pas d'enjeux particuliers	Pas d'objectifs particuliers
16	61.34	8130	Eboulis calcaires	faible	faible	faible			

Tableau de synthèse n°4 : Objectifs de conservation des espèces d'intérêt communautaire

N°Fiche	EUR 15	ESPECES	PRIORITE DE CONSERVATION	ENJEU DE CONSERVATION LIE A L'ACTIVITE HUMAINE	NIVEAU D'ENJEU GLOBAL	Activités concernées	Enjeux de conservation	Objectifs de conservation
3	1092	Ecrevisse à pattes blanches	fort	fort	fort	Loisirs Sylvicoles Agricoles	Maintenir la qualité des eaux et des berges Limiter les risques d'épidémies	Préserver les cours d'eau de pollutions chimiques et organiques Limiter et lutter contre l'envahissement par des espèces exotiques et l'introduction d'écrevisses non autochtones Eviter le dérangement dans les cavités et les vieux bâtiments
5	1305	Rhinolophe euryale	fort	fort	fort	Loisirs Sylvicoles Agricoles	Assurer la tranquillité des colonies en période d'hivernage et de reproduction Assurer le maintien de la qualité des gîtes et des proies (insectes) Assurer le maintien des la structure paysagère des territoires de chasse	Assurer l'accès au gîte en cas de fermeture de cavité ou de rénovation de vieux bâtiments Limiter l'emploi de produits chimiques dans les rénovations de bâtiments, l'agriculture et la sylviculture Conserver une structure paysagère de type bocager (fauches, pâtures, haies) dans l'agriculture Conserver les vieux arbres et les gros bois dans la sylviculture
4	1303	Petit Rhinolophe	fort	fort	fort			
4	1304	Grand Rhinolophe	fort	fort	fort			
7	1310	Minioptère de Schreibers	fort	fort	fort			
8	1321	Vespertillon à oreilles échancrées	fort	fort	fort			
6	1308	Barbastelle	fort	fort	fort			
10	1074	Laineuse du prunellier	fort	fort	fort	Agricoles Sylvicoles	Maintenir l'habitat agricole de ces espèces (prairies naturelles, fourrés, haies)	Limiter les plantations et drainages des prairies humides Maintenir la fauche et l'élevage extensif Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
11	1060	Cuivré des marais	fort	fort	fort			Limiter l'emploi de produits chimiques dans l'agriculture et la sylviculture
12	1065	Damier de la Succise	moyen	moyen	moyen			
1	1087	Rosalie des Alpes	moyen	moyen à fort	moyen	Sylvicoles	Maintenir l'habitat forestier des espèces sur le site	Préserver une certaine charge en bois mort dans les hêtraies et chênaies, conserver les arbres sénescents et à cavités Préserver les arbres remarquables, les gros bois
2	1083	Lucane cerf-volant	faible	faible	faible			
9	1078	Ecaille chinée	faible	moyen à faible	faible	-	-	-

PARTIE 3 : LES PROPOSITIONS D'ACTION

1 - Conditions de mise en œuvre de la Directive Habitats

1.1 - Les contrats

Conformément aux orientations retenues par l'Etat français pour la mise en oeuvre de la Directive Habitats, la priorité est donnée aux mesures contractuelles pour atteindre les objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Cette approche contractuelle doit permettre une meilleure implication et appropriation de la gestion du site par les acteurs locaux. Pour cela, un outil a été mis en place : les Contrats Natura 2000.

Ces contrats sont fondés sur la reconnaissance du rôle et de la responsabilité de chacun dans l'aménagement et l'équilibre du site. Ils sont destinés à favoriser l'intégration de l'environnement dans les pratiques de gestion de ces espaces au quotidien. Ils doivent permettre la participation des acteurs du monde rural à la gestion durable des habitats naturels et des habitats d'espèce ayant justifié la désignation des sites figurant dans le réseau Natura 2000.

Ils doivent comporter, dans le respect du ou des cahiers des charges figurant dans le Document d'objectifs, des engagements propres à mettre en œuvre les objectifs de conservation du site.

1.1.1 - Le dispositif des MAE territorialisées (Contrats Natura 2000 pour les terres agricoles).

Sur les surfaces agricoles utiles (SAU) du Site, après les CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation) et les CAD (Contrat d'Agriculture Durable), les MAE (Mesures Agro-environnementales) sont le principal outil de contractualisation pour les exploitants agricoles. Les contrats Natura 2000 prenant la forme de MAE territorialisées sont soumis aux règles applicables aux contrats Natura 2000, notamment en ce qui concerne les conditions d'éligibilité et les contrôles et sanctions.

Les mesures agro-environnementales (MAE) doivent obligatoirement faire partie des programmes de développement rural présentés par la France au cofinancement communautaire par le FEADER. Elles visent à préserver ou rétablir la qualité de l'eau et à préserver la biodiversité, conformément au plan stratégique national.

Il s'agit de proposer aux agriculteurs volontaires la prise en charge des pertes de revenu et des surcoûts occasionnés par la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement, dans le respect d'un cahier des charges souscrit pour une durée de cinq ans.

Dans le cadre de la nouvelle programmation, les engagements couverts par ces mesures doivent aller au delà des normes obligatoires établies au titre de la conditionnalité (R(CE) n°1782/2003, annexes III et IV) auxquelles s'ajoutent des exigences minimales pour les engrais et produits phytosanitaires établies au niveau national. Ce socle minimal en terme de fertilisation et de produits phytosanitaires, spécifique pour l'accès aux MAE, a été défini au niveau national, en concertation avec les représentants professionnels.

Le programme agro-environnemental proposé par la France pour la période 2007-2013 est construit sur deux niveaux complémentaires :

- une mesure généraliste, visant une amélioration globale de l'impact environnemental sur l'état des ressources en eau et la préservation de la biodiversité, grâce à la répétition par un grand nombre d'agriculteurs de gestes mesurés en faveur de l'environnement ;
- des mesures territorialisées, plus ciblées et plus exigeantes, permettant de répondre correctement à des menaces plus localisées ou de préserver des ressources remarquables, en priorité dans les sites Natura 2000 et les bassins versants prioritaires définis au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE) et de garantir un niveau satisfaisant de surfaces en agriculture biologique.

Pour atteindre l'effet cumulatif visé sur l'ensemble du territoire, la mesure généraliste a été établie au niveau national. La mesure est ciblée sur les surfaces en herbe, qui répondent efficacement à ce type d'approche. Elle est intégralement prise en charge sur les crédits nationaux. Son cahier des charges est celui de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) discuté au niveau national avec les organisations professionnelles agricoles et au niveau communautaire, avec les services de la Commission dans le cadre des aides d'Etat.

S'agissant des mesures territorialisées, la responsabilité de l'élaboration de telles mesures adaptées aux particularités locales incombe naturellement à l'échelon régional. Elles font donc partie du volet déconcentré de la programmation. Les cahiers des charges des engagements unitaires ont été discutés en Groupe de travail lors de l'élaboration du Document d'objectifs.

1.1.1.A - Définir les enjeux environnementaux et les zones d'action prioritaires

Les mesures agro-environnementales territorialisées doivent être ciblées sur des enjeux environnementaux précis, identifiés sur un territoire délimité.

Au niveau national, les priorités environnementales portent sur la protection de l'eau et de la biodiversité, conformément au plan stratégique national. Les mesures territorialisées seront mobilisées pour atteindre :

- les objectifs de conservation et de bonne gestion des sites du réseau NATURA 2000, établis par les directives Habitats (92/43/CEE) et Oiseaux (97/49/CEE) : pour les surfaces agricoles des sites Natura 2000, les MAE permettront de mettre en œuvre les mesures de bonne gestion définies dans le document d'objectifs de chaque site ;
- les objectifs de bon état des masses d'eau établis par la directive cadre sur l'eau (2000/60/CE) ;
- un niveau satisfaisant de surfaces conduites en agriculture biologique, celles-ci ne faisant pas l'objet d'un zonage.

Ces priorités environnementales peuvent être complétées par d'autres enjeux régionaux dans des cas particuliers dûment justifiés.

Au regard de ces enjeux, des zones d'action prioritaires doivent être définies au niveau régional, en concertation étroite avec les acteurs locaux, en particulier les collectivités territoriales et les Agences de l'eau. Pour l'enjeu biodiversité en application des directives « Habitats » et « Oiseaux », les mesures territorialisées sont ciblées sur les sites Natura 2000.

1.1.1.B - Cahiers des charges et engagements unitaires

La nouvelle programmation s'inscrit dans le prolongement des actions menées entre 2000 et 2006, de manière à ne pas interrompre la dynamique de contractualisation déjà engagée. En particulier, les cahiers des charges des mesures territorialisées restent proches de ceux figurant dans les synthèses régionales. Le cahier des charges de chaque mesure territorialisée contient un petit nombre d'engagements unitaires précis et cohérents, en fonction de l'enjeu et des pratiques de référence sur le territoire.

Ces engagements unitaires sont définis au niveau national mais reprennent les engagements les plus pertinents et les plus souscrits des cahiers des charges figurant dans les synthèses régionales 2000-2006. Ils ont également été retenus pour leur contrôlabilité qui doit être la meilleure possible.

Pour chacun de ces engagements, sont précisés au niveau national, après concertation avec les partenaires institutionnels et professionnels :

- les éléments techniques minimum qui devront être précisés localement dans les cahiers des charges territorialisés pour garantir l'intérêt environnemental de l'engagement,
- le(s) point(s) de contrôle garantissant la contrôlabilité de l'engagement,
- la méthode de calcul détaillée du montant des manques à gagner et surcoûts occasionnés.

Un groupe de travail constitué de représentants des Ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, des DRAF-DDAF, des DIREN, des organisations professionnelles agricoles et des associations environnementales a été ainsi chargé d'affiner et de compléter le cas échéant cette liste d'engagements unitaires.

Une fois finalisée, cette liste a été intégrée au document de programmation national, validé en 2007.

Les combinaisons possibles d'engagements sont limitées ; elles permettent de reconstituer des niveaux croissants de contraintes lorsque cela est pertinent et cohérent. Par ailleurs, certains engagements ne peuvent être mobilisés seuls mais doivent être combinés avec au moins un autre engagement portant sur le même enjeu, de manière à assurer une cohérence et une efficacité environnementale.

1.1.2 - Les Contrats Natura 2000 (Hors surfaces agricoles)

Ils concernent des terres non déclarées agricoles (hors S.A.U). C'est un contrat passé entre l'État et le propriétaire (ou ses mandataires ou tout ayant-droit ou " titulaires de droits réels ou personnels " : propriétaires, collectivités, communes, associations, fédérations ...) d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000, et concernée par une ou plusieurs mesures de gestion proposées par le Document d'objectifs.

Pour en bénéficier, le propriétaire ou l'ayant-droit doit en faire la demande. Le contrat peut donner droit à une rémunération compensatoire (aides à l'investissement ou pluriannuelles) en contrepartie de modes de gestion respectueux de l'environnement allant au-delà de la bonne pratique (engagements du contactant décrits dans le contrat). Il a une durée minimale de 5 ans renouvelable, à adapter selon les milieux naturels concernés (possibilités de contrats plus longs en forêt par exemple).

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations définies par le Document d'objectifs, portant sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. Il définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Élément de mise en oeuvre des orientations du Document d'objectifs, le contenu du contrat Natura 2000 est fixé en référence à un cahier des charges figurant dans le Document d'objectifs.

Dans le respect de ce cahier des charges, il doit comporter, notamment :

1. Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en oeuvre les objectifs de conservation ou, s'il y a lieu, de restauration du site, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels et des espèces et la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent ;
2. Le descriptif des engagements qui, correspondant aux bonnes pratiques identifiées dans le document d'objectifs du site, ne donnent pas lieu à contrepartie financière ;
3. Le descriptif des engagements qui, allant au-delà de ces bonnes pratiques, ouvrent droit à contrepartie financière ;
4. Le montant, la durée et les modalités de versement de l'aide publique accordée en contrepartie des engagements mentionnés au 3 ;
5. Les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels.

1.2 - Autres mesures

D'autres mesures sont prévues dans les documents d'objectifs pour assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit des mesures dites d'accompagnement qui correspondent globalement aux actions de communication, de suivi et d'animation des opérations engagées qui ont été jugées nécessaires pour la mise en oeuvre du Document d'objectifs.

Les mesures d'accompagnement doivent permettre d'intégrer à tout projet de sensibilisation à l'environnement (et plus largement à tout projet de développement touristique) des informations sur la mise en place des sites Natura 2000, les modalités de leur mise en oeuvre ainsi que les actions qui y sont menées. L'objectif est d'offrir la possibilité d'intégrer dans tout nouveau projet un volet communication qui permettra de faire l'information sur Natura 2000 et ainsi de valoriser les sites. Elles doivent également permettre la mise en oeuvre de suivis et d'études scientifiques.

1.3 - Travaux et projets

En application des alinéas 3 et 4 de l'article 6 de la Directive Habitats, une liste de catégories de travaux doivent, selon leur nature, être soumis à une évaluation d'incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire lorsqu'ils sont programmés dans le périmètre d'un site Natura 2000.

Concrètement, les projets soumis à une évaluation de leurs incidences sur les sites Natura 2000 sont les projets et programmes soumis à autorisation ou approbation.

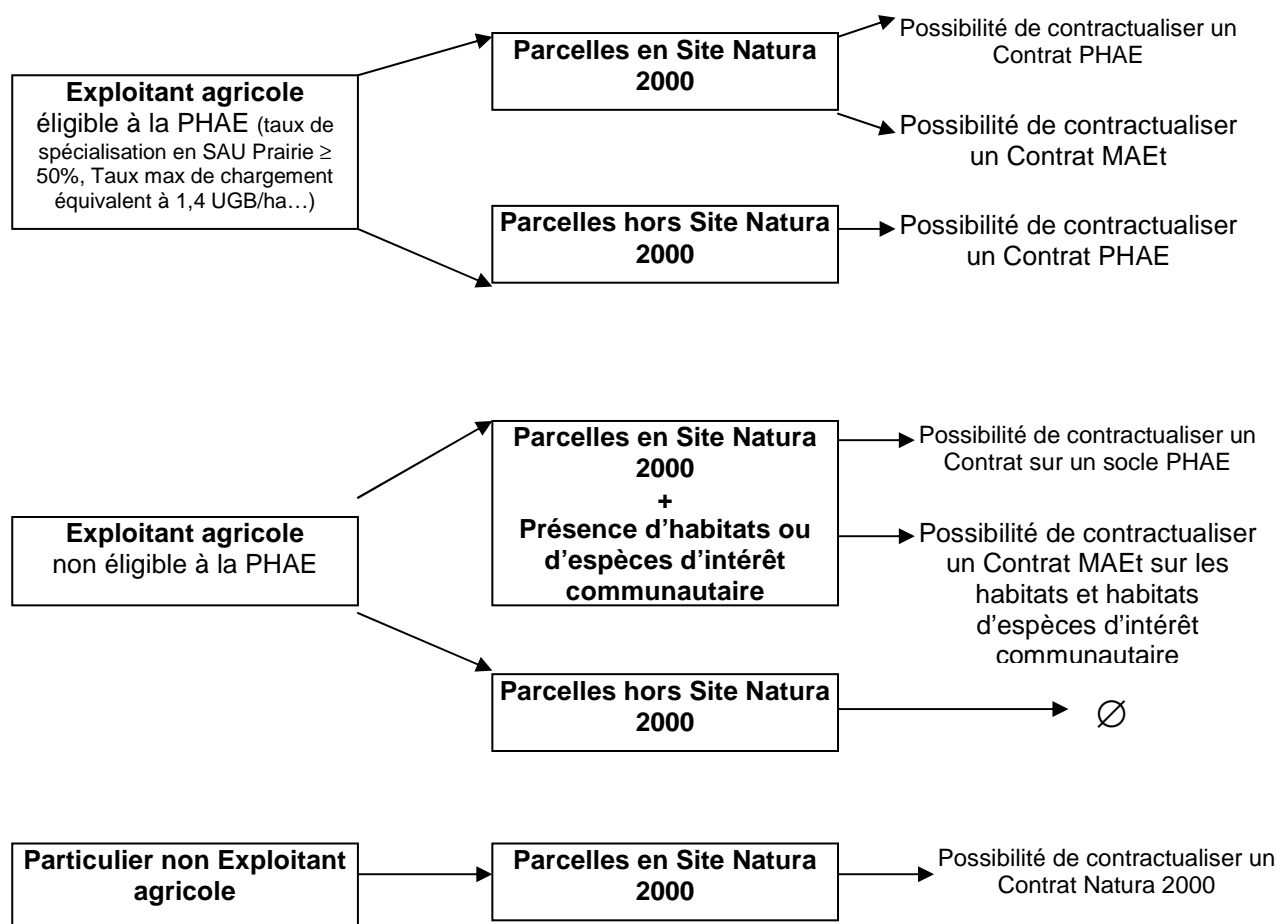
Sont donc concernés :

- les projets soumis à autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement (Loi sur l'eau)
- les projets soumis à étude d'impact ou notice d'impact
- les projets relevant d'un régime d'autorisation au titre des parcs nationaux, des réserves naturelles ou des sites classés
- les projets dispensés d'une étude ou d'une notice d'impact par application des articles 3 et 4 du décret n°77-1141 du 12 octobre 1977 modifié, mais appartenant à une catégorie figurant sur une liste arrêtée par le Préfet pour chaque site ou ensemble de sites.

Dans le cas où un projet devra être soumis à une évaluation des incidences, cette évaluation devra contenir :

- une description du projet et de sa situation par rapport au site
- une analyse des effets notables temporaires ou permanents du projet sur l'état de conservation des habitats et des espèces du site, en conjugaison avec d'éventuels autres projets
- le cas échéant, les mesures à prévoir pour réduire ou supprimer les incidences dommageables du projet sur l'état de conservation du site, pendant et après sa réalisation
- si, malgré ces mesures, le projet peut avoir des effets notables dommageables, il convient alors de justifier :
 - qu'il n'y a pas de solution alternative
 - que le projet présente des raisons impérieuses d'intérêt public. Pour les sites comportant des habitats ou des espèces « prioritaires », les considérations liées à la santé publique, la sécurité publique ou à des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement doivent être présentées, sinon l'avis de la Commission européenne est requis
 - que les mesures compensatoires présentées permettent d'assurer la conservation des habitats et des espèces présents sur le ou les sites, avec l'estimation des dépenses correspondantes

Tableau 1 : Synthèse des situations d'éligibilité aux contrats en Site Natura 2000



2 - Les financements mobilisables

La mise en œuvre des actions de gestion des habitats d'intérêt communautaire qui concernent les surfaces agricoles passe par le dispositif contractuel des MAEt. Le Centre National pour l'aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles (CNASEA) est l'établissement unique agréé par l'Union Européenne pour le paiement de l'ensemble des aides communautaires. Il assurera en particulier le paiement de l'ensemble des contrats Natura 2000 et Contrats MAEt (mesures cofinancées par le FEADER), issue de la nouvelle programmation du PDRH pour la période 2007-2013.

Deux cas sont envisagés pour le financement des mesures de mise en œuvre des Documents d'objectifs.

2.1 - Le financement des contrats

Les Contrats Natura 2000 sont co-financés par l'Etat et l'Union Européenne. Lorsque les actions à contractualiser se situent dans le champ de l'agroenvironnement et concernent des exploitations agricoles, le contrat Natura 2000 prend la forme d'un contrat MAEt faisant l'objet d'une participation financière conjointe du Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Union Européenne (Financements FEADER). Les mesures de gestion ou engagements unitaires choisies sont en adéquation avec le Document d'objectifs. Si les actions déclinées dans le contrat Natura 2000 ne se situent pas dans le champ de l'agroenvironnement, celui-ci prend la forme d'un contrat spécifique destiné aux gestionnaires de milieux non agricoles (ou Contrat Natura 2000), faisant l'objet d'une participation financière du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN ou Fonds de gestion des milieux naturels prévu à l'article L 310-3 du Code de l'environnement) et de l'Union Européenne (FEADER).

L'article R. 214-29 du Code rural issu du décret du 21 décembre 2001 précise le contenu et les modalités de ces nouveaux instruments contractuels de gestion des sites Natura 2000. Le contrat est signé entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées. L'"opérateur" du site Natura 2000, c'est-à-dire la personne de droit public ou privé (ONF, syndicat mixte, association...) chargée par le préfet de conduire les travaux d'élaboration du document d'objectifs, n'est donc pas partie prenante au contrat. En cas de cession, en cours d'exécution du contrat, de tout ou partie du bien sur lequel porte le contrat, le contrat peut être transféré à l'acquéreur. Le transfert, emportant la poursuite des engagements souscrits, est effectué par avenant au contrat. Si le transfert n'a pas lieu, le contrat est résilié de plein droit et le cédant est tenu de rembourser les aides perçues.

Un dispositif de sanction est prévu par le nouvel article R.214-32 du Code rural en cas de manquement aux obligations contractuelles. Lorsque le titulaire d'un contrat Natura 2000 ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être, en tout ou en partie, suspendues ou supprimées. Si la méconnaissance de ses engagements par le titulaire du contrat est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue en exécution du contrat est remboursée au CNASEA. En cas d'inexécution des engagements souscrits, les aides de l'Etat font l'objet d'un remboursement selon des modalités fixées par décret. Les litiges relatifs à l'exécution de ce contrat sont portés devant la juridiction administrative.

2.2 - Les actions collectives et le suivi des mesures

Les actions relevant des domaines suivants : suivi des mesures engagées, études complémentaires, formation, communication, animation..., non directement liées à la gestion des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire mais sans lesquels les objectifs de préservation ne pourraient être atteints, feront l'objet de contrats passés entre l'Etat et des structures collectives (collectivités territoriales, établissement publics, associations...). Ces mesures font appel à d'autres outils financiers que le FEADER. Le cofinancement de ces mesures peut s'inscrire dans le cadre du DOMO ou Document de Mise en Oeuvre (Financements FEDER) établi au niveau régional et d'une participation financière des collectivités territoriales entrant dans le champ d'autres programmes (Région, Conseil Général...). La participation financière au niveau national provient du Ministère en charge de l'Environnement (Financements FGMN).

3 - Proposition de mesures pour atteindre les objectifs de conservation du Site: Les fiches « action »

Chaque enjeu défini dans la première partie du Document d'objectifs fait l'objet d'une proposition de mesure déclinée sous la forme de "Fiche action". Ces propositions sont le résultat des discussions menées avec les différents acteurs et usagers du site lors des réunions des Groupes de travail.

Les actions menées dans le cadre du Document d'objectifs peuvent être de différents types:

- gestion (agricole, sylvicole ou autre...)
- information, sensibilisation, communication
- suivi, amélioration des connaissances, expérimentation
- animation, coordination

Pour chacune des fiches, un niveau de priorité a été donné afin d'aider lors des choix possibles pour la mise en œuvre : trois niveaux ont été distingués du plus faible (★) au plus fort (★★★).

★★★ : Action dont la mise en œuvre est indispensable pour la gestion des habitats d'intérêt communautaire

★★ : Action favorable pour l'amélioration des habitats d'intérêt communautaire

★ : Action utile pour aller plus loin (gestion globale du site par exemple)

Pour chacune des fiches, un calendrier prévisionnel pour la réalisation de l'action a été donné pour les 6 ans de mise en œuvre du Document d'objectifs. Ce calendrier est donné à titre indicatif et peut cependant être modulé en fonction des opportunités qui pourraient se présenter lors du délai de mise en œuvre du Document d'objectifs.

L'estimation des coûts doit permettre de proposer un montant financier à mobiliser.

Pour les travaux (coût/ha, coût/ml, etc), les montants sont calculés le plus précisément possible sur la base des connaissances actuelles (sites pilotes, autres Docobs, devis, dires d'experts...).

L'estimation des coûts d'encadrement ou des prestations intellectuelles (étude, animation) est basée sur les tarifs habituellement pratiqués pour ce type de prestation. Les montants indicatifs par journée ont été indiqués sur la base de devis de prestataires différents et peuvent donc être variables selon les actions proposées. En l'absence de devis, les barèmes des coûts de journée pratiqués à l'ONF ont été utilisés par défaut.

Coût journalier (Source ONF, 2007) :

- Ingénieur des travaux : 540 € HT
- Technicien : 498 € HT
- Opérateur de terrain : 367 € HT
- Ouvrier : 300 € HT

Le Tableau 5 (pages suivantes) présente une synthèse des actions proposées en lien avec les objectifs et les préconisations décrites dans la première partie du Document d'objectifs.

La référence renvoie à la Fiche action détaillée correspondante.

Le Schéma 1 qui suit présente un organigramme des actions proposées pour la gestion des pelouses, pâtures et prairies de fauche, afin de mieux cerner les différentes possibilités et l'imbrication des modes de gestion existant pour ces milieux en fonction de leur état de conservation et de leur statut (SAU ou hors SAU).

La **Carte n°11**, jointe en annexe, présente une possibilité d'application (surfaces potentiellement concernées) pour les mesures proposées dans les Fiches « actions ».

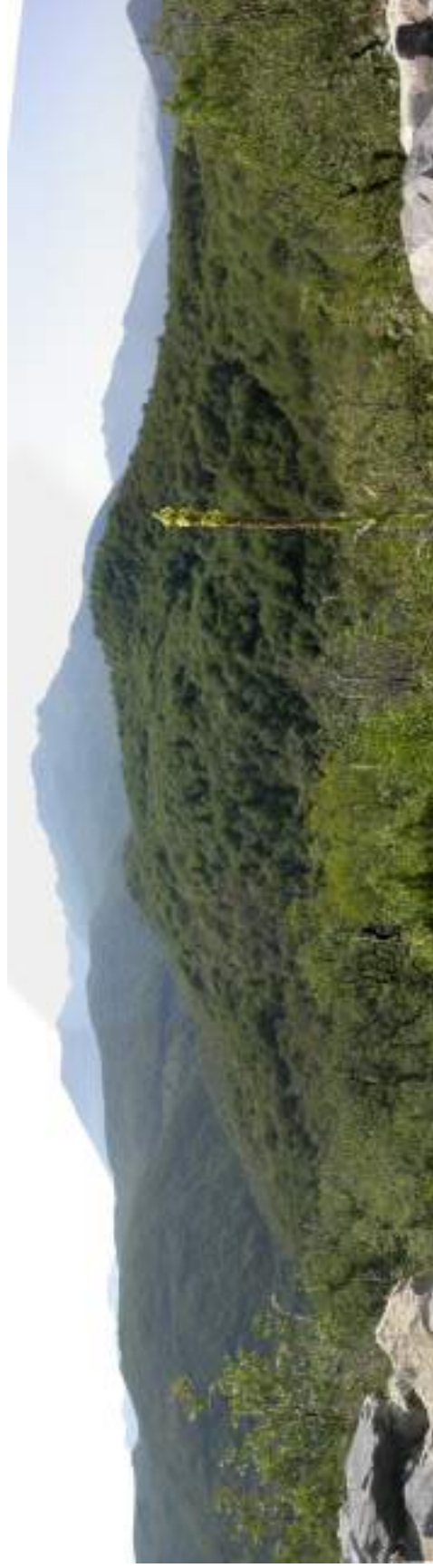
Tableau 5 : Tableau de synthèse des préconisations de gestion conservatoire des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire - Propositions de mesures

MESURES DE GESTION / Gestion des habitats naturels et des habitats d'espèces en contexte agricole	
n'action	Objetif
Fiche 1	Proposition de mesure et sous titres Mettre en place une animation pour la création d'AFP (Association Foncière Pastorale) (ex : secteur des Frontignes) ou la mise en place de conventions en associant les partenaires concernés
1 et 2	<p>Milieu et/ou espèce Pelouses calcaires ; Landes à Genévrier commun ; Autres milieux ouverts et espèces associées</p> <p>Préconisation Assurer une gestion collective en limitant le morcellement foncier</p> <p>Objetif Pérenniser l'utilisation agricole de certains secteurs pour le maintien des milieux ouverts</p>
3	<p>Milieu et/ou espèce Pelouses et prairies ; Pelouses calcaires ; Landes à Genévrier commun ; Autres milieux ouverts et espèces associées</p> <p>Préconisation Assurer l'entretien et/ou la restauration des milieux ouverts (pelouses et prairies)</p> <p>Objetif Permettre l'utilisation des parcelles agricoles en déprise et enrayer la déprise sur certaines parcelles Limiter l'envahissement par les ligneux des milieux ouverts</p>
4	<p>Milieu et/ou espèce Prairies de fauche</p> <p>Préconisation Maintenir la pratique de la fauche et l'équilibre fauche/pâturage</p> <p>Objetif Assurer le maintien de la qualité floristique des prairies de fauche</p>
5	<p>Milieu et/ou espèce Insectes saproxylophages, Lépidoptères, Chiroptères</p> <p>Préconisation Pérenniser les paysages de bocage (arbres isolés, haies) et assurer leur renouvellement</p> <p>Objetif Assurer le maintien des arbres remarquables et des habitats des insectes (prunelliers, arbres têtards) et chiroptères</p>
n'action	MESURES DE GESTION / Gestion des habitats naturels et des habitats d'espèces hors contexte agricole
Fiche 4	Proposition de mesure et sous titres Proposer une formation et un Contrat Natura 2000 pour l'entretien d'arbres ou d'îlots d'arbres remarquables, de haies et d'alignements d'arbres
4	<p>Milieu et/ou espèce Insectes saproxylophages, Chiroptères</p> <p>Préconisation Maintenir les arbres têtards hors contexte agricole</p> <p>Objetif Assurer une diversité d'habitats pour les insectes et les chauves souris</p>
5	<p>Milieu et/ou espèce Landes à Genêt hérissé ; Landes à genévriers communs et pelouses calcaires</p> <p>Préconisation Réouvrir les milieux en déprise agricole ancienne</p> <p>Objetif Restaurer les landes à Genêt hérissé et améliorer les connaissances sur la gestion de ces milieux Restaurer les pelouses calcaires et les landes hors contexte agricole</p>
6	<p>Milieu et/ou espèce Bas marais alcalin à <i>Cladium mariscus</i> et végétation riveraine</p> <p>Préconisation Promouvoir une gestion concertée et effectuer des travaux de réouverture ciblés sur le pourtour du lac de Saint Pé d'Ardet et les zones humides associées</p> <p>Objetif Restaurer les bas marais calcaires et la ceinture de végétation naturelle du lac de Saint Pé d'Ardet et améliorer les connaissances sur la gestion de ces milieux</p>
7	<p>Milieu et/ou espèce Lisières, berges de cours d'eau d'eau Ecrevisse à pattes blanches</p> <p>Préconisation Gérer les berges de cours d'eau de façon raisonnée, réactiver les bassins versants Améliorer les connaissances sur le statut de l'Ecrevisse à pattes blanches et la qualité de son milieu</p> <p>Objetif Limiter l'uniformisation des berges, restaurer et limiter les dégradations des berges Mieux cerner les sources de déclin des populations d'écrevisse et les mesures de gestion possibles</p>

8	39138 Euros + devis frais de nettoyage et traitement déchetterie	Ecrevisse à pattes blanches	Identifier et assurer une vigilances sur les sources de pollutions	Limitier les sources de pollutions chimiques et organiques et restaurer la qualité des cours d'eau et des sources	Assurer la prévention des pollutions par des actions d'information Supprimer les décharges sauvages et réaliser des actions de dépollution des berges
9	A estimer en fonction des devis définitifs fournis dont 22064 Euros hors Contrat Natura 2000	Lépidoptères, chiroptères, prairies humides	Réaliser un plan de gestion des complexes de prairies humides localisés et prairies de fauche associées	Assurer une gestion pérenne et raisonnée des prairies humides, prairies de fauche et habitats associés	- Réalisation d'un diagnostic écologique et d'un plan de gestion des prairies et habitats associés - Mise en oeuvre du plan de gestion par convention ou Contrat Natura 2000 avec le propriétaire - Suivi écologique et information au niveau local sur l'intérêt écologique de ces milieux
10	143175 Euros, + travaux par contrat Natura 2000	Chiroptères	Favoriser la mise en place de dispositifs pour la tranquillité des gîtes à chauves souris ; Améliorer les connaissances sur le statut des espèces et la qualité de leurs milieux ; Favoriser la connaissance et la sensibilité aux moeurs de ces espèces	Assurer le maintien et l'accès aux gîtes pour les chiroptères Mieux cerner les sources de dégradation des populations et les mesures de gestion Limitier les risques de dérangement et d'accidents sur les colonies de chiroptères	Informier, concerter les propriétaires, gestionnaires et usagers des gîtes abritants des colonies et proposer un Contrat Natura 2000 pour aménager les grottes ou cavités Suivi des colonies de chiroptères du site (grottes et bâtiments) et développer des conventions de suivi avec les communes et les particuliers Information argumentée sur les chiroptères, leurs habitats (bâtimnets communaux, diffusion de plaquettes d'information)
n'action			MESURES DE GESTION / Gestion forestière		
Fiche	Côût estimatif	Milieu et/ou espèce	Préconisation	Objectif	Proposition de mesure et sous titres
11	28090 Euros+ 1494 € x nb de diagnostics + Contrats Natura 2000 à évaluer	Habitats forestiers et espèces associées	Favoriser la gestion concertée des forêts pour et par les propriétaires privés Sensibiliser les professionnels	Assurer une gestion raisonnée de la forêt privée, notamment par un relais des connaissances et une meilleure prise en compte des préconisations dans la gestion courante	Mettre en place une animation pour susciter le regroupement (gestion ou foncier) des propriétaires (associations syndicales, documents de gestion, conventions...) et suivi des groupements constitués. Information des forestiers (propriétaires, gestionnaires, exploitants)
11 et 12	A évaluer	Habitats forestiers et espèces associées	Favoriser des traitements en futaie irrégulière et des classes d'âges variées dans les peuplements forestiers	Assurer la régénération et la diversité des habitats forestiers	Proposer un Contrat Natura 2000 pour l'irrégularisation des peuplements forestiers dans une logique non productive ou mettre en place des opérations innovantes pour le renouvellement forestier.
11 et 12	A évaluer + 1246 Euros selon programmation	Habitats forestiers et espèces associées	Favoriser le maintien des gros bois et bois sénescents, morts ou à cavités en forêt, isolés ou regroupés en îlots	Assurer une cycle naturel et limiter le rajeunissement de certaines forêts Maintenir une bonne qualité et diversité de l'habitat forestier	Proposer un Contrat Natura 2000 pour le maintien et/ou l'augmentation de la charge de bois mort et/ou sénescents en forêt, et l'information des usagers de la forêt, prenant en compte la responsabilité civile du contractant. Proposer la prise en charge de surcoûts visant à réduire l'impact des désertées en forêt.
n'action			AMELIORATION DES CONNAISSANCES		
Fiche	Côût estimatif	Milieu et/ou espèce	Préconisation	Objectif	Proposition de mesure et sous titres
13	8466 Euros par suivi selon programmation	Tous	Adapter les contrats proposés au cas par cas et améliorer les connaissances sur la gestion de certains milieux	Mieux cibler les mesures de gestion proposées dans les contrats agricoles et les contrats Natura 2000	Réaliser des diagnostics agricoles, forestiers et écologiques à l'échelle du parcellaire avant la signature de contrats
13		Tous	Mettre en place les indicateurs de suivi des mesures préconisées et des habitats d'intérêt communautaire	Evaluer l'efficacité des mesures et améliorer les connaissances sur la gestion	Elaboration de protocoles et mise en oeuvre d'expérimentations (ex: suivi de végétation à l'issue des contrats de gestion) sur les milieux remarquables (prairies de fauche, arbres têtards, populations de lépidoptères des prairies humides, etc...)
n'action			INFORMATION – SENSIBILISATION – COMMUNICATION		
Fiche	Côût estimatif	Milieu et/ou espèce	Préconisation	Objectif	Proposition de mesure et sous titres
14	47218 Euros	Tous	Permettre un relais d'information au niveau local et développer la connaissance et la sensibilité à l'environnement	Disposer d'un pôle de référence au niveau local	Communiquer au niveau local sur Natura 2000 (Communes, Communautés de communes, écoles...) et diffusion du bulletin d'information du site. Participation aux médias et manifestations locales (« Journées vertes en Frontignes »...)
15	10956 Euros	Tous	Favoriser la prise en compte des préconisations environnementales dans l'activité touristique et diffuser l'information	Sensibiliser les professionnels et assurer un relais auprès des usagers	Formation et information des professionnels du tourisme et diffusion des recommandations par le biais des supports locaux d'information touristique

ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS / Missions de la structure animatrice		Proposition de mesure et sous titres	
n°action	Côté estimatif	Préconisation	Objectif
Fiche 16	97150 Euros € + 1494 € x nb de contrat	Milieu et/ou espèce Tous	Inciter à une gestion raisonnée des différents milieux et encourager les bonnes pratiques courantes. Favoriser l'application des préconisations du Document d'objectifs
16		Tous	Assurer une vigilance et favoriser l'application des recommandations du Document d'objectifs ; assurer une mise en œuvre efficace des mesures. Diffuser l'information. Assurer la cohérence entre le Document d'objectifs et les politiques d'aménagement du territoire
TOTAL	1 174 172 Euros		

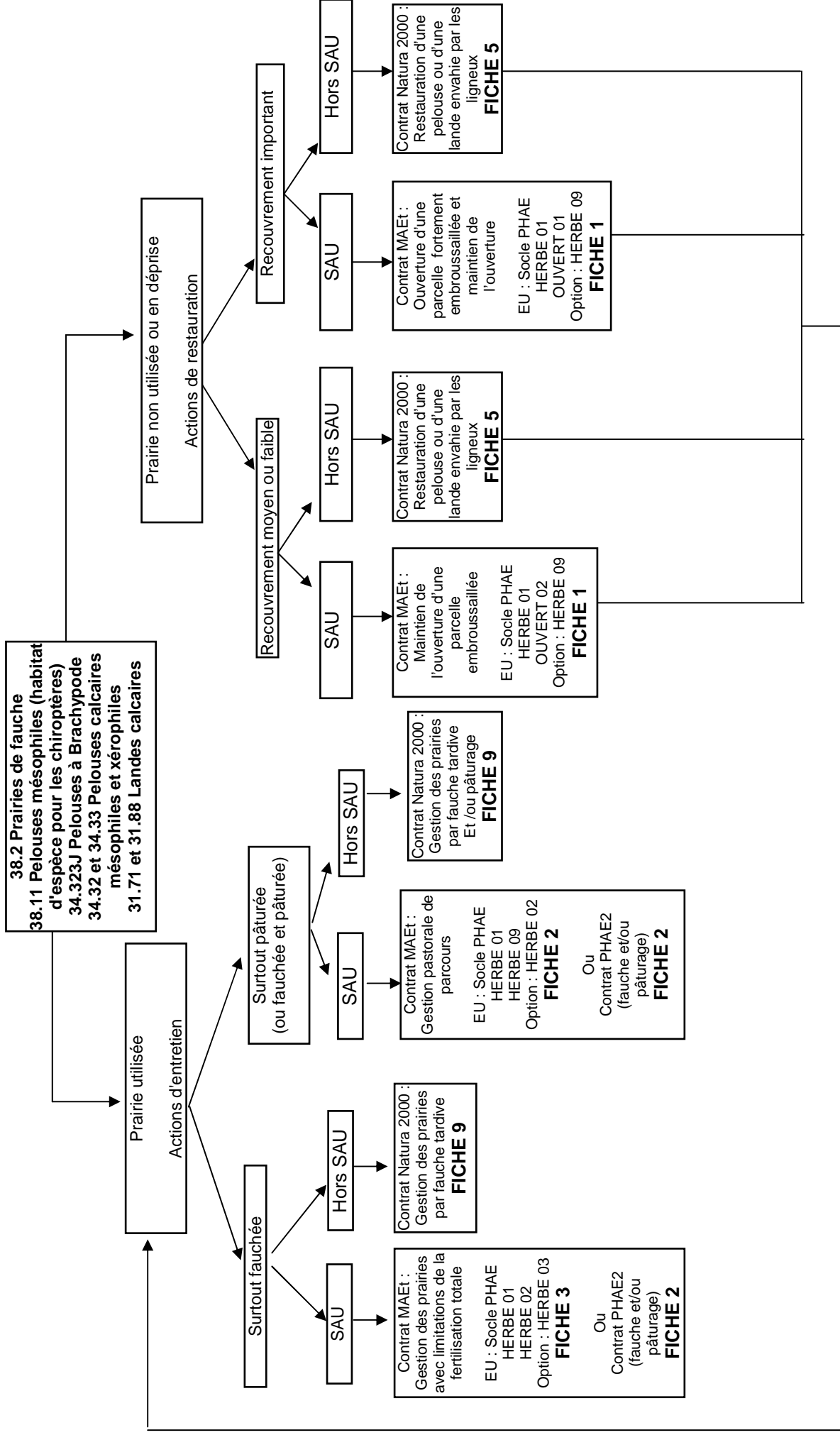
Ce total correspond à l'ensemble des montants, hors connaissance du nombre de diagnostics et de contrats, il s'agit donc d'une estimation



Vue des chaînons calcaires du Piémont commingeois

Schéma 1 : Organigramme des actions de gestion pour le maintien des prairies et des pelouses mésophiles et des landes calcaires

NB : un Diagnostic écologique préalable à la contractualisation est fortement recommandé.



Liste des fiches des Actions proposées :

N° Fiche Action	MESURES DE GESTION / Gestion des habitats naturels et des habitats d'espèces <u>en contexte agricole</u>	
	Milieux et/ou espèces visés	Intitulé
1	Pelouses calcaires, Landes à Genévrier commun, Autres milieux ouverts et espèces associées	Réouverture de milieux
2	Pelouses et prairies, Landes à Genévrier commun, Autres milieux ouverts et espèces associées	Entretien et/ou restauration de milieux ouverts
3	Prairies de fauche et espèces associées	Entretien des prairies de fauche
4	Insectes saproxylophages, Lépidoptères, Chiroptères	Maintien des haies, bosquets et arbres isolés
MESURES DE GESTION / Gestion des habitats naturels et des habitats d'espèces <u>hors contexte agricole</u>		
5	Landes à Genêt hérissé, Landes à genévriers communs, Pelouses calcaires	Restauration des landes à Genêt hérissé et des landes et pelouses calcaires
6	Bas marais alcalin à <i>Cladium mariscus</i> et végétation riveraine, Insectes associés (Lépidoptères, Coléoptères)	Gestion du lac de Saint Pé d'Ardet et des ses abords (bas marais alcalin, aulnaie-saulaie, ceinture de végétation, prairies)
7	Lisières et berges de cours d'eau, Ecrevisse à pattes blanches	Diagnostic écologique de la situation des cours d'eau – Suivi des biotopes d'écrevisse à pattes blanches
8	Ecrevisse à pattes blanches, Sources tuffeuses, Lisières nitrophiles hygrophiles	Prévention et limitation des pollutions - Remise en état des sites pollués
9	Prairies humides et espèces associées (Lépidoptères, chiroptères)	Gestion des prairies humides de Sauveterre-de-Comminges et autres habitats associés
10	Chiroptères	Suivi et sensibilisation sur les populations de chiroptères Conserver l'accès aux gîtes pour les chiroptères
MESURES DE GESTION / Gestion forestière		
11	Habitats forestiers et espèces associées	Information et sensibilisation des propriétaires privés aux enjeux forestiers
12	Habitats forestiers et espèces associées	Améliorer la prise en compte des habitats naturels et des habitats d'espèce dans la gestion des forêts publiques
AMELIORATION DES CONNAISSANCES		
13	Tous habitats naturels et espèces IC	Réaliser des diagnostics et des suivis scientifiques de la végétation des habitats gérés ou après travaux de gestion
INFORMATION – SENSIBILISATION – COMMUNICATION		
14	Tous habitats naturels et espèces IC	Information aux communes - Information jeune public Proposer des outils pédagogiques
15	Tous habitats naturels et espèces IC	Information des professionnels du tourisme
ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS / Missions de la structure animatrice		
16	Tous habitats naturels et espèces IC	Animation du DOCOB : Informer, assurer le conseil et le montage de dossiers de financement et des contrats de gestion, réaliser la programmation annuelle des actions, la faire valider, évaluer l'état d'avancement du DOCOB

Habitats et espèces concernés	UE : 6210 / CB : 34.32 et 34.33 - Pelouses calcaires mésophiles et xérophiles UE : 1305 - Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>) UE : 1303 - Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) UE : 1304 - Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) UE : 1310 - Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>) UE : 1074 - Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>) UE : 1078 - L'Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)
Descriptif	Objectif : Conservation des milieux ouverts et contrôler l'envahissement de certains secteurs par les ligneux Conserver la qualité des habitats d'espèces Assurer la gestion collective de certains secteurs en limitant le morcellement foncier Sur certains secteurs en déprise agricole plus ou moins ancienne, il peut s'avérer nécessaire de restaurer les milieux ouverts (pelouses) pour permettre à nouveau leur utilisation pastorale. Des travaux de réouverture de secteurs localisés de landes peuvent donc être envisagés, suivis du maintien d'une pression pastorale pour assurer la pérennité de l'ouverture et de la diversité du milieu. Ces objectifs peuvent être inclus dans les dispositifs existant d'aide à l'agriculture dont peuvent bénéficier les éleveurs. Le type de végétation envahissant les pelouses peut être de différent, nécessitant une intervention adaptée au cas par cas.
Public concerné	Agriculteurs, éleveurs ayant des parcelles en SAU sur le site.
Effets attendus	Pérenniser l'utilisation agricole de certains secteurs Restaurer des surfaces de pelouses ou de landes ouvertes
Périmètre d'application	Répertoriés sur une carte (Cf. carte n° 11)

Descriptif des mesures proposées :

Mesure 1.1	Mettre en place une animation pour le regroupement foncier (Associations Foncières Pastorales, ou autres...) et la remise en valeur des espaces en déprise : L'information devrait être apportée sur les types de regroupements fonciers existants, les modalités de leur constitution et l'intérêt de leur mise en œuvre. Ce type d'animation pourra dans un premier temps être amorcé au cours des sessions d'information dans les communes par l'animation pastorale et l'animation Natura 2000 puis être pris en charge par une structure adéquate si une volonté des propriétaires se manifeste. Coût : une réunion d'information par commune du site la première année : 0,5 j technicien 498 € x19 = 4731€ Les années suivantes, prise en charge par les structures d'animation pastorale existantes
Mesure 1.2	Réalisation d'un Diagnostic agricole détaillé avant contractualisation pour les Mesures Agro Environnementales territorialisées (MAEt) : Ce diagnostic doit permettre d'adapter les exigences des engagements souscrits aux particularités des parcelles concernées. Il permet également de localiser les habitats naturels et les habitats d'espèces à l'échelle du parcellaire de l'exploitation, et de hiérarchiser les priorités d'action au regard de l'enjeu écologique et agricole. Ce diagnostic devra comprendre : <ul style="list-style-type: none"> la surface et la situation des prairies ou pelouses embroussaillées concernées les caractéristiques floristiques de la prairie ou pelouse ou de la lande à restaurer les pratiques agricoles actuelles et/ou passées les recommandations de gestion <p style="text-align: right;">Coût : 2 j technicien 498 € / diagnostic = 996 €</p>
Mesure 1.3	Selon les préconisations du diagnostic, et en fonction des enjeux écologiques, proposer de réaliser des Contrat MAEt pour l'ouverture de milieux embroussaillés : Les mesures souscrites sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Si le recouvrement en ligneux est faible à moyen : Contrat MAEt (MP_N885_HE1) « Maintien de l'ouverture d'une parcelle embroussaillée » (engagements unitaires : socle PHAE, HERBE 01 : enregistrement des interventions et des pratiques, OUVERT 02 : maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables, optionnelle : HERBE 09 : Gestion pastorale) Si le recouvrement en ligneux est important : Contrat MAEt (MP_N885_HE2) « Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée » (engagements unitaires : HERBE 01 : enregistrement des interventions et des pratiques, OUVERT 01 : ouverture d'un milieu en déprise, optionnelle : HERBE 09 : Gestion pastorale). <p>Les contrats pour des MAEt pourront être proposées à des exploitants individuels ou regroupés. <i>Les cahiers des charges des contrats sont joints en annexe A du Document d'objectifs. Les cahiers des charges pourront être adaptés en cas de présence d'espèces envahissantes : Renouée du Japon, Impatiante de l'Himalaya, Buddleia de David... (recommandations techniques)</i> Coût : de 181 à 312 € / ha / an + 53 € / ha / an option pour environ 200 ha potentiellement concernés = 36200 à 62400 € / an (0,5 ha par parcelle concernée en moyenne)</p>

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Soutien à l'activité agricole	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Eleveur, exploitants agricoles, Communes		Animation du Docob, DDAF, DIREN, Chambre d'agriculture, ADASEA, Conseil Général, Communes, Communauté de communes	
Modalités et montant de l'aide		Aide annuelle à l'hectare dans le cadre d'un Contrat MAEt. Les montant indiqués sont indicatifs, car des coefficients de modulation des aides pour certaines MAE peuvent être retenus. Plafond par exploitation et par an : 7600€ Plafond des aides : <ul style="list-style-type: none"> • Socle PHAE : 76€/ha/an • HERBE 01 : 17€/ha/an • OUVERT 01 : 219€/ha/an • OUVERT 02 : 88€/ha/an • HERBE 09 : 53€/ha/an Montage d'un dossier de subvention spécifique pour les diagnostics (plafond à 1500 €/exploitation) et actions d'information	
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
1.1	PSEM Collectivités locales, Conseil Général	Crédit d'Animation pastorale Crédits d'animation Natura 2000	DDAF
1.2	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7 - Crédits d'animation pastorale	DDAF DIREN
1.3	FEADER (Europe) Crédits MAP (Etat)	PDRH 2007-2013 / DRDR - Annexe 214 dispositif I.1 Crédit Etat – enveloppe 154	DDAF DIREN
Durée de mise en œuvre		Pendant l'application du document d'objectifs (Durée du Contrat : 5 ans)	
Objets de contrôles		Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain	
Indicateurs de suivi		Indicateurs de réalisation	Indicateur de résultats
		Nombre de diagnostics réalisés Nombre de contrats PHAE2 ou MAEt signés Nombre d'AFP créés	Suivi de végétation ; Cortège floristique : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (<20%) ; Indices de détérioration localisés

Propositions élaborées dans le cadre des réunions des Groupes de travail du 08/06/06, 26/09/06, 22/01/07 et rencontres individuelles

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1.1	Animation 4731 €					
1.2	996 € x nb Diagnostics					
1.3		Contrat MAEt 62400 €	Contrat MAEt 62400 €	Contrat MAEt 62400 €	Contrat MAEt 62400 €	Contrat MAEt 62400 €
TOTAL	4731 € + 996 € x nb Diagnostics	62400 €	62400 €	62400 €	62400 €	62400 €

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB

316 731 Euros+ 996 € x nb Diagnostics

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs

Habitats et espèces concernés	<p>UE : 6510 / CB : 38.2 - Prairies de fauche</p> <p>UE : 6210 / CB : 34.32 et 34.33 - Pelouses calcaires mésophiles et xérophiles</p> <p>UE : 1305 - Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)</p> <p>UE : 1303 - Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)</p> <p>UE : 1304 - Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)</p> <p>UE : 1310 - Minoptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>)</p> <p>UE : 1074 - Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>)</p> <p>UE : 1078 - L'Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)</p>
Descriptif	<p>Objectif : Conservation des milieux ouverts, de la diversité et de la qualité des pelouses. Conservation de l'entretien des milieux par le pâturage extensif et/ou la fauche.</p> <p>Les pelouses et les prairies constituent des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dont le maintien en bon état de conservation est assuré par l'activité agricole. L'équilibre entre les différentes pratiques et le maintien des surfaces de prairies naturelles doit être encouragé. Ces objectifs peuvent être inclus dans les dispositifs existants d'aide à l'agriculture dont peuvent bénéficier les exploitants agricoles.</p> <p>Certaines pelouses présentent des enjeux écologiques particuliers : les pelouses calcaires à orchidées et certaines landes associées des versants secs présentent une fragilité particulière qui peut nécessiter d'ajuster le chargement par un plan de gestion pastoral (pâturage hivernal, effectifs et type de bétail...).</p>
Public concerné	Agriculteurs, éleveurs ayant des parcelles en SAU sur le site.
Effets attendus	<p>Maintenir les pratiques existantes</p> <p>Limiter l'embroussaillage des pelouses</p> <p>Maintenir la diversité des pelouses et des prairies</p>
Périmètre d'application	Répertoriés sur une carte (Cf. carte n°11)

Descriptif des mesures proposées :

Mesure 2.1	<p>Réalisation d'un Diagnostic agricole détaillé avant contractualisation pour les Mesures Agro Environnementales territorialisées (MAEt) :</p> <p>Ce diagnostic doit permettre d'adapter les exigences des engagements souscrits aux particularités des parcelles concernées. Il permet également de localiser les habitats naturels et les habitats d'espèces à l'échelle du parcellaire de l'exploitation, et de hiérarchiser les priorités d'action au regard de l'enjeu écologique et agricole. Ce diagnostic devra comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la surface et la situation des prairies ou pelouses concernées - les caractéristiques floristiques de la prairie ou pelouse - les pratiques agricoles actuelles - les recommandations de gestion <p style="text-align: right;">Coût : 2 j technicien 498 € / diagnostic = 996 €</p>
Mesure 2.2	<p>Pour les pelouses et les prairies fauchées et/ou pâturées, qui constituent des habitats d'espèces :</p> <p>Assurer le maintien des prairies naturelles par le pâturage extensif et la fauche par contractualisation de la Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE2).</p> <p>Les engagements sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - E1 : Maintien de la quantité des surfaces engagées pendant 5 ans. Le labour des prairies permanentes engagées est interdit. Seul un renouvellement au cours des 5 ans est autorisé, par travail superficiel du sol. Le retournement ou le déplacement des prairies temporaires engagées est autorisé une fois au plus au cours des 5 ans de l'engagement, dans la limite de 20% de la surface engagée. - E2 : Maintien de la totalité des éléments de biodiversité de l'exploitation. Obligation d'existence d'éléments de biodiversité à hauteur d'au moins 20% de la surface engagée (voir liste à suivre et coefficients de correspondance en annexe). Ceux-ci doivent être déclarés et localisés. - E3 : pour chaque parcelle engagée, respecter les conditions suivantes: Fertilisation totale en N limitée à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. Fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral. Fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. La restitution au pâturage n'est pas prise en compte. - E4 : Les apports de la fertilisation sont enregistrés dans chaque document précisant au moins, pour chaque parcelle engagée, la date, la nature et la quantité de l'apport. - E5 : Désherbage chimique interdit, à l'exception de traitements localisés visant : A lutter contre les chardons et rumex A lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL "zones non traitées" A nettoyer les clôtures

	<ul style="list-style-type: none"> - E6 : Maîtrise mécanique ou manuelle des refus et des ligneux, par gyrobroyage, ou selon les préconisations départementales de manière à assurer le respect du taux d'embroussaillage maximal autorisé au niveau départemental. - E7 : Ecobuage dirigé suivant les prescriptions départementales, ou, en l'absence de telles prescriptions, écobuage interdit. - E8 : Interdiction de nivellement et de nouveau drainage. <p><i>Le détail du cahier des charges de la PHAE2 est joint en annexe A du Document d'objectifs</i> Si un engagement en PHAE2 seul est souscrit, le diagnostic n'est pas obligatoire. Coût : 76 € / ha / an pour environ 730 ha concernés (pâtures ou mélange fauches et pâtures) = 55480 € / an (1 ha par parcelle concernée en moyenne)</p>
Mesure 2.3	<p>Pour les pelouses calcaires, qui présentent un intérêt écologique particulier, selon les préconisations du diagnostic :</p> <p>Assurer une gestion raisonnée des pelouses calcaires mésophiles et xérophiles, et l'équilibre avec les landes associées (à Genêt hérissé, à Genévrier commun...) par un plan de gestion pastoral proposé dans le cadre d'un Contrat MAEt.</p> <p>Les mesures souscrites sont les suivantes :</p> <p>Contrat MAEt (MP_N885_HE3) « Gestion pastorale de parcours » (engagements unitaires : Socle PHAE, HERBE 01 : enregistrement des interventions et des pratiques, HERBE 09 : gestion pastorale, optionnelle HERBE 02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique).</p> <p><i>Les cahiers des charges des contrats sont joints en annexe A du Document d'objectifs</i> Coût : 146 € / ha / an + 119 € / ha / an si option pour environ 120 ha concernés = 17520 € / an</p>

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Soutien à l'activité agricole	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Eleveur, exploitants agricoles, Communes		Animation du Docob, DDAF, DIREN, Chambre d'agriculture, ADASEA, Conseil Général, Communes, Communauté de communes	
Modalités et montant de l'aide		Aide annuelle à l'hectare dans le cadre d'un Contrat MAEt. Les montants indiqués sont indicatifs, car des coefficients de modulation des aides pour certaines MAE peuvent être retenus. Plafond par exploitation et par an : 7600€ Plafond des aides : Socle PHAE : 76€/ha/an <ul style="list-style-type: none"> • HERBE 01 : 17€/ha/an • HERBE 09 : 53€/ha/an • HERBE 02: 119 €/ha/an Montage d'un dossier de subvention spécifique pour les diagnostics	
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
2.1	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7	DIREN
2.2	FEADER (Europe) Crédits MAP (Etat)	PDRH 2007-2013 / DRDR - Annexe 214 dispositif A Crédit Etat – enveloppe 154	DDAF DIREN
2.3	FEADER (Europe) Crédits MAP (Etat)	PDRH 2007-2013 / DRDR - Annexe 214 dispositif I.1 Crédit Etat – enveloppe 154	DDAF DIREN
Durée de mise en œuvre		Pendant l'application du document d'objectifs (Durée du Contrat : 5 ans)	
Objets de contrôles		Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain	
Indicateurs de suivi		Indicateurs de réalisation	Indicateur de résultats
		Nombre de diagnostics réalisés Nombre de contrats PHAE2 ou MAEt signés	Suivi de végétation ; Cortège floristique : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (<20%) ; Indices de détérioration localisés

Propositions élaborées dans le cadre des réunions des Groupes de travail du 08/06/06, 26/09/06, 22/01/07 et rencontres individuelles

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
2.1	996 € x nb Diagnostics					
2.2		PHAE2 55480 €	PHAE2 55480 €	PHAE2 55480 €	PHAE2 55480 €	PHAE2 55480 €
2.3		Contrat MAEt 17520 €	Contrat MAEt 17520 €	Contrat MAEt 17520 €	Contrat MAEt 17520 €	Contrat MAEt 17520 €
TOTAL	996 € x nb Diagnostics	73000 €	73000 €	73000 €	73000 €	73000 €

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB

365 000 Euros + 996 € x nb Diagnostics

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs

Habitats et espèces concernés	<p>UE : 6510 / CB : 38.2 - Prairies de fauche</p> <p>UE : 1305 - Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)</p> <p>UE : 1303 - Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)</p> <p>UE : 1304 - Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)</p> <p>UE : 1310 - Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>)</p> <p>UE : 1074 - Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>)</p> <p>UE : 1078 - L'Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)</p>
Descriptif	<p>Objectif : Conservation des milieux ouverts, de la diversité et de la qualité des prairies. Conservation de l'entretien des milieux par la fauche.</p> <p>Les pelouses et les prairies constituent des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dont le maintien en bon état de conservation est assuré par l'activité agricole. La diversité floristique des prairies de fauche est liée à une utilisation équilibrée du milieu pour la pratique de la fauche et le pâturage, et une pratique raisonnée de la fertilisation. L'équilibre entre ces différentes pratiques et le maintien des surfaces de prairies naturelles doit être encouragé. Ces objectifs peuvent être inclus dans les dispositifs existant d'aide à l'agriculture dont peuvent bénéficier les exploitants agricoles.</p> <p>Certaines prairies présentent des enjeux écologiques particuliers : les prairies de fauches maigres sont le fruit d'un équilibre de pratiques agricoles extensives avec une fertilisation NPK très limitée. Une augmentation de la fertilisation (minérale ou organique) ou un déséquilibre entre fauche et pâturage peut conduire à une perte de diversité biologique de la prairie. Les parcelles fauchées sur le site sont mécanisables.</p>
Public concerné	Agriculteurs, éleveurs ayant des parcelles en SAU sur le site.
Effets attendus	<p>Maintenir les pratiques existantes</p> <p>Limiter l'embroussaillage des pelouses</p> <p>Maintenir la diversité des prairies de fauche</p>
Périmètre d'application	Répertoriés sur une carte (Cf. carte n°11)

Descriptif des mesures proposées :

Mesure 3.1	<p>Réalisation d'un Diagnostic agricole détaillé avant contractualisation pour les Mesures Agro Environnementales territorialisées (MAEt) :</p> <p>Ce diagnostic doit permettre d'adapter les exigences des engagements souscrits aux particularités des parcelles concernées. Il permet également de localiser les habitats naturels et les habitats d'espèces à l'échelle du parcellaire de l'exploitation, et de hiérarchiser les priorités d'action au regard de l'enjeu écologique et agricole. Ce diagnostic devra comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la surface et la situation des prairies concernées - les caractéristiques floristiques de la prairie - les pratiques agricoles actuelles - les recommandations de gestion <p style="text-align: right;">Coût : 2 j technicien 498 € / diagnostic = 996 €</p>
Mesure 3.2	<p>Pour les prairies de fauche, selon les préconisations du diagnostic :</p> <p>Pérenniser la pratique de la fauche et la diversité floristique des prairies par un Contrat MAEt.</p> <p>Les mesures souscrites sont les suivantes :</p> <p>Contrat MAEt (MP_N885_HE4) « Gestion de prairies avec limitation ou suppression de la fertilisation » (engagements unitaires : socle PHAE, HERBE 01 : enregistrement des interventions et des pratiques, HERBE 02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique, ou HERBE 03 : Suppression de la fertilisation)</p> <p>Dans le cas de prairies présentant un intérêt pour les lépidoptères, un retard de fauche peut être proposé : Les mesures souscrites sont les suivantes :</p> <p>Contrat MAEt (MP_N885_HE5) « Entretien de prairies par fauche tardive » (engagements unitaires : socle PHAE, HERBE 01 : enregistrement des interventions et des pratiques, HERBE 06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables, optionnelles HERBE 02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique, ou HERBE 03 : Suppression de la fertilisation)</p> <p>Si un engagement en PHAE2 seul est souscrit, le diagnostic écologique n'est pas obligatoire (voir mesure 2).</p> <p>Les cahiers des charges des contrats sont joints en annexe A du Document d'objectifs</p> <p style="text-align: right;">Coût : 195 à 228 € / ha / an pour environ 40 ha concernés = 9120 € / an</p>

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Soutien à l'activité agricole	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Eleveur, exploitants agricoles, Communes		Animation du Docob, DDAF, DIREN, Chambre d'agriculture, ADASEA, Conseil Général, Communes, Communauté de communes	
Modalités et montant de l'aide		Aide annuelle à l'hectare dans le cadre d'un Contrat MAEt. Plafond par exploitation et par an : 7600€ Plafond des aides : socle PHAE : 76€/ha/an HERBE 01 : 17€/ha/an HERBE 02 : 119€/ha/an HERBE 03 : 135€/ha/an HERBE 06 : 179€/ha/an Montage d'un dossier de subvention spécifique pour les diagnostics et actions d'information	
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
3.1	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7	DIREN
3.2	FEADER (Europe) Crédits MAP (Etat)	PDRH 2007-2013 / DRDR - Annexe 214 dispositif I.1 Crédit Etat – enveloppe 154	DDAF DIREN
Durée de mise en œuvre		Pendant l'application du document d'objectifs (Durée du Contrat : 5 ans)	
Objets de contrôles		Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain	
Indicateurs de suivi		Indicateurs de réalisation	Indicateur de résultats
		Nombre de diagnostics réalisés Nombre de contrats PHAE2 ou MAEt signés	Suivi de végétation ; Cortège floristique : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (<20%) ; Indices de détérioration localisés

Propositions élaborées dans le cadre des réunions des Groupes de travail du 08/06/06, 26/09/06, 22/01/07 et rencontres individuelles

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
3.1	996 € x nb Diagnostics					
3.2		Contrat MAEt 9120 € ou PHAE2 (cf. Fiche n°2)	Contrat MAEt 9120 € ou PHAE2 (cf. Fiche n°2)	Contrat MAEt 9120 € ou PHAE2 (cf. Fiche n°2)	Contrat MAEt 9120 € ou PHAE2 (cf. Fiche n°2)	Contrat MAEt 9120 € ou PHAE2 (cf. Fiche n°2)
TOTAL	996 € x nb Diagnostics	9120 €	9120 €	9120 €	9120 €	9120 €

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB

45600 Euros + 996 € x nb Diagnostics

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs

Habitats et espèces concernés	UE : 1305 - Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>) UE : 1303 - Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) UE : 1304 - Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) UE : 1310 - Minoptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>) UE : 1321 - Vespertilion à Oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) UE : 1308 – Barbastelle (<i>Barbatella barbastellus</i>) UE : 1083 - Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) UE : 1087 - Rosalie des alpes (<i>Rosalia alpina</i>) UE : 1074 - Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>) UE : 1078 - L'Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)
Descriptif	<p>Objectif : Pérenniser les paysages de bocages (arbres isolés, haies, fossés, rigoles) et assurer leur renouvellement, maintenir les arbres têtard.</p> <p>Les paysages de bocage du site offrent une diversité de milieux grâce à la mosaïque offerte par les haies et les arbres qui délimitent les parcelles. Certains linéaires arborés sont très anciens et présentent des arbres taillés et des arbres à cavités (chênes, fruitiers ...) de grand intérêt patrimonial. La Communauté de Communes du Haut Comminges encourage la plantation et la taille des fruitiers par le biais de la programmation de l'AGENDA 21. Le Conseil Général de la Haute Garonne a élaboré un programme d'aide à la plantation de haies destiné aux agriculteurs, le programme « Haies brise vent ». Des tests de paillages ont également été réalisés par l'Association « Arbres et Paysages d'Autan » pour proposer des solutions alternatives au paillage plastique.</p> <p>Ces actions doivent être poursuivies et complétées dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'objectifs par des aides à l'entretien des linéaires arborés. La mise en œuvre de ce type d'action nécessite d'assurer de formation pour les éventuels bénéficiaires de ces programmes.</p>
Public concerné	Exploitants agricoles, particuliers, collectivités...
Effets attendus	Assurer la diversité des habitats d'espèces pour les insectes et les chauves souris. Assurer le maintien des arbres remarquables.
Périmètre d'application	Répertoriés sur une carte (Cf. carte n°11)

Descriptif des mesures proposées :

Mesure 4.1	<p>En contexte agricole (parcelles déclarées en SAU), réalisation d'un Diagnostic initial des linéaires et des arbres concernés incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des arbres et des linéaires concernés et sélection des arbres - Etablissement d'un protocole d'accord avec le propriétaire - Plan d'intervention (Cahier des charges du Contrat) - Suivi des arbres taillés <p style="text-align: right;">Coût : 2 j technicien 498 € / diagnostic = 996 €</p> <p>Proposition de Contrat MAEt : Les mesures souscrites sont les suivantes Contrat MAEt (MP_N885_LI1) : « entretien de haies » (engagement unitaire LINEA 01 : entretien de haies) Contrat MAEt (MP_N885_LI2) : « entretien d'arbres remarquables » (engagement unitaire LINEA 02 : entretien d'un alignement d'arbres à émonder) Pour la plantation de haies, un complément pourrait être apporté par le programme « haies brises vents » du Conseil Général 31 (Aides à raison de 1000 mètres linéaires maximum par an et par exploitant). <i>Les cahiers des charges des contrats sont joints en annexe A du Document d'objectifs</i> Coût : 0,86 € / ml/an pour l'entretien de haies, et 17 € / arbres pour les émondes</p>
Mesure 4.2	<p>Hors contexte agricole (Parcelles non déclarées en SAU), réalisation d'un Diagnostic initial des linéaires et des arbres concernés incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des arbres et des linéaires concernés et sélection des arbres - Etablissement d'un protocole d'accord avec le propriétaire - Plan d'intervention (Cahier des charges du Contrat) - Suivi des arbres taillés <p style="text-align: right;">Coût : 2 j technicien 498 € / diagnostic = 996 €</p> <p>Proposition de Contrat Natura 2000 : Contrat Natura 2000 (A32306P ; O32306R) : « Entretien d'arbres remarquables, de haies, d'alignements d'arbres » <i>Les cahiers des charges des contrats sont joints en annexe B du Document d'objectifs</i> Coût : sur devis, 100% du coût réel</p>

Mesure 4.3	<p>Formation à la taille des arbres et des haies destinée aux agriculteurs et aux non agriculteurs :</p> <p>Cette formation a pour objectif de diffuser des méthodes de taille favorables aux espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site, en particulier l'émondage et la taille en têtard, d'orienter les particuliers dans le choix d'essences adaptées et locales pour les plantations de haies et dans les méthodes de plantations.</p> <p>Ces formations pourraient bénéficier des expériences acquises lors des interventions déjà mises en place (essais de paillage, tailles de fruitiers....) en faisant appel aux mêmes intervenants.</p> <p style="text-align: right;">Coût : 2 j technicien 498 € par formation = 996 €</p>
-------------------	---

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Formation et soutien à la gestion durable	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Propriétaires, Communes, Communautés de communes		Communauté de Communes, Communes, Conseil Général, Association « Arbres et Paysages d'Autan », ADASEA, Chambre d'Agriculture	
Modalités et montant de l'aide		Aide annuelle par arbre ou au mètre linéaire dans le cadre d'un Contrat MAEt. Plafond par exploitation et par an : 7600€ Plafond des aides : LINEA 01 : 0,86€/ml/an LINEA 02 : 17 €/arbre/an Sur devis % du coût réel dans le cadre d'un contrat Natura 2000 Montage d'un dossier de subvention spécifique pour les diagnostics et actions d'information	
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
4.1	FEADER (Europe) Crédits MAP (Etat)	PDRH 2007-2013 / DRDR - Annexe 214 dispositif I.1 Crédit Etat – enveloppe 154	DDAF DIREN
4.2	FEADER Crédits Etat : Biodiversité	PDRH 2007-2013 / DRDR BOP 181 action 7	DDAF DIREN
4.3	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7	DIREN
Durée de mise en œuvre		Pendant l'application du document d'objectifs (Durée du Contrat : 5 ans)	
Objets de contrôles		Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain	
Indicateurs de suivi		Indicateurs de réalisation	Indicateur de résultats
		Linéaire de haies ou nombre d'arbres entretenus Nombre de contrats MAEt ou Natura 2000 signés. Nombre de participants aux formations	Suivi faunistique et floristique, linéaire de haies restauré, types d'essences plantées.

Propositions élaborées dans le cadre des réunions des Groupes de travail du 01/06/06, 08/06/06, 26/09/06, 22/01/07 et rencontres individuelles

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
4.1	996 € x nb Diagnostics	Contrat MAEt (montant à estimer)	Contrat MAEt (montant à estimer)	Contrat MAEt (montant à estimer)	Contrat MAEt (montant à estimer)	Contrat MAEt (montant à estimer)
4.2	996 € x nb Diagnostics	Contrat Natura 2000 (montant à estimer)	Contrat Natura 2000 (montant à estimer)	Contrat Natura 2000 (montant à estimer)	Contrat Natura 2000 (montant à estimer)	Contrat Natura 2000 (montant à estimer)
4.3		Formation 996 €		Formation 996 €		Formation 996 €
TOTAL	996 € x nb Diagnostics	996 € + nombre de contrats	Nombre de contrats	996 € + nombre de contrats	Nombre de contrats	996 € + nombre de contrats

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB

2988 Euros pour la formation + nombre de diagnostics et de contrats

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs

Fiche action n°5	Restauration des landes à Genêt hérissé	Priorité ★★★
	Restauration de landes et pelouses calcaires	

Habitats et espèces concernés	UE : 4090 / CB : 31.7 - Landes à Genêt hérissé UE : 6210 / CB : 34.32 et 34.33 - Pelouses calcaires à orchidées UE : 5130 / CB : 31.88 - Landes à Genévrier commun UE : 1074 - Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>) UE : 1078 - L'Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)
Descriptif	Objectif : Limiter l'embroussaillage de certaines parcelles n'ayant plus de statut agricole. Conserver les milieux ouverts Certaines parcelles qui ne font plus actuellement l'objet d'une utilisation agricole sont en cours d'embroussaillage. La réouverture de ces parcelles peut permettre de restaurer des pelouses d'intérêt communautaire et d'offrir une plus grande diversité de milieux pour la faune (Chauve souris en particulier, oiseaux...) et de flore remarquable (landes à Genêt hérissé). Ces objectifs peuvent faire l'objet d'un contrat passé entre le propriétaire foncier (ou le gestionnaire du terrain) et l'Etat permettant de souscrire aux aides mises en places dans le cadre de Natura 2000. NB : Le retour à une gestion agricole, a priori plus durable pour le milieu, doit être favorisé et prioritaire. Cette solution ne sera envisagée si aucune exploitation agricole n'est envisageable en l'état actuel.
Public concerné	Propriétaires de parcelles non déclarées à la SAU Communes
Effets attendus	Maintenir les prairies existantes Limiter l'embroussaillage ou l'artificialisation du milieu
Périmètre d'application	Répertoriés sur une carte (Cf. carte n°11), en particulier les secteurs à Genêt hérissé de Seilhan, les landes et pelouses calcaires de Mont de Galié, Galié, Ore, Lourde, Saint Pé d'Arde, Génos et Malvezie.

Descriptif des mesures proposées :

Mesure 5.1	Réalisation d'un Diagnostic initial détaillé avant contractualisation pour les Contrats Natura 2000 : Ce diagnostic doit permettre d'adapter les exigences des engagements souscrits aux particularités des parcelles concernées. Ce diagnostic devra comprendre : - la surface et la situation des prairies ou landes concernées - les caractéristiques floristiques de la prairie ou lande - les pratiques agricoles actuelles - les recommandations de gestion Coût : 2 j technicien 498 € / diagnostic = 996 €
Mesure 5.2	Proposer des travaux de restauration et des actions de gestion favorisant le maintien des milieux ouverts pour les parcelles qui ne disposent pas d'un statut agricole (propriétaires privés, communes) : Ces parcelles peuvent faire l'objet de travaux de réouverture par le biais d'un contrat Natura 2000 passé avec une propriétaire ou une commune qui pourra conventionner la gestion des parcelles restaurées avec des exploitants agricoles pour assurer par la suite un entretien par le pâturage ou fauche. • Contrat Natura 2000 (A323305R ; A32301P) « restauration d'une pelouse ou d'une lande envahie par les ligneux » • Animation pour le maintien des milieux ouverts par pâturage extensif (éventuellement mise en place de clôtures lorsque les parcelles sont entretenues par le pâturage, à prendre en compte dans le Contrat Natura 2000) <i>Les cahiers des charges des contrats sont joints en annexe B du Document d'objectifs</i> Coût : exemple pour les pelouses à Genêt hérissé de Seilhan, 6 ha à traiter en débroussaillage manuel, 8 j ouvrier 300 € = 2400 € (reproductible sur d'autres zones de landes calcaires)
Mesure 5.3	Suivi scientifique de la flore et de la faune : • Réalisation de protocoles de suivi spécifiques aux milieux étudiés. • Mise en œuvre d'un suivi de la flore et de la faune après travaux (habitats et stations d'espèce), en particulier évolution des stations de Genêt hérissé. Coût : 2 j de technicien 498 € / an / suivi = 5976 € / suivi sur 5 ans

Modalités de réalisation :

Nature de l'action	Soutien à la gestion durable de milieux naturels remarquables
Maître d'ouvrage / contractant potentiel	Mise en œuvre / partenaire
Communes concernées, propriétaires, ...	DIREN, DDAF 31, ONF, AREMIP, CREN, Communes, Chambre d'Agriculture – Service d'animation pastorale, ADASEA, Animation du DOCOB, ANC, Conservatoire botanique pyrénéen

Modalités et montant de l'aide		Crédits d'animation Contrat Natura 2000 : 100% du coût réel sur devis Montage d'un dossier de subvention spécifique pour les diagnostics et actions d'information	
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
5.1	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7	DIREN
5.2	FEADER Crédits Etat : Biodiversité	PDRH 2007-2013 / DRDR BOP 181 action 7	DDAF DIREN
5.3	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7	DIREN
Durée de mise en œuvre		Pendant l'application du document d'objectifs (Durée du Contrat : 5 ans)	
Objets de contrôles		Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain	
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Diagnostic initial Facture de réalisation des travaux Signature d'un contrat Natura 2000		Suivi photographique, Suivi de végétation ; Cortège floristique : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (<20%) ; Indices de détérioration localisés

Propositions élaborées dans le cadre des réunions des Groupes de travail du 01/06/06, 26/09/06 et rencontre avec la mairie concernée.

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
5.1	Diagnostic 996 €					
5.2		Contrat Natura 2000 2400 € + coût du pâturage	Coût du pâturage	Coût du pâturage	Coût du pâturage	Coût du pâturage
5.3		Suivi 996 €	Suivi 996 €	Suivi 996 €	Suivi 996 €	Suivi 996 €
TOTAL	996 €	3396 €	996 € + coût du pâturage	996 € + coût du pâturage	996 € + coût du pâturage	996 € + coût du pâturage

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB

8376 Euros + coût du pâturage pour les pelouses de Seilhan, reproductible pour des contextes similaires sur d'autres landes calcaires du site.

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs

Fiche action n°6	Gestion du lac de Saint Pé d'Ardet et de ses abords (bas marais alcalin, aulnaie-saulaie, ceinture de végétation, prairies)	Priorité ★★★
-------------------------	--	---------------------

Habitats et espèces concernés	UE : 7210 / CB : 53.3 - Bas marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i> UE : 1078 - Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>) UE : 1083 - Lucane cerf volant (<i>Lucanus cervus</i>) UE : 1060 - Le Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>) UE : 1065 - Le Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia aurinia</i>)
Descriptif	Objectif : Restaurer la végétation des berges et du bas marais alcalin du Lac de Saint Pé d'Ardet Le Lac de Saint Pé d'Ardet est un des rares lacs d'origine glaciaire de basse altitude dans les Pyrénées. Il est entouré d'une ceinture végétale tourbeuse plus ou moins évoluée, avec une portion de tourbière alcaline à <i>Cladium mariscus</i> , et des stations d'espèces végétales protégées (<i>Thelypteris palustris</i> , <i>Nuphar lutea</i>) ainsi qu'une faune diversifiée (odonates, lépidoptères, batraciens...) Une partie est ouverte aux loisirs (baignade, pêche), et l'abandon des pratiques agricoles et de l'entretien de la ceinture végétale ont conduit progressivement à une fermeture du milieu par boisement, avec un risque d'appauvrissement de la biodiversité. Par ailleurs, le foncier très morcelé limite les possibilités de gestion globale des berges et la pression forte des activités de loisirs peut amener à des dégradations ou à des pollutions. Des travaux de réhabilitation des berges ont déjà été réalisés sur une parcelle en 2006 par l'AREMIP. Il est proposé de poursuivre cette action de gestion en concertation avec les propriétaires sur le pourtour du Lac pour limiter la dynamique de boisement, restaurer la tourbière et la végétation des berges. Cette action permettrait également d'améliorer les connaissances sur la gestion de certaines espèces et habitats, et d'apporter des informations sur une modification éventuelle du régime naturel du lac.
Pratiques actuelles et Public concerné	Propriétaires privés et Commune de Saint Pé d'Ardet Pratiquants et organisateurs d'activités de loisirs (baignade, pêche...)
Effets attendus	Rétablir la ceinture naturelle de végétation lacustre, et assurer le maintien du cortège floristique et faunistique associé. Restaurer et maintenir la cladiaie et la végétation de la zone tourbeuse alcaline.
Périmètre d'application	Répertoriés sur une carte (Cf. carte n°11) : Commune de Saint Pé d'Ardet

Descriptif des mesures proposées :

Mesure 6.1	Animation foncière et communication en vue de réaliser une action de gestion : - Recherche foncière (délimitation du parcellaire d'après le cadastre, identification des propriétaires fonciers) et usagers (3 j) - Prise de contact avec les propriétaires, réunions d'information, sensibilisation (2 j) - Rédaction d'un modèle de convention de gestion et proposition aux propriétaires (2 j) - Enquête et étude de photographies aériennes sur l'histoire du site (1 j) - Communication au niveau local sur la fragilité et l'intérêt écologique de ces milieux (2 j) Coût : 10 j de technicien 330 € = 3300 €
Mesure 6.2	Proposition d'un plan de gestion : - Diagnostic écologique à l'échelle parcellaire (Etat initial) - Rédaction du plan de gestion global sur les parcelles en convention Coût : 2 j de technicien 330 € = 660 €
Mesure 6.3	Mise en oeuvre de travaux de gestion sur les parcelles en convention par Contrat Natura 2000 : Contrat Natura 2000 (A32307P ; A32310R) « Restauration de tourbière alcaline, zone humide et ceinture lacustre » Les engagements sont les suivants : - Aulnaie saulaie et végétation de ceinture : Abattage sélectif (hiver) et élimination des ligneux moyens sur la frange riveraine du lac (noisetiers, Bourdaines, jeunes arbres...) pour permettre la reprise de la frange lacustre. Taille en têtard, émondage ou rabattage de certains arbres de bordure. Maintien des arbres penchés sur l'eau du lac pour limiter le piétinement et dégagement des arbres dans l'eau. Traitement des rémanents par mise en tas, stockage en bordure des parcelles puis exportation, débardage sur sol sec, ou brûlage selon préconisation du plan de gestion. - Tourbière alcaline à Marisque : Enlèvement sélectif de la végétation concurrente pour mise en lumière. - Entretien en fin d'été et en automne pour la coupe sélective des rejets ligneux et des ronciers, et fauche sélective et/ou tardive. - Mise en place d'un dispositif d'évitement si nécessaire pour limiter l'accès aux zones réouvertes. <i>Les cahiers des charges des contrats sont joints en annexe B du Document d'objectifs</i> Coût : Sur devis en fonction du nombre de parcelles concernées

Mesure 6.4	Suivi scientifique de la flore et de la faune : <ul style="list-style-type: none"> Réalisation de protocoles de suivi Mise en œuvre d'un suivi de la flore et de la faune après travaux (habitats et stations d'espèce) Coût : 2 j de technicien 330 € = 660 €
Mesure 6.5	Etude et suivi hydrologique du lac : <ul style="list-style-type: none"> Mise en place de piézomètres, limnimètres, jaugeage du seuil de sortie, cartographie des apports d'eau Etude de l'opportunité de réouverture des seuils pour l'alimentation hydrique du lac Coût : 2 j de technicien 330 € = 660 €

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Soutien à la gestion durable des espaces naturels remarquables	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
AREMIP, Commune, Propriétaires		AREMIP, CBP, DIREN, Commune, Propriétaires, Animation du Docob, Université, ONEMA, Agence de l'Eau	
Modalités et montant de l'aide		100% du montant TTC sur devis pour les Contrat Natura 2000 Crédits d'animation Montage d'un dossier de subvention spécifique pour les diagnostics et actions d'information	
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
6.1	Collectivités locales Conseil Général Conseil Régional	Crédit des collectivités et Crédits d'animation	DIREN
6.2	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7	DIREN
6.3	FEADER Crédits Etat : Biodiversité	PDRH 2007-2013 / DRDR BOP 181 action 7	DDAF DIREN
6.4	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7	DIREN
6.5	Crédits Etat : Biodiversité Agence de l'Eau Conseil Régional Conseil Général	BOP 181 action 7	DIREN
Durée de mise en œuvre		Pendant l'application du document d'objectifs (Durée du Contrat : 5 ans)	
Objets de contrôles		Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain	
Indicateurs de suivi		Indicateurs de réalisation	
		Indicateur de résultats	
		Signature d'une convention de gestion	
		Signature d'un contrat Natura 2000	
		Suivi de végétation (points de relevés floristiques, stations d'espèces)	
		Suivi faunistique	
		Suivi photographique	

Propositions élaborées dans le cadre des réunions des Groupes de travail du 01/06/2006, 20/09/2007 et rencontres individuelles 14/09/2006 et du 23/02/2007

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1.1	3300 €		x			
Mesure 1.2	660 €					
Mesure 1.3		Contrat Natura 2000	Contrat Natura 2000	Contrat Natura 2000	Contrat Natura 2000	Contrat Natura 2000
Mesure 1.4		660 €	660 €	660 €	660 €	660 €
Mesure 1.5		660 €	660 €	660 €	660 €	660 €
TOTAL	3960 €	1320 € + Contrat Natura 2000	1320 € + Contrat Natura 2000	1320 € + Contrat Natura 2000	1320 € + Contrat Natura 2000	1320 € + Contrat Natura 2000

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB

10560 Euros + Contrat Natura 2000

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs

Fiche action n°7	Diagnostic écologique de la situation des cours d'eau Suivi des biotopes d'écrevisse à pattes blanches	Priorité ★★★
-------------------------	---	---------------------

Habitats et espèces concernés	UE : 6430 / CB : 37.7 - Lisières herbacées nitrophiles humides UE : 7220 / CB : 54.12 – Sources tuffeuses UE : 1092 - L'Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)
Descriptif	<p>Objectif : Mieux cerner les sources de dégradation des populations et les mesures de gestion possibles. Réagir rapidement au cas par cas en cas de dégradation. Intégrer un volet environnemental et avoir une cohérence dans les projets de gestion des cours d'eau. Réaliser un diagnostic global des berges et de la qualité des eaux</p> <p>En Haute Garonne, l'écrevisse à pattes blanches était présente sur nombre de ruisseaux, y compris sur des secteurs de plaine. Les principales causes de sa régression sont liées à la dégradation de la qualité des eaux et de son milieu naturel. Les divers facteurs de perturbations physiques, biologiques et écotoxicologiques rendent les noyaux de populations très vulnérables. L'espèce a disparu de certains ruisseaux dans la dernière décennie et sa pêche n'est plus autorisée sur le département depuis 2001.</p> <p>La présence (ou l'absence) de l'espèce constitue un traceur écologique des milieux aquatiques et plus particulièrement des zones apicales des ruisseaux du piémont pyrénéen. Une meilleure connaissance de son biotope et des effectifs permettrait de mieux cibler les actions en faveur de l'espèce et du milieu aquatique en général. Par ailleurs, le maintien de la qualité des cours d'eau (eau, lit, berges), la lutte contre les pollutions et l'artificialisation des berges, notamment par les plantes exotiques envahissantes (Renouée du Japon, Impatiente de l'Himalaya, Buddleia de David), doivent être assurés pour maintenir ou restaurer la qualité des milieux riverains.</p>
Public concerné	Collectivités, communes, particuliers
Effets attendus	Améliorer les connaissances sur le statut de l'espèce et la qualité de son milieu.
Périmètre d'application	Tous les cours d'eau inclus dans le périmètre du site et bassins versants

Descriptif des mesures proposées :

Mesure 7.1	<p>Mise en place d'un projet partenarial de gestion des cours d'eau :</p> <ol style="list-style-type: none"> Appui technique pour la définition du périmètre à enjeux incluant une zone d'influence qui dépasse les limites du site Natura 2000 et l'élaboration d'un CCTP incluant le volet environnemental (1 j) Participation au Diagnostic écologique pour apporter les éléments de connaissance et les éléments techniques sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire (6 j) : <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de l'état des populations d'espèces patrimoniales liées aux cours d'eaux et aux zones humides - Diagnostic de la qualité des eaux - Diagnostic de la qualité des berges et habitats rivulaires : déchets, plantes envahissantes, érosion... Définition d'une programmation d'actions à mettre en œuvre incluant les aspects environnementaux (2 j) Appui technique environnemental pour la mise en œuvre des travaux de gestion (3 j) <p style="text-align: right;">Coût : 12 j technicien 498 € = 5976 €</p> <p>Le cas échéant les coûts engendrés par les travaux en faveur d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire pourront faire l'objet de cahiers des charges annexés au Document d'objectifs, avec l'accord du comité de pilotage du site.</p>
Mesure 7.2	<p>Suivi hydroécologique des cours d'eau du site hors cadre travaux, ou après des travaux de gestion :</p> <p>Suivi des populations d'écrevisse à pattes blanches et de ses habitats (5 j /an) Suivi des débits et de la qualité des eaux à l'échelle des bassins versant du site (5 j /an) Réalisation d'analyses physico-chimiques et bactériologiques et choix des points d'analyse en cohérence avec le réseau hydrographique du site (3 j /an) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conductivité - Température - Ph - Oxygène dissous - Nitrate, phosphore, ammonium, carbone organique dissous - Turbidité - Chlorures - Analyses bactériologiques (<i>Escherichia coli</i>, streptocoques fécaux) - Echantillons d'algues <p>Rédaction d'un rapport sur l'état physico chimique et bactériologique des eaux sur les sites (2 j /an).</p> <p style="text-align: right;">Coût : 15 j technicien 498 € = 7470 € / an</p>

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Soutien à la gestion durable, étude et expertises	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Communautés de communes, communes		Agence de l'eau, ONEMA, Nature Midi Pyrénées, Associations, Animation du Docob, DIREN, DDAF, Conseil Général	
Modalités et montant de l'aide	Crédits d'animation Montage d'un dossier de subvention spécifique pour les expertises et études		
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
7.1	Crédits Etat : Biodiversité Agence de l'Eau Adour Garonne Collectivités locales Conseil Régional Conseil Général	BOP 181 action 7 SDAGE - 9 ^{ème} programme d'intervention 2007-2012 CPER Volet 10.3.1	DIREN DDAF
7.2	Crédits Etat : Biodiversité Agence de l'Eau Adour Garonne Collectivités locales Conseil Régional Conseil Général	BOP 181 action 7 SDAGE - 9 ^{ème} programme d'intervention 2007-2012 CPER Volet 10.3.1	DIREN DDAF
Durée de mise en œuvre		Pendant l'application du document d'objectifs (Durée du Contrat : 5 ans)	
Objets de contrôles		Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain	
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Montage d'un dossier de subventions Rapport d'étude Facture de réalisation des travaux		Suivi floristique et suivi faunistique Suivi photographique des interventions Résultats des analyses physico-chimiques

Propositions élaborées dans le cadre des réunions des Groupes de travail du 01/06/06, 20/09/06 et réunions du 10/05/07, 06/06/07 et du 18/09/07 à la Communauté de Communes du Haut Comminges

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
7.1	Projet de gestion 5976 €					
7.2		Suivi 7470 €	Suivi 7470 €	Suivi 7470 €	Suivi 7470 €	Suivi 7470 €
TOTAL	5976 €	7470 €	7470 €	7470 €	7470 €	7470 €

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB

43326 Euros

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs

Fiche action n°8	Prévention et limitation des pollutions	Priorité ★★★
	Remise en état des sites pollués	

Habitats et espèces concernés	UE : 6430 / CB : 37.7 - Lisières herbacées nitrophiles humides UE : 7220 / CB : 54.12 – Sources tuffeuses UE : 1092 - L'Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)
Descriptif	<p>Objectif : Responsabiliser les habitants et usagers du site en instaurant des journées annuelles de sensibilisation à l'environnement Limiter l'impact de la fréquentation Appropriation du site et de ses enjeux écologiques par la population</p> <p>Le site présente des secteurs d'accumulation de déchets qui nuisent à la qualité écologique des milieux. Certaines décharges sauvages anciennes, situées à proximité des cours d'eau, n'ont pas été résorbées. Les comportements vis à vis de la gestion des déchets sont actuellement plus encadrés avec la création des centres de tri et des dispositifs de collecte mis en place par les collectivités. Cependant, la sensibilisation et l'information reste à poursuivre pour inciter les usagers à une bonne prise en compte de la gestion des déchets.</p> <p>Par ailleurs, les secteurs pollués existant restent à réhabiliter, pour prévenir de nouvelles sources de pollution et inciter à des comportements plus responsables. Les communautés de communes et les associations ont déjà engagé des actions en ce sens, avec l'appui de bénévoles (« journées de l'environnement » par exemple) ou de chantiers d'insertion. Ces opérations devraient être poursuivies et encouragées afin d'avoir un impact significatif sur les comportements et la réhabilitation des sites.</p>
Public concerné	Communes, collectivités, particuliers
Effets attendus	Prévenir de nouvelles sources de pollution Supprimer les décharges sauvages et restaurer les habitats dégradés
Périmètre d'application	Répertoriés sur une carte (Cf. carte n°11) : exemples de secteurs concernés

Descriptif des mesures proposées :

Mesure 8.1	<p>Assurer la prévention des pollutions par des actions d'information : Opération préventive médiatique de sensibilisation à réaliser dans le cadre des « journées de l'environnement », associant une action de dépollution et une action d'information par un intervenant extérieur (faune, flore, recyclage, etc...).</p> <p>L'organisation comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réunion de préparation, sollicitation d'intervenants pour la définition du plan d'action de la journée : définition des secteurs d'intervention, des équipes, du matériel nécessaire et des interventions (3 j / an) - achat petit matériel (gants, sacs) et location d'un véhicule en déchetterie, frais de repas (2000 €) - diffusion de l'information auprès des supports locaux (0,5 j / an) - encadrement de la journée, diffusion des consignes de sécurité, animation nature (1 j / an) - assurer l'évacuation des déchets pour traitement en décharge agréée (location et transport d'une benne = 290 €, traitement des déchets, de 60 à 120 € / selon la nature du déchet et le type de traitement) - rédaction et diffusion d'un bilan (0,5 j / an) <p>Coût : 5 j technicien 498 € = 2490 € / an + frais de matériels = 2290 € + frais de traitement en déchetterie</p> <p>Les actions peuvent se prévoir sur les sentiers de randonnées en faisant intervenir les associations de randonnée, en bords de cours d'eau avec les associations de pêche, de kayak, etc... ou mise en œuvre d'un chantier d'insertion, une partie de l'action étant prise en charge par le SIVOM et la Communauté de Communes.</p>
Mesure 8.2	<p>Assurer la disparition effective des secteurs pollués, résorber ou supprimer les décharges sauvages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des communes pour déterminer leurs besoins et leur volonté (nombre de demandes) en terme de dépollution et localiser les secteurs d'intervention (2 j / an). • Opération curative à réaliser sur deux ou trois tranches annuelles. <p>L'opération comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le recensement des secteurs concernés et de la nature et l'importance des déchets, par visite sur site selon les résultats de l'enquête (3 j / an). - prise de contact avec les collectivités et propriétaires fonciers concernés (2 j / an). - devis pour frais d'entreprise de nettoyage des sites - collecte et évacuation des déchets en décharge agréée <p>Coût : 7 j technicien 498 € = 3486 € / an + frais de nettoyage + frais de traitement en déchetterie</p>

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Information, sensibilisation et restauration d'habitats	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Communes, communauté de communes		Communes, communauté de communes, animation du Docob, FFRP, Associations, ONEMA	
Modalités et montant de l'aide	Crédits d'animation Montage d'un dossier de subvention spécifique pour les actions d'information		
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
8.1	Crédits Etat : Biodiversité Agence de l'Eau Adour Garonne Collectivités locales Conseil Régional Conseil Général Communauté de communes et SIVOM	BOP 181 action 7 SDAGE - 9 ^{ème} programme d'intervention 2007-2012 CPER Volet 10.3.1	DIREN DDAF
8.2	Crédits Etat : Biodiversité Agence de l'Eau Adour Garonne Collectivités locales Conseil Régional Conseil Général Communauté de communes et SIVOM	BOP 181 action 7 SDAGE - 9 ^{ème} programme d'intervention 2007-2012 CPER Volet 10.3.1	DIREN DDAF
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs / opération annuelle		
Objets de contrôles	-		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Fonds mobilisés ; Facture du matériel ; Nombre de participants ; Fonds mobilisés		Kg de déchets exportés Bilan de la journée

Propositions élaborées dans le cadre des réunions des Groupes de travail du 01/06/06, 20/09/06 et réunions du 03/10/06, 10/05/07, et du 06/06/07 à la Communauté de Communes du Haut Comminges

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
8.1	Organisation 2490 € / an + frais de matériels 2290 € + frais de traitement en déchetterie	Organisation 2490 € / an + frais de matériels 2290 € + frais de traitement en déchetterie	Organisation 2490 € / an + frais de matériels 2290 € + frais de traitement en déchetterie	Organisation 2490 € / an + frais de matériels 2290 € + frais de traitement en déchetterie	Organisation 2490 € / an + frais de matériels 2290 € + frais de traitement en déchetterie	Organisation 2490 € / an + frais de matériels 2290 € + frais de traitement en déchetterie
8.2	Dépollution 3486 € / an + frais de nettoyage + frais de traitement en déchetterie	Dépollution 3486 € / an + frais de nettoyage + frais de traitement en déchetterie	Dépollution 3486 € / an + frais de nettoyage + frais de traitement en déchetterie			
TOTAL	8266 € + devis frais de nettoyage et traitement déchetterie	8266 € + devis frais de nettoyage et traitement déchetterie	8266 € + devis frais de nettoyage et traitement déchetterie	4780 € + frais traitement déchetterie	4780 € + frais traitement déchetterie	4780 € + frais traitement déchetterie

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB

39138 Euros + devis frais de nettoyage et traitement déchetterie

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs

Habitats et espèces concernés	<p>UE : 6510 / CB : 38.2 - Prairies de fauche UE : 1305 - Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>) UE : 1303 - Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) UE : 1304 - Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) UE : 1310 - Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>) UE : 1321 - Vespertilion à Oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) UE : 1308 – Barbastelle (<i>Barbatella barbastellus</i>) UE : 1092 - L'Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>) UE : 1060 - Le Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>) UE : 1065 - Le Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia aurinia</i>)</p>
Descriptif	<p>Objectif : Assurer une gestion pérenne et raisonnée des prairies humides</p> <p>Sur la Commune de Sauveterre de Comminges, entre le hameau de Geysset et de Boucou, des parcelles ont été identifiées lors des inventaires comme présentant un fort intérêt patrimonial, et abritant des complexes d'habitats tels que des prairies de fauche, une aulnaie et des prairies humides, dont une prairie humide à <i>Carex acutiformis</i>.</p> <p>Des inventaires de lépidoptères dans le secteur, et notamment sur ces parcelles, ont permis de mettre en évidence une forte diversité spécifique et la présence du Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>).</p> <p>Plusieurs visites, avec le propriétaire et l'appui technique du CREN Midi Pyrénées, ont permis d'engager une démarche de gestion écologique des parcelles qui devrait être poursuivie et valorisée dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'objectifs. Actuellement ces milieux sont soumis à une gestion hors contexte agricole et le propriétaire souhaiterait bénéficier de conseils sur cette gestion.</p> <p>La visite du site a permis d'identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une Aulnaie marécageuse, dont certaines portions plus ouvertes sont envahies par l'Impatiante de l'Himalaya. - Un réseau de petites mares. - Des prairies de fauches (plusieurs parcelles) ; - Une prairie humide à <i>Carex acutiformis</i>. Cette prairie, non entretenue, est en voie d'embroussaillage, avec apparition de jeunes saules. <p>Le secteur prairial semble en effet offrir des fortes potentialités pour le maintien du Cuivré des marais : zone de ponte (prairie humide) et zones nectarifères importantes (prairies de fauches ainsi que leurs abords). L'objectif est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faucher les parcelles dans un souci de gestion conservatoire du patrimoine naturel ; - répondre aux interrogations des agriculteurs locaux et de la mairie sur la démarche de gestion de ces milieux <p>Par ailleurs, il est intéressant de pouvoir entretenir l'ensemble de la mosaïque d'habitats.</p>
Public concerné	Propriétaire privé concerné par les parcelles d'habitats
Effets attendus	Réaliser un plan de gestion des complexes de prairies humides localisées
Périmètre d'application	Répertoriés sur une carte (Cf. carte n°11) Commune de Sauveterre de Comminges et habitats similaires

Descriptif des mesures proposées :

Mesure 9.1	<p>Réalisation d'un Diagnostic écologique détaillé :</p> <p>Ce diagnostic doit permettre d'adapter les exigences des engagements souscrits aux particularités des parcelles concernées. Ce diagnostic devra comprendre la surface et la situation des prairies concernées, les caractéristiques floristiques de la prairie, un inventaire faunistique adapté au contexte (lépidoptères, odonates...), les pratiques agricoles actuelles, les recommandations de gestion.</p> <p style="text-align: right;">Coût : 3 j technicien (458 € la première année) = 1374 €</p>
Mesure 9.2	<p>Rédaction et proposition de convention de gestion :</p> <p>Mise en œuvre d'un plan de gestion par convention avec une structure adéquate. Par exemple, dans la continuité des rencontres réalisées lors de l'élaboration du Document d'objectifs, proposition d'adhésion du propriétaire au « Réseau » des espaces naturels, outil mis en place par le CREN-MP pour proposer notamment des conseils de gestion aux propriétaires.</p> <p style="text-align: right;">Coût : 3 j technicien = 1374 €</p> <p>Dans un premier temps, un broyage peut être proposé pour restaurer un habitat de prairie pour les parcelles en cours d'embroussaillage. La fauche avec exportation de la matière sera préconisée en entretien de la prairie afin de limiter l'impact sur le milieu (enrichissement). Des préconisations particulières pour limiter l'envahissement par les espèces exotiques pourront être formulées pour l'exécution des travaux.</p> <p>Deux types de contrats Natura 2000 (A32304R ; A32305R) peuvent être proposés pour réaliser des travaux de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les prairies humides abritant des espèces de lépidoptères (zones de ponte), un Contrat Natura 2000 "Gestion des prairies humides par la fauche tardive" comportant une fauche annuelle tardive à partir du mois d'octobre et exportation des produits. • Pour les prairies de fauche abritant des espèces de lépidoptères (zones de transit), un Contrat Natura 2000 "Gestion des prairies par la fauche tardive" comportant une fauche annuelle, si possible pas avant le 1er juillet avec exportation de la matière. Le propriétaire disposant de plusieurs parcelles de

	<p>prairies de fauches, il pourrait être intéressant de mettre en place une expérimentation de rotation de fauche annuelle, et d'étudier simultanément les populations du Cuivré des marais.</p> <p>D'autres milieux voisins concourant au bon fonctionnement des habitats d'espèces d'intérêt communautaire peuvent faire l'objet de Contrats (A32309R ; A32311R ; A32320P ; A32320R) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les zones humides adjacentes (mares et aulnaie marécageuse), un Contrat Natura 2000 « Entretien de mares, de fossés et de la végétation hygrophile (ripsylves) ». • Enfin, pour les secteurs envahis par l'Impatiente de l'Himalaya, un Contrat Natura 2000 "Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable » pour éviter l'artificialisation des secteurs entretenus. <p>Les cahiers des charges des contrats sont joints en annexe B du Document d'objectifs.</p> <p>Coût : sur devis, 100% du coût réel pour les contrats Natura 2000</p> <p>Les produits seront exportés en déchetterie pour compostage ou réutilisés par des exploitants agricoles si la qualité du foin le permet.</p>
Mesure 9.3	<p>Suivi scientifique des parcelles concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la population du Cuivré des marais sur l'ensemble du site, avec une priorité sur la prairie humide (suivi sur plusieurs années par transect) ; • Suivi simultané du peuplement en Lépidoptères (en particulier le cortège associé au Cuivré des marais) ; • Suivi floristique des parcelles sous contrat afin de déterminer simultanément l'effet du maintien de la fauche et des périodes de fauche sur la qualité de la végétation. <p>Coût : Suivi des lépidoptères : 28 j technicien (458 €) à répartir sur 5 ans = 12824 € Suivi de végétation : 10 j technicien (458 €) à répartir sur 5 ans = 4580 €</p>
Mesure 9.4	<p>Information et sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un panneau informatif devant la prairie humide pour expliquer l'intérêt de ces pratiques de gestion liées aux espèces animales (dont le Cuivré des marais) ; Coût : Conception 2 j technicien (458€) = 916 € ; Réalisation et pose : sur devis, 100% du coût réel • Information au niveau local sur l'intérêt écologique de ces milieux (ex : réunion en mairie, sortie sur site avec des scolaires...). <p>Coût : préparation et réalisation 2 j technicien (458€) = 916 €</p>

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Soutien à la gestion durable/ information et sensibilisation	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Propriétaire		CREN, Animation du Docob, Associations, Commune, DDAF, DIREN, ONEMA	
Modalités et montant de l'aide		100% du montant TTC sur devis pour les Contrat Natura 2000 Montage d'un dossier de subvention spécifique pour les diagnostics, suivis, et actions d'information	
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
9.1	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7	DIREN
9.2	FEADER Crédits Etat : Biodiversité	PDRH 2007-2013 / DRDR BOP 181 action 7	DDAF DIREN
9.3	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7	DIREN
9.4	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7	DIREN
Durée de mise en œuvre		Pendant l'application du document d'objectifs (Durée du Contrat : 5 ans)	
Objets de contrôles		Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain	
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Signature d'une convention de gestion ; Signature d'un Contrat Natura 2000, Facture de réalisation des travaux, rapport de diagnostics et suivi, présence aux réunions d'information		Suivi de végétation, cortège floristique : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces, Suivi faunistique ; Suivi photographique

Propositions élaborées dans le cadre des réunions des Groupes de travail du 01/06/06 et rencontres du 20/04/07, 20/06/07 et 10/09/07 et grâce à l'appui technique du CREN Midi Pyrénées.

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
9.1	Diagnostic : 1374€					
9.2	Convention de gestion : 1347 €	Contrat Natura 2000 à estimer	Contrat Natura 2000 à estimer	Contrat Natura 2000 à estimer	Contrat Natura 2000 à estimer	Contrat Natura 2000 à estimer
9.3		Suivi faunistique et floristique : 3480 €	Suivi faunistique et floristique : 3480 €	Suivi faunistique et floristique : 3480 €	Suivi faunistique et floristique : 3480 €	Suivi faunistique et floristique : 3480 €
9.4	Information : 916 €	Information : 916 € + devis (panneau)				
TOTAL	3610 €	A estimer	A estimer	A estimer	A estimer	A estimer

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB :

A estimer en fonction des devis définitifs fournis dont 22064 Euros hors Contrat Natura 2000

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs

Fiche action n°10	Suivi et sensibilisation sur les populations de chiroptères Assurer le maintien des gîtes pour les chiroptères	Priorité ★★★
--------------------------	---	---------------------

Habitats et espèces concernés	UE : 1305 - Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>) UE : 1303 - Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) UE : 1304 - Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) UE : 1310 - Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>) UE : 1321 - Vespertilion à Oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) UE : 1308 - Barbastelle (<i>Barbatella barbastellus</i>)
Descriptif	<p>Objectifs : Assurer la tranquillité des colonies de chauves souris Assurer la pérennité (qualité et accès) de l'habitat localisé de ces espèces Informer et sensibiliser au niveau local sur la fragilité de ces espèces</p> <p>Le site, de nature karstique, présente un certain nombre de cavités naturelles qui peuvent constituer des gîtes importants pour bon nombre d'espèces de chauves souris cavernicoles, comme par exemple des espèces aussi menacées que le Minioptère de Schreibers ou le Rhinolophe euryale. Les cavités naturelles abritent des colonies de chauves souris qui constituent un patrimoine exceptionnel d'intérêt national et européen. Toutes les chauves souris sont protégées au niveau national. Pour assurer le maintien de ces colonies, il est nécessaire de conserver l'accessibilité des gîtes, et d'assurer la tranquillité des chauves souris en particulier pendant les périodes les plus sensibles (hibernation, reproduction). Certains dispositifs permettent de conserver l'accès aux gîtes pour les chauves souris tout en évitant l'accès du public, remplissant ainsi ces deux objectifs. Par ailleurs, pour assurer la sécurité du public, il peut parfois s'avérer également nécessaire de limiter l'accès de certaines cavités.</p> <p>Il sera nécessaire de réaliser une concertation avec le propriétaire, gestionnaire et usagers concernés, et une expertise préalable pour appréhender l'importance et l'intérêt de chaque cavité et entrée de cavité et de décrire les travaux nécessaires pour un aménagement assurant la conservation des gîtes des chauves souris et prenant en compte les exigences de chaque espèce, en particulier du Minioptère de Schreibers ou du Rhinolophe euryale.</p> <p>Par ailleurs, les bâtiments communaux abritent également des colonies importantes de Petit Rhinolophe et les projets de rénovations peuvent également impacter le devenir de ces populations. Les collectivités ou les particuliers devraient pouvoir bénéficier des informations et conseils pour la préservation de ces espèces, et d'un appui technique suffisant pour préserver les gîtes lors des travaux de bâtiments.</p>
Public concerné	Propriétaires, Communes, usagers...
Effets attendus	Maintenir les gîtes des chauves souris
Périmètre d'application	Tous gîtes et habitats de chiroptères du périmètre du site (Cf. carte n°11) : Exemples de sites à suivre.

Descriptif des mesures proposées :

Mesure 10.1	<p>Assurer la tranquillité des cavités abritant des colonies remarquables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une réunion par commune pour les communes concernées par des cavités abritant des colonies remarquables pour évaluer avec le propriétaire, gestionnaire et les usagers la faisabilité d'une mise en sécurité de ces cavités Coût : 2 j technicien 498 € par commune concernée (2 communes au minimum) = 1992 € - Réaliser une expertise de terrain pour définir, en fonction de la configuration de la cavité et du type de colonies de chiroptères présentes, le dispositif le plus adapté pour cette mise en sécurité et les modalités de sa mise en œuvre (grille, muret, ...). Coût : 3 j technicien 498 € par cavité concernée (2 cavités au minimum) = 2988 € - Proposer un Contrat Natura 2000 (A32323P) : « Aménagements spécifiques pour le maintien d'espèces d'intérêt communautaire » au propriétaire pour assurer la réalisation d'un dispositif adapté. Coût : sur devis en fonction du type d'aménagement choisi - Une fois les travaux réalisés, assurer un suivi des colonies pour évaluer l'efficacité du dispositif. Coût : voir Mesure 10.3 <p><i>Les cahiers des charges des contrats sont joints en annexe B du Document d'objectifs</i></p>
Mesure 10.2	<p>Information au niveau local et suivi des projets de rénovation de bâtiments communaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser largement les documents d'information déjà disponibles au niveau des associations (type « SOS chauve souris » du GCMP) et réaliser des actions de sensibilisation dans les cadre des journées d'action en faveur de l'environnement (ex : Conférence sur les chiroptères type « Nuit de la Chauve Souris », Journées Natures...) (3 j / an). - Mettre à disposition des communes les informations concernant les bâtiments communaux (colonies répertoriées) et les outils d'aide à la décision disponibles pour les projets de rénovation des bâtiments (informations au conseil municipal, appui technique lors des travaux et suivi des résultats) (0,5 j /

	<p>commune pour information).</p> <p>- Proposer des conventions aux municipalités qui hébergent des colonies remarquables dans les bâtiments communaux pour assurer le suivi des populations et le respect des préconisations (2 j / communes pour au minimum 5 communes).</p> <p>Coût : 3 j/an technicien 498 € = 1494 € /an + 9,5 j technicien 498 € = 4731 € +10 j technicien 498 € = 4980 €</p>
Mesure 10.3	<p>Assurer le suivi des colonies remarquables de chiroptères identifiées sur le site lors des inventaires :</p> <p>Le site présente un enjeu particulier pour certaines espèces de chiroptères (Petit Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Rhinolophe euryale). Outre l'information des propriétaires et des gestionnaires de site, le respect de la confidentialité pour certaines espèces doit être assuré.</p> <p>Un suivi annuel pendant la durée de mise en œuvre du Document d'objectif des colonies identifiées devrait permettre de préciser l'état des populations et leur statut sur le site. Ce suivi pourrait être réalisé par le biais de campagnes d'écoute, de radiotracking, de captures et d'observations directes (bâtiments, cavités).</p> <p>Coût : 8 sorties / colonies soit 4 j technicien 498 €, pour environ 10 sites / an = 19920 € / an</p>

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Préconisations générales – information- expertise	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Particuliers, communes, GCMP (CREN), AREMIP, structure animatrice, ANC, NMP		GCMP (CREN), DIREN, DDAF 31, AREMIP, Communes, Animation du DOCOB, ANC, NMP, ONF	
Modalité et montant de l'aide	Contrat Natura 2000 : 100% du coût réel sur devis Montage d'un dossier de subvention spécifique pour les diagnostics et actions d'information		
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
10.1	Crédits Etat : Biodiversité FEADER	BOP 181 action 7 : Biodiversité et gestion des milieux PDRH 2007-2013 / DRDR	DDAF DIREN
10.2	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7 : Biodiversité et gestion des milieux	DDAF DIREN
10.3	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7 : Biodiversité et gestion des milieux	DDAF DIREN
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs		
Objets de contrôles	Sans objet		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Nombre de réunions en commune, journées d'expertise de terrain ; rapport d'expertise ; Travaux réalisés/travaux préconisés ; Facture des travaux ; journées d'information.		Présence ou non de chauves souris, effectifs des populations, type de mise en sécurité réalisé, nombre de conventions ou de contrats Natura 2000 signés.

Propositions élaborées dans le cadre des réunions des Groupes de travail du 01/06/06, 07/06/06, 25/06/06 et la contribution GCMP.

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
10.1	Concertation et expertise de terrain 4980 € + travaux (Contrat Natura 2000)					
10.2	Information 11205 €	Information 1494 €	Information 1494 €	Information 1494 €	Information 1494 €	Information 1494 €
10.3	Suivi 19920 €	Suivi 19920 €	Suivi 19920 €	Suivi 19920 €	Suivi 19920 €	Suivi 19920 €
TOTAL	36105 €	21414 €	21414 €	21414 €	21414 €	21414 €

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB (hors travaux)

143175 Euros + travaux par contrat Natura 2000

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs

Fiche action n°11	Information et sensibilisation des propriétaires privés aux enjeux forestiers et gestion des habitats en forêt privée	Priorité ★★★
--------------------------	--	---------------------

Habitats et espèces concernés	<p>UE : 9150-9120 / CB : 41.16 – 41.12 - Hêtraies calcicoles, Hêtraies acidiphiles (mais également, le cas échéant, les Hêtraies neutrophiles et chênaies charmaies (hors Directive))</p> <p>UE : 9180 / CB : 41.4 - Tiliaies de ravins, UE : 9340 / CB : 45.33 - Forêts de chênes verts ; UE : 91.E0 / CB : 44.31 – Forêts alluviales de frênes et d'aulnes ; UE : 6430 / CB : 37.7 - Lisières herbacées nitrophiles humides ; UE : 7220 / CB : 54.12 – Sources tuffeuses</p> <p>UE : 1087 - Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>) ; UE : 1083 - Lucane cerf volant (<i>Lucanus cervus</i>)</p> <p>UE : 1305 - Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>) ; UE : 1303 - Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) ; UE : 1304 - Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) ; UE : 1310 - Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>) ; UE : 1321 - Vespertilion à Oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) ; UE : 1308 - Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)</p>
Descriptif	<p>Objectif : Favoriser une gestion raisonnée de la forêt privée, notamment par un relais des connaissances et une meilleure prise en compte des préconisations dans la gestion courante</p> <p>Le site présente une surface importante de forêts privées et un morcellement foncier conséquent qui explique l'absence actuelle de plan simple de gestion et la multiplicité des propriétaires. Une information spécifique devra être apportées aux propriétaires privés et aux exploitants afin de mettre à disposition les données récoltées lors des inventaires sur les zones de plus grand intérêt écologique et les incidences de certaines pratiques de gestion sur les milieux naturels et les espèces patrimoniales. Pour faciliter une bonne prise en compte de ces enjeux et raisonner la gestion forestière par entités cohérentes, il est proposé d'informer les propriétaires privés sur les possibilités de regroupements et de les susciter. Enfin les préoccupations concernant la régénération et la gestion de certains habitats forestiers pourront faire l'objet de la mise en oeuvre de Contrats forestiers selon les enjeux écologiques, la volonté des propriétaires, les surfaces concernées et les conditions techniques.</p>
Public concerné	Propriétaires privés, exploitants et entrepreneurs forestiers, gestionnaires
Effets attendus	<p>Sensibiliser les propriétaires et les professionnels</p> <p>Favoriser une gestion concertée entre propriétaires privés pour raisonner par entités forestières cohérentes</p>
Périmètre d'application	Toutes forêts privées répertoriées sur le site (Cf. carte n°11)

Descriptif des mesures proposées :

Mesure 11.1	<p>Information des forestiers sur les enjeux écologiques de la Forêt : L'information doit permettre de sensibiliser les propriétaires et les professionnels (gestionnaires et exploitants) pour être efficace à toutes les étapes de la gestion forestière.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Associer le Syndicat des propriétaires forestiers à cette démarche, afin de pouvoir répondre aux préoccupations des propriétaires privés dans le cadre de leurs opérations de gestion forestière. • Recensement des propriétaires concernés par des parcelles présentant des habitats naturels ou habitats d'espèces. Recensement des principaux propriétaires concernés par des parcelles présentant des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. • Ciblage, préparation, communication et mise en œuvre d'une réunion d'information sur les enjeux écologiques des forêts et leur lien avec la gestion forestière. • Pour les propriétaires recensés, diffuser les recommandations s'appuyant sur des arguments techniques, biologiques et économiques pour la prise en compte de la diversité biologique des forêts au cours des différentes opérations sylvicoles, en assurant notamment la diffusion des fiches techniques existantes (exemple : Plaquette CRPF Midi-Pyrénées, 2005, Quelques propositions pour la prise en compte des insectes, en particulier saproxyliques dans la gestion quotidienne des forêts, recommandations environnementales du SRGS et ses annexes). • Cette information devra également cibler sur le site les zones précises d'habitats naturels soumises à des actions de gestion courante (sources tuffeuses en bord de route forestière par exemple) et lister les préconisations concernant ces milieux. • Cette diffusion devra également être réalisée auprès des exploitants forestiers concernés par le secteur. <p style="text-align: right;">Coût : 5 j technicien 498 € = 2490 € la première année pour faire de la sensibilisation Edition et diffusion des fiches techniques : pour 300 fiches, 700 €</p>
Mesure 11.2	<p>Animation pour susciter le regroupement (gestion ou foncier) des propriétaires (associations syndicales, gestion concertée, documents de gestions, conventions...). L'information devra être apportée sur les types de regroupement et documents de gestion existants, les modalités et l'intérêt de leur mise en œuvre. Ce type d'animation pourra dans un premier temps être amorcée au cours ou à la suite des actions d'information relatives aux enjeux écologiques citées (Mesure 11.1), et devra être poursuivie sur la base de propriétaire volontaires pour produire ses effets.</p> <p style="text-align: right;">Coût : 4 réunions d'information par ensembles de communes du site la première année : 8 j technicien 498 € = 3984€</p> <p>Constitution et suivi des formes de regroupement : recherche de constitution de forme de gestion concertée en contexte d'habitats d'intérêt communautaire et initiation d'une gestion appropriée.</p> <p style="text-align: right;">Coût à prendre en charge dans le cadre du Docob (Animation ou autres sources de financements). Estimé, en moyenne, à 7 j technicien/an soit 3486€/an.</p>

Mesure 11.3	<p>Pour les secteurs présentant un intérêt écologique fort et selon les préconisations d'un diagnostic préalable, proposer des Contrats Natura 2000 :</p> <p>Pour favoriser le maintien d'une structure irrégulière et la régénération naturelle, proposer un Contrat Natura 2000 Milieux forestiers pour l'« Irrégularisation des peuplements forestiers dans une logique non productive ».</p> <p>Les engagements sont les suivants, en fonction du type de peuplement et des enjeux écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure F22715 « Travaux d'irrégularisation des peuplements forestiers dans une logique non productive » • Mesure F22705 « Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production » <p>Pour favoriser le maintien d'un milieu favorable aux insectes saproxylophages et aux chauves souris arboricoles par la conservation des arbres morts, creux ou à cavité, et la création d'îlots de sénescence, il pourra également être proposé un contrat Natura 2000 Milieux forestiers.</p> <p>Les engagements sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure F222712 « Maintien et/ou augmentation de la charge en bois mort » • Mesure F22714 « Information des usagers de la forêt » <p>Enfin dans certains cas particuliers où les dessertes en place sont préjudiciables à des habitats naturels (ex : sources tuffeuses) ou habitats d'espèces d'intérêt communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure F22709 « Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt » <p style="text-align: right;">Coût : 3 j technicien 498 € / diagnostic = 1494 € -A évaluer pour les contrats forestiers</p> <p><i>Les cahiers des charges des contrats sont joints en annexe B du Document d'objectifs</i></p>
--------------------	---

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Information et sensibilisation / gestion des habitats	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Propriétaires privés, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, Syndicat des exploitants forestiers, ONF, Communes		CRPF, DDAF, DIREN, Animation du Docob, Syndicat des propriétaires forestiers, Syndicat des exploitants forestiers, ONF, Communes	
Modalités et montant de l'aide		<p>Contrat Natura 2000 : Sur barème régional défini par arrêté préfectoral</p> <p>Mesure F22715 : plafond de 1100 € / ha dont 100 € /ha pour la maîtrise d'œuvre</p> <p>Mesure F22705 : plafond de 7525 € / ha ou 920 € / arbre pour des opérations ponctuelles</p> <p>Mesure F22712 : plafond de 2000 € / ha sur la base d'un forfait / arbre en fonction de l'essence et du diamètre et Mesure F22714 : plafond de 3000 € / panneau</p> <p>Mesure F22709 : plafonds de 720 à 50000 € / ouvrage et 105 € / ml de voirie existante</p> <p>Montage d'un dossier de subvention spécifique pour les diagnostics et actions d'information</p>	
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
11.3	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7 : Biodiversité et gestion des milieux	DIREN
11.2	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7 : Biodiversité et gestion des milieux	DIREN
11.3	FEADER/Etat	FEADER et BOP 181 action 7	DDAF/DIREN
Durée de mise en œuvre		Pendant l'application du document d'objectifs (Durée du Contrat : 5 ans)	
Objets de contrôles		Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain	
Indicateurs de suivi		Indicateurs de réalisation	Indicateur de résultats
		Nombre de formations réalisées, nombre de participants, nombre de contrats signés, nombre d'hectares contractualisés	Surfaces en gestion concertée, charge en bois mort dans les forêts privées, prise en compte des préconisations dans les documents d'aménagement et les travaux

Propositions élaborées dans le cadre des réunions des Groupes de travail du 06/06/06, 21/09/06, 15/01/07 et entretiens individuels

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
11.3	Information: 2490 € + Edition des fiches : 700€					
11.2	Animation 3984€ Regroupement 3486 €	Regroupement 3486 €	Regroupement 3486 €	Regroupement 3486 €	Regroupement 3486 €	Regroupement 3486 €
11.3	1494 € x nb de diagnostics	Contrat Natura 2000	Contrat Natura 2000	Contrat Natura 2000	Contrat Natura 2000	Contrat Natura 2000
TOTAL	10660 € + 1494 € x nb diagnostics	3486 € + Contrats Natura2000	3486 € + Contrats Natura 2000	3486 € + Contrats Natura 2000	3486 € + Contrats Natura 2000	3486 € + Contrats Natura 2000

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB

28090 Euros+ 1494 € x nb de diagnostics + Contrats Natura 2000 à évaluer

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs

Fiche action n°12	Améliorer la prise en compte des habitats naturels et des habitats d'espèce dans la gestion des forêts publiques	Priorité ★★
--------------------------	---	--------------------

Habitats et espèces concernés	UE : 9150-9120 / CB : 41.16 – 41.12 - Hêtraies calcicoles, Hêtraies acidiphiles (mais également, le cas échéant, les Hêtraies neutrophiles et chênaies charmaies (hors Directive)) UE : 9180 / CB : 41.4 - Tiliaies de ravins, UE : 9340 / CB : 45.33 - Forêts de chênes verts ; UE : 91.E0 / CB : 44.31 – Forêts alluviales de frênes et d'aulnes ; UE : 6430 / CB : 37.7 - Lisières herbacées nitrophiles humides ; UE : 7220 / CB : 54.12 – Sources tuffeuses UE : 1087 - Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>) ; UE : 1083 - Lucane cerf volant (<i>Lucanus cervus</i>) UE : 1305 - Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>) ; UE : 1303 - Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) ; UE : 1304 - Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) ; UE : 1310 - Minoptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>) ; UE : 1321 - Vespertilion à Oreilles échanquées (<i>Myotis emarginatus</i>) ; UE : 1308 - Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)
Descriptif	Objectif : Intégrer les préconisations liées aux espèces forestières dans la gestion courante Lors des révisions d'aménagement et des martelages, améliorer la prise en compte des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces par la vulgarisation de recommandations techniques auprès des techniciens et agents forestiers et en assurant un retour d'information auprès de la structure animatrice pour une mise à jour des données lors de la mise en œuvre du Document d'objectifs.
Public concerné	Office National des Forêts
Effets attendus	Maintenir la qualité du milieu forestier et la diversité des espèces forestières.
Périmètre d'application	Toutes les zones forestières du site gérées par l'ONF (Cf. carte n°1), Séries de production

Descriptif des mesures proposées :

Mesure 12.1	<p>Lors des révisions d'aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégrer les données naturalistes dans les aménagements forestiers au cours de leur révision. Au sein des forêts gérées par l'ONF, favoriser la prise en compte de modalités de gestion pour préserver les habitats naturels et les espèces forestières (insectes, chiroptères), conformément à l'instruction nationale n°93T23 du 15-11-1993 relative à la « <i>Prise en compte de la diversité biologique dans l'aménagement forestier et la gestion forestière</i> ». <p><u>Les données récoltées lors des inventaires seront mises à disposition des techniciens et des agents forestiers. Les nouvelles données récoltées lors des inventaires pour les révisions d'aménagement ou d'opérations de gestion courantes seront mises à disposition de la structure animatrice pour assurer une mise à jour des informations disponibles.</u> Les préconisations sont celles contenues dans les « Fiches Habitats ».</p> <p><u>Préconisations générales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser le mélange des essences (maintenir des résineux dans les peuplements à feuillus dominants et inversement) et privilégier les essences locales Privilégier la régénération naturelle Conserver les lisières (sauf risques d'incendie ou collision routière avec la faune sauvage) voire les favoriser par jardinage et maintenir les clairières en évitant de reboiser les landes et vides (stations peu fertiles, trouées de chablis) <p><u>Préconisations complémentaires, à intégrer dans les documents de gestion et les aménagements forestiers, sur avis de l'animateur du site :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la non-intervention sur les forêts de ravins, naturellement instables et peu fertiles, et particulièrement fragiles en cas d'ouverture du milieu (pistes, etc...). Evacuer les bois coupés après le débardage (grumes, bois de papeterie, chauffage...) le plus tôt possible (en particulier le hêtre pour éviter l'exportation des pontes de Rosalie des Alpes). Eviter les stockages de bois en bord et amont des ruisseaux pour préserver les cours d'eau (habitat de l'Ecrevisse à pattes blanches) des apports de fines. <p style="text-align: right;">Coût : mesure de gestion courante de l'ONF</p> <p style="text-align: center;">Sensibilisation et suivi pour la prise en compte de ces préconisations : 1 j technicien 498 € / an</p>
Mesure 12.2	<p>Lors des martelages et des coupes de bois :</p> <p>Au sein des forêts gérées par l'ONF, favoriser la prise en compte, lors des martelages, de préconisations visant à préserver un milieu favorable aux espèces utilisant les arbres creux, à cavités, morts ou sénescents conformément à l'instruction n°93T23 du 15-11-1993 et au plan d'action de l'Agence ONF de la Haute Garonne et du Gers « <i>Conservation d'arbres au bénéfice de la diversité biologique</i> » élaboré à l'automne 2003 et mis en place à compter du 01/01/2004 en forêt domaniale, et proposé en forêt communale.</p> <p><u>Modalités du Plan d'Action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - réserver au moins 2 arbres (morts, sénescents ou creux), de diamètre supérieur à 30 cm, par hectare martelé - précaution d'ordre paysager et d'accueil du public - précautions d'ordre sanitaire (plantation artificielles)

	<p>- inscription de l'action dans les documents d'aménagement, matérialisation sur le terrain par apposition d'une plaquette verte et inventaire par essence, diamètre, type (mort ou creux) Coût : sur la base de 1000 ha parcourus, 2000 arbres réservés, Fournitures : 2000 plaquettes+clous : 250 € ; Saisie des fiches et suivi de la base : 1 j technicien 498 € / an</p> <p>Pour les secteurs présentant un intérêt écologique fort et selon préconisation d'un Diagnostic préalable, proposer des Contrats Natura 2000 :</p> <p>Pour reconstituer ou favoriser le maintien d'un milieu favorable aux insectes saproxylophages et aux chauves souris arboricoles par la conservation des arbres morts, creux ou à cavité, et la création d'îlots de sénescence ou de vieillissement, il pourra également être proposé un contrat Natura 2000 Milieux forestiers. Les engagements sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure F22712 « Maintien et/ou augmentation de la charge en bois mort » • Mesure F22714 « Information des usagers de la forêt » • Mesure F22705 « Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production » <p>Enfin dans certains cas particuliers où les dessertes en place sont préjudiciables à des habitats naturels (ex : sources tuffeuses) ou habitats d'espèces d'intérêt communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure F22709 « Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt » <p style="text-align: right;">Coût : 3 j technicien 498 € / diagnostic = 1494 € A évaluer pour les contrats forestiers</p> <p style="text-align: right;"><i>Les cahiers des charges des contrats sont joints en annexe B du Document d'objectifs</i></p>
--	--

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Préconisations générales	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
CRPF, ONF, Communes concernées, propriétaires		DIREN, DDAF 31, ONF, Syndicat des propriétaires forestiers, CRPF, AREMIP, Conservatoire botanique pyrénéen, Communes, Animation du DOCOB	
Modalité et montant de l'aide		Gestion courante de l'ONF pour les révisions d'aménagement Contrat Natura 2000 en milieu forestier : Sur barème régional défini par arrêté préfectoral Mesure F22712 : plafond de 2000 € / ha sur la base d'un forfait / arbre en fonction de l'essence et du diamètre; Mesure F22714 : plafond de 3000 € / panneau ; Mesure F22705 : plafond de 7525 € / ha ou 920 € / arbre pour des opérations ponctuelles ; Mesure F22709 : plafonds de 720 à 50000 € / ouvrage et 105 €/ ml de voirie existante Montage d'un dossier de subvention spécifique pour les diagnostics et actions d'information	
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
12.1	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7 : Biodiversité et gestion des milieux	DIREN
12.2	FEADER/Etat	PDRH 2007-2013 / DRDR et BOP 181 action 7 : Biodiversité et gestion des milieux	DDAF/DIREN
Durée de mise en œuvre		Pendant l'application du document d'objectifs et au delà	
Objets de contrôles		Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain	
Indicateurs de suivi		Indicateurs de réalisation	
		Indicateur de résultats	
		Nombre d'aménagements révisés	Fiche de martelage
		Nombre d'hectares contractualisés	

Propositions élaborées dans le cadre des réunions des Groupes de travail du 06/06/06, 21/09/06, 15/01/07 et entretiens individuels à l'ONF

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
12.1	Selon programmation des révisions d'aménagement 498 €	Selon programmation des révisions d'aménagement 498 €	Selon programmation des révisions d'aménagement 498 €	Selon programmation des révisions d'aménagement 498 €	Selon programmation des révisions d'aménagement 498 €	Selon programmation des révisions d'aménagement 498 €
12.2	Selon programmation des martelages 250 € + 498 € + 1494 € x nb de diagnostics	Selon programmation des martelages 498 € + Contrat Natura 2000	Selon programmation des martelages 498 € + Contrat Natura 2000	Selon programmation des martelages 498 € + Contrat Natura 2000	Selon programmation des martelages 498 € + Contrat Natura 2000	Selon programmation des martelages 498 € + Contrat Natura 2000
TOTAL	1246 € + 1494 € x nb de diagnostics	996 € A évaluer selon programmation	996 € A évaluer selon programmation	996 € A évaluer selon programmation	996 € A évaluer selon programmation	996 € A évaluer selon programmation

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB

7720 Euros selon programmation + Contrat Natura 2000

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs

Fiche action n°13	Réaliser des diagnostics et des suivis scientifiques de la végétation des habitats gérés ou après des travaux de gestion	Priorité ★★ A préciser selon l'habitat concerné
--------------------------	---	---

Habitats et espèces concernés	Tout habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.
Descriptif	Objectif : Améliorer les connaissances et développer la prise en compte des habitats naturels dans la gestion L'estimation des effets positifs ou négatifs de la gestion courante ou des différentes mesures mises en place sur le site passe par des indicateurs de l'état de conservation des habitats. L'objectif des suivis scientifiques est ainsi d'évaluer la pertinence des préconisations et des mesures proposées pour la gestion d'habitats d'intérêt communautaire sur le site en comparant à un état initial l'état d'un milieu naturel après un pas de temps déterminé.
Public concerné	Exploitants agricoles, Particuliers, ONF, DDE...
Effets attendus	Mieux cibler les mesures de gestion et de conservation Maintenir durablement les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire
Périmètre d'application	Répartis sur l'ensemble du site selon les enjeux et sur les secteurs concernés par les Fiches n°1-2-3-4 (gestion des milieux agricoles) et 11-12 (gestion des milieux forestiers). Les autres suivis étant inscrits dans le programme d'action des fiches.

Descriptif des mesures proposées :

Mesure 13.1	<p>Choix de la méthode :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un protocole intégrant plusieurs indicateurs appropriés selon l'objectif, le milieu étudié et le degré de précision recherché (quadrats avec cartographie ou densité de végétation, lignes permanentes avec points contacts, transects ou parcours avec relevés de formations végétales, photographies aériennes, photographies de versants, relevés floristiques ? ...). • La surface choisie dans la méthode sera surtout représentative de l'habitat ou du complexe de végétation. • Les suivis prioritaires portent sur les secteurs ayant fait l'objet d'actions de réouverture du milieu, d'expérimentation pour la restauration d'habitats d'intérêt communautaire (pelouses, landes), ou d'opération de gestion courante (sources tuffeuses en bord de route par exemple). Coût : 2 j technicien botaniste/protocole 498 € x nbre de suivi = 996 € <p>Choix des indicateurs :</p> <p>Le suivi de végétation devra sur la base d'un échantillon témoin permettre de caractériser l'évolution d'un milieu naturel en comparant des indicateurs globaux de l'état de conservation et des causes d'évolution comprenant de multiples critères (composition floristique, dynamique, typicité, caractéristique du milieu et des activités humaines). Le protocole de suivi devra être validé par la Conservatoire botanique pyrénéen quel que soit le prestataire de service. Le choix des indicateurs sera fonction du type de milieu.</p> <p>Le suivi de l'évolution de certaines stations de plantes rares et/ou protégées peut également constituer un bon indicateur de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire auxquels elles sont associées (par exemple, le Genêt hérissé, ou la Marisque).</p> <p><i>Exemples d'indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - indicateur pour les forêts : abrouissement, cortège floristique, essences secondaires, diamètre par classe d'âge, bois mort, régénération. - indicateurs pour les tourbières : suivi floristique ; suivi de l'alimentation en eau (étude piézométrique) - indicateurs pour les pâtures : chargement en bétail, importance de la pression de pâturage, degré de colonisation par les ligneux, nature et dose des amendements et fertilisation ; diversité floristique - indicateurs pour les prairies de fauche : fréquence et périodicité de la fauche ; importance de la pression de pâturage ; degré de colonisation par les ligneux ; nature et dose des amendements et fertilisation ; diversité floristique <p>Les suivis de faune éventuels (ex : insectes saproxylophages) feront appel à des méthodes standardisées adaptées aux espèces étudiées.</p>
Mesure 13.2	<p>Matérialisation et mise en place du suivi :</p> <p>La durée et le rythme des suivis sera défini en fonction du rythme de la dynamique de la végétation étudiée. Durant les 6 ans de mise en oeuvre du Document d'objectifs, on peut ainsi, par exemple, réaliser 1 relevé tous les 3 ans : Année 0 = état initial ; Année 3 = état 1 ; Année 6 = état 2 Coût : 3 x 3 j technicien botaniste 498 € x nbre de suivi = 4482 €</p>
Mesure 13.3	<p>Analyse et interprétation des résultats :</p> <p>Le rapport d'analyse devra faire état des résultats détaillés et d'un bilan à l'issue du suivi. Coût : 2 j ingénieur 498 € tous les 3 ans d'où 6 jours par suivi environ pour la durée du Document d'objectifs = 2988 € x nbre de suivi</p>

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Etude / expertise	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Conservatoire botanique pyrénéen, AREMIP, ONF, structure animatrice, CRPF		DIREN, DDAF 31, ONF, Chambre d'Agriculture – Service d'animation pastorale, ADASEA, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, AREMIP, Conservatoire botanique pyrénéen, Communes, Animation du DOCOB, Université, INRA...	
Modalité et montant de l'aide		Crédits d'animation Montage d'un dossier de subvention spécifique pour les diagnostics et actions d'information	
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
13.1	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7 : Biodiversité et gestion des milieux	DIREN
13.2	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7 : Biodiversité et gestion des milieux	DIREN
13.3	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7 : Biodiversité et gestion des milieux	DIREN
Durée de mise en œuvre		Pendant l'application du document d'objectifs	
Objets de contrôles		Sans objet	
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Rapport d'analyse des suivis		Suivi de végétation ; Cortège floristique : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (<20%) ; Indices de détérioration localisés

Propositions élaborées dans le cadre des réunions des Groupes de travail du 01/06/06, 20/09/06.

Calendrier et budget prévisionnel :

NB : la programmation des suivis se fera en fonction de la réalisation des actions préalablement concernées.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
13.1	996 € Selon programmation					
13.2		1494 € Selon programmation		1494 € Selon programmation		1494 € Selon programmation
13.3		996 € Selon programmation		996 € Selon programmation		996 € Selon programmation
TOTAL	996 €	2490 €		2490 €		2490 €

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB

8466 Euros par suivi selon programmation

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs

Fiche action n°14	Information aux Communes Information jeune public Proposer des outils pédagogiques	Priorité ★★
--------------------------	---	--------------------

Habitats et espèces concernés	Tout habitat naturel et espèce d'intérêt communautaire
Descriptif	<p>Objectif : Permettre un relais d'information au niveau local Développer la connaissance et la sensibilité à l'environnement Diffuser l'information sur les préconisations du Document d'objectifs et la mise en œuvre des actions Réaliser un bulletin et des fiches techniques thématiques destinés aux habitants et usagers du site.</p> <p>Les collectivités du site doivent pouvoir disposer d'outils de communication variés pour transmettre les connaissances et informer les habitants et les visiteurs sur les richesses naturelles, leur préservation et la démarche Natura 2000. Il s'agit à la fois d'une valorisation du patrimoine naturel local et d'un pôle de communication pour susciter des comportements respectueux de l'environnement et un transfert des connaissances. Cette information pourrait être relayée aux services d'entretien et d'aménagement des communes (DDE par exemple) pour apporter une information spécifique sur les précautions à prendre et les secteurs sensibles (sources tuffeuses en bord de route par exemple) et intégrées dans les projets pédagogiques des établissements d'enseignement.</p> <p>Le bulletin d'information doit permettre d'informer les usager à la fois sur l'avancement de la démarche Natura 2000 (conclusions du document d'objectifs, préconisations, actions réalisées, possibilités offertes en terme de contractualisation, résultats d'études scientifiques et d'expérimentation), qui constitue « l'actualité » du site et d'offrir des documents de vulgarisation sur la connaissance et la préservation des milieux naturels et des espèces.</p>
Public concerné	Communes, services de l'Etat et des Communes, Offices du tourisme, établissements d'enseignement.
Effets attendus	Disposer d'un pôle de référence au niveau local, sensibiliser les usagers et permettre un appropriation du patrimoine local.
Périmètre d'application	Cantons de Barbazan, Aspet, Communes concernées par le site, Communautés de communes

Descriptif des mesures proposées :

Mesure 14.1	<p>Information au niveau local :</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser des réunions d'information et réaliser des expositions : définir un contenu, regrouper et réaliser textes, cartes et illustrations et participer aux manifestations locales (Journées vertes en Frontignes, Journées de l'environnement...). <p style="text-align: right;">Coût : 5 j technicien 498 € = 2490 €</p> <ul style="list-style-type: none"> Alimenter les sites internet des communes et du département (information et liens vers d'autres sites) Réaliser des dossiers de presse pour les médias locaux relatifs à des événements marquants du site <p style="text-align: right;">Coût : 6 j technicien 498 € = 2988 €</p>
Mesure 14.2	<p>Montage d'un projet pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Repérer le public (nombre d'écoles primaires, nombre de classe) et les intervenants auprès des écoles des cantons concernés. Organiser des réunions avec les enseignants et les inspecteurs de l'éducation nationale pour les écoles publiques, et avec les Directeurs des écoles privées pour monter un projet par école. Choisir un thème par année et réaliser un projet éducatif partenarial avec les structures locales (éducation à l'environnement) pour les écoles à proximité du site : Contrat éducatif local, actions scolaire et hors scolaire sur le thème de l'environnement ; projet d'école (sortie, conférence, film), travailler avec les associations de parents d'élèves, voire développer le transfrontalier. <p><i>Recommandations techniques pour intégrer toutes les écoles privées et publiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> au niveau des enseignants publics, voir avec l'Inspecteur de l'Education nationale au niveau des enseignants privés, voir directement avec les Directeurs d'Ecoles privées. <p style="text-align: right;">Coût : 8 j technicien 498 € = 3984 €</p> <p>Animation du projet (Fixer une date par mail et courrier pour la participation des écoles et organiser la session). <i>Valeurs à transmettre : écocitoyenneté, lien entre l'homme et la nature, développement durable, respect de l'autre et de la nature, connaissance de la diversité et de la fragilité du milieu naturel...</i></p> <p style="text-align: right;">Coût : 3 j / an technicien à 498 € = 1494 €/ an</p>
Mesure 14.3	<p>Bulletin d'information :</p> <p>Réalisation d'un numéro/an comprenant 4 pages quadrichrome + 1 fiche technique ou un dépliant de 2 pages avec un thème spécifique (information sur les espèces et les habitats, actions mises en œuvre, actualités sur la démarche Natura 2000...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> rédaction des articles et sélection d'illustrations et de photos (5 j / n°) mise en page (1 j / n°) édition (600 exemplaires, 6 pages / n°, soit 500 e uros TTC)

	<p>- envoi aux acteurs locaux (élus, conseillers, administrations, partenaires techniques, particuliers), (0,5j) environ 300 envois soit 150 euros TTC</p> <p>Liste de diffusion : Tous : Elus, membres des groupes de travail du Document d'objectifs, éleveurs, forestiers, professionnels du tourisme, particuliers...et relais auprès des communautés de communes.</p> <p>Le bulletin pourra être diffusé par le biais des Communautés de communes pour cibler un public plus large.</p> <p>Coût total : 6,5 j technicien 498 € + édition 500 €+envoi 150 € = 3887 € / an</p>
--	---

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Information / sensibilisation	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Structure animatrice, Associations, AREMIP, collectivités, Etablissements scolaires		DIREN, DDAF 31, ONF, AREMIP, Conservatoire botanique pyrénéen, Communes, Animation du DOCOB, journaux locaux, prestataire extérieur, autre média (TV, radio...), Chambre d'Agriculture, Associations, Education nationale, Enseignants, Accompagnateurs montagne, ADASEA, ONF, ANC,CG, DDJS, Collectivités, Fédérations	
Modalité et montant de l'aide	Crédits d'animation Montage d'un dossier de subvention spécifique pour les actions d'information		
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
14.1	Crédits Etat : Biodiversité Agence de l'Eau Adour Garonne Conseil Régional Conseil Général / DDJS	BOP 181 action 7 – BOP 217 SDAGE - 9 ^{ème} programme d'intervention 2007-2012 CPER Volet 10.4	DIREN DDAF
14.2	Crédits Etat : Biodiversité Agence de l'Eau Adour Garonne Conseil Régional Conseil Général / DDJS	BOP 181 action 7 – BOP 217 SDAGE - 9 ^{ème} programme d'intervention 2007-2012 CPER Volet 10.4	DIREN DDAF
14.3	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7	DIREN
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs		
Objets de contrôles	Sans objet		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Nombre de visiteurs, liste de diffusion, consultation du site internet, facture de réalisation des bulletins et nombre de bulletins diffusés		Implication des communes dans les projets.

Propositions élaborées dans le cadre des réunions des Groupes de travail du 01/06/06, 07/06/06, et 25/09/06

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
14.1	Information 5478 €			Information 5478 €		
14.2	Montage projet pédagogique 3984 € Animation 1494 €	Animation 1494 €	Animation 1494 €	Animation 1494 €	Animation 1494 €	Animation 1494 €
14.3	Bulletin d'information 3887 €	Bulletin d'information 3887 €	Bulletin d'information 3887 €	Bulletin d'information 3887 €	Bulletin d'information 3887 €	Bulletin d'information 3887 €
TOTAL	14843 €	5381 €	5381 €	10859 €	5381 €	5381 €

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB

47226 Euros

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs

Habitats et espèces concernés	Tout habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et en particulier : ...
Descriptif	<p>Objectif : Favoriser la prise en compte des préconisations dans l'activité touristique et diffuser l'information</p> <p>La prise en compte de l'environnement est une valeur ajoutée pour le territoire qui doit être un gage de qualité. En cela, la démarche Natura 2000 peut générer un « effet label » pour les professionnels du tourisme vert. Par ailleurs, les professionnels accueillant ou développant une activité en lien avec le tourisme doivent pouvoir disposer d'outils d'information appropriés sur le milieu naturel. Les richesses naturelles du site, mais également le comportement approprié pour la pratique d'activité de loisir et les secteurs favorables pour cette pratique peuvent ainsi faire l'objet de documents de diffusion.</p>
Public concerné	Centres d'hébergement : gîtes, hôtels, campings, colonies, chambres d'hôtes, Offices du Tourisme, Clubs de randonnée, Club de VTT, éditeurs et auteurs de topoguides
Effets attendus	Sensibiliser les professionnels et assurer un relais auprès des usagers
Périmètre d'application	Cantons de Barbazan, Aspet

Descriptif des mesures proposées :

Mesure 15.1	<p>Réaliser un dossier destiné aux gérants de centres d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> Repérer le public et les intervenants, et les contacter pour cibler leurs attentes Réaliser un livret d'information détaillé comprenant des textes, illustrations et des cartes de localisation des habitats et/ou espèces concernés par les activités et sensibles à la fréquentation du site (description des habitats et des espèces, spécificité, fragilité, impact des activités...). Rédaction Edition et diffusion vers un public ciblé <p style="text-align: right;">Coût : 10 j technicien 498 € = 4980 €</p> <p>Réaliser une brochure générale (plaquette de bonne conduite) à diffuser au public : Cette brochure comprendra les préconisations sur le comportement des pratiquants d'activités de loisirs et information sur la richesse et la fragilité du milieu, incluant un plan des cheminements conseillés.</p> <ul style="list-style-type: none"> Rédaction (5 j) ; Edition (400 exemplaires) et diffusion vers un public ciblé (1 j) <p style="text-align: right;">Coût : 6 j technicien 498 € = 2988 €</p>
Mesure 15.2	<p>Assurer un relais des informations auprès des structures professionnelles :</p> <p>La transmission des éléments récoltés lors des inventaires et suivis, notamment auprès du CDRP 31, est essentielle pour mettre à disposition les informations concernant les secteurs de plus grande sensibilité et conseiller les professionnels en cas de projet (ouverture de nouveaux sentiers, manifestation sportive...). Les problèmes écologiques (dégradation de milieux, pollutions...) rencontrés relayés auprès de ces structures (par exemple par le biais des fiches éco-veille de la FFRP) pourront en retour être transmis auprès de la structure animatrice pour favoriser une meilleure réactivité.</p> <p>Cet échange d'information pourra être formalisé par le biais d'une convention entre la structure professionnelle et la structure animatrice du Document d'objectifs.</p> <p style="text-align: right;">Coût : 6 j technicien 498 € = 2988 €</p>

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Information / sensibilisation	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire techniques potentiels	
Structure animatrice		DIREN, DDAF 31, Chambre d'Agriculture – Service d'animation pastorale, ADASEA, ONF, AREMIP, Conservatoire botanique pyrénéen, Communes, Animation du DOCOB, FFRP, Accompagnateurs, ADPAM31, Association Ecotourisme Pyrénées Garonne, CG, Communauté de Communes, Offices du Tourisme.	
Modalité et montant de l'aide	Crédits d'animation Montage d'un dossier de subvention spécifique pour les actions d'information		
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
15.1	Crédits Etat : Biodiversité Agence de l'Eau Adour Garonne Conseil Régional / Conseil Général / DDJS	BOP 181 action 7 – BOP 217 SDAGE - 9 ^{ème} programme d'intervention 2007-2012 CPER Volet 10.4	DIREN DDAF
15.2	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7 – BOP 217	DIREN
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs		

Objets de contrôles	Sans objet	
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation	Indicateur de résultats
	Nombre de livrets distribués, Factures, liste de diffusion, signature d'une convention d'échange de données	Demande de nouveaux livrets, retour de questionnaires

Propositions élaborées dans le cadre des réunions des Groupes de travail du 01/06/06, 07/06/06, et 25/09/06

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
15.1		Dossier d'information et plaquette 7968 €				
15.2		Relais auprès des professionnels 2988 €				
TOTAL		10956 €				

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB

10956 Euros

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs

Fiche action n°16	Animation du Document d'objectifs Informé, assurer le conseil et le montage des dossiers de financement et des contrats de gestion, Réaliser la programmation annuelle des actions, la faire valider, évaluer l'état d'avancement du Document d'objectifs	Priorité ★★★
--------------------------	--	---------------------

Habitats et espèces concernés	Tout habitat naturel et espèce d'intérêt communautaire
Descriptif	<p>Objectif : Assurer la vigilance sur l'application des préconisations du Document d'Objectifs</p> <p>Missions de l'animateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la contractualisation sur le site ; mise en place des contrats et des plans de gestion, assistance technique et montage de dossiers financiers - Information - Favoriser l'intégration des objectifs de conservation du Document d'objectifs dans les Documents de planification - Intégrer les objectifs de gestion du Document d'objectifs dans les Documents de planification et d'aménagement forestiers (dessertes, travaux, aménagements, PSG...) - Intégrer les objectifs de gestion du Document d'objectifs dans les programmes de développement locaux (hors forêt et agriculture) : favoriser l'intégration des objectifs de conservation dans les plans d'action (Réunions diverses) - Assurer un bon relais d'information auprès des réseaux, observatoires et associations naturalistes : données de suivis et de comptage, avancement des actions des plans de restauration, observations nouvelles devant être prises en compte... - Suivi et bilan de la mise en oeuvre
Public concerné	Tous
Effets attendus	S'assurer de la bonne cohérence entre le Document d'objectifs et les différents projets Mise en place de contrats de gestion
Périmètre d'application	Tous secteurs

Descriptif des mesures proposées :

Mesure 16.1	<p>Favoriser la contractualisation sur le site : Diffuser les préconisations du Docob Informé les acteurs locaux des possibilités de contractualisation, Coût : 2 j technicien 498 € / an = 996 €</p> <p>Mise en place des mesures de gestion et des mesures connexes : Rencontre avec les porteurs de projet locaux Assistance à l'élaboration et au montage des dossiers Chantiers spécifiques (diagnostic, cahiers des charges, négociations, suivi, réception) Coût : 6 j technicien 498 € / an = 2988 €</p> <p>Elaboration de contrats : Appui technique pour la réalisation de cahiers des charges conformes aux préconisations du Document d'objectifs Appui technique pour la réalisation des mesures de gestion (travaux) conformes aux préconisations du Document d'objectifs Coût : 3 j technicien 498 € / contrat = 1494 €</p> <p>Participation aux différentes réunions de planification pour diffuser les préconisations du Document d'objectifs : Participation aux Commissions d'écobuage Vigilance sur les préconisations lors des révisions d'aménagement Participation aux différents comités Vigilance sur les projets (manifestations touristiques) Coût : 4 j technicien 498 € / an = 1992 €</p>
Mesure 16.2	<p>Rédiger la charte Natura 2000 du Site Coût : 10 j technicien 498 € = 4980 €</p>
Mesure 16.3	<p>Coordination et suivi de l'avancée de la mise en oeuvre du Docob : Suivi de la mise en oeuvre du Document d'objectifs (contrats, projet, planification des actions, budget, montage de dossier financier)</p>

	<p>Suivi et évaluation du Document d'objectifs, suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaires</p> <p style="text-align: right;">Coût : 3 j technicien 498 € / an = 1494 €</p> <p>Rédiger les rapports d'activité, suivre l'état d'avancement du DOCOB, évaluer la mise en œuvre et les résultats de la gestion :</p> <p>Réaliser un suivi des activités tout au long de l'année (3 j / an) Rédiger le rapport annuel d'activité pour les services de l'Etat (3 j / an) Après 5 ans de mise en œuvre du Document d'objectifs, conclure sur l'atteinte ou non des objectifs de départ (3 j) Evaluer les facteurs de réussites et les facteurs d'échecs, et rédiger un rapport de synthèse (3 j)</p> <p style="text-align: right;">Coût : 6 j technicien 498 € / an = 2988 € + 6 j technicien 498 € pour la synthèse = 2988 €</p> <p>Préparer et animer les comités de suivi :</p> <p>Etablir un ordre du jour distinguant les rapports d'activité et les projets à valider, rédiger une intervention (1 j / an) Rédiger et reproduire les documents et les textes qui permettront aux membres du comité de pilotage de Participer en toute connaissance de cause (1 j / an) Préparer une présentation vidéo-projetable sur ces thèmes (2 j / an) Animer la réunion (0,5 j / an) Rédiger le compte rendu en concertation avec les services de l'Etat. Identifier clairement dans le compte rendu les décisions prises en réunion (1 j / an)</p> <p style="text-align: right;">Coût : 5,5 j technicien 498 € / an = 2739 €</p> <p><i>Remarque : la rédaction et la diffusion des convocations à la réunion et des comptes rendus pour les membres du Comité de suivi, ainsi que la réservation de la salle de réunion restent du ressort des services de l'Etat en charge de la présidence du Comité de Suivi.</i></p>
--	--

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Animation et expertise	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Structure animatrice		DIREN, DDAF 31, Sous préfecture, groupes de travail	
Modalité et montant de l'aide	Convention d'animation, financement 100% Crédits d'animation		
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
16.1 16.2 16.3	Crédits Etat : Biodiversité	BOP 181 action 7	DDAF/DIREN
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs		
Objets de contrôles	Bilan d'animation		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Nombre de réunions techniques, de comités de pilotage, Comptes rendus, rapport annuel...		Bilan d'animation

Propositions élaborées dans le cadre des réunions des Groupes de travail du 01/06/06, 20/09/06 et 27/02/07

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
16.1	Appui technique aux contrats 5976 € + 1494 € x nb de contrat	Appui technique aux contrats 5976 € + 1494 € x nb de contrat	Appui technique aux contrats 5976 € + 1494 € x nb de contrat	Appui technique aux contrats 5976 € + 1494 € x nb de contrat	Appui technique aux contrats 5976 € + 1494 € x nb de contrat	Appui technique aux contrats 5976 € + 1494 € x nb de contrat
16.2	Charte 4980 €					
16.3	Coordination et suivi 7221 €	Coordination et suivi 7221 €	Coordination et suivi 7221 €	Coordination et suivi 7221 €	Coordination et suivi 7221 €	Coordination et suivi 7221 € + synthèse 2988 €
TOTAL	18177 € + 1494 € x nb de contrat	13197 € + 1494 € x nb de contrat	13197 € + 1494 € x nb de contrat	13197 € + 1494 € x nb de contrat	13197 € + 1494 € x nb de contrat	16185 € + 1494 € x nb de contrat

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB

97150 Euros € + 1494 € x nb de contrat

Note : les coûts, les organismes, les modalités et outils cités ci-dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs

CONCLUSION

Ce document a été réalisé afin de contribuer à la constitution du réseau Natura 2000. Les éléments d'inventaire, de diagnostic et d'actions à mettre en place tiennent donc compte des habitats et des espèces inscrites à la Directive Habitats.

Dans chacune des phases de réalisation du Document d'objectifs, d'autres éléments ont pu être soulignés sans être développés. En effet, il est apparu judicieux de mettre en évidence tous les éléments permettant de juger des différents intérêts et points sensibles du site et d'en comprendre le fonctionnement. L'objectif principal est de détenir l'ensemble des éléments permettant de mettre en place de la façon la plus pertinente et le plus rapidement possible les actions proposées. Il s'agit de disposer d'un document qui pourra servir d'état de référence pour la révision de l'atteinte des objectifs de conservation du site dans 6 ans ou pour la réalisation d'autres projets.

Le présent Document d'objectifs doit s'inscrire dans une analyse temporelle. Il a en ce sens été souligné de nombreuses lacunes concernant la connaissance des habitats, des espèces, des facteurs qui influencent leur évolution, des relations qui les lient aux activités humaines actuelles ou passées.

Ce document peut donc être considéré comme une première étape dans la connaissance de l'état et du fonctionnement des habitats et des espèces (essentiellement ceux relevant de la Directive Habitats) présents sur le site.

La deuxième étape correspond aux 6 années de mise en application de ce Document d'objectifs.

Une troisième étape sera certainement nécessaire pour suivre les actions qui s'inscrivent dans une perspective de long terme, et ensuite pour mettre en place les nouvelles actions découlant des résultats provenant des suivis, des études et des réflexions proposées dans le cadre de ce Document d'objectifs.

Le nécessaire enrichissement des connaissances, préalable à l'établissement d'une démarche de conservation du patrimoine naturel et culturel du site dans le respect des principes de la Directive Habitats, devra concerner l'ensemble des activités et acteurs présents sur le site. Il devrait également contribuer à améliorer la définition des indicateurs d'action et de qualité pour lesquels une réflexion est d'ores et déjà en cours.



Vue de la vallée de la garonne depuis Ore

LEXIQUE

Qu'est ce qu'un habitat?

Un **habitat naturel** est une zone terrestre ou aquatique qui se distingue par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques, qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles.

Il peut s'agir d'un grand type de milieu (grand cours d'eau, falaises...) ou de milieux plus restreints (tourbière, pelouse calcaire...);

Exemple: une forêt de hêtres est un habitat naturel. On peut préciser la définition de l'habitat en étudiant le sol, l'exposition, les plantes qui le compose; on pourra ainsi distinguer plusieurs types de forêts de hêtres qui seront autant d'habitats naturels différents.

Un **habitat d'espèce** est un milieu où vit l'espèce, à l'un des stades de son cycle biologique.

Exemple: l'habitat d'une chauve souris correspond à la grotte où elle passe l'hiver mais aussi à l'arbre où elle peut passer l'été ou encore ses secteurs de chasse privilégiés.

Que sont la directive « Habitats » et le réseau natura 2000?

La **directive « Habitats »** est une directive européenne concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la constitution d'un réseau de **sites d'intérêt communautaire** (site dit **Zone Spéciale de Conservation: ZSC**) constituant le **réseau Natura 2000** et abritant des habitats naturels ou des espèces de faune et de flore sauvages **d'intérêt communautaire**.

Une autre directive européenne appelée directive « Oiseaux » permet la désignation de sites pour le réseau Natura 2000 pour leur richesse en espèces d'oiseaux listées dans cette même directive (sites dits **Zones de Protection Spéciale: ZPS**). Par conséquent, la directive « Habitats » ne traite pas de la problématique « oiseaux ».

Le site « Chaînon calcaires du piémont commingeois » est désigné comme site d'intérêt communautaire dans le cadre de la directive « Habitats ».

Qu'est ce que l'intérêt communautaire?

Un **habitat d'intérêt communautaire** est un habitat naturel en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant une caractéristique d'une des 6 grandes régions naturelles européennes (aussi appelées zones biogéographiques, il en existe 4 en France: zones alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne). La liste de ces habitats est donnée dans l'annexe I de la directive « Habitats ».

Exemple: les hêtraies acidiphiles à myrtilles sont d'intérêt communautaire.

Une **espèce d'intérêt communautaire** est une espèce en danger, rare ou endémique (c'est à dire propre à un territoire restreint bien délimité) présente sur le territoire communautaire. La liste de ces espèces est donnée dans l'annexe II de la directive « Habitats » et dans l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

Exemple: le Cuivré des Marais est une espèce d'intérêt communautaire présente sur le site « Chaînon calcaires du piémont commingeois ».

Un **habitat ou une espèce prioritaire** est un habitat naturel ou une espèce menacés sur le territoire européen et pour la conservation duquel l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Exemple: les forêts de tilleuls et d'érables sur gros éboulis sont un habitat prioritaire présent sur le site « Chaînon calcaires du piémont commingeois »; la Rosalie des Alpes est une espèce d'insecte prioritaire qui habite les forêts du site « Chaînon calcaires du piémont commingeois ».

Un **site d'intérêt communautaire** est un site qui contribue de manière significative à maintenir ou à rétablir un type d'habitat ou une espèce d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable et/ou qui contribue au maintien de la biodiversité dans la zone biogéographique concernée. Le réseau Natura 2000 est constitué de sites d'intérêt communautaire désignés en ZPS pour la Directive Habitats ou en ZSC pour la Directive Oiseaux (voir plus haut).

Le site « Chaînon calcaires du piémont commingeois » est un site d'intérêt communautaire désigné sous l'égide de la Directive « Habitats ».

Sigles et abréviations

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
ACCA : Association Communale de Chasse Agrée
ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des structures des Exploitations Agricoles
AICA : Association Intercommunale de Chasse Agrée
AREMIP : Association Recherche Environnement en Midi Pyrénées
CAD : Contrat d'Agriculture Durable
CBNMP : Conservatoire Botanique National Midi Pyrénéen
CDRP : Comité Départemental de Randonnée Pédestre
CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CSP : Conseil Supérieur de la Pêche
CTE : Contrats Territoriaux d'exploitation
D.H. : Directive « Habitats » CEE 92/43
D.O. : Directive « Oiseaux » CEE 79/409
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDJS : Direction Départementale Jeunesse et Sport
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
DOCOB : Document d'objectifs
DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
EDF : Electricité de France
ESAP : Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER : Fonds Européens de Développement Régional
FEOGA : Fonds Européens d'Oriantation et de Garantie Agricole
FFRP : Fédération Française de Randonnée Pédestre
FGMN : Fond de gestion des Milieux Naturels
FSD : Formulaire Standard de Données
GCMP : Groupe Chiroptère Midi Pyrénées
IFN : Inventaire Forestier National
MAE t : Mesure Agro Environnementale territorialisée
MISE : Mission Interservice de l'Eau
NMP : Nature Midi Pyrénées
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF : Office National des Forêts
PDRH : Programme de Développement Rural Hexagonal
PHAE : Prime Herbagère Agro Environnementale
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PMSEE : Prime au Maintien des Systèmes d'Elevage Extensifs
PNP : Parc National des Pyrénées
POS : Plan d'Occupation des Sols
PPR : Plan de prévention des Risques Naturel
RDR : Règlement de Développement Rural

BIBLIOGRAPHIE

VEGETATION ET FAUNE

AREMIP, (1988). - Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique : Lac de St Pé d'Ardet et Soulane. Ministère de l'Environnement.

AREMIP, (1995). - Mise à jour de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique : Lac de St Pé d'Ardet et Soulane. Ministère de l'Environnement.

AREMIP, (1998). – Tourbière du Lac de St Pé d'Ardet. Tourbières de Haute Garonne. Programme Life Tourbières de Midi Pyrénées.

DUPIAS, G., (1985). – Carte de la végétation de la France. Végétation des Pyrénées. Notice détaillée de la partie pyrénéenne des feuilles 69 Bayonne –70 Tarbes 71 Toulouse 72 Carcassonne – 76 Luz 77 Foix – 78 Perpignan. CNRS, 209 p.

BRUSTEL, H. (2001). – Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises. Perspectives pour la conservation du patrimoine naturel. Thèse de Doctorat de l'Institut National Polytechnique de Toulouse (Spécialité : Sciences Agronomiques), 327 p.

BRUSTEL, H., (2002b). – Proposition de listes de références (coléoptères déterminants) pour la réactualisation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées. (Commande DIREN MP du 3 octobre 2002 : réf. TR/BC/2002//D 2043). Rapport d'étude, ESAP, 25p. + annexes.

BRUSTEL, H. & VALLADARES, L., (2004). – Proposition de listes de références (Coléoptères déterminants) pour la réactualisation des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon. Rapport ESAP pour la OPIE LR, 25 p. + annexe.

DARNAUD, J., LECUMBERRY, M., BLANC, R., (1978). – Coléoptères Cetoniidae, Faune de France, Iconographie Entomologique, Cléoptères planche 6, Scarabaeoidea I : 6 p. + planches.

DESJOUIS, J., (2002). – Inventaires Faune, Flore et Habitats au lac de St Pé d'Ardet. Rapport AREMIP, BTS GPN, 41 p.

DULAC, J., (1867). – Flore du Département des Hautes Pyrénées : plantes vasculaires spontanées – 1 volume, Ed. Savy F., Paris, 641 p.

DUPIAS, G., (1944). – Végétation d'un coin du Comminges. Les collines sud de la plaine de rivière – Bull. Soc. Hist. Nat. Toulouse, 79 : 1-24.

BOUDRIE, M., (1995) – Observation ptéridologiques dans le département de la Haute-Garonne – Monde des Plantes, 452 : 1-3.

GUERBY, L., (1995). – Découverte de *Scheuchzeria palustris* L. dans les Pyrénées : l'apport d'une connaissance approfondie de la flore ariégeoise – Monde des Plantes, 452 : 8.

COSTE, H., (1910). – Catalogue des plantes des Pyrénées – Manuscrit déposé au Laboratoire de botanique et de biogéographie de l'Université de Toulouse [date approximative], 455 p.

LESOUËF, J. Y., (1986). – Les plantes endémiques et sub-endémiques les plus menacées de France (partie non méditerranéenne) – 258 p.

OLIVIER, L., GALLAND, J.-P., MAURIN, H., (1995). – Livre rouge de la Flore menacée de France – Tome1 : espèces prioritaires. Ed. Museum National d'Histoire Naturelle, Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité, Paris, 486 p.

GUERBY, L., (2000). – Fiches espèces (contribution à l'élaboration du Livre Rouge Tome 2)

GOURDON, M., - Paul Boileau e son herbier – Ed. D. Bérot, Bagnères-de-Bigorre, 65 p.

GAUSSEN, H., (1927). – Compte rendu de l'herborisation à Ore, faite par la Société, le 26 juillet 1924 – Bull. Soc. Bot. Fr., 71 : 44-46.

PRUD'HOMME F., (2004). – Nouvelles d'Euryales. Kawa Sorix 2 :4.

PRUD'HOMME F., (2002). – Compte rendu du stage de prospection en Haute-Garonne. Kawa Sorix 0 : 6.).

BARDAT, J. et col., (1999). – Prodrome des végétations de France. ? 65p.

DUPIAS, G., (1985). – Végétation des Pyrénées, notice détaillée de la carte de végétation. *Editions du CNRS*, 209p.

GRUBER, M., (1978). – La végétation des Pyrénées ariégeoises et catalanes occidentales. *Thèse de l'Université d'Aix-Marseille III*, 305p + annexes.

JOACHIM, J., BOUSQUET, J.-F., FAURE, C. (1997) – Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. AROMP, MNHN, Toulouse, 262p.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 1 (Vol.1 et 2) : Habitats forestiers. La documentation Française. Paris.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 3 : Habitats humides. La documentation Française. Paris.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2005) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 4 (Vol. 1 et 2) : Habitats agropastoraux. La documentation Française. Paris.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 5 : Habitats rocheux. La documentation Française. Paris.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 6 : Espèces végétales. La documentation Française. Paris.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 7 : Espèces animales. La documentation Française. Paris.

MNHN, ONF (1995) – Inventaire de la faune de France. Nathan, 415 p.

SAULE, M., (1991). – La grande flore illustrée des Pyrénées. *Editions Milan*, 765p.

ESPACES NATURELS MIDI-PYRENEES (1999) – Tourbières de Midi-Pyrénées, atlas géographique (les), F31000 – TOULOUSE : ESPACES NATURELS MIDI-PYRENEES ,100 p

VIGNEUX, E. (1985). – Détermination rapide des écrevisses- Conseil Supérieur de la Pêche – 80440 Boves.

DOCUMENTS DE REFERENCES NATIONAUX OU EUROPEENS

CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, (1992). – Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. *Journal officiel des communautés européennes du 22.7.92*, L206 : 7-50.

ENGREF, (1997). – CORINE biotopes, version originale : type d'habitats français. *ENGREF Nancy*. 210p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, (1998). – Les habitats de Midi Pyrénées, nomenclature Corine. *Office National des Forêts Midi Pyrénées*, 42p.

RAMEAU, J.C., (1994). – Référentiel français des habitats concernés par la directive Habitats. ENGREF, ministère de l'agriculture et de la pêche, 98p.

BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU JC. (1997) – CORINE Biotope manuel, types d'habitats français, F54000 – NANCY : ENGREF – ECOLE NATIONALE DU GENIE RURAL DES EAUX ET DES FORETS ,194 p

ROMAO C.COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (1997) – Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne, Version EUR 15 ,B-1000 BRUXELLES (Belgique) : COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES ,104 p

FORETS

DUBOURDIEU, J. (1997). – *Manuel d'Aménagement forestier*. Office National des Forêts. Tec&Doc. 244p.

ONF SID Gers et Haute-Garonne, (1998). – Révision d'aménagement forestier 1998-2017 : Forêt Domaniale de Gar-Cagire. *ONF SID Gers et Haute-Garonne*, 162p + annexes.

RAMEAU J.C., MANSION D., DUMEG., (1989). – Flore forestière française – Guide écologique illustré, Tome 1, Plaines et collines. IDF. 1785 p.

RAMEAU J.C., MANSION D., DUMEG., (1998). – Flore forestière française – Guide écologique illustré, Tome 2, Montagne. IDF. 2421 p.

SAVOIE, J.-M., (1995). – Les types de stations forestières des Pyrénées centrales – Guide de reconnaissance. Office National des Forêts, Direction Régionale Midi Pyrénées.

DIVERS

AGENCE URBAINE, (2003). – Charte architecturale et paysagère des Frontignes. Etude Communauté de communes du Haut Comminges. 186 p.

MC2 Consultants, Midi Marketing, Cabinet ECTARE, Atelier Fauré-Turner (2004). – Programme d'action Agenda 21 – Réalisation d'un Agenda 21 local intégrant la mise en place d'une zone d'aménagement communautaire concertée. Rapport Communauté de Communes du Haut Comminges. 98 p.

GEOLOGIE

BARRERE, C., (1984). – Notice explicative de la feuille Arreau à 1/50000^{ème}. BRGM, 63 p.

PARIS, J.P., (1976). – Notice explicative de la feuille Montréjeau à 1/50000^{ème}. BRGM, 25 p.

GESTION DES MILIEUX NATURELS

DUPIEUX N. (1998) – Gestion conservatoire des tourbières de France : premiers éléments scientifiques et techniques (la) ,F68190 – UNGERSHEIM : ESPACES NATURELS DE France ,244 p

PARDE, J.M., MENONI, E., (1990). – Incidences des Loisirs sur la Faune forestière aux Pyrénées. Revue Géographique des Pyrénées et du Sud Ouest. Tome 61, Fasc ;4, pp. 515-528, Toulouse.

PASSEDAT, N., (1997). – Gestion concertée des bassins versants des Frontignes : problématique et solutions. Mémoire de Mastère Spécialisé « Eau potable et Assainissement ». Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg.59 p.

PARDE, J.M. et NOBLE, F., (1998). – Tourbières de Haute-Garonne. AREMIP, 75p.

MULLER F. et al (2002) – Recueil d'expériences de gestion et de suivi scientifique sur pelouses sèches ,F45000 – ORLEANS : ESPACES NATURELS DE France ,132 p

COLAS S., MULLER F., MEURET M., AGREIL C. (2002) – Pâturage sur pelouses sèches : un guide d'aide à la mise en œuvre ,F45000 – ORLEANS : ESPACES NATURELS DE France ,152 p

ESPACES NATURELS DE France (2000) – Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts ,F45000 – ORLEANS : ESPACES NATURELS DE France ,134 p

ALLEGRI, C. ; BAILLY, G. ; COSAR-LECOQ, M. ; NORMANDIN, D., (2000). – Etude des coûts suscités par l'application de la directive Habitats à la gestion des milieux forestiers. Application à sept sites-test franc-comtois. SFFC, ONF, CRPF, 148p.

CRPF Midi Pyrénées, (2000). – Définition et évaluation de modes de gestion en forêt privée sur projets de sites Natura 2000. CRPF, 220p.

PARC NATIONAL DES PYRENEES, (2004). - Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation FR 7300927 "Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude", Département des Hautes-Pyrénées. Document de synthèse, vol. I et II, réalisé par CADARS-DURAND Delphine.

RAPPORTS REALISES POUR LA DEFINITION DE L'ETAT INITIAL DU DOCOB

ADASEA 31, (2005). – *Diagnostics de la situation agricole du Site Natura 2000 – FR7300885 Chaînon calcaires du piémont commingeois*. Rapport interne, 27 p.

ASSOCIATION NATURE COMMINGES, (2005). – *Les activités de Loisirs et leurs impacts sur le Site Natura 2000 des Chaînon calcaires du piémont Commingeois*. Rapport interne, 109 p.

BRUSTEL H., VALLADARES L. : 2005. *Inventaire des coléoptères saproxyliques sur le site Natura 2000 (FR 7300885) « Chaînon calcaires du piémont commingeois »*. Rapport ESAP ; 15 p.

GROUPE CHIROPTERES MIDI PYRENEES., (2005). – *Site Natura 2000 « Chaînon calcaires du piémont commingeois » FR 7300885 – Inventaire des chiroptères – Analyse écologique chiroptérologique*. Rapport interne, 20p.

CRPF MIDI PYRENEES, (2006). – *Analyse de la Forêt privée, recommandations et propositions d'actions*. Rapport interne, 24 p.

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE, Brigade départementale de la Haute Garonne, (2005). – Identifier statuts et enjeux de conservation de l'Ecrevisse à pattes blanches sur le site Natura 2000 n°FR7300885 « Chaînon calcaires du piémont commingeois ». Rapport interne, 29 p.

MARY, J.P., (2006). – Inventaire des lépidoptères du Site Natura 2000 (FR 7300885) « Chaînon calcaires du piémont commingeois ». Rapport d'étude. 10 p.

ANNEXES

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

Liste des cartes jointes :

- **Carte 1 : carte des habitats naturels (typologie Corine biotope)**
- **Carte 2: carte des habitats naturels d'intérêt communautaire (typologie EUR 15)**
- **Carte 3: carte des habitats des espèces d'intérêt communautaire (chiroptères)**
- **Carte 4: carte des habitats des espèces d'intérêt communautaire (autres espèces)**
- **Carte 5: carte des utilisations agricoles**
- **Carte 6: carte des propriétés forestières**
- **Carte 7: carte de la gestion forestière**
- **Carte 8: carte des activités de tourisme et de loisirs**
- **Carte 9: carte des activités de chasse et de pêche**
- **Carte 10: carte de synthèse des milieux naturels**
- **Carte 11 : carte de synthèse des actions de gestion préconisées dans le cadre de la Directive Habitats**

Remarques pour l'interprétation de la carte des habitats :

Les habitats peuvent se trouver de façon « pure » non mélangés à d'autres habitats. Ils sont alors indiqués par leur code CORINE (typologie de référence des habitats naturels européens).

Exemple : 41.12 : Hêtraies acidiphiles

Parfois les habitats sont mélangés. Ainsi, on peut imaginer une pelouse envahie par une lande. Si cette colonisation est récente, les composantes de la pelouse sont toujours présentes mélangées aux composantes de la lande de façon indissociable.

On dit alors que l'on est en présence d'un mélange d'habitats. Ils sont alors présentés dans la légende avec les codes CORINE des deux (ou plus) types d'habitats reliés entre eux par un x.

Exemple : mélange entre une prairie de fauche et une pâture : 38.2x38.11

L'habitat noté en premier est proportionnellement majoritaire.

Il se peut également que les habitats soient bien différenciés mais représentés par quelques tâches au milieu d'un (ou plusieurs) autre(s) habitat(s). Les tâches sont cependant trop petites pour être cartographiées. Ainsi il peut y avoir quelques dalles rocheuses au milieu d'une pelouse. On dit alors que les habitats sont en mosaïque et on les représente dans la légende avec les codes CORINE reliés entre eux par un +.

Exemple : mosaïque entre une lande à Genévrier commun et une pelouse à Brachypode : 31.88+34.323J

L'habitat noté en premier est proportionnellement majoritaire.













Par souci de lisibilité, seul l'habitat majoritaire au sein de chaque unité cartographiée a été représenté dans les cartes n°1 et 2, mention n'est pas faite du détail des mosaïques et des mélanges.













Eaux douces

-  22.12 - Eaux mésotrophes
-  22.13 - Eaux eutrophes (non végétalisées)

Landes et coupes forestières

-  31.831 - Ronciers
-  31.86 - Landes à Fougères
-  31.87 - Clairières forestières
-  31.7 - * Landes épineuses à Genêt hérissé
-  31.8 - Fourrés à buis
-  31.81 - Fourrés médio-européens sur sol fertile à Prunellier
-  31.82 - * Fruticées à Buis
-  31.88 - * Fruticées à Genévriers communs sur calcaire
-  31.8C - Fourrés de Noisetiers
-  31.8D - Recrûs forestiers caducifoliés
-  31.8F - Fourrés mixtes
-  41.B1 - Bois de Bouleaux de plaine et colline



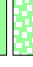









Pelouses et hautes herbes

-  34.11 - ** Pelouses médio-européennes sur débris rocheux
-  34.322J - * Pelouse calcaire mésophile des Pyrénées occidentales
-  34.323J - * Pelouse calcaire mésophile des Pyrénées occidentales dominée par le Brachypode
-  34.332G - * Pelouse calcaire xérophile pyrénéenne
-  34.4 - Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles calcaïques
-  37.2 - Prairies humides eutrophes à juncs
-  37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantique
-  38.11 - Pâturages continus
-  38.2x38.11 - * Prairies de fauche pâturées
-  38.2 - * Prairies de fauche de basse altitude



* Habitat d'intérêt communautaire

** Habitat d'intérêt communautaire prioritaire



Forêts

-  41.12 - * Hêtraies atlantiques acidiphiles
-  41.14 - Hêtraies neutrophiles pyrénéo-cantabriques
-  41.16 - * Hêtraies sur calcaire
-  41.2 - Chênaies-charmaies
-  41.22 - Frênaies-chênaies aquitaniennes à Fragon
-  41.22 - Hêtraies-frênaies-chênaies neutrophiles
-  41.27 - Chênaies-charmaies calcaïques thermophiles
-  41.71 - Chênaies pubescentes occidentales et communautés apparentées
-  41.4 - ** Forêts mixtes de pentes et ravins
-  44.31 - ** Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
-  44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
-  45.33 - * Forêts aquitaniennes de Chêne verts


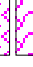
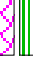






Zones humides

-  53.3+53.2 - ** Végétation à Marisque et Laîche paniculée
-  54.12 - ** Sources d'eaux dures

Habitats rocheux

-  61.34 - * Eboulis calcaires pyrénéens
-  62.12 - * Falaises calcaires des Pyrénées centrales
-  65 - * Grottes non exploitées par le tourisme

Autres

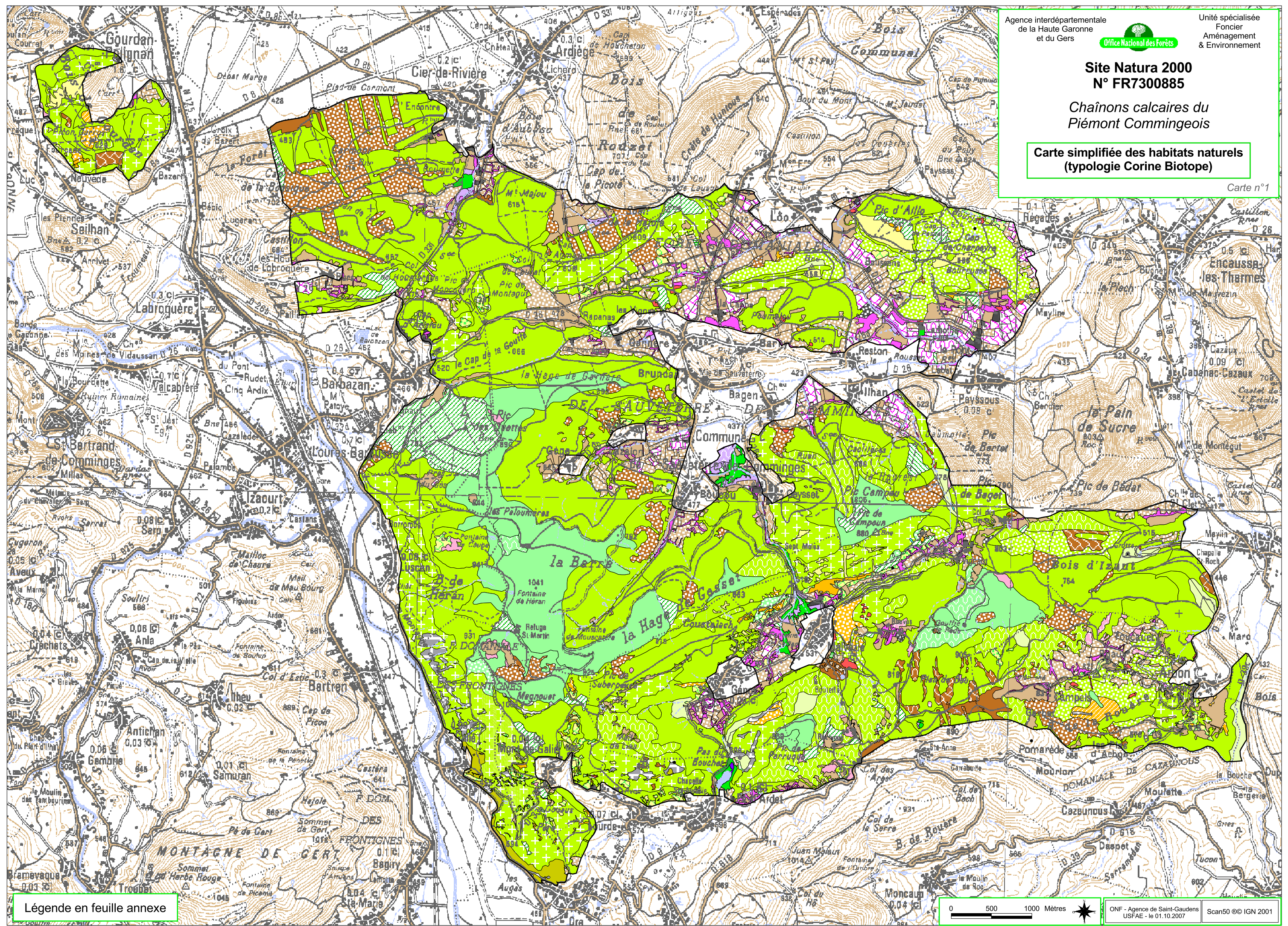
-  81.1 - Prairies sèches améliorées
-  82.1/82.3 - Cultures
-  83.15 - Vergers
-  83.31 - Plantations de conifères
-  83.32 - Plantations d'arbres feuillus
-  84.1/84.3 - Haies et bosquets
-  84.5/85.3/86.2 - Bâtiments agricoles/Jardins/Habitations
-  86.41 - Carrières
-  87.1/87.2 - Terrains en friche/Zones rudérales à Buddleia

**Site Natura 2000
N° FR7300885**

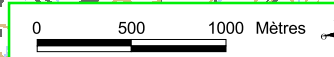
*Chaînon calcaires du
Piémont Commingeois*

**Carte simplifiée des habitats naturels
(typologie Corine Biotope)**

Carte n°1



Légende en feuille annexe









Landes et coupes forestières

-  4090 - * Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux
-  5110 - * Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
-  5130 - * Formations de Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires



Pelouses et hautes herbes

-  6110 - ** Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles (Alyso-Sedion albi)
-  6210 - * Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embruissement sur calcaires (Festuco Brometalia) (** sites d'orchidées remarquables)
-  6430 - * Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
-  6510 - * Prairies de fauche extensives planitiaires à submontagnardes (Arrhenatherion, Brachypodio-Centaureion nemoralis)






Zones humides

-  7210 - ** Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae
-  7220 - ** Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion commutati)

Habitats rocheux

-  8130 - * Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles
-  8210 - * Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires
- 8310 - * Grottes non exploitées par le tourisme

Forêts

-  9120 - * Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois avec Ilex et parfois également avec Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)
-  9150 - * Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion
-  9180 - ** Forêts du Tilio-Acerion de pentes, éboulis ou de ravins
-  91E0 - ** Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes de l'Europe tempérée et boréale (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
-  9340 - * Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia

* Habitat d'intérêt communautaire

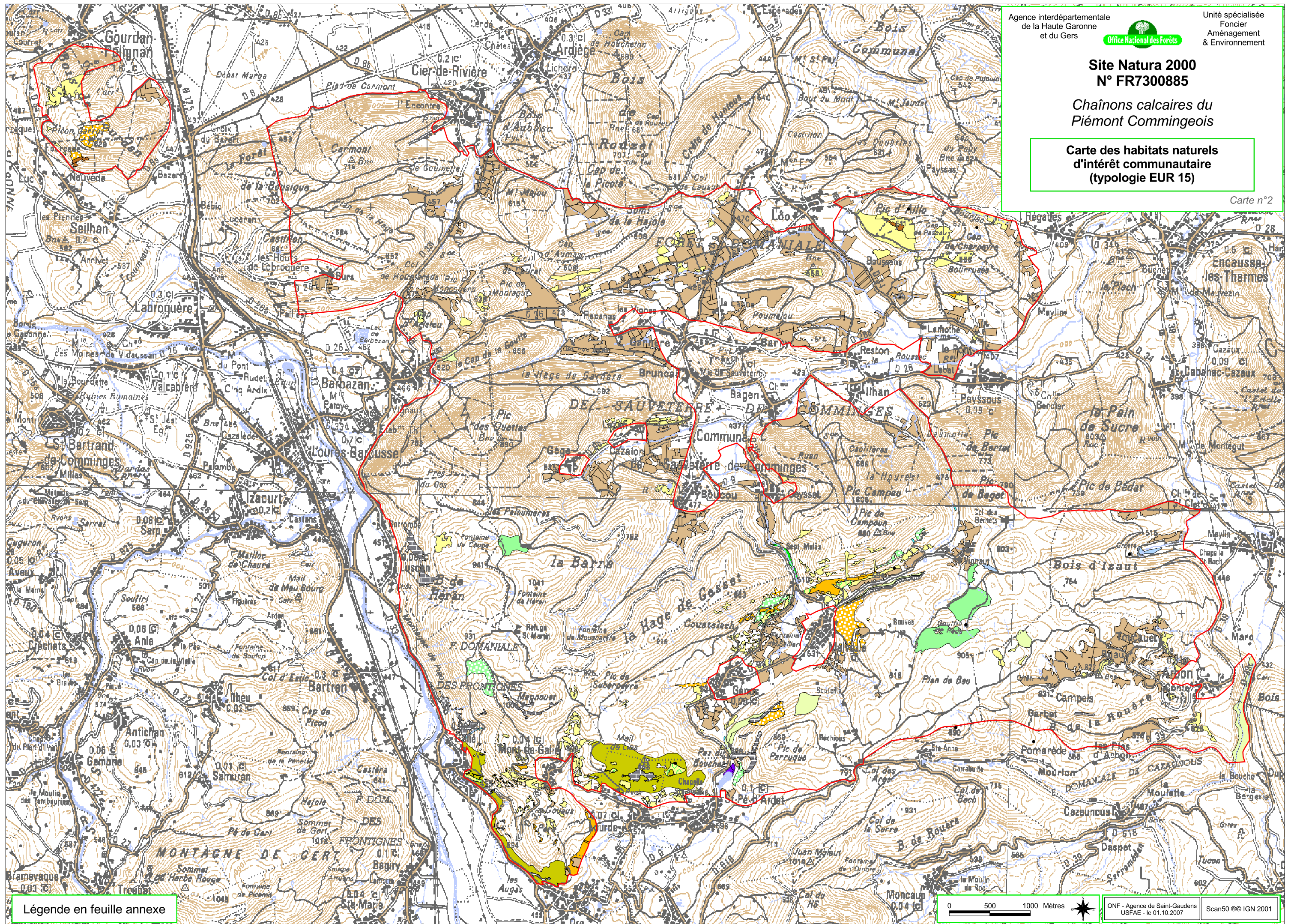
** Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

**Site Natura 2000
N° FR7300885**

*Chaînon calcaires du
Piémont Commingeois*

**Carte des habitats naturels
d'intérêt communautaire
(typologie EUR 15)**

Carte n°2

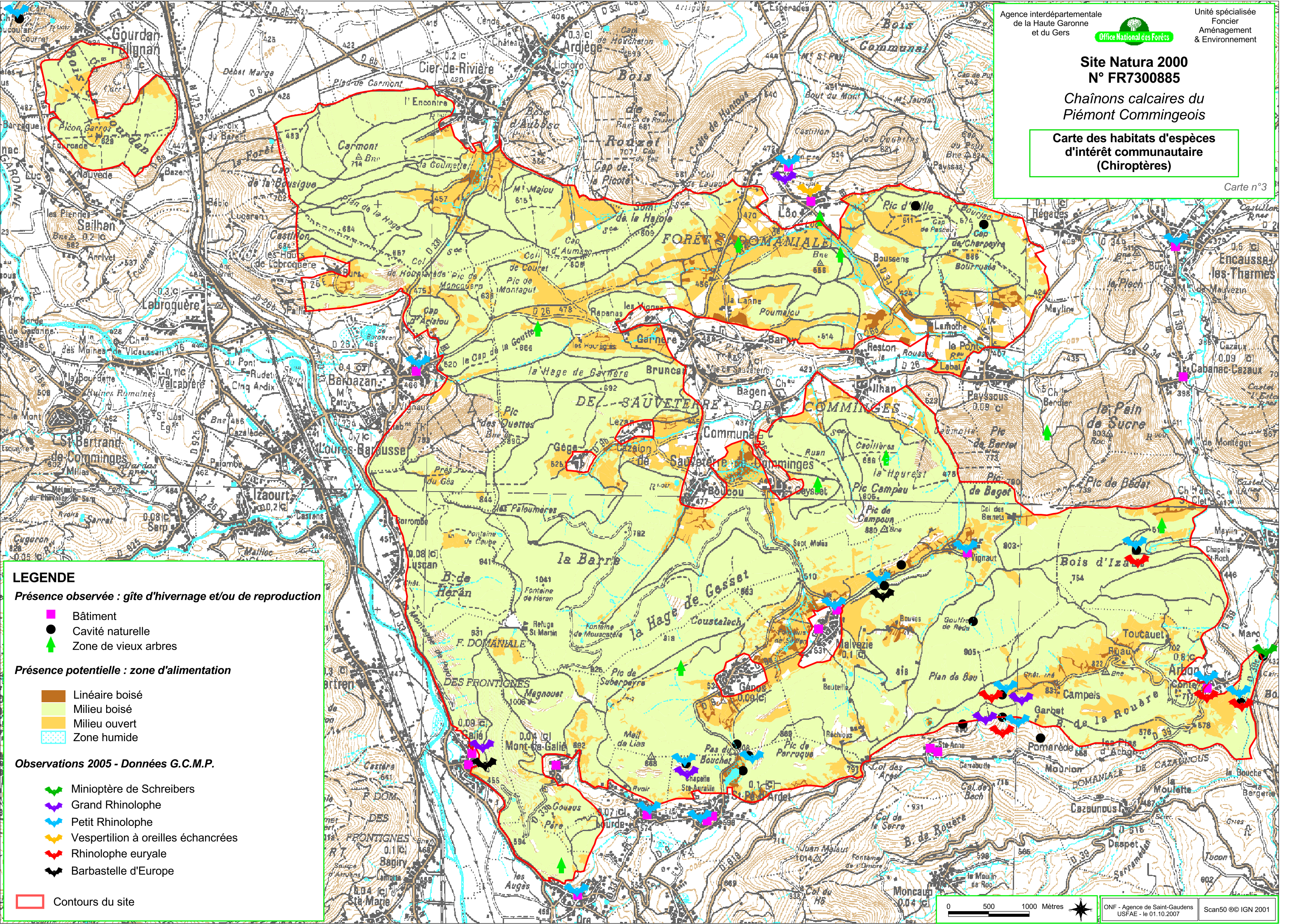


**Site Natura 2000
N° FR7300885**

*Chaînon calcaires du
Piémont Commingeois*

**Carte des habitats d'espèces
d'intérêt communautaire
(Chiroptères)**

Carte n°3



LEGENDE

Présence observée : gîte d'hivernage et/ou de reproduction

- Bâtiment
- Cavité naturelle
- ▲ Zone de vieux arbres

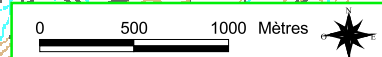
Présence potentielle : zone d'alimentation

- Linéaire boisé
- Milieu boisé
- Milieu ouvert
- Zone humide

Observations 2005 - Données G.C.M.P.

- ▲ Miniptère de Schreibers
- ▲ Grand Rhinolophe
- ▲ Petit Rhinolophe
- ▲ Vespertilion à oreilles échanquées
- ▲ Rhinolophe euryale
- ▲ Barbastelle d'Europe

□ Contours du site

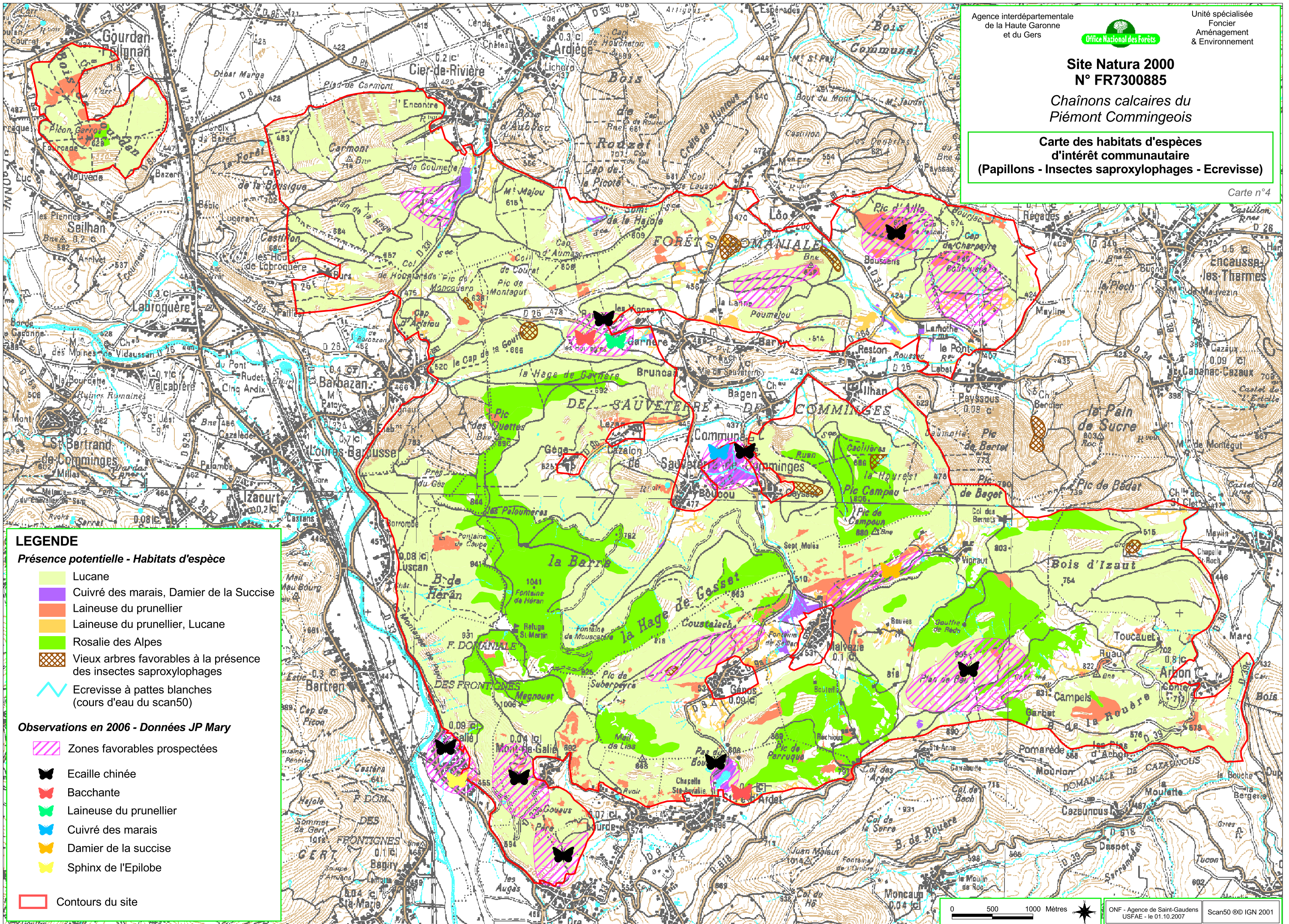


**Site Natura 2000
N° FR7300885**

**Chaînon calcaires du
Piémont Commingeois**

**Carte des habitats d'espèces
d'intérêt communautaire
(Papillons - Insectes saproxylophages - Ecrevisse)**

Carte n°4



LEGENDE

Présence potentielle - Habitats d'espèce

- Lucane
- Cuivré des marais, Damier de la Succise
- Laineuse du prunellier
- Laineuse du prunellier, Lucane
- Rosalie des Alpes
- Vieux arbres favorables à la présence des insectes saproxylophages
- Ecrevisse à pattes blanches (cours d'eau du scan50)

Observations en 2006 - Données JP Mary

- Zones favorables prospectées
- Ecuille chinée
- Bacchante
- Laineuse du prunellier
- Cuivré des marais
- Damier de la succise
- Sphinx de l'Epilobe

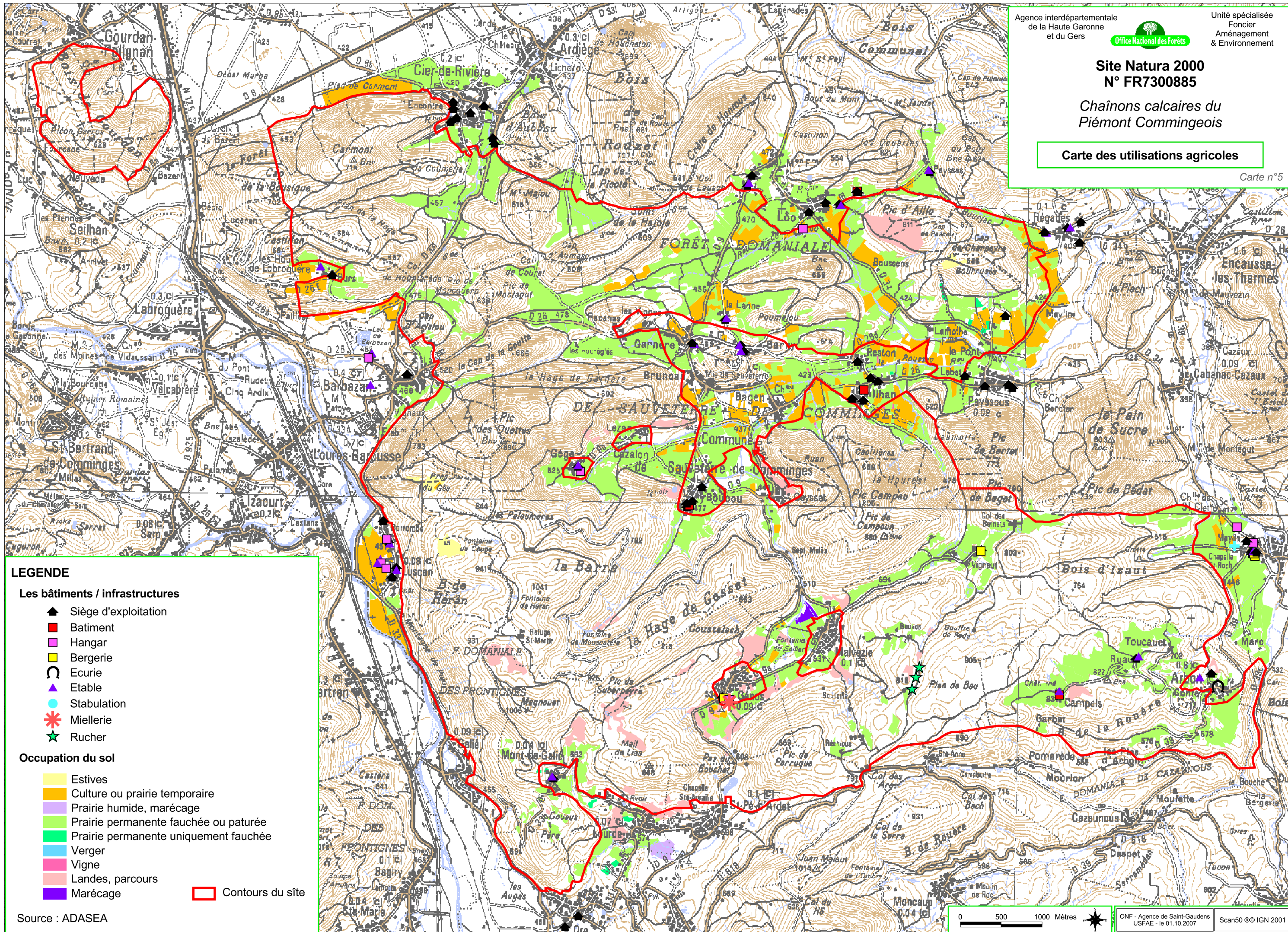
Contours du site

**Site Natura 2000
N° FR7300885**

*Chaînon calcaires du
Piémont Commingeois*

Carte des utilisations agricoles

Carte n°5



LEGENDE

Les bâtiments / infrastructures

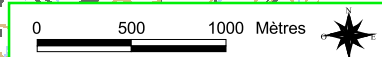
- ▲ Siège d'exploitation
- Bâtiment
- Hangar
- Bergerie
- ⌒ Ecurie
- ▲ Etable
- ▲ Stabulation
- ✳ Miellerie
- ★ Rucher

Occupation du sol

- Estives
- Culture ou prairie temporaire
- Prairie humide, marécage
- Prairie permanente fauchée ou pâturée
- Prairie permanente uniquement fauchée
- Verger
- Vigne
- Landes, parcours
- Marécage

▭ Contours du site

Source : ADASEA

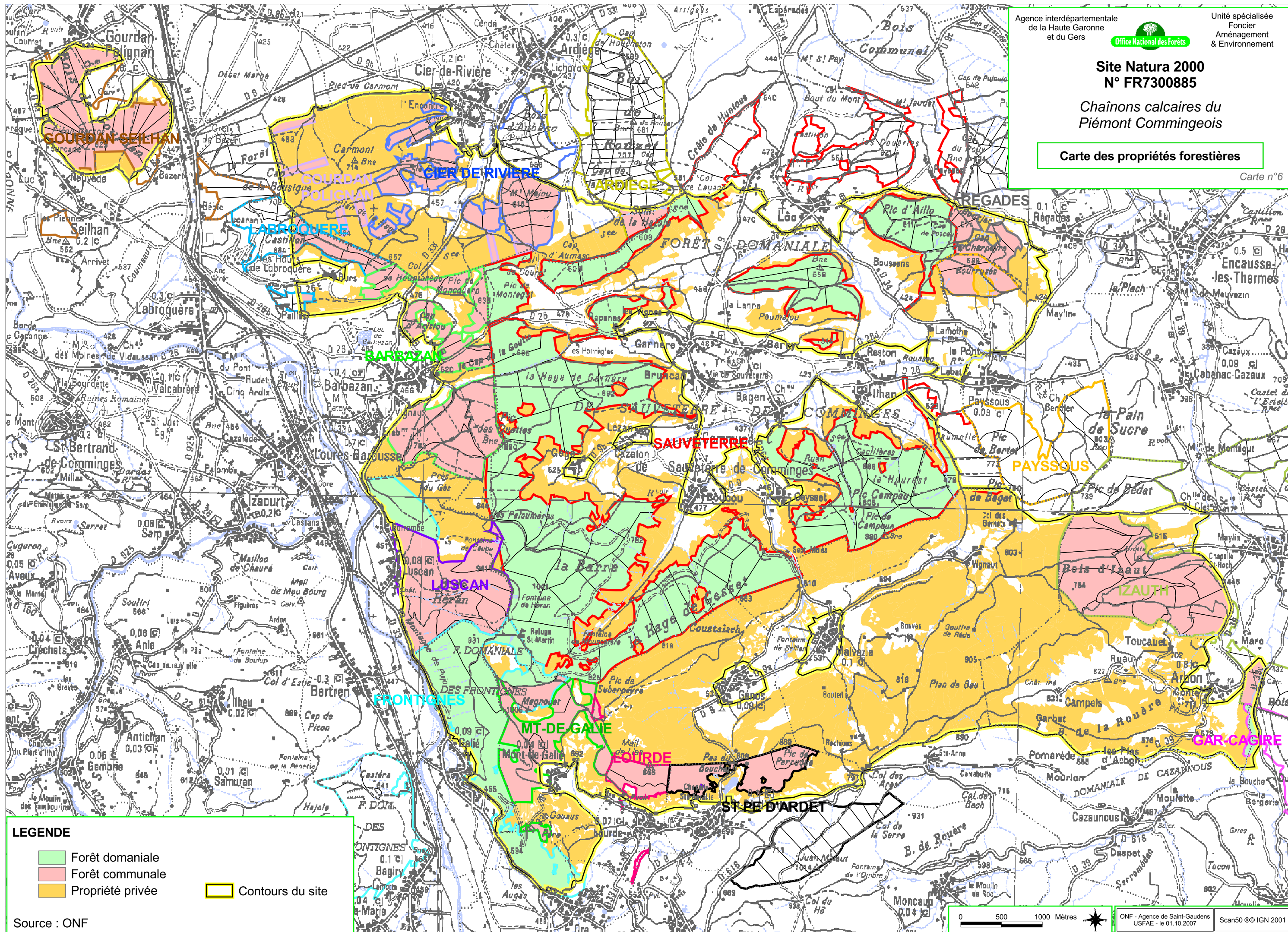


**Site Natura 2000
N° FR7300885**

*Chaînon calcaires du
Piémont Commingeois*

Carte des propriétés forestières

Carte n°6



LEGENDE

- Forêt domaniale
- Forêt communale
- Propriété privée
- Contours du site

Source : ONF

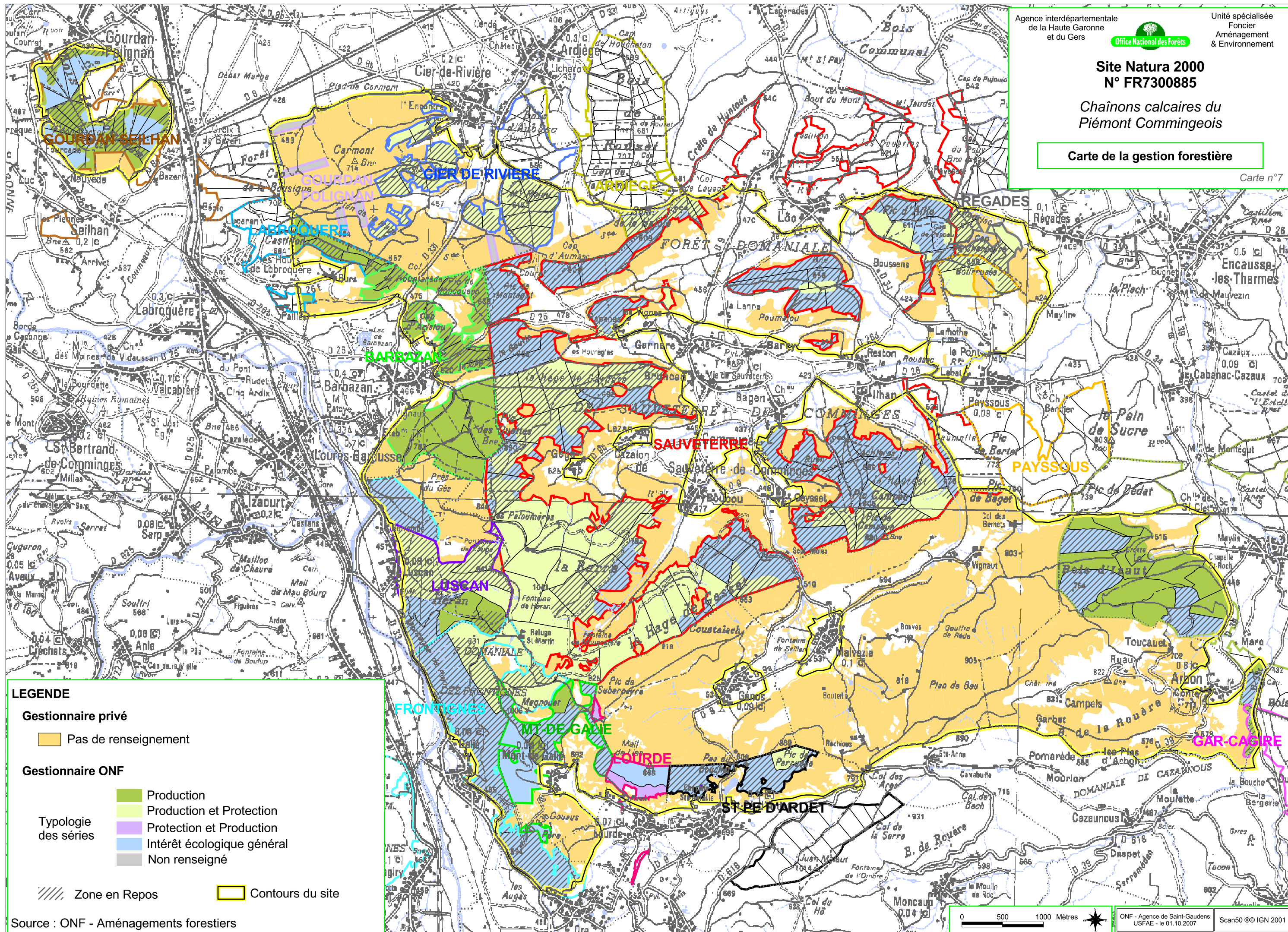


**Site Natura 2000
N° FR7300885**

*Chaînon calcaires du
Piémont Commingeois*


Carte de la gestion forestière

Carte n°7




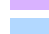



LEGENDE

Gestionnaire privé

 Pas de renseignement

Gestionnaire ONF

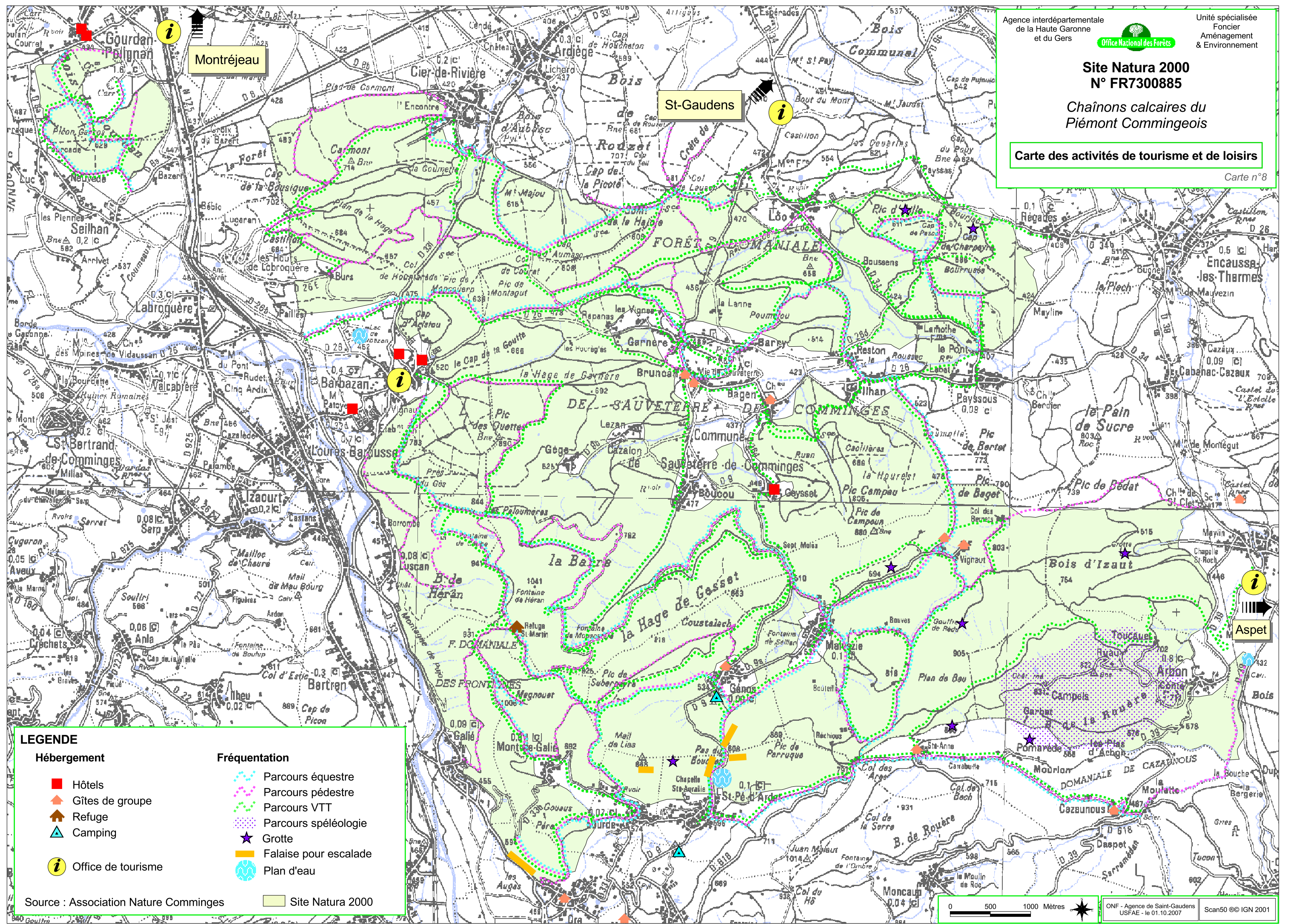
-  Production
-  Production et Protection
-  Protection et Production
-  Intérêt écologique général
-  Non renseigné

 Zone en Repos  Contours du site

Site Natura 2000
N° FR7300885

Chainons calcaires du Piémont Commingeois

Carte des activités de tourisme et de loisirs
 Carte n°8



LEGENDE

Hébergement	Fréquentation
■ Hôtels	— Parcours équestre
▲ Gîtes de groupe	— Parcours pédestre
▲ Refuge	— Parcours VTT
▲ Camping	— Parcours spéléologie
ⓘ Office de tourisme	★ Grotte
	■ Falaise pour escalade
	■ Plan d'eau
	■ Site Natura 2000

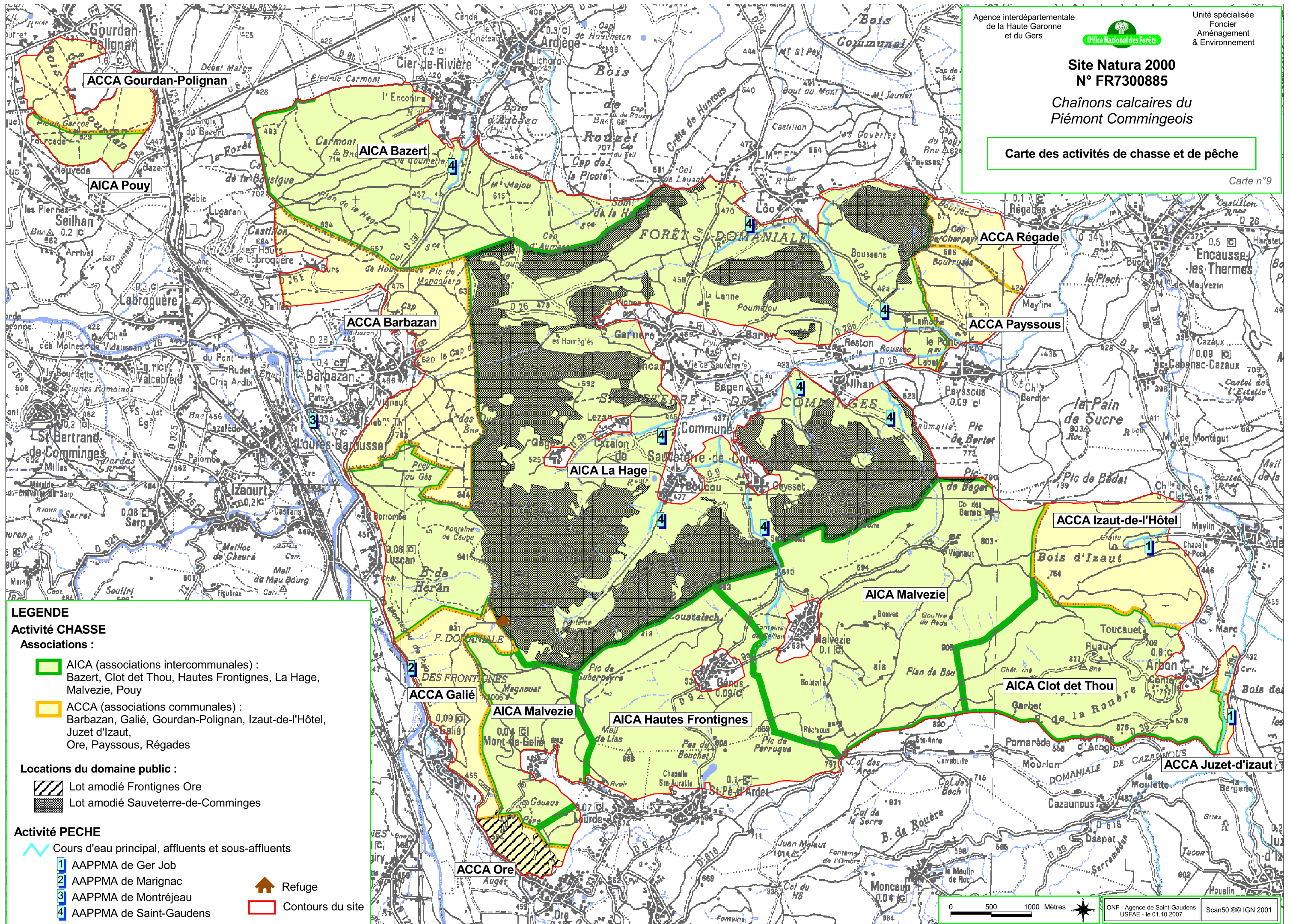
Source : Association Nature Comminges

**Site Natura 2000
N° FR7300885**

*Chaînon calcaires du
Piémont Commingeois*

Carte des activités de chasse et de pêche


Carte n°9




LEGENDE

Activité CHASSE

Associations :


 AICA (associations intercommunales) :
Bazert, Clot det Thou, Hautes Frontignes, La Hage,
Malvezie, Pouy





 ACCA (associations communales) :
Barbazan, Galié, Gourdan-Polignan, Izaut-de-l'Hôtel,
Juzet d'Izaut,
Ore, Payssous, Régades

Locations du domaine public :

 Lot amodié Frontignes Ore
 Lot amodié Sauveterre-de-Comminges

Activité PECHE

 Cours d'eau principal, affluents et sous-affluents

-  1 AAPPMA de Ger Job
-  2 AAPPMA de Marignac
-  3 AAPPMA de Montréjeau
-  4 AAPPMA de Saint-Gaudens

 Refuge

 Contours du site

0 500 1000 Mètres

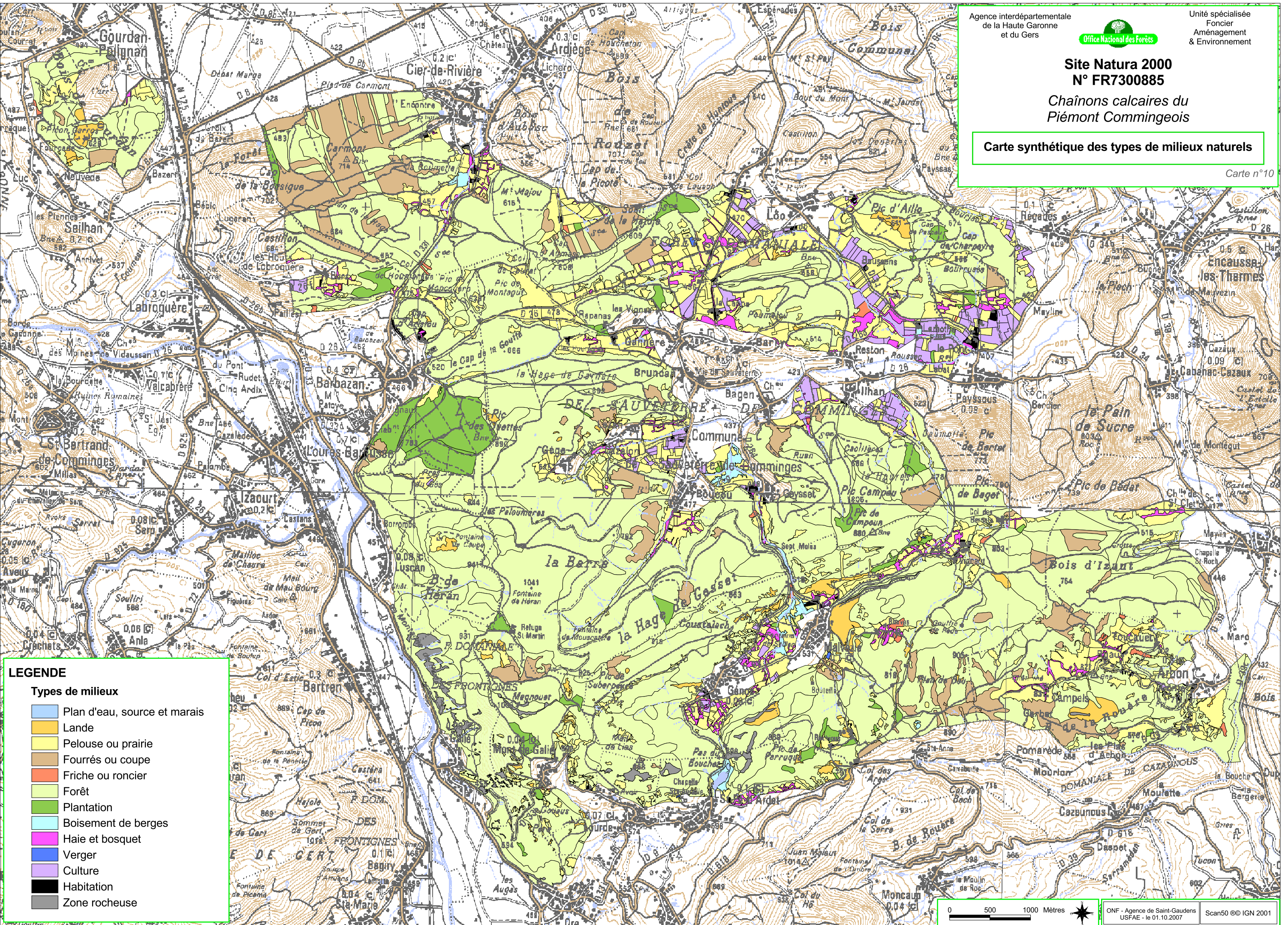


Site Natura 2000 N° FR7300885

Chaînon calcaires du Piémont Commingeois

Carte synthétique des types de milieux naturels

Carte n°10



LEGENDE

Types de milieux

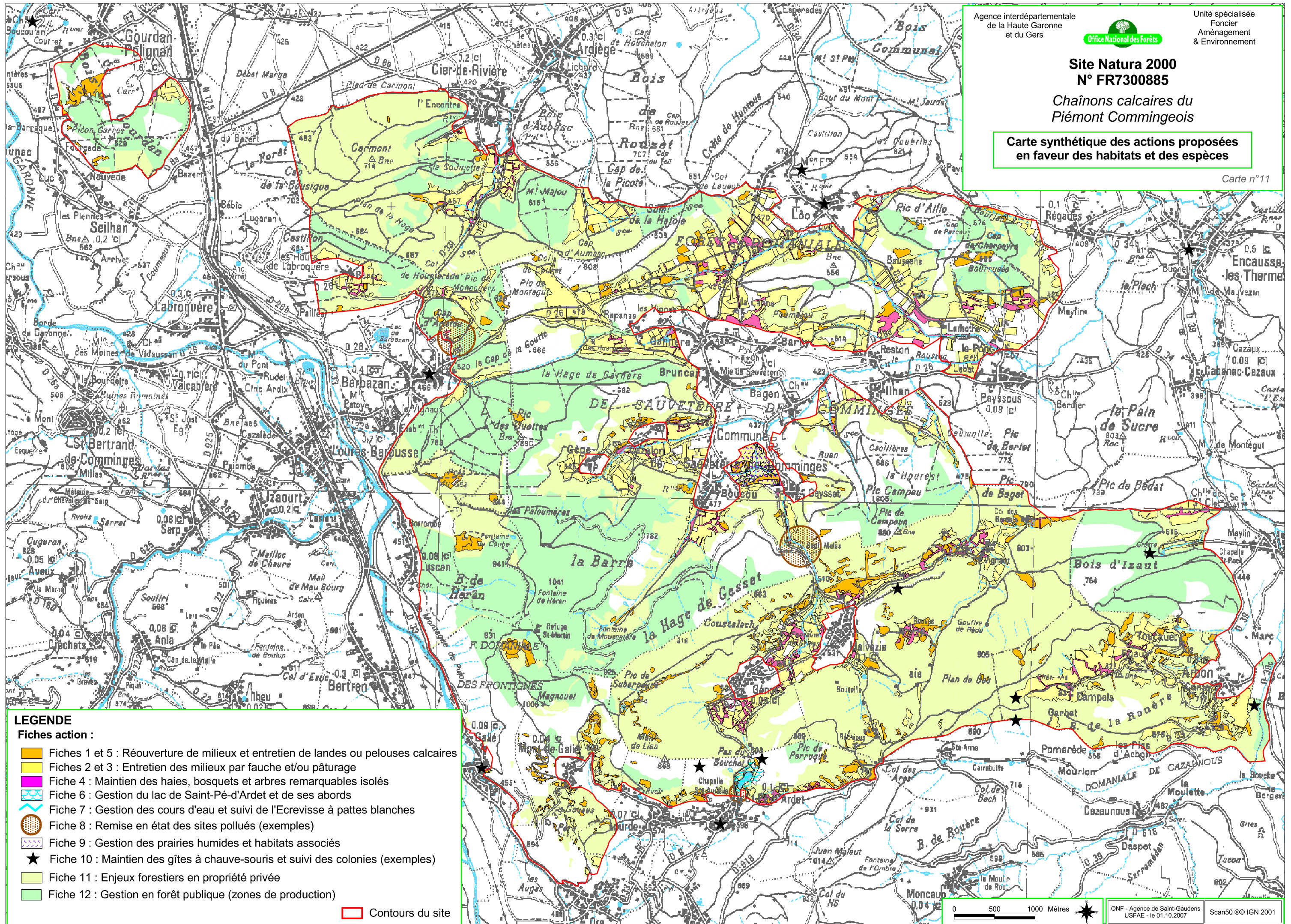
- Plan d'eau, source et marais
- Lande
- Pelouse ou prairie
- Fourrés ou coupe
- Friche ou roncier
- Forêt
- Plantation
- Boisement de berges
- Haie et bosquet
- Verger
- Culture
- Habitation
- Zone rocheuse

**Site Natura 2000
N° FR7300885**

**Chaînon calcaires du
Piémont Commingeois**

**Carte synthétique des actions proposées
en faveur des habitats et des espèces**

Carte n°11



LEGENDE

Fiches action :

- Fiches 1 et 5 : Réouverture de milieux et entretien de landes ou pelouses calcaires
- Fiches 2 et 3 : Entretien des milieux par fauche et/ou pâturage
- Fiche 4 : Maintien des haies, bosquets et arbres remarquables isolés
- Fiche 6 : Gestion du lac de Saint-Pé-d'Ardet et de ses abords
- Fiche 7 : Gestion des cours d'eau et suivi de l'Ecrevisse à pattes blanches
- Fiche 8 : Remise en état des sites pollués (exemples)
- Fiche 9 : Gestion des prairies humides et habitats associés
- Fiche 10 : Maintien des gîtes à chauve-souris et suivi des colonies (exemples)
- Fiche 11 : Enjeux forestiers en propriété privée
- Fiche 12 : Gestion en forêt publique (zones de production)

Contours du site

0 500 1000 Mètres

ONF - Agence de Saint-Gaudens
USFAE - le 11.10.2007

Scan50 © IGN 2001

CAHIERS DES CHARGES DES MAE ET DES CONTRATS NATURA 2000

- Annexes A : Cahiers des charges des Contrats MAE et PHAE**

N° Annexe	INTITULE	Code MAE	Code Actions
A1	Maintien de l'ouverture d'une parcelle embroussaillée	MP_N885_HE1	2
A2	Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée (>30%) et maintien de l'ouverture	MP_N885_HE2	1
A3	Gestion pastorale de parcours	MP_N885_HE3	2
A4	Entretien des prairies par fauche avec ou sans pâturage et limitation de la fertilisation minérale et organique	MP_N885_HE4	3
A5	Entretien des prairies par fauche tardive et/ou pâturage tardif et ajustement de la pression de pâturage	MP_N885_HE5	2 et 3
A6	Entretien et réhabilitation de haies	MP_N885_LI1	4
A6	Entretien d'arbres et d'émondes	MP_N885_LI2	4
A7	Engagements PHAE2	PHAE2	1 à 3

- Annexes B : Cahiers des charges des Contrats Natura 2000**

N° Annexe	INTITULE	Code Contrats	Milieux visés	Code Actions
B1	Entretien d'arbres remarquables, de haies et d'alignements d'arbres	A32306P A32306R	Milieux ouverts	4
B2	Restauration d'une pelouse ou d'une lande envahie par les ligneux	A323305R A32301P		5
B3	Entretien d'une prairie par fauche tardive	A32304R A32305R		9
B4	Entretien de mares	A32309R	Milieux humides	9
B5	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	A32311R		6
B6	Restauration de tourbière alcaline, zone humide et ceinture lacustre	A32307P A32310R	Milieux divers	9
B7	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	A32320P A32320R		10
B8	Fermeture d'entrées de grottes	A32323P	Milieux forestiers	11 et 12
B9	Maintien et/ou augmentation de la charge en bois mort	F22712		
B10	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	F22705		
B11	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	F22715		
B12	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	F22709		
B13	Information des usagers de la forêt	F22714		

ANNEXES A :

CAHIERS DES CHARGES
Mesures MAE territoriales
Domaine agricole

Site Natura 2000 « Chaînon calcaires du piémont commingeois »

NB : les montants indiqués correspondent à un montant d'aide maximum/ha/an car le montant par contrat sera déterminé par l'animateur dans le cadre du projet agro-environnemental du site.



Code Action : MP_N885_HE1 Libellé action : Maintien de l'ouverture d'une parcelle embroussaillée	Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : 35 à 88 €/ha/an (selon couvert visé et périodicité d'intervention) + PHAE2 + option 70 €/ha/an
Territoires visés	<i>Périmètre du site</i> <i>Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>	
Objectifs	ENJEU BIODIVERSITE <i>Préserver les espèces naturelles et les biotopes</i> <i>Lutter contre la déprise agricole et les incendies</i> <i>Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages</i>	
Conditions d'éligibilité	Parcelle en déprise Recouvrement ligneux inférieur à 30%	
Engagements	Rappel : Respecter les Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE)	
Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée.	SOCLE PHAE	
	E1 : maintien de la localisation des surfaces engagées pendant 5 ans Le retournement ou le déplacement de 15% des surfaces engagées est autorisé une fois au cours des 5 ans, étant entendu que seules les parcelles engagées déclarées en prairies temporaires peuvent en bénéficier. E2 : labour des prairies, landes, estives et parcours interdit. Un seul renouvellement autorisé au cours des 5 ans, par travail du sol simplifié. E4 : Fertilisation totale en N limitée à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. Fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral. Fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. E5 : désherbage chimique interdit, sauf traitement localisé sur les plantes envahissantes ou sous les clôtures, conforme à un éventuel arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL "zones non traitées" E6 : maîtrise mécanique des refus et des ligneux, par gyrobroyage, ou selon les préconisations départementales de manière à assurer le respect du taux d'embroussaillage maximal autorisé au niveau départemental. E7 : écobuage dirigé suivant les prescriptions départementales, ou, en l'absence de telles prescriptions, écobuages interdit. E8 : Interdiction de nivellement et de nouveau drainage.	
	ENGAGEMENTS UNITAIRES	
	HERBE 01 : Enregistrement des interventions et des pratiques (avec option HERBE09) Remplir le carnet avec enregistrements des travaux et des pratiques de pâturage et de fauche.	
	OUVERT 02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables Un diagnostic parcellaire devra être établi. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir lors du diagnostic, les espèces ligneuses et autres végétaux indésirables ou envahissant à éliminer pour atteindre le type de couvert souhaité en fonction des habitats présents. Ces espèces à éliminer pourront faire l'objet d'un référentiel photographique. ✓ Définir lors du diagnostic, la périodicité d'élimination des rejets et autres végétaux indésirables. En fonction de la périodicité, et donc de l'âge des ligneux correspondants, les éléments de contrôle doivent être définis. ✓ La méthode d'élimination mécanique en fonction de la sensibilité du milieu doit être définie : fauche ou broyage, export obligatoire des produits de fauche ou maintien sur place autorisé, matériel à utiliser. 	
	Option : HERBE 09 : Gestion pastorale Etablir lors du Diagnostic des préconisations annuelles d'utilisation pastorale : chargement moyen sur les surfaces engagées ou effectif maximal sur l'ensemble de l'unité Définir les périodes prévisionnelles d'utilisation pastorale (déplacement des animaux) sur l'ensemble de l'unité (en cas de présence d'espèces et/ou de milieux particuliers sur l'unité, report de pâturage possible) Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite de parcs tournants Pâturage rationné en parcs si nécessaire. Installation/déplacement éventuels de points d'eau Possibilité de mettre en place un point d'affouragement temporaire sur l'unité de gestion Pratiques spécifiques : à définir lors du Diagnostic	
Documents et enregistrements obligatoires	Cahier de fertilisation et Cahier d'enregistrement des pratiques d'intervention, dont fauche et/ou pâturage + Plan de Gestion Pastoral si option HERBE09	
Contrôles	Vérification des documents et cahiers d'enregistrement + constat sur terrain	

Code Action : MP_N885_HE2	Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : 165 à 219 €/ha/an (selon couvert visé et périodicité d'intervention) + option 70 €/ha/an
Libellé action : Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée (>30%) et maintien de l'ouverture		
Territoires visés	<i>Périmètre du site</i> <i>Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>	
Objectifs	ENJEU BIODIVERSITE <i>Préserver les espèces naturelles et les biotopes</i> <i>Lutter contre la déprise agricole et les incendies</i> <i>Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages</i>	
Conditions d'éligibilité	Parcelle en déprise ancienne Recouvrement ligneux supérieur à 30%	
Engagements	Rappel : Respecter les Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE)	
Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée.	ENGAGEMENTS UNITAIRES	
	<p>HERBE 01 : Enregistrement des interventions et des pratiques (avec option HERBE09) Remplir le carnet avec enregistrements des travaux et des pratiques de pâturage et de fauche.</p> <p>OUVERT 01 : Ouverture d'un milieu en déprise Un diagnostic parcellaire devra être établi. Etablir un programme des travaux d'ouverture lors du Diagnostic. <i>Le programme des travaux pourra être le cas échéant réalisé par tranches en fonction de la surface à ouvrir.</i> Eliminer les rejets ligneux et les autres végétaux indésirables pour retrouver un habitat prairie ou pelouse. <i>Définir la périodicité d'élimination mécanique des rejets et autres végétaux indésirables.</i> <i>Périodicité des interventions de girobroyage au minimum 1 fois /5 ans après débroussaillage si pas de pâturage.</i> Interventions d'ouverture avant le 1^{er} avril ou après le 31 juillet. Intervention d'élimination des rejets entre le 1^{er} septembre et le 31 mars.</p> <p>Option : HERBE 09 : Gestion pastorale <i>Etablir lors du Diagnostic des préconisations annuelles d'utilisation pastorale : chargement moyen sur les surfaces engagées ou effectif maximal sur l'ensemble de l'unité</i> <i>Définir les périodes prévisionnelles d'utilisation pastorale (déplacement des animaux) sur l'ensemble de l'unité (en cas de présence d'espèces et/ou de milieux particuliers sur l'unité, report de pâturage possible)</i> <i>Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite de parcs tournants</i> <i>Pâturage rationné en parcs si nécessaire.</i> <i>Installation/déplacement éventuels de points d'eau</i> <i>Possibilité de mettre en place un point d'affouragement temporaire sur l'unité de gestion</i> <i>Pratiques spécifiques : à définir lors du Diagnostic</i></p>	
Documents et enregistrements obligatoires	Cahier d'enregistrement des pratiques d'intervention + Plan de Gestion Pastoral si option HERBE09	
Contrôles	Vérification des documents et cahiers d'enregistrement + constat sur terrain	

Code Action : MP_N885_HE3		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : 70 €/ha/an + PHAE2 + option 33 à 94 €/ha/an (selon options)
Libellé action : Gestion pastorale de parcours			
Territoires visés	<i>Périmètre du site</i> <i>Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs	ENJEU BIODIVERSITE <i>Préserver les espèces naturelles et les biotopes</i> <i>Lutter contre la déprise agricole et les incendies</i> <i>Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages</i>		
Conditions d'éligibilité	Parcours avec une mosaïque de milieux (pelouses, landes ouvertes...)		
Engagements	Rappel : Respecter les Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE)		
Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée.	SOCLE PHAE		
	E1 : maintien de la localisation des surfaces engagées pendant 5 ans Le retournement ou le déplacement de 15% des surfaces engagées est autorisé une fois au cours des 5 ans, étant entendu que seules les parcelles engagées déclarées en prairies temporaires peuvent en bénéficier. E2 : labour des prairies, landes, estives et parcours interdit. Un seul renouvellement autorisé au cours des 5 ans, par travail du sol simplifié. E4 : Fertilisation totale en N limitée à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. Fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral. Fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. E5 : désherbage chimique interdit, sauf traitement localisé sur les plantes envahissantes ou sous les clôtures, conforme à un éventuel arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL "zones non traitées" E6 : maîtrise mécanique des refus et des ligneux, par gyrobroyage, ou selon les préconisations départementales de manière à assurer le respect du taux d'embroussaillage maximal autorisé au niveau départemental. E7 : écobuage dirigé suivant les prescriptions départementales, ou, en l'absence de telles prescriptions, écobuages interdit. E8 : Interdiction de nivellement et de nouveau drainage.		
	ENGAGEMENTS UNITAIRES		
	HERBE 01 : Enregistrement des interventions et des pratiques Remplir le carnet avec enregistrements des travaux et des pratiques.		
	HERBE 09 : Gestion pastorale Etablir lors du Diagnostic des préconisations annuelles d'utilisation pastorale : chargement moyen sur les surfaces engagées ou effectif maximal sur l'ensemble de l'unité Définir les périodes prévisionnelles d'utilisation pastorale (déplacement des animaux) sur l'ensemble de l'unité (en cas de présence d'espèces et/ou de milieux particuliers sur l'unité, report de pâturage possible) Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite de parcs tournants Pâturage rationné en parcs si nécessaire. Installation/déplacement éventuels de points d'eau Possibilité de mettre en place un point d'affouragement temporaire sur l'unité de gestion Pratiques spécifiques : à définir lors du Diagnostic		
	Option : HERBE 05 : Absence de pâturage pendant une période déterminée <i>Pas de pâturage entre le 1er avril et le 1er juin</i>		
	Option : HERBE 04 : Ajustement de la pression de pâturage <i>Diagnostic parcellaire individualisé, qui identifiera sur chaque exploitation les surfaces à engager, au regard des habitats et des espèces présentes.</i> <i>Limitation de la pression de pâturage entre le premier avril et le 30 octobre:</i> <i>Chargement moyen à la parcelle de l'ordre de 1 UGB/ha</i> <i>Chargement instantané minimum de 0,15 UGB/ha</i>		
	Option : HERBE 02: Limitation de la fertilisation minérale et organique <i>Fertilisation limitée à :</i> <i>60 U totales d'N/ha/an dont 30 minéraux</i> <i>60 U totales d'P/ha/an</i> <i>60 U totales d'K/ha/an</i> <i>Hors restitution par le pâturage</i>		
Documents et enregistrements obligatoires	Plan de Gestion Pastorale + Cahiers d'enregistrement des pratiques d'intervention, dont fauche et/ou pâturage + Cahier de fertilisation selon option		
Contrôles	Vérification des documents et cahiers d'enregistrement + constat sur terrain		

Code Action : MP_N885_HE4 Libellé action : Entretien des prairies par fauche avec ou sans pâturage et limitation de la fertilisation minérale et organique	Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : 88 €/ha/an à 152 €/ha/an selon option + PHAE2
Territoires visés	<i>Périmètre du site</i> <i>Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>	
Objectifs	ENJEU BIODIVERSITE <i>Préserver les espèces naturelles et les biotopes</i> <i>Lutter contre la déprise agricole et les incendies</i> <i>Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages</i>	
Conditions d'éligibilité	Prairies de fauche, pâturées ou non	
Engagements Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée.	Rappel : Respecter les Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE) SOCLE PHAE E1 : maintien de la localisation des surfaces engagées pendant 5 ans Le retournement ou le déplacement de 15% des surfaces engagées est autorisé une fois au cours des 5 ans, étant entendu que seules les parcelles engagées déclarées en prairies temporaires peuvent en bénéficier. E2 : labour des prairies, landes, estives et parcours interdit. Un seul renouvellement autorisé au cours des 5 ans, par travail du sol simplifié. E4 : Fertilisation totale en N limitée à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. Fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral. Fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. E5 : désherbage chimique interdit, sauf traitement localisé sur les plantes envahissantes ou sous les clôtures, conforme à un éventuel arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL "zones non traitées" E6 : maîtrise mécanique des refus et des ligneux, par gyrobroyage, ou selon les préconisations départementales de manière à assurer le respect du taux d'embroussaillage maximal autorisé au niveau départemental. E7 : écobuage dirigé suivant les prescriptions départementales, ou, en l'absence de telles prescriptions, écobuages interdit. E8 : Interdiction de nivellement et de nouveau drainage. ENGAGEMENTS UNITAIRES HERBE 01 : Enregistrement des interventions et des pratiques Remplir le carnet avec enregistrements des travaux et des pratiques de pâturage et de fauche. HERBE 02: Limitation de la fertilisation minérale et organique Fertilisation limitée à : 60 U totales d'N/ha/an dont 30 minéraux 60 U totales d'P/ha/an 60 U totales d'K/ha/an Hors restitution par le pâturage Option : HERBE 03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables <i>Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organiques (y compris compost), hors restitution par pâturage.</i> <i>Pas d'épandage de boues ou de compost à base de boues</i>	
Documents et enregistrements obligatoires	Cahier de fertilisation et Cahier d'enregistrement des pratiques d'intervention, dont fauche et/ou pâturage	
Contrôles	Vérification des documents et cahiers d'enregistrement + constat sur terrain	

Code Action : MP_N885_HE5 Libellé action : Entretien des prairies par fauche tardive et/ou pâturage tardif et ajustement de la pression de pâturage	Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : 196 €/ha/an + PHAE2 + 71 ou 135 €/ha/an selon option
Territoires visés	<i>Périmètre du site</i> <i>Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>	
Objectifs	ENJEU BIODIVERSITE <i>Préserver les espèces naturelles et les biotopes</i> <i>Lutter contre la déprise agricole et les incendies</i> <i>Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages</i>	
Conditions d'éligibilité	Prairies humides fauchée et/ou pâturées	
Engagements	Rappel : Respecter les Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE)	
Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée.	SOCLE PHAE E1 : maintien de la localisation des surfaces engagées pendant 5 ans Le retournement ou le déplacement de 15% des surfaces engagées est autorisé une fois au cours des 5 ans, étant entendu que seules les parcelles engagées déclarées en prairies temporaires peuvent en bénéficier. E2 : labour des prairies, landes, estives et parcours interdit. Un seul renouvellement autorisé au cours des 5 ans, par travail du sol simplifié. E4 : Fertilisation totale en N limitée à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. Fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral. Fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. E5 : désherbage chimique interdit, sauf traitement localisé sur les plantes envahissantes ou sous les clôtures, conforme à un éventuel arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL "zones non traitées" E6 : maîtrise mécanique des refus et des ligneux, par gyrobroyage, ou selon les préconisations départementales de manière à assurer le respect du taux d'embroussaillage maximal autorisé au niveau départemental. E7 : écobuage dirigé suivant les prescriptions départementales, ou, en l'absence de telles prescriptions, écobuages interdit. E8 : Interdiction de nivellement et de nouveau drainage.	
Documents et enregistrements obligatoires	ENGAGEMENTS UNITAIRES HERBE 01 : Enregistrement des interventions et des pratiques Remplir le carnet avec enregistrements des travaux et des pratiques de pâturage et de fauche. HERBE 06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables Report de la date de fauche de 15 jours Réaliser la 1ère fauche après le 1er juillet <i>Recommandations :</i> faire une fauche centrifuge Utiliser des barres d'effarouchement pour le gibier Option : HERBE 02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique <i>Fertilisation limitée à :</i> 60 U totales d'N/ha/an dont 30 minéraux 60 U totales d'P/ha/an 60 U totales d'K/ha/an Hors restitution par le pâturage Option : HERBE 03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organiques (y compris compost), hors restitution par pâturage. Pas d'épandage de boues ou de compost à base de boues	
Contrôles	Vérification des documents et cahiers d'enregistrement + constat sur terrain	

Code Action : MP_N885_LI1 Libellé action : Entretien de haies		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : 0,86 €/ml/an max
Territoires visés	<i>Périmètre du site</i> <i>Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs	ENJEU BIODIVERSITE <i>Préserver les espèces naturelles et les biotopes</i> <i>Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages</i>		
Conditions d'éligibilité	Haie continue justifiant un entretien		
Engagements	Rappel : Respecter les Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE)		
Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée.	ENGAGEMENTS UNITAIRES		
	LINEA 01 : Entretien de haie Etablir, pour chaque type de haie défini éligible sur le territoire, le plan de gestion des haies avec l'appui d'une structure agréée au niveau régional, qui précisera les modalités d'entretien : nombre de tailles et matériel utilisé défini dans le plan de gestion. Dans tous les cas, du matériel qui n'éclate pas les branches sera obligatoire (par exemple, utilisation de lamier plutôt que d'épareuse). Intervention d'entretien entre le 30 novembre et le 31 mars.		
Documents et enregistrements obligatoires	Plan de Gestion selon type de haie + Cahier d'enregistrement des pratiques d'intervention		
Contrôles	Vérification des documents et cahiers d'enregistrement + constat sur terrain		

Code Action : MP_N885_LI1 Libellé action : Entretien et réhabilitation de haies		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : 0,86 €/ml/an max
Territoires visés	<i>Périmètre du site</i> <i>Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs	ENJEU BIODIVERSITE <i>Préserver les espèces naturelles et les biotopes</i> <i>Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages</i>		
Conditions d'éligibilité	Haie discontinue justifiant un entretien et une replantation		
Engagements	Rappel : Respecter les Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE)		
Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée.	ENGAGEMENTS UNITAIRES		
	LINEA 01 : Entretien de haie Etablir, pour chaque type de haie défini éligible sur le territoire, le plan de gestion des haies avec l'appui d'une structure agréée au niveau régional, qui précisera les modalités d'entretien: nombre de tailles et matériel utilisé défini dans le plan de gestion. Dans tous les cas du matériel qui n'éclate pas les branches sera obligatoire. <i>Les modalités de réhabilitations seront définies dans le plan de gestion : les essences, locales, à réimplanter déterminées par le plan de gestion.</i> <i>Utilisation de jeunes plans (au plus 4 ans) et l'interdiction de paillage plastique. La structure animatrice pourra proposer d'autres types de paillage pour limiter le problème des plantes concurrentes, avec l'appui de professionnels.</i> Intervention d'entretien entre le 30 novembre et le 31 mars.		
Documents et enregistrements obligatoires	Plan de Gestion selon type de haie + Cahier d'enregistrement des pratiques d'intervention		
Contrôles	Vérification des documents et cahiers d'enregistrement + constat sur terrain		

A cumuler avec le programme « Haies brises vents » du Conseil Général

Code Action : MP_N885_LI2 Libellé action : Entretien d'arbres et d'émondages		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : 17 €/arbre/an max
Territoires visés	<i>Périmètre du site</i> <i>Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs	ENJEU BIODIVERSITE <i>Préserver les espèces naturelles et les biotopes</i> <i>Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages</i>		
Conditions d'éligibilité	Alignement d'arbres à émonder		
Engagements	Rappel : Respecter les Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE)		
Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée.	ENGAGEMENTS UNITAIRES		
	LINEA 02 : Entretien d'un alignement d'arbres à émonder Etablir, pour l'alignement, le plan de gestion avec l'appui d'une structure agréée au niveau régional, qui précisera les modalités d'entretien des arbres. <i>Les modalités de réhabilitations seront définies dans le plan de gestion : Le type de taille à réaliser: émondage, taille en têtard, élagage, nombre de tailles et matériel à utiliser ...</i> Interventions d'entretien entre le 30 novembre et le 31 mars		
Documents et enregistrements obligatoires	Plan de Gestion selon type d'arbre + Cahier d'enregistrement des pratiques d'intervention		
Contrôles	Vérification des documents et cahiers d'enregistrement + constat sur terrain		

ENGAGEMENTS PHAE 2

Montant retenu : 76 €/ha/an

E1 : Maintien de la quantité des surfaces engagées pendant 5 ans.

Le labour des prairies permanentes engagées est interdit. Seul un renouvellement au cours des 5 ans est autorisé, par travail superficiel du sol.

Le retournement ou le déplacement des prairies temporaires engagées est autorisé une fois au plus au cours des 5 ans de l'engagement, dans la limite de 20% de la surface engagée.

E2 : Maintien de la totalité des éléments de biodiversité de l'exploitation.

Obligation d'existence d'éléments de biodiversité à hauteur d'au moins 20% de la surface engagée (voir liste à suivre et coefficients de correspondance). Ceux-ci doivent être déclarés et localisés.

E3 : pour chaque parcelle engagée, respecter les conditions suivantes :

Fertilisation totale en N limitée à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral.

Fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral.

Fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral.

La restitution au pâturage n'est pas prise en compte.

E4 : Les apports de la fertilisation sont enregistrés dans chaque document précisant au moins, pour chaque parcelle engagée, la date, la nature et la quantité de l'apport.

E5 : Désherbage chimique interdit, à l'exception de traitements localisés visant :

A lutter contre les chardons et rumex

A lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL "zones non traitées"

A nettoyer les clôtures

E6 : Maîtrise mécanique ou manuelle des refus et des ligneux, par gyrobroyage, ou selon les préconisations départementales de manière à assurer le respect du taux d'embroussaillage maximal autorisé au niveau départemental.

E7 : Ecobuage dirigé suivant les prescriptions départementales, ou, en l'absence de telles prescriptions, écobuages interdit.

E8 : Interdiction de nivellement et de nouveau drainage.

ANNEXE B :

CAHIERS DES CHARGES
Mesures FGMN
Hors domaine agricole

Site Natura 2000 « Chaînon calcaires du piémont commingeois »



Code Action : 4 Libellé action : Entretien d'arbres remarquables, de haies et d'alignements d'arbres	Code contrat : A32306P O32306R Milieux ouverts	Montant retenu : 100% coût réel sur devis
Périmètre visé	<i>Périmètre du site</i> <i>Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>	
Objectifs de l'action	<i>Enjeu biodiversité remarquable / enjeu écologique et de gestion</i> <i>Conservier les arbres remarquables, les haies, les alignements d'arbres</i> <i>Maintenir les gîtes pour les chiroptères, les oiseaux, les insectes...</i>	
Conditions d'éligibilité	<i>Arbres remarquables hors SAU, sur diagnostic</i> <i>Dépense éligible : montant facturé des travaux ou de location de matériel et indemnisation selon un barème des travaux réalisés par le contractant</i>	
Engagements	<p><i>Engagements non rémunérés :</i> Convention avec le propriétaire pour le maintien des arbres si propriété privée et marquage des arbres concernés. Utilisation de produits non nocifs pour l'environnement lors du chantier (peinture, huile...).</p> <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation à la taille des arbres et l'entretien des haies pendant la durée du Contrat - Respect des préconisations du diagnostic initial - Emondage, élagage et/ou travaux de taille des arbres (première taille ou entretien) selon préconisation (taille en têtard) - Exportation des rémanents selon diagnostic ou en cas de risque d'incendie, sanitaire ou de sécurité - Intervention entre le 1^{er} octobre et le 31 mars - Utilisation de matériel adapté n'éclatant pas les branches <p><i>Actions complémentaires :</i> <i>Entretien de haies et/ou plantations d'essences locales sur avis d'expert pour restaurer des linéaires</i></p> <p>Les travaux pourront être différés en cas de conditions climatiques défavorables. Dans ce cas le contractant devra obtenir auprès de l'animateur une autorisation de reporter les interventions.</p>	
Documents et enregistrements obligatoires	<p><i>A la signature du présent cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles sous contrat - Diagnostic et cahier des charges spécifique - Devis des travaux prévus - Barème pour travaux réalisés par le contractant <p><i>Pour les engagements non rémunérés :</i> Plan de localisation et description des arbres concernés (essences, diamètre et volume estimé en stère)</p> <p><i>Pour les engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des interventions : date, nature et localisation des interventions, localisation des arbres destinés à être taillés en têtards, et qualification (essence, diamètre, état sanitaire, présence de cavités, etc.) - Factures acquittées correspondant au devis pour travaux et/ou matériaux réalisés par entreprise lorsque les travaux prévus ont été réalisés - Attestation du contractant avec temps passé et travaux effectués et déclaration de fin de travaux si travaux réalisés par le contractant lui-même - Facture pour les investissements et le matériel - Photos de l'état initial et après travaux <p><i>Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i></p>	
Contrôles	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place.</p> <p>Eléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires</p>	
Sanctions	<p>Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction.</p> <p>Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées.</p> <p>Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.</p>	
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.		
Vos engagements : à remplir par le contractant.	<p>J'atteste avoir pris connaissance des engagements que je dois respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000</p> <p>Date : _____ Signature du propriétaire</p>	

Code Action : 5 Libellé action : Restauration d'une pelouse ou d'une lande envahie par les ligneux	Code contrat : A323305R A32301P Milieux ouverts	Montant retenu : sur devis 100% coût réel
Périmètre visé	<i>Périmètre du site ; Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>	
Objectifs de l'action	<i>Enjeu biodiversité remarquable ; Restaurer les pelouses calcaires sèches ou mésophiles, les landes à Genévrier communs sur calcaire et les landes à Genêt hérissé. Fourrés de prunelliers en cours de boisement abritant la Laineuse du prunellier</i>	
Conditions d'éligibilité	<i>Parcelle engagée définie par un diagnostic</i> <i>Dépense éligible : montant facturé des travaux et indemnisation selon un barème des travaux réalisés par le contractant</i>	
Engagements	<p><i>Engagements non rémunérés :</i> Pas de retournement, fertilisation minérale ou organique, traitements phytosanitaires, nivellement, boisement, affouragement sur les parcelles, brûlage, creusement, cassage de pierres. Conservation de éléments fixes (haies, fossés, talus de rétention d'eau, arbres isolés, alignements, mares, ligneux remarquables spécifiés dans le diagnostic).</p> <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des préconisations du diagnostic initial (localisation des éléments à préserver, notamment stations de Genêts hérissés, Genévriers communs, Prunelliers...) - Réouverture partielle ou totale de la parcelle selon % spécifié dans diagnostic comprenant la première année : - Pour les ligneux bas (ronciers) : Travaux de réouverture mécaniques et/ou manuels incluant broyage au sol , tronçonnage et finition par un débroussaillage manuel, mise en tas et des rémanents - Pour les arbres et arbustes (Buis, aubépines, églantiers, semis de chênes pubescents) : Arrachage des arbres et arbustes, ou coupe et tronçonnage, dessouchage et enlèvement des souches. - Traitement des rémanents : stockage en andains ou en tas sur une zone circonscrite sur sol porteur en dehors de la zone d'habitats et/ou exportation et brûlage en dehors de la zone d'habitats, si nécessaire et selon préconisations du comité brûlis - Réalisation de travaux du 1er septembre au 31 mars - Conserver quelques arbres et fourrés en mosaïque sur la parcelle (<25% de la surface) <p>Pour l'entretien annuel après ouverture, choisir une des options suivantes: Option 1 : par débroussaillage manuel les 4 années suivantes avec exportation des produits Option 2 : pâturage annuel avec une pression suffisante</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transport, pose et dépose de clôtures mobiles ou entretien de clôtures existantes pour augmenter la pression instantanée sur les zones définies par le diagnostic (option 2) - Enregistrement des pratiques - Pas d'affouragement sur les zones d'habitat <p>Les travaux pourront être différés en cas de conditions climatiques défavorables. Dans ce cas le contractant devra obtenir auprès de l'animateur une autorisation de reporter les interventions.</p>	
Documents et enregistrements obligatoires	<p><i>A la signature du présent cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles sous contrat - Diagnostic et cahier des charges spécifique - Devis des travaux prévus - Barème pour les interventions du contractant <p><i>Pour les engagements non rémunérés :</i> Plan de localisation des éléments fixes</p> <p><i>Pour les engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des interventions : date et nature des interventions, enregistrement des pratiques de pâturage (période, chargement, catégorie d' animaux présents ..) - Factures acquittées correspondant au devis pour travaux et/ou matériaux réalisés par entreprise lorsque les travaux prévus ont été réalisés - Facture pour les investissements et le matériel (clôtures) - Attestation du contractant avec temps passé et travaux effectués et déclaration de fin de travaux si travaux réalisés par le contractant lui-même - Photos de l'état initial et après travaux <p><i>Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i></p>	
Contrôles	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place.</p> <p>Eléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires</p>	
Sanctions	<p>Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction.</p> <p>Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées.</p> <p>Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.</p>	
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.		
Vos engagements : à remplir par le contractant.	<p>J'atteste avoir pris connaissance des engagements que je dois respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000</p> <p>Date : _____ Signature du propriétaire _____</p>	

Code Action : 9 Libellé action : Entretien d'une prairie par fauche tardive	Code contrat : A32304R A32305R Milieux ouverts	Montant retenu : Sur devis 100% coût réel
Périmètre visé	<i>Périmètre du site ; Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>	
Objectifs de l'action	<i>Enjeu biodiversité remarquable ; Restaurer les prairies et entretenir les prairies par fauche tardive. Restauration et entretien d'habitats d'espèce pour le Cuivré des marais et autres lépidoptères d'intérêt communautaire.</i>	
Conditions d'éligibilité	<i>Parcelle engagée définie par un diagnostic Dépense éligible : montant facturé des travaux et indemnisation selon un barème des travaux réalisés par le contractant</i>	
Engagements	<p><i>Engagements non rémunérés :</i> Pas de retournement, fertilisation minérale ou organique, traitements phytosanitaires, nivellement, boisement, drainage, affouragement sur les parcelles, brûlage, creusement, cassage de pierres. Conservation de éléments fixes (haies, fossés, talus de rétention d'eau, arbres isolés, alignements, mares, ligneux remarquables spécifiés dans le diagnostic).</p> <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des préconisations du diagnostic initial (localisation des éléments à préserver ...) - Option 1 : Pour les prairies humides abritant des espèces de lépidoptères (zones de ponte), réaliser une fauche annuelle tardive à partir du mois d'octobre. - Option 2 : Pour les prairies de fauche abritant des espèces de lépidoptères (zones de transit), réaliser une fauche annuelle tardive pas avant le 1er juillet. - Dans le cas où le propriétaire disposant de plusieurs parcelles de prairies de fauches, il pourrait être proposé de mettre en place une expérimentation de rotation de fauche annuelle. - Traitement des rémanents : mise en balle et stockage en andains ou en tas sur une zone circonscrite sur sol porteur en dehors de la zone d'habitats, et/ou exportation et compostage en déchetterie, et/ou exportation et brûlage en dehors de la zone d'habitats, si nécessaire et selon préconisations du comité brûlis. Les produits pourront être réutilisés par des exploitants agricoles si la qualité du foin le permet. <p><i>Actions complémentaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un broyage d'ouverture la première année pour restaurer un habitat de prairie pour les parcelles en cours d'embroussaillage. La fauche avec exportation de la matière sera préconisée en entretien de la prairie afin de limiter l'impact sur le milieu (enrichissement). - Des préconisations particulières pour limiter l'envahissement par les espèces exotiques pourront être formulées pour l'exécution des travaux. - Fauche centrifuge <p>Les travaux pourront être différés en cas de conditions climatiques défavorables. Dans ce cas le contractant devra obtenir auprès de l'animateur une autorisation de reporter les interventions.</p>	
Documents et enregistrements obligatoires	<p><i>A la signature du présent cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles sous contrat - Diagnostic et cahier des charges spécifique - Devis des travaux prévus - Barème pour les interventions du contractant <p><i>Pour les engagements non rémunérés :</i> Plan de localisation des éléments fixes</p> <p><i>Pour les engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des interventions : date et nature des interventions - Factures acquittées correspondant au devis pour travaux et/ou matériaux réalisés par entreprise lorsque les travaux prévus ont été réalisés - Attestation du contractant avec temps passé et travaux effectués et déclaration de fin de travaux si travaux réalisés par le contractant lui-même - Photos de l'état initial et après travaux <p><i>Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i></p>	
Contrôles	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place.</p> <p>Eléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires</p>	
Sanctions	<p>Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction.</p> <p>Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées.</p> <p>Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.</p>	
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.		
Vos engagements : à remplir par le contractant.	<p>J'atteste avoir pris connaissance des engagements que je dois respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000</p> <p>Date : _____ Signature du propriétaire</p>	

Code Action : 9 Libellé action : Entretien de mares	Code contrat : A32309R Milieux humides	Montant retenu : Sur devis 100% coût réel
Périmètre visé	<i>Périmètre du site ; Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>	
Objectifs de l'action	<i>Entretien de mares permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique, dans le respect des documents de planification de la politique d'eau ; au profit d'espèces (dont Cuivré des marais) ou habitats d'intérêt communautaire et de la biodiversité en général.</i>	
Conditions d'éligibilité	<i>Parcelle ou surface engagée définie par un diagnostic</i> <i>Dépense éligible : montant facturé des travaux et indemnisation selon un barème des travaux réalisés par le contractant</i> <i>La mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau, et d'une taille inférieure à 1000 m².</i>	
Engagements	<p><i>Engagements non rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens) - Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare - Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords - Faucardage de la végétation aquatique - Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare - Exportation des végétaux - Enlèvement des macro-déchets - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p><i>Actions complémentaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La présence d'eau permanente peut être exigée dans le cahier des charges en fonction des conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou habitats considérés et des modalités de contrôle prévues. - Des préconisations particulières pour limiter l'invasion par les espèces exotiques pourront être formulées pour l'exécution des travaux. <p>Les travaux pourront être différés en cas de conditions climatiques défavorables. Dans ce cas le contractant devra obtenir auprès de l'animateur une autorisation de reporter les interventions.</p>	
Documents et enregistrements obligatoires	<p><i>A la signature du présent cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles ou surfaces sous contrat - Diagnostic et cahier des charges spécifique - Devis des travaux prévus - Barème pour les interventions du contractant <p><i>Pour les engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des interventions : date et nature des interventions - Factures acquittées correspondant au devis pour travaux et/ou matériaux réalisés par entreprise lorsque les travaux prévus ont été réalisés - Attestation du contractant avec temps passé et travaux effectués et déclaration de fin de travaux si travaux réalisés par le contractant lui-même - Photos de l'état initial et après travaux <p><i>Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i></p>	
Contrôles	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place.</p> <p>Eléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires</p>	
Sanctions	<p>Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction.</p> <p>Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées.</p> <p>Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.</p>	
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.		
Vos engagements : à remplir par le contractant.	<p>J'atteste avoir pris connaissance des engagements que je dois respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000</p> <p>Date : _____ Signature du propriétaire</p>	

Code Action : 9	Code contrat : A32311R	Montant retenu : Sur devis 100% coût réel
Libellé action : Entretien de ripisylvies, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles		Milieux humides
Périmètre visé	<i>Périmètre du site ; Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>	
Objectifs de l'action	<i>Entretien des ripisylvies, de la végétation des berges des cours d'eau, des lacs et étangs ; enlèvement raisonné des embâcles</i>	
Conditions d'éligibilité	<i>Parcelle ou surface engagée définie par un diagnostic Dépense éligible : montant facturé des travaux et indemnisation selon un barème des travaux réalisés par le contractant</i>	
Engagements	<p><i>Engagements non rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches - Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir). - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Taille des arbres constituant la ripisylve, - Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage d'entretien avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol - Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires : * Brûlage (le brûlage des rémanents n'est autorisé que dans la mesure où ils sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où il s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est absolument à proscrire.) * Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat - Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p><i>Actions complémentaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des préconisations particulières pour limiter l'envahissement par les espèces exotiques pourront être formulées pour l'exécution des travaux. <p>Les travaux pourront être différés en cas de conditions climatiques défavorables. Dans ce cas le contractant devra obtenir auprès de l'animateur une autorisation de reporter les interventions.</p>	
Documents et enregistrements obligatoires	<p><i>A la signature du présent cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles ou surfaces sous contrat - Diagnostic et cahier des charges spécifique - Devis des travaux prévus - Barème pour les interventions du contractant <p><i>Pour les engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des interventions : date et nature des interventions - Factures acquittées correspondant au devis pour travaux et/ou matériaux réalisés par entreprise lorsque les travaux prévus ont été réalisés - Attestation du contractant avec temps passé et travaux effectués et déclaration de fin de travaux si travaux réalisés par le contractant lui-même - Photos de l'état initial et après travaux <p><i>Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i></p>	
Contrôles	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place.</p> <p>Eléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires</p>	
Sanctions	<p>Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction.</p> <p>Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées.</p> <p>Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.</p>	
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.		
Vos engagements : à remplir par le contractant.	<p>J'atteste avoir pris connaissance des engagements que je dois respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000</p> <p>Date : _____ Signature du propriétaire : _____</p>	

Code Action : 6 Libellé action : Restauration de tourbière alcaline, zone humide et ceinture lacustre	Code contrat : A32307P A32310R Milieux humides	Montant retenu : Sur devis 100% du coût réel
Périmètre visé	<i>Périmètre du site</i> <i>Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>	
Objectifs de l'action	<i>Enjeu biodiversité remarquable</i> <i>Restaurer les zones humides et les ceintures lacustres</i>	
Conditions d'éligibilité	<i>Tourbières alcalines</i> <i>Zones humides, lacs et ceintures lacustres, prairies humides</i>	
Engagements	<p><i>Engagements non rémunérés :</i> Pas de boisement, pas de drainage, pas de retournement, ni de nivellement Pas de traitement herbicide dans et sur les bordures de lac Pas d'introduction volontaire d'espèces végétales ou animales exotiques (écrevisses, tortues de Floride...) Tout aménagement des parcelles sous contrat devra faire l'objet d'une consultation</p> <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'œuvre des interventions : diagnostic, planification et suivi des interventions - Lutte contre les essences pionnières envahissantes, coupe sélective, arrachage et exportation des résidus selon préconisations - Taille en têtard et émondage de certains arbres - Suivi et limitation des rejets ligneux - Entretien par fauche sélective ou tardive ou débroussaillage manuel si nécessaire - Possibilité de brûler les rémanents selon diagnostic en dehors des zones avec habitats et selon réglementation départementale <p><i>Actions complémentaires :</i> Mise en défens des secteurs les plus vulnérables (clôtures, pontons...)</p>	
Documents et enregistrements obligatoires	<p><i>Pour les engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles - Factures acquittées maîtrise d'œuvre ou justificatifs - Enregistrement des interventions : date et nature des interventions - Photo de l'état initial et à t+3 <p><i>Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000, éléments fournis par la structure animatrice).</i></p>	
Contrôles	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle se fera en présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place.</p> <p>Éléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires</p>	
Sanctions	<p>Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées. Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.</p>	
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.		
Vos engagements : à remplir par le contractant.	<p>J'atteste avoir pris connaissance des engagements que je dois respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000</p> <p>Date : _____ Signature du propriétaire</p>	

Code Action : 9 Libellé action : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Code contrat : A32320 P et R Milieux divers	Montant retenu : Sur devis 100% coût réel
Périmètre visé	<i>Périmètre du site ; Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>	
Objectifs de l'action	<i>Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable : espèce envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action.</i>	
Conditions d'éligibilité	<p><i>Parcelle engagée définie par un diagnostic</i></p> <p><i>Dépense éligible : montant facturé des travaux et indemnisation selon un barème des travaux réalisés par le contractant</i></p> <p><i>Cette action peut être utilisée si l'état d'un ou plusieurs habitats et espèces est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable et si la station d'espèce indésirable est de faible dimension. On parle :</i></p> <p><i>* d'élimination : si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. On conduit un chantier d'élimination, si l'intervention est ponctuelle. L'élimination est soit d'emblée complète soit progressive.</i></p> <p><i>* de limitation : si l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. On conduit un chantier de limitation si l'intervention y est également ponctuelle mais répétitive car il y a une dynamique de recolonisation permanente.</i></p> <p><i>Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront, être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces.</i></p> <p><i>Cette action est inéligible au contrat Natura 2000 si elle vise à financer :</i></p> <p><i>* l'application de la réglementation notamment au titre du code de l'environnement (ex. pour les espèces animales : réglementation sur la chasse ou les animaux classés nuisibles) et du code rural Le contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation,</i></p> <p><i>* les dégâts d'espèces prédatrices (grands carnivores, Grand cormoran...),</i></p> <p><i>* l'élimination ou la limitation d'une espèce dont la station est présente sur la majeure partie du site et/ou en dehors du site.</i></p>	
Engagements	<p><i>Engagements non rémunérés :</i></p> <p><i>Communs aux espèces animales ou végétales indésirables :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) <p><i>Spécifiques aux espèces animales : Lutte chimique interdite</i></p> <p><i>Spécifiques aux espèces végétales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le drageonnage). - Dans la mesure du possible, les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible. <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <p><i>Communs aux espèces animales ou végétales indésirables : Etudes et frais d'expert ;</i></p> <p><i>Spécifiques aux espèces animales : Acquisition de cages pièges, Suivi et collecte des pièges ;</i></p> <p><i>Spécifiques aux espèces végétales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre - Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) - Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre - Coupe des grands arbres et des semenciers - Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Dévitalisation par annellation - Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet 	
Documents et enregistrements obligatoires	<p><i>A la signature du présent cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles sous contrat - Diagnostic et cahier des charges spécifique - Devis des travaux prévus - Barème pour les interventions du contractant <p><i>Pour les engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des interventions : date et nature des interventions - Factures acquittées correspondant au devis pour travaux et/ou matériaux réalisés par entreprise lorsque les travaux prévus ont été réalisés - Attestation du contractant avec temps passé et travaux effectués et déclaration de fin de travaux si travaux réalisés par le contractant lui-même - Photos de l'état initial et après travaux <p><i>Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i></p>	
Contrôles	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place.</p> <p>Eléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires</p>	
Sanctions	<p>Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction.</p> <p>Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées.</p> <p>Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.</p>	
Inscrire dans cette case les parcelles engagées, les superficies et tous les éléments pouvant faciliter le suivi.		
Vos engagements : à remplir par le contractant.	<p>J'atteste avoir pris connaissance des engagements que je dois respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000</p> <p>Date : _____ Signature du propriétaire</p>	

Code Action : 10 Libellé action : Fermeture d'entrées de grottes		Code contrat : A32323P Milieus rocheux	Montant retenu : Sur devis 100% du coût réel
Périmètre visé	<i>Périmètre du site consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs de l'action	<i>Enjeu biodiversité remarquable Préserver les gîtes et la tranquillité des chiroptères</i>		
Conditions d'éligibilité	<i>Hors SAU</i>		
Engagements	<i>Engagements rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'œuvre des travaux (localisation, modalités d'intervention et réception des travaux). - Pose de grille ou autres aménagements. 		
Documents et enregistrements obligatoires	<i>Pour les engagements rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles, <i>Photo de l'état initial</i> - Enregistrement des interventions : date et nature des interventions - Factures acquittées pour travaux réalisés par entreprise - Facture de la maîtrise d'œuvre <i>Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000)..</i>		
Contrôles	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place.</p> <p>Eléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires</p>		
Sanctions	<p>Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction</p> <p>Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées.</p> <p>Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.</p>		
Inscrire dans cette case les parcelles engagées, les superficies correspondantes et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.	<p>J'atteste avoir pris connaissance des engagements que je dois respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000</p> <p>Date : _____ Signature du propriétaire</p>		

Code Action : 11 et 12 Libellé action : Maintien et/ou augmentation de la charge en bois mort	Code contrat : F22712 Milieux forestiers	Montant retenu : plafond de 2000€/ha/an forfait de 17 à 134 €/arbre/an selon essence et du diamètre + avis d'expert. Durée minimale d'engagement : 30 ans
Périmètre visé	<i>Périmètre du site. Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>	
Objectifs de l'action	<i>Enjeu biodiversité remarquable / enjeu écologique et de gestion. Conserver les arbres remarquables</i> Assurer la préservation des habitats des coléoptères saproxyliques, en particulier des espèces d'intérêt communautaire <i>Maintenir les gîtes pour les chiroptères, les oiseaux,, les insectes...</i>	
Conditions d'éligibilité	<i>Forêts proposée au classement en ZSC au titre de la Directive Habitats hors SAU, forêts relevant du Régime forestier, sur diagnostic. Cette mesure n'est possible qu'accompagnée d'une autre mesure, rémunérée ou non.</i> <i>Indemnisation au-delà du 5^{ème} m³/ha pour les forêts domaniales, dès le premier pour les forêts communales et privées.</i>	
Engagements	<i>Engagements non rémunérés :</i> Intégrer les interventions et la localisation et le maintien des arbres concernés dans les aménagements si parcelle relevant du régime forestier Désignation et marquage des arbres sénescents ou morts et des arbres à cavités, entrant dans le calcul des m ³ /ha de bois morts à constituer dans les années à venir concernés par plaquette « arbre bio » si parcelle relevant du régime forestier. Convention avec le propriétaire pour le maintien des arbres si propriété privée et marquage des arbres concernés. La désignation des arbres se fait par état d'assiette et a lieu lors des martelages. Utilisation de produits homologués en forêt lors du chantier (peinture, huile...). Respecter les cours d'eau (franchissement, respect des berges) lors des exploitations. <i>Engagements rémunérés :</i> - Respect des préconisations du diagnostic initial - Maintien pendant 30 ans d'arbres sénescents ou morts, et/ou d'arbres à cavités, disséminés ou regroupés en îlots réservés dans les peuplements qui vont passer en coupe durant les prochaines années, de façon à constituer un volume d'au moins 5 m ³ /ha de bois mort (pour les propriétaires privés), et de plus de 5 m ³ /ha (pour l'ONF). - Le nombre d'arbres conservés est fonction du diamètre moyen des tiges composant le peuplement. On privilégiera les secteurs où les arbres sont de fortes dimensions (diamètre supérieur ou égal à 40 cm à 1,30 m du sol). <i>Actions complémentaires :</i> - Formation du personnel gestionnaire à la connaissance des coléoptères saproxyliques (biologie, habitats, mesures de gestion mises en œuvre) au cours d'une journée de martelage.	
Documents et enregistrements obligatoires	<i>A la signature du présent cahier des charges :</i> Plan de localisation des parcelles sous contrat. Diagnostic et cahier des charges spécifique. Accord de la compagnie d'assurance pour prise en compte des engagements souscrits par le contractant. <i>Pour les engagements non rémunérés :</i> - pour l'ONF, surface des peuplements traités en futaie irrégulière et à âge d'exploitabilité retardé (donnée par le SIG) - pour l'ONF, surface des îlots de vieillissement mis en place dans les peuplements de plus de 100 ans traités en futaie régulière (surface donnée par le SIG) - pour l'ONF, fiche de martelage des peuplements de moins de 100 ans indiquant le nombre d'arbres à blessures basses, et le nombre de tiges à traiter en taillis <i>Pour les engagements rémunérés :</i> - pour l'ONF, fiche de martelage des peuplements de plus de 100 ans indiquant le nombre d'arbres sénescents, morts et/ou à cavités conservés pour constituer un volume d'au moins 5 m ³ /ha de bois mort (essences, diamètre et volume estimé en stère) - pour les propriétaires privés, localisation des engagements indiquant le nb d'arbres sénescents, morts et/ou à cavités conservés pour constituer un volume d'au moins 5 m ³ /ha de bois mort (essences, diamètre et vol. estimés en stère) <i>Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000, éléments fournis par la structure animatrice).</i>	
Contrôles	Tous les ans, un contrôle administratif effectué par la DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle se fera en présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place. <i>Eléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires :</i> - éléments cartographiques issus de la base de données sous SIG de la forêt, - fiches de martelages et clauses particulières figurant au catalogue de vente de bois de l'Agence ONF de Saint Gaudens.	
Sanctions	Sauf dérogation écrite, le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction. Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées. Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.	
Inscrire dans cette case les parcelles engagées, les superficies et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.		
Vos engagements : à remplir par le contractant.	J'atteste avoir pris connaissance des engagements que je dois respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000 Date : _____ Signature du propriétaire	

Code Action : 11 et 12 Libellé action : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	Code contrat : F22705 Milieux forestiers	Montant retenu : plafond de 7525€/ha travaillé ou 920 €/arbre pour les actions ponctuelles
Périmètre visé	<i>Périmètre du site. Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>	
Objectifs de l'action	<i>Enjeu biodiversité remarquable / enjeu écologique et de gestion</i> <i>Améliorer le statut de conservation des espèces d'intérêt communautaire et habitats d'espèces (chiroptères, oiseaux, insectes...)</i>	
Conditions d'éligibilité	<i>Forêts proposées au classement en ZSC au titre de la Directive Habitats hors SAU, forêts relevant du Régime forestier, sur diagnostic.</i>	
Engagements	<p><i>Engagements non rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - Dans le cas des espèces les plus sensibles au dérangement d'origine anthropique, notamment les tétraonidés, le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public (sentier de randonnée, piste de ski...) et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans l'aire concernée par l'espèce. <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe d'arbres ; - Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat) - Dévitalisation par annellation ; - Débroussaillage, fauche, broyage ; - Nettoyage éventuel du sol ; - Elimination de la végétation envahissante ; - Emondage, taille en têtard, mais aussi tailles de formation pour favoriser la nidification ; - Etudes et frais d'expert ; - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 	
Documents et enregistrements obligatoires	<p><i>Cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) ; factures ou pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur).</i></p> <p><i>Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000, éléments fournis par la structure animatrice).</i></p>	
Contrôles	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué par la DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle se fera en présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place.</p> <p><i>Eléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires</i></p>	
Sanctions	<p>Sauf dérogation écrite, le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction.</p> <p>Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées.</p> <p>Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.</p>	
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.		
Vos engagements : à remplir par le contractant.	<p>J'atteste avoir pris connaissance des engagements que je dois respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000</p> <p>Date : _____ Signature du propriétaire</p>	

Code Action : 11 et 12 Libellé action : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	Code contrat : F22715 Milieux forestiers	Montant retenu : plafond de 1100 €/ha engagé dont 100 €/ha pour maîtrise d'œuvre <small>(la surface de référence est l'Unité de Gestion et non la surface réellement travaillée)</small>
Périmètre visé	<i>Périmètre du site. Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>	
Objectifs de l'action	<i>Enjeu biodiversité remarquable / enjeu écologique et de gestion Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers au profit d'espèces ou d'habitats.</i>	
Conditions d'éligibilité	<i>Forêts proposées au classement en ZSC au titre de la Directive Habitats hors SAU, forêts relevant du Régime forestier, sur diagnostic.</i>	
Engagements	<p><i>Engagements non rémunérés :</i></p> <p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bénéficiaire s'engage à conduire son peuplement dans des marges de volume ou de surface terrière (définies régionalement) compatibles avec sa production et son renouvellement simultanés. - En outre, dans le cas où la taille de la propriété oblige à l'élaboration d'un document de gestion, une telle action ne peut être mobilisée que si l'irrégularisation des peuplements est planifiée (simple modification ou refonte du document de gestion si nécessaire), afin de mieux garantir l'efficacité des opérations financées. - Dans le cas du Grand Tétrás, la mise en œuvre de cette action doit s'accompagner d'un engagement du bénéficiaire à mettre en œuvre des actions visant à augmenter de façon sensible la proportion de gros bois dans son peuplement si elle est initialement insuffisante. En effet, à volume équivalent, l'éclaircissement au sol est supérieur dans un peuplement comportant davantage de gros bois et favorise donc l'émergence de la myrtille. <p>Dans le cas des espèces les plus sensibles au dérangement d'origine anthropique, notamment les tétraonidés, le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public (sentier de randonnée, piste de ski...) et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans l'aire concernée par l'espèce.</p> <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la régénération et les jeunes stades du peuplement : <ul style="list-style-type: none"> * dégageant de taches de semis acquis ; * lutte contre les espèces (herbacée ou arbustive) concurrentes ; * protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés ; - Etudes et frais d'expert ; - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 	
Documents et enregistrements obligatoires	<i>Cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) ; factures ou pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur).</i>	
Contrôles	<p><i>Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000, éléments fournis par la structure animatrice).</i></p> <p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué par la DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle se fera en présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place.</p> <p><i>Eléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires</i></p>	
Sanctions	<p>Sauf dérogation écrite, le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction.</p> <p>Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées.</p> <p>Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.</p>	
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.		
Vos engagements : à remplir par le contractant.	<p>J'atteste avoir pris connaissance des engagements que je dois respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000</p> <p>Date : _____ Signature du propriétaire</p>	

Code Action : 11 et 12 Libellé action : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	Code contrat : F22709 Milieux forestiers	Montant retenu : plafond de 105 €/ml pour allongement de voirie ; 50 000 € par unité pour mise en place d'ouvrages permanents (franchissement cours d'eau, dispositifs anti-érosion) ; 5000 € par unité pour mise en place d'ouvrages temporaires (franchissement cours d'eau) ; 720 € par unité pour mise en place de dispositifs de fermeture de voirie (barrières, blocs, grumes...)
Périmètre visé	<i>Périmètre du site. Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>	
Objectifs de l'action	<i>Enjeu biodiversité. Prise en charge de surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire (limiter le dérangement par la maîtrise de la fréquentation).</i>	
Conditions d'éligibilité	<i>Forêts proposées au classement en ZSC au titre de la Directive Habitats hors SAU, forêts relevant du Régime forestier, sur diagnostic. Dessertes en forêt non soumises au décret 2001-1216 du 20 décembre 2001 (évaluation des incidences). L'analyse de la desserte doit être réfléchie de manière globale, constituant un massif cohérent. Les opérations rendues obligatoires, notamment par la loi sur l'eau, ne peuvent pas être éligibles.</i>	
Engagements	<i>Engagements non rémunérés :</i> Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) <i>Engagements rémunérés :</i> - Allongement de parcours normaux d'une voirie existante ; - Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes, plantation d'épineux autochtones...) ; - Mise en place de dispositifs anti-érosifs ; - Changement de substrat ; - Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables...) ; - Mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant ; - Etudes et frais d'expert ; - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.	
Documents et enregistrements obligatoires	<i>Cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) ; factures ou pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur). Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000, éléments fournis par la structure animatrice).</i>	
Contrôles	Tous les ans, un contrôle administratif effectué par la DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle se fera en présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place. <i>Éléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires</i>	
Sanctions	Sauf dérogation écrite, le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction. Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées. Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.	
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.		
Vos engagements : à remplir par le contractant.	J'atteste avoir pris connaissance des engagements que je dois respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000 Date : _____ Signature du propriétaire	

Code Action : 11 et 12 Libellé action : Information des usagers de la forêt	Code contrat : F22714 Milieux forestiers	Montant retenu : plafond de 3000 €/ panneau
Périmètre visé	<i>Périmètre du site. Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>	
Objectifs de l'action	<p><i>Enjeu biodiversité remarquable / enjeu écologique et de gestion</i></p> <p>La mesure concerne les investissements visant à informer les usagers de la forêt afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.</p> <p><i>Elle doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB, et vise l'accompagnement de mesures positives listées (rémunérées ou non) réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Elle ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Cette mesure repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations.</i></p>	
Conditions d'éligibilité	<p><i>Forêts proposée au classement en ZSC au titre de la Directive Habitats hors SAU, forêts relevant du Régime forestier, sur diagnostic.</i></p> <p>Complémentaire et cumulable avec les actions forestières citées au Docob. Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, leur intensité, leur fréquence et/ou leur saisonnalité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée. L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat.</p> <p><i>Cette mesure ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'une autre mesure de gestion des milieux forestiers. Appel à un prestataire de service (au moins pour une partie du travail) ou location de matériel possible.</i></p>	
Engagements	<p><i>Engagements non rémunérés :</i></p> <p>Dans le cas des espèces les plus sensibles aux dérangements d'origine anthropique, le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public (sentier de randonnée) et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans le territoire défini par la structure animatrice sur la base du diagnostic. Le propriétaire s'engage à respecter la charte graphique défini pour le site (dimension, forme, mention des partenaires financiers, logos, etc.), le choix de matériaux durable (lisibilité, visibilité et accessibilité). Si les opérations prévues impliquent la pose de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut.</p> <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux - Fabrication - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Déplacement et adaptation à un nouveau contexte dans les 5 ans s'il y a lieu (exemple de sites de reproduction qui peuvent changer de localisation) - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose - Remplacement ou réparation des panneaux en cas de dégradation <p>Les panneaux doivent être positionnés sur le site Natura 2000 ou à proximité, à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...), et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées.</p>	
Documents et enregistrements obligatoires	<p><i>A la signature du présent cahier des charges et pour les engagements non rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'une ou plusieurs cartes IGN avec localisation permanente ou temporaire (spécificité saisonnière) précise des panneaux et mention du calendrier de présence. - Fourniture des avants projets/maquettes des panneaux explicatifs dont le contenu (le fond) doit être validé en accord avec les objectifs et le mode de fonctionnement de Natura 2000 et le DOCOB concerné. - Devis des travaux prévus <p><i>Pour les engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de l'existence des panneaux, de leur bon état et de leur conformité par rapport au descriptif du contrat (dimension, texte, charte graphique, etc.) et factures acquittées correspondant au devis pour les travaux et/ou matériaux réalisés par entreprise. <p><i>Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000, éléments fournis par la structure animatrice).</i></p>	
Contrôles	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué par la DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle se fera en présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place.</p> <p>Eléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires</p>	
Sanctions	<p>Sauf dérogation écrite, le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction. Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées. Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.</p>	
Inscrire dans cette case les parcelles engagées, les superficies et tous les éléments pouvant faciliter le suivi.		
Vos engagements : à remplir par le contractant.	<p>J'atteste avoir pris connaissance des engagements que je dois respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000</p> <p>Date : _____ Signature du propriétaire : _____</p>	

**Préfecture de la
Haute-Garonne**

1 place Saint Etienne
31038 TOULOUSE Cedex
Tél. : 05 34 45 34 45

**Direction Régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de Midi-Pyrénées**

Cité Administrative
bd Armand Duportal
31074 TOULOUSE Cedex 9
Tél. : 05 61 58 52 04

**Direction Départementale de
l'Équipement et de l'Agriculture
de la Haute-Garonne**

2 bd Armand Duportal
BP 70001
31074 TOULOUSE cedex 9
Tél. : 05 61 10 60 00



Office National des Forêts
Agence interdépartementale de
la Haute-Garonne et du Gers
262 route de Landorthe
31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05 62 00 80 37



**Conservatoire Régional des Espaces
Naturels de Midi-Pyrénées**
Groupe Chiroptères
75 voie du TOEC
F 31076 TOULOUSE cedex 3
Tél. : 05 67 69 69 70



**Centre Régional de la Propriété
Forestière de Midi-Pyrénées**
7 chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE TOLOSANE
Tél. : 05 61 75 42 00



**Association Départementale
pour l'Aménagement des
Structures des Exploitations
Agricoles**
Maison de l'Agriculture
61 allée de Brienne
31 069 TOULOUSE cedex
Tél. : 05 62 30 11 11



Ecole d'Ingénieurs de PURPAN
75, voie du TOEC
BP 57611
31076 TOULOUSE Cedex 3
Tél : 05 61 15 30 30



Association Nature Comminges
48 bis Avenue François Mitterrand
31800 SAINT-GAUDENS
Tél. : 05. 61. 95. 03. 70



**Office National de l'Eau et
des Milieux Aquatiques**
(ex-Conseil Supérieur de la Pêche)
Brigade Départementale de la
Haute-Garonne
10 bis, route d'Ax
31 120 PORTET-sur-Garonne
Tél. : 05 61 76 05 53



Ce projet a été labellisé au titre du programme européen objectif 2



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

*Direction Départementale
de l'Équipement et de l'Agriculture
de la Haute-garonne*